

Université catholique de Louvain
Faculté des bioingénieurs

**Analyse systémique des conditions de travail
et d'emploi dans la production de légumes
pour le marché du frais en Région wallonne
(Belgique), dans une perspective de transition
agroécologique**

Antoinette M. Dumont

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de
Docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique

Encadrée par :
Philippe V. Baret (UCL)

Jury :

Président	Claude Bragard (UCL)
Membres	Marthe Nyssens (UCL)
	Matthieu de Nanteuil (UCL)
	Pierre Bertin (UCL)
	Pierre Gasselin (INRA)
	Pierre M. Stassart (ULg)

« ‘Par nature’, le travail de terrain oblige
à prendre en compte des interactions irréductibles,
il accueille ou appelle les pratiques interdisciplinaires »

Catherine Mougenot, *Raconter le paysage de la recherche*,
France, Quae, 2011, p. 73

Remerciements

La présente thèse, située au croisement entre trois disciplines – agronomique, sociologique et économique –, repose sur des compétences théoriques et empiriques qu’il a fallu acquérir ou consolider au cours de sa réalisation. Ceci n’aurait pas été possible sans toutes les personnes avec qui j’ai pu converser et débattre au cours de mes quatre années de recherche. Ces multiples échanges étaient nécessaires ; ils m’ont aussi nourrie et ont rendu mon travail épanouissant et passionnant.

Cher Philippe Baret, c’est tout d’abord à toi que je tiens à m’adresser. Auprès de toi, j’ai pu confronter mes idées, comme j’en avais le besoin, m’ouvrir à la complexité du réel et dépasser les limites disciplinaires. Je te remercie profondément pour ton ouverture et ton accompagnement, même dans les moments où les risques étaient grands. Avec toi, cette thèse fut une magnifique aventure intellectuelle ; elle fut aussi une merveilleuse aventure humaine.

Je tiens également à remercier Pierre Stassart et Gaëtan Vanloqueren. C’est avec leur désir de construire des principes socio-économiques de l’agroécologie que mon travail a commencé. Mais surtout, c’est leur confiance, leur motivation pour mon travail et nos échanges longs et passionnants qui m’ont donné goût au métier de chercheuse. Merci plus particulièrement à Pierre Stassart de m’avoir initiée, avec Catherine Mougenot que je remercie également vivement au passage, à la sociologie compréhensive et pragmatique. Et merci à Gaëtan Vanloqueren pour sa capacité à renverser les cadres préconçus.

J’aimerais aussi exprimer ma gratitude à chacun des membres de mon jury pour les échanges riches et constructifs que nous avons eus lors de ma défense privée et en dehors. Merci donc à Marthe Nyssens, Matthieu de Nanteuil, Pierre Bertin, Pierre Gasselin et Pierre Stassart, ainsi qu’à Claude Bragard d’avoir accepté la présidence du jury. Merci à Marthe Nyssens pour m’avoir invitée à devenir membre du CIRTES, me mettant ainsi en contact avec un précieux réseau. Merci à Matthieu de Nanteuil pour son livre, *Rendre justice au travail*, qui m’a tant inspirée. Merci à Pierre Bertin de m’avoir fait découvrir, sur les bancs de l’Université, l’agriculture comparée et la richesse des systèmes agraires du monde. Un merci tout spécial à Pierre Gasselin de m’avoir accueillie pendant un mois dans son centre de recherche, UMR Innovation à l’INRA – SAD de Montpellier. Nos intenses conversations m’ont éclairée sur ma démarche

et m'ont aidé à préciser les perspectives futures des systèmes agroécologiques. J'aimerais également remercier Dominique Méda et, à nouveau, Marthe Nyssens et Pierre Stassart, pour leurs remarques bien avisées à mi-parcours de ma recherche, en tant que membres de mon comité d'accompagnement.

Outre les membres de mon jury et de mon comité d'accompagnement, au détour de discussions souvent informelles, de nombreuses autres personnes m'ont apporté des clés pour travailler avec rigueur, surtout dans des domaines qui, au départ, n'étaient pas les miens. Je pense tout particulièrement à Etienne Verhaegen pour sa connaissance large des multiples cadres théoriques qui inspirent les 'food studies', à Felice Dassetto pour m'avoir donné les clés d'une démarche compréhensive qui ne soit pas inscrite dans une approche 'cas d'étude', à Agnès Bellec-Gauche pour m'avoir accompagnée dans les méandres de la comptabilité des maraichers, à Thomas Pongo et Julie Hermesse pour leurs éclairages épistémologiques et théoriques, respectivement sur les sociologies pragmatique et compréhensive. Merci également aux membres du GIRAF pour nos débats intenses sur les conceptions de la recherche en agroécologie, aux membres du CIRTES, en particulier à tous ceux qui ont participé au séminaire sur la réciprocité qui fut si riche d'apprentissages, aux membres de Food4gut, dont bien entendu Marlène Feyereisen et Charlotte de Callataÿ, pour m'avoir accompagnée dans le « défrichement » du terrain de la production de légumes en Région wallonne.

Cette recherche n'aurait pas non plus pu aboutir sans les échanges que j'ai eus avec les acteurs de terrain. Je pense bien entendu aux 41 producteurs qui ont accepté de me recevoir à plusieurs reprises et de me confier leur situation de travail. Malgré leur emploi du temps si chargé, ils m'ont accueillie dans l'espoir que cette recherche serve, pour eux-mêmes, mais aussi pour les autres. J'en suis honorée et touchée ! J'aimerais également adresser ma profonde reconnaissance à Prisca Sallets, Sylvain Launoy, Stéphane Winandy et François-Xavier Warnitz. Votre soutien était pour moi une motivation quotidienne. Merci pour vos partages éclairants sur les réalités de terrain et nos débats sur les modes de collecte de données. Merci encore à tous les autres scientifiques et acteurs de terrain que je ne pourrais citer ici, mais dont les échanges ont largement enrichi ma recherche.

Je tiens aussi à remercier l'équipe de recherche de Philippe Baret pour les moments de détente partagés, mais aussi pour les travaux de recherche pionniers et de qualité qu'elle réalise. Merci donc, à nouveau, à Gaëtan Vanloqueren, ainsi qu'à Julie Van Damme d'avoir jeté les prémices de la démarche épistémologique – comparative, compréhensive et systémique – que je propose de poursuivre. Merci à Sarah Clerebout, mémorante que j'ai co-encadrée avec Philippe, de s'être attaquée à la réalisation des premiers et audacieux bilans technico-économiques en maraîchage. Merci à Thérèse Lebacqz d'avoir explicité et expérimenté avec tant de justesse la 'multi-level perspective' dans sa propre thèse. Merci également à Sophie T'Kint, Mary Guillaume, Frédéric Vanwindekens et Véronique De Herde pour nos échanges méthodologiques... et nos rires. Un merci tout spécial à Adeline Paulet et Béatrice Lambillotte pour leur travail logistique et administratif. Et puis merci encore à tous les membres du 'plateau' pour l'atmosphère chaleureuse et la bonne humeur qu'il y règne.

Le caractère interdisciplinaire de cette thèse, je le dois aussi certainement à mes parents et frères et sœur. Il y a tout d'abord ma chère Clémence à qui je souhaite adresser un merci infini pour sa relecture si fine du présent ouvrage, avec son regard de juriste et philosophe. Merci à Daniel de m'avoir introduite à la structure d'une thèse classique en sciences humaines et à Augustin pour nos échanges, il y a plus de quatre ans déjà, sur la construction d'un idéal-type de l'agroécologie. Merci à papa et maman de nous avoir donné l'envie sans cesse renouvelée de comprendre le monde et d'y assumer notre rôle de citoyen en conséquence. Et plus particulièrement à papa de m'avoir transmis sa passion de la recherche, et à maman pour la pionnière qu'elle est dans l'aventure du bio ! Merci également à ma belle-maman Véronique et ma belle-sœur Laure-Anne pour votre coup de pouce en dernière minute. Et puis merci à mes beaux-parents de m'avoir donné la chance de rédiger une grande partie de ma thèse face aux magnifiques paysages des Cornouailles.

Au-delà du soutien intellectuel, c'est plus globalement un immense merci que j'aimerais adresser à tous ceux qui m'ont accompagnée intimement tout au long de ces années de recherche, en ce compris Didier R. et Claude M. C'est notamment grâce à chacun de vous que j'ai pu trouver mon équilibre entre vie professionnelle et privée, et vivre mon métier avec beaucoup de bonheur.

Finalement, c'est vers toi Alban que je souhaite me tourner pour mes remerciements les plus tendres. La physique nous dit qu'un 'couple' est un 'moment de force'. Nos fins de thèses partagées en furent une belle démonstration, notamment grâce à ta bienveillance, ta compréhension, ta douceur, et puis aussi ta curiosité infinie, Merci !

La présente thèse a été financée par le programme d'excellence de la Région wallonne, Food4gut. Je remercie très vivement ses responsables pour leur confiance et leur appui dans la réalisation d'une thèse risquée, difficile à faire entrer dans les canaux classiques de financement.

Table des matières

INTRODUCTION	1
1.1 Le travail en agroécologie : un sujet qui dérange	3
1.2 Questions de recherche et démarche générale	19
1.3 Structure de la thèse	22
Chapitre 1 Proposition de principes socio-économiques de l'agroécologie et grille d'évaluation des conditions de travail et d'emploi.....	25
1.1 Principes socio-économiques de l'agroécologie	30
1.2 Conditions de travail et d'emploi	42
Chapitre 2 Théories mobilisées et démarche méthodologique.....	55
2.1 Cadres théoriques	59
2.2 Méthodologie : quatre étapes d'enquête	70
2.3 Cohérence de la démarche.....	80
Chapitre 3 Diversité des systèmes de production	85
3.1 Le système alimentaire : aperçu général.....	89
3.2 Diversité de systèmes de production	97
Chapitre 4 Les principes socio-économiques de l'agroécologie, guides pour les maraichers wallons agroécologiques	131
4.1 Trajectoire des systèmes de production.....	135
4.2 La mise en œuvre des principes socio-économiques de l'agroécologie	146
Chapitre 5 Les conditions de travail des producteurs agroécologiques et les conditions d'emploi de leurs travailleurs	159
5.1 Les conditions d'emploi des travailleurs agricoles.....	163
5.2 Les conditions de travail des producteurs.....	178
5.3 Quelle qualité de conditions d'emploi et de travail les systèmes agroécologiques peuvent-ils offrir ?.....	189

Chapitre 6	Le travail et l'emploi : un enjeu clé de la durabilité	213
6.1	L'agroécologie : un guide pour l'action, source de viabilité économique et de meilleures conditions de travail et d'emploi ?.....	217
6.2	Quelles perspectives pour l'agroécologie ?.....	229
6.3	Une approche plurielle et des cadres heuristiques complémentaires : quel apport ?	240
CONCLUSION		247
BIBLIOGRAPHIE		257
ANNEXES		281

Liste des figures

Figure 1 Schéma de la méthodologie déployée	71
Figure 2 Carte reprenant l'importance du secteur horticole dans les communes de Wallonie en 2012, en pourcentage de la valeur de la production agricole totale de la commune	89
Figure 3 Les étapes de commercialisation des filières de légumes destinés au marché du frais en Région wallonne.....	91
Figure 4 Les différents modes de vente directe en Région wallonne	93
Figure 5 Les étapes de commercialisation par système de production .	107
Figure 6 Le rôle majeur d'Interbio dans les filières de légumes biologiques en Région wallonne	109
Figure 7 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) en fonction de la superficie de légumes en hectare	119
Figure 8 Nombre d'ETP par hectare brut de légumes	120
Figure 9 Proportions des différents statuts d'actifs agricoles (100% = l'ensemble des actifs, producteur principal compris)	122
Figure 10 Proportions d'actifs en fonction de leur statut, en moyenne pour chaque système de production (producteur principal compris)	123
Figure 11 Evolution du nombre de fermes en production de légumes dans la Région wallonne	138
Figure 12 Origines des principaux systèmes de production actuels	140
Figure 13 Proportion des contrats et statuts des travailleurs agricoles, tous systèmes de production confondus	166
Figure 14 Cadran de la qualité des contrats et du nombre d'ETP effectué	171
Figure 15 Horizon de coexistence suggéré par notre cas d'étude	232
Figure 16 Voie de transition de coexistence	237

Liste des tableaux

Tableau 1 Proposition de principes socio-économiques de l'agroécologie	35
Tableau 2 Dimensions et variables qui définissent les conditions de travail des producteurs	49
Tableau 3 Echantillon de producteurs interviewés pour les entretiens semi-dirigés	74
Tableau 4 Détail de l'échantillon de producteurs dont les données qualitatives, techniques ou économiques sont présentées dans la thèse	76
Tableau 5 Nombre de producteurs interviewés	97
Tableau 6 Classification des systèmes de production	100
Tableau 7 Principales voies de commercialisation par système de production	106
Tableau 8 Références utilisées par les producteurs dans la fixation des prix des légumes en vente directe	110
Tableau 9 Prix des légumes recensés par le « Verbond van Belgische Tuinbouwveiligen »	111
Tableau 10 Performances économiques des fermes ^{*1}	114
Tableau 11 Proxy du revenu horaire par associé	115
Tableau 12 Importance de la main d'œuvre familiale	124
Tableau 13 Origine agricole et âge des producteurs interviewés	125
Tableau 14 Niveau d'éducation, expérience professionnelle autre qu'agricole et expérience de terrain des producteurs interviewés	126
Tableau 15 Origine et sexe des travailleurs	164
Tableau 16 Fonctions des travailleurs dans les systèmes conventionnels et biologiques	172
Tableau 17 Fonctions des travailleurs dans les systèmes agroécologiques	173
Tableau 18 Idéal-type des modèles réciprocity des systèmes MPS et MMS en agroécologie	175
Tableau 19 Résumé des résultats obtenus pour chaque dimension définissant les conditions de travail des producteurs	179

Tableau 20 Données médianes pour les producteurs MPS et MMS en agroécologie et en agriculture conventionnelle	222

Introduction

1.1 Le travail en agroécologie : un sujet qui dérange

1.1.1 Les transformations du XX^e siècle

Alors qu'en 1900, l'agriculture représentait 43% du volume total de l'emploi en France et 41% aux Etats-Unis, un siècle plus tard, soit en 2012, elle n'en représentait respectivement plus que 3% et 2% (Piketty 2013). En Belgique, le pays que concerne la présente étude, un bilan récent (EUROSTAT 2012) atteste qu'un tiers des fermes ont cessé leurs activités entre les années 2000 et 2010, de sorte qu'en 2013, 1,45% seulement de la population active travaillait encore dans le secteur primaire, agriculture et pêche confondues (SPF Economie 2013b).

Cette réduction du secteur agricole dans les pays industrialisés s'explique par les transformations profondes qui ont traversé ce dernier au cours du XX^e siècle. Avec, notamment, le développement des nouvelles énergies, celui du moteur à explosion, de l'acier et de la chimie de synthèse, la deuxième révolution industrielle, au début du XX^e siècle, a doté les producteurs agricoles d'outils remarquablement performants : moteurs de plus en plus puissants, mécanisation spécialisée, mais aussi engrais minéraux, produits phytosanitaires et nouvelles variétés à haute productivité (Mazoyer et Roudart 2002). L'augmentation du niveau de la mécanisation et de la spécialisation des fermes a conduit à un accroissement de la productivité et de la superficie des exploitations. Mais l'allègement du travail manuel a entraîné aussi une baisse du niveau d'emploi à l'hectare.

A cette réduction de la nécessité de main-d'œuvre en agriculture se sont greffés, par ailleurs, des facteurs de réduction d'emploi supplémentaires comme l'évolution de la pyramide des âges, mais aussi la baisse d'attractivité du secteur (Legagneux et Olivier-Salvagnac 2017). La sécurité d'emploi des producteurs est, en effet, devenue plus fragile. Nombre d'entre eux ont dû recourir aux crédits pour acquérir du matériel coûteux et des terres agricoles étendues. En outre, en se spécialisant, les fermes sont également devenues plus dépendantes des acteurs en amont et en aval de la chaîne alimentaire (van der Ploeg, Ventura, et Milone 2016; Preventagri 2004).

La fragilisation de la situation financière des fermiers s'est accompagnée d'une remise en question des normes, des identités et modèles professionnels (Hervieu et al. 2010; Hostiou et al. 2006). A la fin du XX^e siècle, les modèles productifs intensifs ont été mis à mal par la découverte de ses impacts négatifs sur l'environnement et, à la suite des crises sanitaires telles que celle de la dioxine en 1999 en Belgique, sur la santé (Dubuisson-Quellier et Giraud 2010). Le monde agricole a dû faire face à ces nouvelles charges, exacerbées par un effritement de la confiance des consommateurs dans les producteurs. Ces éléments, conjugués au développement des modèles de production alternatifs, telles l'agriculture biologique et l'agriculture de conservation, ont véhiculé des discours qui disqualifient les compétences des agriculteurs attachés au modèle plus intensif (Dubuisson-Quellier et Giraud 2010; Rémy 2010).

De manière concomitante, le socle familial des fermes s'est fragilisé, essentiellement autour des années 2000 (Legagneux et Olivier-Salvagnac 2017; Blanc et Perrier-Cornet 1999). En France, la main-d'œuvre d'origine non familiale est ainsi passée de 16% à 29% entre 1988 et 2010 (Legagneux et Olivier-Salvagnac 2017). Dans les secteurs demandeurs, telle l'horticulture, les producteurs peinent à trouver du personnel local. Les nouvelles conditions de travail proposées sont trop peu attractives : politiques de flexibilisation du travail, salaires planchers, risque sanitaire élevé et faible protection sociale les caractérisent (Weiler, Otero, et Wittman 2016; Cahuzac et Détang-Dessendre 2011; Morice et Michalon 2008; Chauvin 2008). Pour recruter des ouvriers disposés à travailler à ces conditions, les pays occidentaux ont ouvert leurs frontières (Weiler, Otero, et Wittman 2016; Morice et Michalon 2008). Les études empiriques sur les conditions de travail de cette main-d'œuvre étrangère sont très critiques. Une série de délits sont devenus banals à leur encontre, qu'il s'agisse de la non-déclaration et du non-paiement d'heures supplémentaires ou de la sous-déclaration d'accidents du travail. En outre, ces travailleurs étrangers pâtissent de la possibilité à leur égard de certaines dérogations au droit du travail et à la sécurité sociale¹.

A l'autre bout du monde, dans les pays du Sud, la situation des actifs agricoles a également été bouleversée après la Seconde Guerre mondiale.

¹ Pour un exemple détaillé dans le cas de la France : Morice 2008. Certains auteurs dénoncent, par ailleurs, des conditions extrêmes d'exploitation et de violation de droits fondamentaux dans certaines régions (par exemple dans la culture de tomates dans les Pouilles en Italie: Brovia 2008).

Les auteurs qui documentent ces questions s'intéressent essentiellement aux situations financières et à la sécurité alimentaire des producteurs. Leurs études mettent en évidence que les possibilités accrues de mécanisation en Occident se sont étendues aux exploitations de moyenne et de grande taille d'Amérique latine et du Proche Orient. Les développements de riz, blé, maïs et soja à haut rendement liés à la révolution verte ont bénéficié de la sorte à de nombreuses exploitations d'Asie, d'Amérique Latine et, dans une moindre mesure, d'Afrique (Mazoyer et Roudart 2002). Cependant, si la situation économique de nombreuses fermes s'est améliorée, elle est souvent devenue plus vulnérable dans la mesure où elle s'est assujettie aux entreprises agroalimentaires et au marché mondial. En outre, ces évolutions n'ont été accessibles qu'aux exploitations capables d'achats coûteux, laissant à l'écart les fermes plus modestes et les paysans aux faibles moyens financiers (Verhaegen 2012; Mazoyer et Roudart 2002). La mise en concurrence mondiale d'agricultures aux niveaux de productivité drastiquement différents *in fine* (de l'ordre de 1 à 500, selon Mazoyer et Roudart 2002) a renforcé la situation économique critique des petites fermes (De Schutter 2014; Verhaegen 2012; Bernstein 2010; Moore 2010; Friedmann 2005; Mazoyer et Roudart 2002; McMichael 1996).

1.1.2 Une question implicite au cœur de l'agroécologie

C'est dans ce contexte de la modernisation des agricultures du monde, et des critiques environnementale et sociale portées sur son développement, que le concept d'agroécologie a émergé. Né dans les années 1930 en Amérique, le terme d'agroécologie a pris de l'ampleur à partir des années 1980, au départ d'une publication de Miguel Altieri intitulée : *Agroecology, the Scientific Basis of Alternative Agriculture* (1983). A cette époque, les promoteurs historiques de l'agroécologie se préoccupent de la situation sociale et économique de la petite paysannerie (Altieri 2002; Conway 1987). Ils développent une approche éco-systémique de l'agriculture, qu'ils situent dans le cadre d'une critique politique du système productiviste (Stassart et al. 2012; Tripp 2008). Leur intention consiste à repenser l'agriculture, au Nord comme au Sud, en croisant l'agronomie et l'écologie (Ollivier et Bellon 2013; Wezel et al. 2009). Dans cette perspective, Altieri propose à cette époque de définir la proposition agroécologique en cinq principes éco-systémiques (Altieri 1995) encore couramment mobilisés aujourd'hui². L'ensemble de ces travaux repose

² Nous présenterons les cinq principes au chapitre premier.

sur l'observation empirique des pratiques agricoles et s'alimente d'investigations sur les agricultures traditionnelles et les savoirs locaux (Ollivier et Bellon 2013; Stassart et al. 2012).

Bien qu'initialement la recherche ait peu appuyé son déploiement (Vanloqueren et Baret 2009), l'agroécologie a pris récemment plus d'ampleur et de nombreux acteurs se sont emparés du concept. Au niveau scientifique, aux acteurs pionniers – tels, en Espagne, l'Instituto de Sociología y Estudios Campesinos (ISEC) de l'Université de Cordoue ou, aux Etats-Unis, la faculté multidisciplinaire centrée sur l'agroécologie de l'Université de Wisconsin-Madison – se sont ajoutés, par exemple, en Belgique, le Groupe Interdisciplinaire de Recherche en Agroécologie du FNRS (GIRAF) ; en France, le département SAD de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) ; au Royaume-Uni, le Centre For Agroecology, Water and Resilience de l'Université de Coventry. Au niveau politique également, l'agroécologie est mise au-devant de la scène. Olivier De Schutter, ancien rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation aux Nations Unies, défend l'agroécologie comme la voie vers laquelle les pays doivent s'orienter pour relever le défi de la faim dans le monde ; l'ancien ministre français de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt, Stéphane Le Foll, avait choisi de parier sur l'agroécologie pour soutenir l'agriculture française. Enfin, des mouvements sociaux agraires – dont le plus emblématique est certainement La Vía Campesina, mouvement international paysan qui a fait de l'agroécologie dite paysanne son cheval de bataille – et des associations et syndicats agricoles – comme le MAP en Belgique, la Confédération paysanne en France, LandWorkers' Alliance au Royaume-Uni ou encore l'UNAG à Cuba – emploient le terme d'agroécologie. Selon plusieurs auteurs, l'utilisation du terme d'agroécologie par les mouvements sociaux serait une des caractéristiques essentielles qui distinguent l'agroécologie des autres formes d'agricultures écologiques (Tittonell 2014; Wezel et al. 2009). Par ailleurs, plusieurs chercheurs qui publient sur l'agroécologie sont, eux-mêmes, investis dans ces mouvements (Ollivier 2015).

Si le développement de l'agroécologie s'avère incontestable, force est de constater qu'il a ouvert le concept à la polysémie. Certains scientifiques ont choisi d'opter pour une vision de l'agroécologie restreinte à une discipline croisant l'agronomie et l'écologie, en la désencastrant de la critique politique posée par les fondateurs historiques (Soussana 2013). A l'inverse, ces derniers ont fait évoluer sa définition pour qu'elle rende

compte plus explicitement des dimensions sociale et organisationnelle de ses enjeux relatifs à la réduction de la pauvreté et, plus tard encore, des rapports entre science et société (Stassart et al. 2012). De 1998 à 2003, on est passé de la sorte d'une définition qui restreignait l'agroécologie à « l'application de l'écologie à l'étude, la conception et la gestion des agro-écosystèmes durables » (Gliessman) à « l'application de l'écologie à l'étude, la conception et la gestion des systèmes agroalimentaires » (Buttel), pour arriver, en 2009, à l'agroécologie comme concept fédérateur d'action intermédiaire entre discipline scientifique, mouvements sociaux et pratiques (Wezel et al.), en vue de construire une agriculture durable (*in* Stassart et al. 2012).

Pour l'ensemble des acteurs qui reconnaissent la pertinence de la critique politique initialement formulée, on retrouve au cœur de la, ou plutôt des, propositions agroécologiques une volonté de réinscrire la globalité des systèmes alimentaires au sein des limites naturelles de la planète, tout en favorisant non seulement les interactions éco-systémiques mais également l'emploi (Stassart et al. 2012). La préoccupation sociale est ainsi un trait commun de l'ensemble des agroécologies qui se sont développées dans la foulée des fondateurs historiques de la discipline (Timmermann et Félix 2015; Méndez, Bacon, et Cohen 2013; Koohafkan, Altieri, et Holt Giménez 2012; Gliessman 2007). Pour autant, alors que les dimensions éco-systémiques de l'agroécologie ont très vite été définies sous la forme de principes forgés à partir d'observations empiriques, les dimensions socio-économiques, quant à elles, n'ont été que peu explicitées encore et n'ont pratiquement pas été mises à l'épreuve du terrain dans le contexte socio-économique et politique actuel ; et ce, tant dans les pays du Sud (Van Damme 2013) que du Nord (A. M. Dumont et al. 2016). Les études sur les situations de travail des actifs agricoles (producteurs et travailleurs) en agroécologie sont demeurées dans l'ombre de la littérature (Timmermann et Félix 2015). Lorsque la question du travail est abordée, on en reste à une vision normative où l'agroécologie permettrait, par principe, d'améliorer la qualité de vie au travail, les conditions d'existence, la santé des producteurs et des paysans ou encore leur contrôle sur les ressources productives (Timmermann et Félix 2015; Méndez, Bacon, et Cohen 2013; Koohafkan, Altieri, et Holt Giménez 2012; Gliessman 2007). Ainsi, Gliessman (2007) et Timmermann et Félix (2015) traitent de la problématique tous secteurs agricoles confondus. Ils supposent que l'agroécologie favorise une meilleure qualité de travail parce que ce type d'agriculture impose au producteur d'acquiescer un plus grand degré de connaissance et de

savoir, tout en permettant d'accéder à un revenu acceptable et à davantage de pouvoir dans les prises de décision. Timmermann et Félix (2015) estiment également que l'agroécologie est susceptible de permettre de mieux répartir les tâches laborieuses entre travailleurs au sein de la ferme et de limiter le nombre de tâches répétitives grâce à la grande diversité culturelle. Dans la même lignée, les mouvements sociaux considèrent l'agroécologie comme la voie qui permettra de garantir les conditions de travail du secteur, et plus précisément de « retenir la jeunesse dans un cadre de vie épanouissant et collectif avec un revenu juste » (La Via Campesina 2017).

Cet écart entre un idéal normatif fort et une réalité empirique peu étudiée a créé un débat autour de la capacité de l'agroécologie (et du mouvement paysan qui lui est régulièrement associé) à être une solution possible au développement d'une agriculture durable (McMichael 2014; Bernstein 2014). Un nombre conséquent d'individus sont-ils réellement prêts à travailler la terre dans les conditions dites agroécologiques ? Qui sont ces individus ? Travailleurs agricoles et producteurs se retrouvent-ils dans cette proposition ? Qu'en est-il dans les pays du Nord et du Sud ? Ces questions restent pour l'instant peu documentées (Bernstein 2014; Borras Jr et Franco 2010; Patel 2009).

1.1.3 Proposition centrale de la thèse

D'évidence, l'agroécologie conçue comme une discipline susceptible de permettre à des producteurs ou à des paysans de vivre d'un revenu juste et d'offrir à la jeunesse un cadre de vie épanouissant (pour relayer les mots de La Via Campesina) émerge donc comme un idéal, implicite ou non, au sein d'une large littérature (chapitre 1). Cependant, l'agriculture agroécologique socialement durable ayant été si peu documentée jusqu'ici, le risque est grand, même quand les propos ne sont qu'implicites, d'élaborer cet idéal de manière artificielle et déconnectée de la réalité. Dans la veine de la critique formulée par Nanteuil (2016) à l'encontre de l'écologie politique (mouvement auquel les fondateurs de l'agroécologie s'associent d'ailleurs ([Altieri 2004; Altieri et Trujillo 1987] *in* Ollivier 2015)), nous pensons qu'il est nécessaire de construire une agroécologie qui prenne appui sur la réalité contemporaine – en ce compris son impact socio-économique – afin qu'elle puisse réellement proposer un idéal de justice sociale aux producteurs agricoles, à leur main-d'œuvre, aux consommateurs et aux autres acteurs des systèmes alimentaires.

Nous en venons ainsi à la question essentielle qui nous animera tout au long de cette thèse : la mise en œuvre de l'idéal de production proposé par l'agroécologie permet-elle, aujourd'hui, le développement de conditions de travail de qualité pour les producteurs et pour leurs travailleurs ? Etant entendu, d'une part, que ces conditions de travail doivent être comprises au sens large du terme, comme le cadre qui permet à un individu de subvenir décemment à ses besoins à partir d'une expérience de travail de qualité. Et, d'autre part, que cette expérience de travail n'est pas seulement fonction des tâches à effectuer, mais également des relations intersubjectives et des attentes sociales qui façonnent le travailleur et son identité (Nanteuil 2016). Selon notre hypothèse, une agriculture durable, incluant la dimension sociale, ne pourra se développer que si l'on accepte de construire des idéaux normatifs susceptibles de servir de guides autant que de supports à l'évaluation de l'écart entre l'idéal envisagé et ses possibilités de mise en œuvre actuelle.

Pour éclairer notre problématique, la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne (Belgique) a été retenue. Les résultats présentés dans la thèse sont le fruit d'une soixantaine d'entretiens effectués auprès de différents acteurs du système alimentaire, dont une majorité de producteurs rencontrés à plusieurs reprises. Au total, plus de 130 entretiens ont été réalisés. Nos résultats consistent en une analyse détaillée des conditions de *travail* des *producteurs* et en un premier aperçu des conditions d'*emploi* de leurs *travailleurs*. Nous distinguerons donc le cas des *producteurs* de leurs *travailleurs* agricoles. Par *travailleurs* nous entendons l'ensemble des salariés (ouvriers et employés), ainsi que les indépendants et individus non déclarés qui effectuent le même travail que celui des salariés. Pour cette première recherche, nous n'avons pu étudier la situation des travailleurs qu'au départ de nos entretiens avec les producteurs, via l'analyse de variables caractérisant la relation employeur-travailleur. C'est pourquoi nous traiterons uniquement de leurs conditions d'emploi et non de travail, comme nous l'avons fait pour les producteurs. Les conditions de travail concernent des dimensions telles que le revenu, l'(in)sécurité au travail, le temps passé au travail, la pénibilité du travail, la santé au travail, le niveau de marge de manœuvre et de contrôle, etc. Les conditions d'emploi évaluent des aspects tels que la qualité du contrat de travail, la fonction attribuée aux travailleurs dans la ferme ou encore les perspectives de carrière.

Nous avons développé une définition opérationnelle de l'agroécologie, consistant en une série de principes, ainsi qu'un cadre théorique, intitulé « justification des pratiques », permettant de confronter cette définition au terrain. Ce développement théorique nous rendra à même de distinguer les producteurs orientés dans une démarche agroécologique de ceux qui ne le sont pas et de comprendre, par la suite, comment la mise en œuvre des principes de l'agroécologie affecte les conditions de travail et d'emploi. Nous considérons que nous avons affaire à un producteur agroécologique dès lors que ses pratiques rendent compte d'une série large de principes et qu'en situation de dilemme éthique quant à leur mise en œuvre il inscrit ses choix dans une visée de justice sociale.

Nous verrons que si un idéal semblable anime différentes expériences rencontrées, il existe une pluralité de formes d'agroécologie. Et que ces différents systèmes agroécologiques offrent aux producteurs et à leurs travailleurs des conditions de travail et d'emploi contrastées. Ces systèmes ouvrent également sur des perspectives d'avenir divergentes. Notre thèse démontre qu'en se privant de réfléchir aux modes de concrétisation actuels des systèmes agroécologiques, on se prive aussi des capacités réflexives nécessaires pour influencer sur leurs possibilités d'avenir respectives.

1.1.4 La production de légumes pour le marché du frais

Trois caractéristiques-clés de la production de légumes ont guidé notre prédilection pour ce secteur. Premièrement, la formation des producteurs et de la main-d'œuvre agricole aux pratiques agroécologiques est une piste de plus en plus considérée par les scientifiques pour promouvoir la création de nouveaux emplois durables, tant d'un point de vue social qu'écologique et économique (Lucas 2013; Ollivier et Guyomard 2013; Rouillé d'Orfeuil 2013; Maynard et Green 2006). Dans nos régions, les systèmes maraichers sont particulièrement mis en exergue. L'horticulture³ constitue le secteur agricole le plus demandeur d'emplois⁴; le maraichage peut être pratiqué avec peu de terres et peu d'investissements; la commercialisation en circuit court y est, en outre,

³ L'horticulture est la « branche de l'agriculture comprenant la culture des légumes, des fleurs, des arbres et des arbustes fruitiers et d'ornement », Dictionnaire Larousse (2015), <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>.

⁴ RICA (Réseau d'informations comptables agricole), consultation dynamiques de la donnée « totale main d'oeuvre » pour le thème « structure et rendement », pour la France et la Belgique, entre 2004 et 2012, selon les caractéristiques technico-économiques TF8 et TF14.

particulièrement adaptée ; autant d'aspects largement repérés à présent par les organismes d'aides à l'emploi (Le FOREM 2013). Pour autant, la situation paraît, à première vue, contradictoire. Même s'il n'existe pas de statistiques officielles, un nombre croissant de personnes non issues du monde agricole (souvent désignées sous l'acronyme NIMA) sont à la recherche de terres et de formations pour se lancer dans le métier. D'un autre côté, les conditions dans lesquelles les producteurs et les travailleurs agricoles doivent exercer leur métier paraissent toujours critiques, à considérer, d'une part, la diminution du nombre de producteurs en Région wallonne dans le secteur des légumes pour le marché du frais (moins 21% entre 1990 et 2015), y compris sur les fermes de moins de 2,5 hectares visées par les NIMA (moins 22% entre ces mêmes années)⁵ et, d'autre part, les difficultés rencontrées par ces producteurs pour trouver de la main-d'œuvre agricole belge.

En deuxième lieu, la production de légumes pour le marché du frais a l'avantage de couvrir des modalités de production distinctes. Elle couvre des fermes héritières de la modernisation de l'agriculture dans la seconde moitié du XX^e siècle, à haute productivité, caractérisées par un niveau de mécanisation important et peu d'emploi, tout en impliquant également des fermes maraîchères sur moins de 2,5 hectares, au niveau de mécanisation faible.

Enfin, les légumes pour le marché du frais sont vendus selon des modes de commercialisation multiples, allant des circuits courts aux circuits longs.

Ces trois raisons conduisent la production légumière au cœur des débats sur la relocalisation de la production agricole. Nous y ajouterons l'avantage que la Région wallonne présente l'ensemble de ces caractéristiques sur un territoire géographique restreint, aux contextes socio-économiques et politiques proches, et donc comparables.

⁵ Communication personnelle, Jean-Marie Marsin directeur de l'analyse économique agricole du Service Public de Wallonie, mars 2017.

1.1.5 Des études empiriques à la proposition d'une approche nouvelle : comparative, compréhensive et systémique

Les problématiques de l'emploi et du travail sont un parent pauvre de la littérature du XXI^e siècle relative au secteur agricole. De manière assez révélatrice, à notre connaissance, il n'existe pas, à ce jour, de revue spécialisée sur le sujet et l'*International Symposium on work in agriculture* organisé à l'Université Estadual de Maringa au Brésil est l'un des rares colloques internationaux organisés sur le sujet depuis les années 2000⁶. Comme nous l'avons indiqué, il en va de même dans la littérature consacrée explicitement à l'agroécologie. Les rares articles qui y abordent les questions d'emploi et de travail les envisagent selon une approche normative et les publications qui les ont le plus approfondies sont fort récentes.

Si la littérature dont l'objectif est d'éclairer la question du travail dans les systèmes agroécologiques n'est guère développée, une série d'études empiriques nous éclaire néanmoins sur ce que pourraient être les conditions réelles de travail et d'emploi dans ce modèle d'agriculture.

Au regard de la production légumière en Europe et en Amérique du Nord, les études empiriques qui abordent la question du travail concernent deux types de situation. Il s'agit soit des producteurs de systèmes alimentaires dits alternatifs⁷ (tels les « communities supported agriculture », associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), ou encore, plus généralement, des maraîchers pratiquant la vente en circuit court (par exemple: Mundler et Laughrea, 2015; Galt, 2013; Bon et al., 2012; Dufour et Herault-Fournier, 2010; Hinrichs, 2000; Perez, 2004)). Soit de la situation des ouvriers agricoles dans les systèmes biologiques et conventionnels (Gray 2014; Morice et Michalon

⁶ L'*International Symposium on work in agriculture* organisé à l'Universidade Estadual de Maringa au Brésil a eu lieu entre les 8 et 11 novembre 2016 : <http://sites.uem.br/symposiumwa2016>, consulté le 19 juillet 2017.

⁷ La notion de système alimentaire (*food system*) englobe conjointement la dimension productive et les dimensions d'organisation de filière et de consommation (Stassart et al. 2012). Les systèmes alimentaires alternatifs (*alternative food systems*), ou encore les réseaux alimentaires alternatifs (*alternative food networks*) sont des initiatives de reconstruction des systèmes alimentaires impliquant des acteurs dont le but est de contrer les préjudices écologiques et sociaux des systèmes alimentaires dominants. Ces initiatives se centrent avant tout sur la relocalisation des différentes étapes de la chaîne alimentaire, la vente directe et les pratiques écologiques d'agriculture sur petites surfaces (Goodman, DuPuis, et Goodman 2012).

2008; Barndt 2008; Shreck, Getz, et Feenstra 2006; Guthman 2004a). Les études ciblant le travail des producteurs en agriculture conventionnelle ou celui des ouvriers agricoles dans les systèmes alimentaires alternatifs sont très rares (Weiler, Otero, et Wittman 2016; Tregear 2011; DuPuis et Goodman 2005; Allen et al. 2003). Les analyses empiriques qui mettent en tension la situation des producteurs avec celle de leurs travailleurs sont également pratiquement absentes. Cette littérature se focalise plutôt sur les transformations du marché (Lamanthe 2005) et sur l'organisation et la fonction de la main-d'œuvre (Peltier et al. 2009; Chabanet et al. 2000). Lorsqu'elle traite explicitement des conditions de travail, son objectif est de comprendre les situations d'emploi des travailleurs et non de mettre en tension les situations de travail des producteurs avec les situations d'emploi de leur main-d'œuvre (Weiler, Otero, et Wittman 2016; Gray 2014).

Ceci étant, l'examen des travaux empiriques sur le travail des producteurs en agriculture biologique et circuit court met en lumière une série d'aspects positifs qui concernent probablement aussi les systèmes agroécologiques. Dans les systèmes biologiques, les producteurs (et leurs ouvriers agricoles) ne pâtissent pas des méfaits de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse (Ollivier et Guyomard 2013). Les producteurs en agriculture biologique et circuit court semblent également tirer une satisfaction importante de leur travail (au sens de Paugam 2000 : dans l'exercice des tâches à réaliser mais aussi grâce à une reconnaissance sociale forte et, dans une moindre mesure, à une reconnaissance financière (Mundler et Laughrea 2015; Dufour et al. 2010).

Parallèlement, la littérature souligne les difficultés rencontrées par les producteurs en agriculture biologique et en circuit court pour trouver un équilibre jugé adéquat entre vie privée et vie professionnelle, et pour limiter la surcharge de travail (Navarette, Dupré, et Lamine 2015; Ollivier et Guyomard 2013; Dufour et al. 2010). Ces mêmes producteurs, surtout dans certaines régions, rencontreraient également des soucis de rentabilité dans les systèmes d'agriculture sur petites surfaces et de vente des légumes sous formes de paniers (Galt 2013; Brown et Miller 2008). Galt va jusqu'à dénoncer une situation d'auto-exploitation, malgré l'effort des consommateurs qui acceptent de payer leurs légumes un peu plus cher que dans les circuits longs, dans une étude sur la rentabilité de 36 producteurs qui écoulaient leurs produits au sein de « communities supported agriculture » en Californie. Galt conclut que la moitié des

producteurs travaillent pour un revenu inférieur à celui gagné par la main-d'oeuvre agricole, et qu'un nombre plus important encore travaille pour un revenu inférieur au revenu moyen gagné par les 36 fermes de l'échantillon. Selon lui, les producteurs se retrouvent dans cette situation en raison de leur sens développé du devoir envers les consommateurs au sein du « community supported agriculture » et de la prédominance d'un rapport peu instrumental à leur travail (Galt 2013).

Enfin, les études sont moins unanimes quant au niveau de liberté dont les producteurs en circuit court jouiraient pour prendre des décisions techniques, commerciales et socio-économiques sur leur ferme. Certains auteurs leur reconnaissent une importante autonomie, d'autres accentuent plutôt les rapports de forces existant en faveur des consommateurs (Dupré, Lamine, et Navarette 2017; Mundler et Laughrea 2015; Maréchal 2008; Hinrichs 2000).

En ce qui concerne les ouvriers agricoles, les études empiriques relatives à l'agriculture biologique et aux systèmes alimentaires alternatifs nous aident également à conjecturer ce que pourrait être leur situation en agroécologie. Ces études documentent essentiellement leur condition d'emploi et dénotent unanimement une situation difficile. La plupart de ces études ont été réalisées à la suite du travail pionnier de Guthman (2004a) en Californie (Shreck, Getz, et Feenstra 2006). Guthman est un des premiers auteurs à avoir mis en lumière les conditions d'emploi parfois très précaires que l'on déplore en agriculture biologique. Au sein des autres systèmes alimentaires alternatifs, la situation semblerait tout aussi critique. Les systèmes alternatifs et d'agriculture biologique ne seraient pas à même d'éviter le régime précaire de travail marqué par les politiques de flexibilité (Weiler, Otero, et Wittman 2016; Harrison et Getz 2015; Ekers et al. 2015; Sbicca 2015; Gray 2014). On y trouverait de la main-d'œuvre étrangère engagée selon les mêmes termes que dans l'agriculture plus productiviste. En outre, les producteurs des systèmes alternatifs sur petites surfaces ont l'habitude de faire appel à un nombre relativement important de bénévoles et de stagiaires peu ou pas payés. Certains auteurs dénoncent dès lors la normalisation de ce type de travail précaire. Les producteurs engagés dans les systèmes alternatifs considèrent, en effet, qu'ils participent à la création d'une économie nouvelle, basée sur des liens de réciprocité forts. La formation offerte aux bénévoles et les échanges informels justifient, selon eux, l'absence ou la faible rémunération de ces travailleurs, dans un contexte où eux-mêmes

sacrifient leur revenu pour développer une production alternative (Weiler, Otero, et Wittman 2016; Ekers et al. 2015).

Ce tour d'horizon de la littérature existante rend compte de la nécessité de développer une approche qui puisse être à la fois *comparative*, *compréhensive* et *systémique* afin d'étudier les questions de travail et d'emploi dans une perspective de transition. En effet, la plupart des études empiriques rencontrées ne sont pas effectuées selon une approche comparative et, en outre, reposent parfois sur une définition floue du modèle étudié. Les systèmes alimentaires dits alternatifs, en particulier, sont souvent définis par opposition au régime dominant plutôt qu'au regard de leurs caractéristiques intrinsèques (Tregear 2011). Il n'est donc pas évident d'identifier ce qui est spécifique ou commun aux différents modèles de production, et, par là même, à des systèmes susceptibles d'être qualifiés d'agroécologiques.

Ajoutons qu'en ce qui concerne les producteurs, ces études n'identifient pas toujours l'idéal poursuivi ni n'interrogent l'écart entre cet idéal et les pratiques effectives. Dans quelle mesure, par exemple, la mobilisation de bénévoles est-elle un souhait des producteurs, justifié pour des raisons d'économie morale, ou un écart par rapport à leur idéal de départ ? Si l'on souhaite apprécier la façon dont l'agroécologie impacte les pratiques socio-économiques, il s'agit de comprendre au plus près la démarche des individus, jusqu'à envisager comment ils en sont arrivés, parfois, à mettre en œuvre des pratiques socialement critiquables, pour eux-mêmes ou pour leurs travailleurs.

Enfin, il apparaît clairement que la situation des producteurs est intimement liée à celle de leurs travailleurs. Il semble nécessaire de comprendre, dans une approche systémique, ce qui lie les situations de travail des uns et des autres. Par ailleurs, les différents systèmes de production jouent un rôle de référentiel les uns pour les autres : si les conditions d'emploi et de travail sont critiquées dans un système, elles peuvent être exposées à la même critique dans un autre système ou, à l'inverse, elles peuvent y échapper compte tenu des différences d'un système à l'autre. En outre, les systèmes les plus pertinents aujourd'hui en termes de conditions de travail et d'emploi peuvent influencer, dans la durée, les expériences et perspectives futurs des autres systèmes.

En conséquence, nous avons choisi d'appréhender les problématiques du travail et de l'emploi dans une perspective de transition agroécologique

selon une approche à la fois comparative, compréhensive et systémique. Comparative, car l'enjeu est de distinguer ce qui est propre à la mise en œuvre des principes agroécologiques, de ce qui ne lui est pas spécifique. Compréhensive, car notre volonté est d'interpréter les vécus des individus, d'élucider les mobiles et les conséquences de la (non-)poursuite des principes prônés par l'agroécologie, sur les expériences de travail et d'emploi. Systémique, enfin, car nous faisons l'hypothèse que les systèmes de production et de commercialisation sont en constantes interactions et, qu'ainsi, les expériences de travail et d'emploi au sein d'un système de production influencent les expériences et les perspectives futures des autres systèmes. Il y a aussi lieu de tenir compte du fait que les conditions de travail des producteurs influent sur les conditions d'emploi de leurs travailleurs.

L'approche comparative sera réalisée à chaque fois que la réalité sera objectivée en contrastant différentes situations étudiées avec la même rigueur et la même approche. Elle se traduira dans la construction d'outils multidimensionnels, telles les grilles que nous développerons pour juger de la démarche agroécologique d'un producteur et de ses conditions de travail. Ces outils nous rendront capables de mettre en perspective des réalités très différentes. L'approche sera comparative aussi de par notre mobilisation des travaux de recherche de l'école française d'agriculture comparée (Cochet 2011). Il s'agit d'une approche globale et pluridisciplinaire de l'agronomie qui a pour objectif d'accompagner ses multiples formes de développement. Ce courant propose d'éclairer les évolutions possibles du secteur agricole en comparant les différentes logiques de production coexistantes. La pluralité des logiques de production est analysée en soulignant les contraintes techniques, écologiques, économiques mais aussi sociales auxquelles elles répondent (Mazoyer et Roudart 2002).

Notre approche sera aussi compréhensive en ce qu'elle s'inscrira dans une sociologie compréhensive weberienne (Kaesler 1996). Selon celle-ci, le social est appréhendé par le chercheur par l'exploration du sens subjectif que les acteurs donnent à ce qu'ils font, vivent et pensent. Le chercheur interprète les réalités humaines en se saisissant des significations que les acteurs donnent à leur conduite. Pratiquement, les grilles développées pour jauger de la réalité, tant agroécologique qu'en termes de conditions de travail, seront confrontées au terrain à l'aide d'entretiens compréhensifs (Kaufmann 2011). Ceux-ci éclaireront les raisons pour lesquelles les producteurs optent pour des pratiques

agroécologiques ou non et les manières dont sont vécues les expériences de travail. L'approche compréhensive sera réalisée dans une dialectique continue entre la théorie et le terrain. De la sorte, nous éviterons d'enfermer tout acteur dans l'une ou l'autre catégorie conceptuelle au départ d'indicateurs choisis au préalable et mesurés sans laisser place à la perception des individus sur leurs propres pratiques et réalités (Ferrerias 2007).

Notre approche sera encore systémique en ce qu'elle aura pour objectif de saisir la complexité de la réalité en appréhendant cette dernière comme un tout plutôt que de manière fractionnée. Elle suivra certains des enseignements de Jean Ladrière ou encore d'Edgar Morin. En opposition aux approches réductionnistes, les approches systémiques proposent d'étudier des systèmes, définis comme des ensembles d'éléments en interaction, en insistant sur l'analyse des interactions entre les éléments du système plutôt que sur l'étude d'un élément en particulier. Pour la présente recherche, le système considéré est celui du système alimentaire de la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne. Ce système sera découpé entre éléments constituant la « niche », « le régime » ou encore « le paysage », selon le modèle de la multi-level perspective (Geels et al. 2016; Geels et Schot 2007), afin de discuter de ses possibles voies de transition. L'approche systémique est particulièrement adaptée à l'étude de problématiques impliquant de multiples éléments enchevêtrés les uns aux autres qui ne peuvent se résoudre selon une approche déterministe (Ackoff et Emery 2005).

Les trois approches – comparative, compréhensive et systémique – sont particulièrement pertinentes dans notre contexte d'étude exploratoire. Chacune d'entre elle nous équipe pour appréhender une problématique complexe qui ne peut, à l'heure actuelle, se résumer à une suite d'hypothèses à (in)valider. Nous verrons que ces approches sont complémentaires mais aussi en tension les unes avec les autres. Ce positionnement épistémologique nous a amené à réaliser une thèse profondément interdisciplinaire. Il importe de nous expliquer un instant à ce sujet. L'approche est interdisciplinaire, et non multidisciplinaire. Nous n'avons pas mobilisé plusieurs disciplines de manière successive, mais nous avons croisé plusieurs disciplines entre elles. Cette approche repose, par conséquent, sur un langage qui fait appel à plusieurs disciplines différentes et dont les termes peuvent sembler contradictoires. Par exemple, le mot *variable* est rarement utilisé dans une approche dite *compréhensive*. Aussi, certaines sous-sections et notes

de bas de page s'adressent plus particulièrement aux sociologues, aux économistes ou aux agronomes pour apporter l'un ou l'autre éclaircissement. La démarche poursuivie est risquée, et nous en sommes bien consciente. Tout l'intérêt de la démarche doit être compris en tant qu'elle se veut comme un *compromis* entre approches compréhensive, comparative et systémique.

1.2 Questions de recherche et démarche générale

La section ci-avant nous a permis de mesurer l'ampleur des défis sociaux, économiques et écologiques que doit affronter le monde agricole. Dans le but de mieux en cerner quelques pistes de résolution selon l'approche compréhensive, comparative et systémique que nous venons d'introduire, nous avons choisi d'explorer deux questions de recherche dans le cadre de la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne.

- (1) Comment les principes socio-économiques de l'agroécologie guident-ils les pratiques des producteurs agroécologiques ?
- (2) Quelle est la qualité des conditions de travail des producteurs et des conditions d'emploi des travailleurs agricoles dans les systèmes de production agroécologiques ?

La première question sera moins développée que la seconde. Nous l'envisageons surtout comme une étape préliminaire pour étudier la qualité des conditions de travail et d'emploi. Celle-ci renvoie en effet à l'un des principes socio-économiques de l'agroécologie : *l'équité sociale*. Cette première étape nous permettra de comprendre, par la suite, quels sont les liens entre la poursuite de l'idéal agroécologique et les conditions d'emploi et de travail dans les systèmes agroécologiques.

L'objectif général sera d'identifier et de comprendre en quoi la mise en œuvre de l'idéal de production proposé par l'agroécologie affecte les expériences de travail des producteurs et les conditions d'emplois proposées aux travailleurs agricoles, et d'appréhender les perspectives possibles pour ces systèmes.

La production de légumes pour le marché du frais a été choisie, rappelons-le, au regard de la diversité des systèmes de production et de commercialisation qu'elle recoupe ainsi que pour sa place centrale dans les débats sur la relocalisation de la production agricole (section 1.1.4). La Région wallonne, quant à elle, couvre des systèmes radicalement différents au sein d'un contexte relativement homogène au niveau socio-économique, politique et écologique.

A nos deux questions de recherche correspondent respectivement les deux hypothèses suivantes. Premièrement, l'idéal agroécologique est effectivement poursuivi par un nombre significatif de maraîchers et il est

possible d'étudier la mise en œuvre de cet idéal. Deuxièmement, la poursuite d'objectifs de durabilités écologique, économique et sociale au niveau d'une ferme n'implique pas forcément l'existence de conditions de travail et d'emploi de qualité. Nous postulons que des objectifs de durabilité ne font sens que s'ils peuvent à la fois consister en une proposition d'idéal de production à poursuivre et servir d'outils pour une évaluation des impacts de leur mise en œuvre sur les expériences de travail des acteurs de terrain dans le contexte actuel. Nous postulons également qu'une approche compréhensive, comparative et systémique peut contribuer à répondre à nos deux questions.

En préliminaire à nos investigations, nous avons établi un cadre normatif de l'agroécologie et une grille d'évaluation des conditions de travail et d'emploi, que nous avons, ensuite, confrontés à notre terrain. Ils ont été construits de manière tout à fait distincte. Le cadre normatif a pour but d'explicitier les spécificités de l'agroécologie, en particulier dans ses dimensions socio-économiques. L'enjeu est de ne pas réduire la discipline à des aspects purement techniques et de traduire les dimensions socio-économiques en principes potentiellement identifiables dans les discours des acteurs sociaux. Ce cadre est dit normatif, car il correspond à un idéal de justice sociale. La grille d'évaluation vise à construire une série de critères qui permettent d'évaluer les conditions de travail des producteurs et, de manière moins développée, les conditions d'emploi des travailleurs agricoles, dans une approche comparative. L'objectif est de pouvoir, par la suite, évaluer et comparer des systèmes de production radicalement différents : du maraichage sur petites surfaces aux fermes céréalières qui ont inséré quelques légumes dans leur rotation; de fermes gérées par une famille, à celles gérées par des producteurs associés ou encore par un producteur isolé. Les principes socio-économiques de l'agroécologie et les critères d'évaluation des conditions de travail et d'emploi ont été pensés pour pouvoir être confrontés au terrain selon une approche essentiellement compréhensive. C'est donc *a posteriori*, en fonction des vécus des acteurs, de leur motivation et de leur perception de la réalité, que les pratiques et les situations de travail et d'emploi, seront évaluées.

Pour confronter notre cadre normatif de l'agroécologie et notre grille d'évaluation des conditions de travail au terrain, en respectant notre objectif d'une démarche compréhensive, comparative et systémique, quatre cadres théoriques ont été mobilisés. Il s'agit : du rapport au travail (Ferreras 2007), de la théorie de la justification (Boltanski et

Thévenot 1991), et de l'éthique du compromis qui en découle (Nanteuil 2016), de l'agriculture comparée (Cochet 2011) ainsi que du modèle de multi-level perspective (Geels et al. 2016; Geels et Schot 2007). Ces cadres théoriques ont pour but de mettre nos investigations et nos entretiens en contexte afin d'interpréter avec le plus de justesse possible les propos des acteurs. Ils sont également nécessaires pour pouvoir rendre compte à la fois d'enjeux liés au travail et aux pratiques agricoles, qui se jouent à l'échelle individuelle ; et d'enjeux de transition, c'est-à-dire, en l'occurrence, relatifs aux transformations agricoles opérées à l'échelle du système alimentaire de la production wallonne de légumes pour le marché du frais.

Il ne nous échappe pas que ces quatre cadres théoriques ont des statuts différents et qu'ils sont parfois mobilisés dans la littérature sur la base de postulats contradictoires. L'approche plurielle déployée ici ne se réduit donc pas à une simple superposition de cadres analytiques aux postulats différents. Nous les avons mobilisés dans un souci heuristique, c'est-à-dire pour guider l'élaboration de nos différents objets d'étude, en vue de répondre à nos questions de recherche ; et non comme un socle déterminant chacune de nos assertions. Par ailleurs, ces cadres théoriques ont été utilisés dans le respect des postulats de base d'une sociologie compréhensive. Aussi, les acteurs de terrain sondés ont-ils toujours été considérés comme des individus réflexifs, capables, pour partie du moins, de comprendre les situations qu'ils vivent et les actes qu'ils posent.

1.3 Structure de la thèse

Notre recherche commence avec la présentation du cadre normatif des principes socio-économiques de l'agroécologie et de la grille d'évaluation des conditions de travail et d'emploi (chapitre 1). Ils ont été construits à partir de revues larges de la littérature. La grille d'évaluation se déploie en deux sous-grilles : la première concerne les conditions de travail des producteurs, la deuxième les conditions d'emploi des travailleurs.

Au chapitre 2, nous explicitons à l'aide de quelles théories et selon quelle approche méthodologique ces cadre et grille vont être confrontés au terrain. L'objectif est double. Il vise à permettre au lecteur de comprendre la démarche mise en œuvre tout en posant les bases pour une discussion ultérieure, où nous reviendrons sur la pertinence de notre approche théorique plurielle (chapitre 6).

Le chapitre 3 présente une étude de terrain préliminaire à nos deux questions de recherche. L'objectif de cette investigation est d'identifier la diversité des systèmes de production de légumes en Région wallonne. Les connaissances sur ces systèmes de production sont, en effet, limitées, s'agissant d'un territoire davantage orienté vers l'élevage et la production céréalière. Aussi, la présentation du terrain repose-t-elle sur une analyse empirique personnelle au cours de laquelle nous avons appréhendé la diversité technique, économique et sociale des fermes de notre échantillon, selon la grammaire de l'agriculture comparée (Cochet 2011). Nous montrons qu'il existe quatre *orientations techniques* principales, que nous avons choisi de nommer comme suit : le maraîchage sur petites surfaces (MPS), le maraîchage sur moyennes surfaces (MMS), le maraîchage sur grandes surfaces (MGS) et la production de légumes en grande culture (PGC). Ces orientations techniques existent toutes en agriculture conventionnelle et en agriculture biologique, donnant ainsi huit *systèmes de production*. Selon le cadre normatif de l'agroécologie développé au chapitre premier, nous considérons que deux des systèmes biologiques, MPS et MMS, sont également agroécologiques ; les raisons de ce choix étant détaillées au chapitre suivant.

Au chapitre 4, nous répondons à notre première question de recherche. Pour y parvenir, nous commençons par situer les différents systèmes de production dans leur contexte historique, en donnant un aperçu de la trajectoire de chacun de ces systèmes et des dynamiques de transition passées.

Dans un second temps, nous développons les résultats issus de la confrontation des principes socio-économiques de l'agroécologie au terrain. En analysant les justifications des pratiques des producteurs – suivant notre mobilisation heuristique de la théorie de la justification (Boltanski et Thévenot 1991), et de l'éthique du compromis qui en découle (Nanteuil 2016) – nous évaluons comment les deux systèmes biologiques, MPS et MMS, mettent en œuvre l'idéal normatif de l'agroécologie. Nous montrons qu'ils n'implémentent pas de la même manière l'ensemble des principes de l'agroécologie. Nous explicitons également brièvement pourquoi les autres systèmes n'ont pas pu être considérés comme agroécologiques.

Au chapitre 5, nous répondons à notre deuxième question de recherche. Nous y donnons une vue d'ensemble des conditions d'emploi des travailleurs agricoles dans les différents systèmes de production, en nous concentrant sur les systèmes agroécologiques. Ensuite, nous confrontons notre grille d'évaluation des conditions de travail des producteurs à leurs expériences de travail. Nous y interprétons les vécus des acteurs à la lumière de leur trajectoire de vie et de leur orientation expressive et instrumentale au travail (Ferreras 2007). Nous verrons que les deux systèmes de production agroécologiques offrent des conditions de travail et d'emploi différentes. Ce qui est notamment la conséquence d'une mise en œuvre différente des principes socio-économiques de l'agroécologie.

Arrivée au bout de notre parcours de recherche, nous revenons sur la capacité de l'agroécologie à encourager effectivement la création de systèmes alimentaires sources de meilleures conditions de travail et d'emploi pour les producteurs et leurs travailleurs (chapitre 6). Après avoir synthétisé l'apport de l'agroécologie au secteur wallon de la production de légumes, nous réfléchissons aux perspectives futures des systèmes agroécologiques. Nous montrons qu'un système de production agroécologique, MPS, risque de rester au stade de « niche », tandis que le système MMS pourrait bien prendre plus d'ampleur. Nous terminons ce dernier chapitre par une discussion sur la pertinence de notre approche théorique et méthodologique pour répondre à nos questions de recherche⁸.

⁸ Par simplicité, nous parlerons de producteurs (plutôt que de paysans par exemple), et de fermes (plutôt que d'exploitations).

Chapitre 1

Proposition de principes socio-économiques de l'agroécologie et grille d'évaluation des conditions de travail et d'emploi

« Partout un autre monde cherche à s'inventer. A travers de multiples expériences, de multiples courants de pensée, sous de multiples appellations : autre économie, (...), économie sociale et solidaire, (...) commerce équitable, responsabilité sociale et environnementale (...). Vont-elles vraiment toutes dans la même direction? Rien ne permet d'en être assuré mais ce qui est certain c'est qu'elles ne seront à la hauteur des défis colossaux que nous devons affronter, et en mesure, en effet, de contribuer à l'invention d'un autre monde, que si elles prennent conscience de leur unité potentielle »

Alain Caillé, *Pour un manifeste du convivialisme*, France, Le bord de l'eau, 2011, p. 7.

Au cours de ce premier chapitre, deux cadres d'analyse sont proposés. Ils consistent en une série de principes, pour le premier, et de paramètres, pour le second qui permettront de juger *a posteriori* en quoi les producteurs sont engagés dans une démarche agroécologique (section 1.1)⁹ et quelle est la qualité des expériences de travail et d'emploi dans les différents systèmes de production (section 1.2)¹⁰. Dans les chapitres suivants, ils serviront à la fois de grilles d'évaluation des situations rencontrées et de base pour discuter dans quelle mesure la transition en cours tend vers une société plus juste en termes de pratiques agricoles et de vécus des actifs agricoles. Les principes socio-économiques de l'agroécologie correspondent eux-mêmes à un idéal de justice sociale. Les deux sections présentent la littérature et la démarche poursuivie pour construire nos cadres d'analyse. Elles se clôturent avec la présentation de ces cadres tels que nous les mobiliserons dans le présent ouvrage pour, respectivement, identifier une ferme agroécologique et juger des conditions de travail et d'emploi. Notons que la première section, sur les principes socio-économiques de l'agroécologie, s'appuie sur une étude antérieure qui a fait l'objet d'une publication (A. M. Dumont et al. 2016). Les considérations développées ici ont approfondi et nuancé les principes d'*indépendance financière* et d'*équité sociale*.

Les penseurs les plus influents de l'agroécologie – tels que Miguel Altieri ou Eduardo Guzman – ont initialement défini l'agroécologie en se restreignant à une approche éco-systémique, tout en la situant dans le cadre d'une critique politique du système productiviste (Stassart et al. 2012; Tripp 2008). Aujourd'hui encore, une des définitions le plus souvent mobilisée est celle écrite par Altieri en 1995. Elle consiste en cinq principes d'ordre éco-systémique (Altieri 1995). On retrouve

⁹ La première section de ce chapitre reprend plusieurs extraits de deux articles de colloque et d'un article publié dans la revue *Agroecology and sustainable food systems*:

-Dumont, Antoinette M., Pierre M. Stassart, Gaëtan Vanloqueren, and Philippe V. Baret (2015) "Définir les dimensions socio-économiques de l'agroécologie: entre principes et pratiques. Le cas du principe d'accès et d'autonomie par rapport aux marchés." In *2^{ème} Congrès interdisciplinaire du développement durable*. Louvain-la-Neuve: UCL.

- Dumont, Antoinette M., Pierre M. Stassart, Gaëtan Vanloqueren, and Philippe V. Baret (2014) "Clarifier les dimensions socio-économiques et politiques de l'agroécologie: au-delà des principes, des compromis." In *La grande transformation de l'agriculture, 20 ans après*. SupAgro Montpellier, France.

- Dumont, Antoinette M., Gaëtan Vanloqueren, Pierre M. Stassart, Philippe V. Baret (2016) "Clarifying the socioeconomic dimensions of agroecology: between principles and practices." *Agroecology and Sustainable Food Systems* 40(1):24-47.

¹⁰ La seconde section de ce chapitre reprend plusieurs extraits de l'article suivant: Dumont, Antoinette M., et Philippe V. Baret. 2017. « Why working conditions are a key issue of sustainability in agriculture? A comparison between agroecological, organic and conventional vegetable systems ». *Journal of rural studies* 56:53-64.

également dans la littérature des définitions, indicateurs, seuils et principes pour délimiter ce qu'est un système agroécologique mais aucun n'aborde les dimensions socio-économiques avec le même niveau de précision que pour les axes agronomique et écologique. L'objectif du premier cadre normatif est d'explicitier les dimensions socio-économiques sous forme de principes. L'enjeu est de pouvoir, par la suite, comprendre dans quelle mesure les acteurs de terrain s'emparent de l'agroécologie pour guider leurs pratiques au niveau socio-économique. Il s'agit aussi de compléter la proposition normative de l'agroécologie afin d'éviter la mobilisation de ce courant dans une approche qui en négligerait des aspects fondamentaux tels sa dimension territoriale, d'équité sociale, ou encore son intégration de savoirs locaux et scientifiques.

Les études empiriques, qui abordent la question du travail et de l'emploi en agriculture, analysent le plus souvent l'une ou l'autre dimension déterminant les expériences de travail. Pour pouvoir comparer et objectiver les conditions de travail des producteurs au sein de systèmes très différents, nous avons développé un cadre qui recouvre un ensemble large de dimensions et de variables associées. L'enjeu était également de développer des dimensions et variables qui puissent à la fois servir d'indicateurs dans la construction de guides d'entretiens semi-dirigés compréhensifs et, pour certains, faire l'objet de quantification au cours de bilans technico-économiques de fermes (chapitre 2).

Pour les travailleurs agricoles, nous avons sélectionné au départ de notre revue de la littérature les variables pour lesquelles il était *a priori* pertinent de récolter des informations auprès des producteurs qui les engagent. Nous verrons au chapitre 5 que ces informations nous permettent de mettre en évidence quelques caractéristiques fondamentales qui différencient les conditions d'emploi des travailleurs selon les différents systèmes de production.

Table des matières – Chapitre 1

1.1	Principes socio-économiques de l'agroécologie.....	30
1.1.1	Construire des principes : pourquoi et comment ?.....	30
1.1.2	Proposition de principes socio-économiques de l'agroécologie	34
1.1.3	Cadre normatif pour la présente étude	40
1.1.3.1	Les dimensions socio-économiques	40
1.1.3.2	Les dimensions éco-systémiques.....	41
1.2	Conditions de travail et d'emploi	42
1.2.1	Les dimensions et variables des conditions de travail et d'emploi dans la production maraîchère.....	42
1.2.2	Grille d'évaluation pour la présente étude	46
1.2.2.1	Les conditions de travail des producteurs.....	46
1.2.2.2	Les conditions d'emploi des travailleurs agricoles	51

1.1 Principes socio-économiques de l'agroécologie

1.1.1 Construire des principes : pourquoi et comment ?

Dans la littérature, principes, définitions, indicateurs et seuils sont proposés pour déterminer ce qu'est l'agroécologie (Koohafkan, Altieri, et Holt Giménez 2011). Nous avons choisi d'y ajouter des principes pour rendre compte de ses dimensions socio-économiques, et ce pour deux raisons. Premièrement, les principes permettent une plus grande flexibilité ; ils peuvent être proposés de manière normative et décontextualisés, contrairement aux indicateurs et seuils qui nécessitent une contextualisation importante puisqu'ils sont plus précis et restrictifs. Deuxièmement, il nous a semblé important de compléter la définition d'Altieri, aujourd'hui encore la plus couramment mobilisée, qui consiste en cinq principes (**Encadré 1**). Ceci permettrait d'aboutir à une première définition plus complète de l'agroécologie qui n'omette pas ses dimensions socio-économiques. En effet, les fondateurs historiques de ce mouvement ont toujours considéré que la lutte pour des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement devait s'inscrire dans un rééquilibrage des rapports de force entre acteurs du monde agricole, pour aboutir à un système plus juste et durable également sur le plan socio-économique (voir introduction et section suivante). Les acteurs de terrain aussi ont en tête un idéal de justice sociale. Pourtant, le terme agroécologie est souvent réduit à ses seules dimensions environnementales, avec le risque d'en dévoyer la portée. L'idée n'est pas tant d'établir une liste de nouveaux critères permettant d'identifier qui est agroécologique et qui ne l'est pas. Les principes de l'agroécologie sont avant tout destinés à guider l'action et forment un horizon vers lequel tendre. Mais l'ajout de principes socio-économiques doit permettre d'éviter que des acteurs se revendiquent de l'agroécologie sans s'interroger sur leur organisation du travail et leurs relations avec leurs collègues, les marchés et les consommateurs.

Encadré 1 Principes historiques de l'agroécologie (Altieri 1995 *in* Stassart et al. 2012)

1. Permettre le **recyclage de la biomasse**, optimiser la disponibilité de nutriments et équilibrer le flot de nutriments.
2. Garantir des **conditions de sol** favorables à la croissance des plantes, en gérant en particulier la matière organique et en améliorant l'activité biotique du sol. Ceci suppose, au regard de la rareté des ressources pétrolières, une réduction drastique de l'usage d'intrants externes produits de la chimie de synthèse (engrais, pesticides et pétrole).
3. Minimiser les pertes de ressources liées aux flux des radiations solaires, de l'air et du sol par le biais de la **gestion microclimatique**, la collecte d'eau, la gestion du sol à travers l'accroissement de la couverture du sol et le jeu des complémentarités territoriales entre différentes orientations technico-économiques (notamment élevage-culture).
4. Favoriser la **diversification génétique** et d'espèces de l'agroécosystème dans l'espace et le temps.
5. Permettre des interactions et des **synergies biologiques** bénéfiques entre les composantes de l'agrobiodiversité de manière à promouvoir les processus et services écologiques clefs.

Le SAD (Département « Sciences pour l'action et le développement » de l'INRA) et, plus récemment, le GIRAF (Groupe interdisciplinaire de recherche en agroécologie du FNRS¹¹, Belgique) ont proposé une mise à jour des principes historiques de l'agroécologie. Le SAD a ajouté quatre principes¹². L'un d'eux complète les principes d'Altieri en demandant de favoriser l'agro-biodiversité des systèmes de production comme point d'entrée pour assurer une souveraineté alimentaire et une autonomie aux producteurs. Ce premier principe ayant trait aux dimensions socio-économiques, nous avons choisi de le reprendre dans notre proposition. Les trois autres sont des principes méthodologiques et de gestion de la recherche. Ils insistent sur l'importance d'intégrer de multiples critères, une variabilité spatio-temporelle des ressources dans la recherche ainsi

¹¹ Fond national belge pour la recherche scientifique.

¹² Ces quatre principes sont: «1. Valoriser l'agro-biodiversité, comme point d'entrée de la reconception de systèmes assurant l'autonomie des agriculteurs et la souveraineté alimentaire; 2. Favoriser et équiper le pilotage multicritère des agroécosystèmes dans une perspective de transition sur le long terme, intégrant des arbitrages entre temps courts et temps longs et accordant de l'importance aux propriétés de résilience et d'adaptabilité; 3. Valoriser la variabilité (diversité et complémentarité) spatio-temporelle des ressources, i.e. exploiter les ressources et les caractéristiques locales et faire avec la diversité et la variété plutôt que de chercher à s'en affranchir; 4. Stimuler l'exploration de situations éloignées des optima locaux déjà connus e.g. des systèmes 'extrêmes' à très faibles niveaux d'intrants et/ou biologiques aussi bien en élevage qu'en production végétale » (Stassart et al. 2012).

que l'exploration de situations éloignées des optima locaux (Tichit et al. 2010). Le GIRAF a ajouté quatre autres principes : un principe méthodologique qui rend explicite l'importance d'établir des dispositifs de recherche participatifs, et trois principes socio-économiques (Stassart et al. 2012)¹³. Ces derniers ambitionnent de résumer la proposition socio-économique proposée par plusieurs publications qui s'identifient explicitement au courant de l'agroécologie. Ces trois principes constituent un premier jet qui restait à être affiné. Nous les avons détaillés, complétés et confrontés au terrain.

Afin de mieux saisir en quoi pourraient consister des principes socio-économiques de l'agroécologie, il a été choisi de ne pas limiter la littérature de référence aux documents et publications des acteurs s'identifiant explicitement au mouvement de l'agroécologie. Les mouvements agricoles alternatifs à l'agriculture conventionnelle, du commerce équitable, des entreprises coopératives et de l'économie sociale et solidaire ont également été pris en considération. Nous avons considéré ces quatre courants comme proches de l'agroécologie.

Les acteurs de terrain, en particulier les producteurs et mouvements sociaux, en appellent souvent à une pluralité de formes d'agriculture pour se définir. Avec le commerce équitable, les mouvements agricoles alternatifs questionnent les impacts négatifs du modèle productiviste de l'agriculture, à l'instar de l'agroécologie. Ils ont également été choisis parce que ce sont des courants qui, typiquement, incluent des dimensions sociale, économique, environnementale et politique.

¹³ Les quatre principes ajoutés par le GIRAF sont : « 1. Favoriser la construction de dispositifs de recherche participatifs qui permettent le développement de recherche 'finalisée' tout en garantissant la scientificité des démarches. La conception de systèmes durables est en effet complexe et implique la prise en compte de l'interdépendance des acteurs, de leurs ambiguïtés, ainsi que de l'incertitude des impacts socio-économiques des innovations techniques ; 2. Créer des connaissances et des capacités collectives d'adaptation à travers des réseaux impliquant producteurs, citoyens-consommateurs, chercheurs et conseillers techniques des pouvoirs publics qui favorisent les forums délibératifs, la mise en débat public et la dissémination des connaissances ; 3. Favoriser les possibilités de choix d'autonomie par rapport aux marchés globaux par la création d'un environnement favorable aux biens publics et au développement de pratiques et modèles socio-économiques qui renforcent la gouvernance démocratique des systèmes alimentaires, notamment via des systèmes co-gérés par des producteurs et des citoyens-consommateurs et via des systèmes (re)territorialisés à haute intensité en main-d'œuvre ; 4. Valoriser la diversité des savoirs à prendre en compte : savoirs et pratiques locaux ou traditionnels (...), savoirs ordinaires aussi bien dans la construction des problèmes et la construction des publics concernés par ces problèmes que dans la recherche de solutions » (Stassart et al. 2012).

Le mouvement coopératif et celui de l'économie sociale et solidaire défendent une conception plus large de l'utilité que celle fixée par la tradition utilitariste. Ces mouvements appuient des nouveaux modèles d'entrepreneuriat qui ont une finalité citoyenne et sociale, tout comme le mouvement agroécologique.

De plus, ces quatre autres courants ont déjà réfléchi à leurs propres principes socio-économiques. Ils permettent dès lors d'attirer l'attention sur des aspects peu abordés dans la littérature agroécologique, très probablement parce que cet effort d'explicitation n'a pas encore été réalisé. Enfin, nous partageons le point de vue d'Alain Caillé qui demande aux chercheurs d'ouvrir leur regard sur ce qui lie les différentes propositions d'alternatives au modèle dominant pour les rendre plus fortes (Caillé 2011).

En ce qui concerne le mouvement du commerce équitable (CE), tant les initiatives historiques Nord-Sud que celles plus récentes Nord-Nord ont été considérées. Nous nous sommes référée à l'organisation internationale du commerce équitable (World Fair Trade Organization 2009), à Ethiquable (Ethiquable 2011) et à Bio Solidaire (Bio Partenaire 2011). Pour les modèles d'agriculture alternatifs au conventionnel (AC), nous nous sommes référée aux mouvements suivants : l'agriculture biologique via les principes développés par la Fédération Internationale pour les Mouvements de l'Agriculture Biologique (IFOAM) (IFOAM 2009) et par Nature et Progrès Belgique (Nature & Progrès Belgique 2013); l'agriculture dite paysanne via la Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR) (FADEAR 2012). Pour le mouvement coopératif (CO), nous nous sommes référée aux principes développés par l'Alliance Coopérative Internationale (ICA). Enfin, pour le mouvement de l'économie sociale et solidaire (ESS), nous avons retenu les principes développés par le réseau de recherche international sur l'économie sociale (EMES 2011, 20-25), et ceux du Conseil Wallon pour l'Economie Sociale (fixés par le Décret wallon du 20 novembre 2008) étant donné le contexte local et nous avons choisi Laville (Laville 2005) comme principale référence scientifique pour l'économie solidaire.

En ce qui concerne le mouvement de l'agroécologie proprement dit, nous nous sommes référée aux publications rattachées explicitement à l'agroécologie qui évoquent des aspects socio-économiques. Nous avons également considéré des publications sur la souveraineté alimentaire.

Cette dernière est considérée comme le régime de droit international qui permettrait aux paysans de mettre en œuvre les principes de l'agroécologie (La Via Campesina 2015; Holt-Giménez et Altieri 2013).

1.1.2 Proposition de principes socio-économiques de l'agroécologie

Le **Tableau 1** reprend les principes socio-économiques identifiés dans la littérature mentionnée au point 1.1.1. Les principes développés par les organisations étudiées étaient souvent plus détaillés, restrictifs et liés à des contextes locaux différents ; ils ont en conséquence été regroupés.

A ce stade de nos recherches, les principes proposés sont encore définis très largement. Ils doivent servir à alimenter d'autres recherches au terme desquelles ils pourront être définis de manière plus précise. La présente recherche nous a permis de définir davantage les principes d'*équité sociale* et d'*indépendance financière*.

Tableau 1 Proposition de principes socio-économiques de l'agroécologie

Principe	Brève présentation
1. Équité environnementale ^{AE, CE, AC}	Équité environnementale favorisée par la prise en compte des externalités environnementales négatives dans chaque choix économique.
2. Indépendance financière ^{AE, AC, CO, ESS}	Indépendance financière et commerciale par rapport aux acteurs politiques et économiques en amont dans la chaîne de production, surtout s'ils sont étrangers à la démarche agroécologique. Ce thème ne concerne pas l'indépendance par rapport aux clients de l'organisation de producteurs en question, qui a été considérée comme un thème à part (<i>3. Accès et autonomie par rapport au marché</i>).
3. Accès et autonomie par rapport aux marchés ^{AE, CE, AC, CO}	Accès et autonomie par rapport aux marchés pour les producteurs et toute structure collective de production ou transformation.
4. Durabilité et capacité d'adaptation ^{AE, CE*, AC, CO}	Durabilité et capacité d'adaptation des organisations via, principalement, leur appartenance à un réseau de producteurs, consommateurs, conseillers techniques et scientifiques.
5. Diversité et échange de savoirs ^{AE*, AC*, CO*}	Les savoirs traditionnels, empiriques et scientifiques sont échangés entre les membres d'une organisation.
6. Équité sociale ^{AE, CE, AC, ESS}	Équité sociale dans les relations directes entre les différentes parties prenantes à tous les niveaux du système alimentaire.
7. Partenariat entre producteurs et consommateurs ^{AE, CE, AC, ESS*}	Partenariat marqué par la présence, formelle ou non, d'un contrat social entre producteurs et consommateurs.
8. Proximité géographique ^{AE, CE, AC, ESS}	Proximité géographique entre les parties prenantes des différentes étapes de production, transformation et consommation.
9. Développement du monde rural et maintien du tissu rural ^{AE, CE, AC, CO, ESS}	Les projets d'un système alimentaire participent au développement rural ainsi qu'à la préservation du tissu social.
10. Gouvernance démocratique ^{CE, AC, CO, ESS}	Le pouvoir des membres d'une organisation n'est pas basé sur leur capital ; les décisions sont prises via un processus démocratique.
11. Partage de l'organisation ^{CE, AC, CO, ESS}	Co-organisation des producteurs et/ou des acteurs des étapes de production et transformation.
12. Limitation de la distribution du profit ^{CO, ESS}	Les bénéfices sont utilisés pour atteindre un but social et non pas uniquement pour maximiser le rendement du capital investi.
13. Mise en oeuvre conjointe des différents principes dans les pratiques ^{AE, AC, ESS}	Les principes défendus par une organisation doivent être implémentés ensemble et non de manière isolée.

* AE = agroécologie ; AC = modèles d'agriculture alternatifs au conventionnel ; CE = commerce équitable ; CO = mouvement coopératif ; ESS = économie sociale et solidaire.

Dix principes repris au **Tableau 1** se retrouvent de manière explicite dans la littérature agroécologique (exposant AE). Ils sont développés en tant qu'horizon que le mouvement agroécologique devrait suivre pour favoriser l'existence de systèmes alimentaires plus justes. Ci-après, nous présentons brièvement comment chacun de ces 10 principes est abordé dans la littérature agroécologique.

De manière assez évidente, le principe *d'équité environnementale* est considéré comme une conséquence directe des principes historiques d'Altieri et de la faible utilisation d'intrants agro-chimiques au sein des fermes agroécologiques (Nicholls et Altieri 2012; Gliessman 2007; Altieri 2003). En outre, pour La Vía Campesina (2015), mouvement social paysan international agroécologique, l'humain fait partie de la nature et du cosmos. Ce mouvement rejette toutes commodifications¹⁴ de formes de la vie.

La diminution maximale des intrants externes dans les pratiques agroécologiques est considérée comme un moyen de protection de l'environnement. C'est aussi un moyen d'atteindre un objectif d'***indépendance financière*** des fermes par rapport aux firmes agro-alimentaires (La Via Campesina 2015; Nicholls et Altieri 2012; van der Ploeg 2012; Gliessman 2007; Altieri 2003). Les producteurs et organisations doivent être maîtres des décisions économiques et techniques qu'ils prennent même si cela implique de limiter la quantité d'intrants utilisés. Autrement dit, la viabilité des organisations agroécologiques ne peut pas dépendre d'une relation avec un acteur commercial ou politique (tel un pouvoir subsidiant), d'autant plus si la relation est réalisée avec un acteur étranger à la démarche agroécologique. Nous avons choisi de nommer ce principe indépendance *financière* (et non indépendance commerciale par exemple) car c'est la viabilité même des fermes agroécologiques qui est en jeu et parce que les relations dépassent le cadre strict du commerce (en cas de subside, par exemple).

Le principe d'*accès et autonomie par rapport aux marchés* est notamment formulé par La Vía Campesina (2015). Il promeut un commerce transparent et une autonomie pour faire face aux marchés mondiaux et

¹⁴ La commodification, terme anglais au départ, fait référence à un processus de privatisation et de marchandisation d'un bien. La Vía Campesina utilise ce terme, comme d'autres mouvements, pour montrer son opposition aux politiques néo-libérales qui favorisent une logique de privatisation des ressources (Verhaegen 2012).

favoriser une auto-gouvernance des fermes. D'autres sources insistent aussi sur l'importance de la diversification des fermes pour favoriser leur indépendance aux marchés (Nicholls et Altieri 2012; van der Ploeg 2012; Altieri 2003)¹⁵.

La diversification est également perçue comme moyen pour améliorer *la durabilité et l'adaptabilité* des fermes faces aux perturbations climatiques et aux chocs socio-économiques (Koohafkan, Altieri, et Holt Giménez 2012; Nicholls et Altieri 2012; Altieri 2003). Pour Nicholls et Altieri (2012), ces trois derniers principes – indépendance financière, accès et autonomie par rapport aux marchés, durabilité et capacité d'adaptation – sont le propre de l'agroécologie par rapport à d'autres modèles d'agriculture alternative, telle l'agriculture biologique.

Le principe de *diversification des savoirs et capacité de les transférer* apparait sous différents angles dans la littérature. Les auteurs les plus influents du mouvement agroécologique insistent sur l'importance de l'ancrage local des savoirs (Nicholls et Altieri 2012; Gliessman 2007; Altieri 2003). La Vía Campesina (2015) insiste, en outre, sur l'importance des échanges horizontaux entre producteurs (*campesino a campesino*), ainsi qu'entre générations (voir également: Méndez, Bacon, et Cohen 2013). D'autres articles, des mêmes auteurs, et d'autres auteurs, soulignent davantage l'importance de mobiliser conjointement les savoirs traditionnels et modernes (Koohafkan, Altieri, et Holt Giménez 2012; Stassart et al. 2012).

Le principe **d'équité sociale** renvoie à la qualité de vie des producteurs et aux conditions de subsistance (essentiellement en milieu rural), à la santé des producteurs et consommateurs, au contrôle des ressources (spécialement le foncier) par les producteurs ou encore au partage du pouvoir économique et des bénéfices entre les différents acteurs du système alimentaire (Timmermann et Félix 2015; Méndez, Bacon, et Cohen 2013; Koohafkan, Altieri, et Holt Giménez 2012; Gliessman 2007). En fonction de la définition de l'agroécologie – comme ensemble de pratiques, en référence à un mouvement social ou encore en tant que discipline scientifique (Wezel et al. 2009) – les enjeux d'équité sociale sont exprimés en faveur de l'un ou l'autre groupe d'individus. Lorsque

¹⁵ Pour une étude de ce principe dans les pays en voie de développement, il conviendrait sans doute d'étudier séparément les enjeux d'accès et d'autonomie qui ne vont pas toujours de pair, comme nous l'a fait remarquer Nicole Sibelet, membre du CIRAD en France, lors d'une présentation orale du présent travail de recherche.

l'agroécologie est évoquée comme un ensemble de pratiques, les auteurs soulignent l'intérêt de soutenir les petits producteurs dans la mise en œuvre de leurs pratiques agricoles indigènes, lesquelles constituent une alternative à une agriculture intensive en produits chimiques et autres intrants promus par les entreprises agroalimentaires ([Gliessman 2007; Altieri 1995, 1989] *in* Wezel et al. 2009). De manière similaire, les mouvements sociaux voient dans l'agroécologie un moyen de défendre la situation des petits producteurs aux faibles ressources et capacités d'achats. Pour ces mouvements, les petits producteurs constituent le groupe cible d'une transition agroécologique (Wezel et al. 2009). Au niveau des recherches scientifiques, depuis qu'une définition plus large de l'agroécologie a été proposée à l'échelle du système alimentaire (Francis et al. 2003), les enjeux d'équité sociale concernent l'ensemble des individus impliqués dans un système alimentaire agroécologique (Gliessman 2007). Sevilla Guzmán et Woodgate (2013) suggèrent de ne pas séparer les trois piliers de l'agroécologie – en tant que pratiques, mouvement social et discipline – pour s'assurer que l'humain reste au cœur de l'agroécologie, y compris lorsqu'elle est mobilisée en tant que discipline.

On le voit, l'équité sociale est un principe très large, que l'on retrouve de manière transversale dans tous les autres principes socio-économiques de l'agroécologie. Pour éviter les recoupements, nous avons décidé d'en donner une acception plus restreinte. Il vise ici les relations *directes* entre les différentes parties prenantes à tous les niveaux du système alimentaire. Le principe d'équité sociale doit, par exemple, favoriser de bonnes conditions d'emploi et de travail. Timmermann et Félix (2015), et Gliessman (2007), sont ceux qui ont le plus tenté d'éclairer les apports de l'agroécologie en termes de conditions de travail et d'emploi. Les conditions seraient meilleures en agroécologie parce que ce type d'agriculture: impose au producteur d'acquérir un plus grand degré de connaissance et de savoir, permet d'accéder à un revenu acceptable, accroît le pouvoir dans les prises de décisions, entraîne une meilleure répartition des tâches laborieuses entre travailleurs au sein de la ferme et, enfin, permet de limiter le nombre de tâches répétitives grâce à la grande diversité culturale.

Le principe de *partenariat entre producteurs et consommateurs* est central dans les études sur l'agroécologie qui traitent de l'ensemble du système alimentaire. La Vía Campesina (2015) insiste sur le développement de relations transparentes entre ces deux parties

prenantes du système alimentaire. Pour Gliessman (2007), c'est principalement la reconnexion entre producteurs et consommateurs qui permettra le développement des autres principes repris au **Tableau 1** (en particulier les principes d'équités environnementale et sociale, de préservation du tissu social rural et de la proximité géographique).

La *proximité géographique* entre les différentes parties prenantes de la production et consommation des biens alimentaires ainsi que le *développement du monde rural et le maintien du tissu rural* sont deux principes particulièrement présents dans les études agroécologiques portant sur le système alimentaire et la souveraineté alimentaire. Gliessman (2007) insiste sur le développement de systèmes alimentaires locaux pour maintenir les communautés locales et la cohésion sociale. Le principe de développement du monde rural – avec les principes d'équité sociale et d'autonomie par rapport aux marchés – est au cœur de la souveraineté alimentaire qui « vise à renforcer les paysans et l'agriculture sur petites surface dans le but d'améliorer (...) leur autonomie et de contribuer au développement du monde rural, à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire » (traduit au départ de : Beuchelt et Virchow 2012, 260).

Le principe de *mise en oeuvre conjointe des différents principes dans les pratiques* est également bien présent dans la littérature agroécologique. Les fondateurs de l'agroécologie considèrent qu'un système n'est agroécologique que si l'ensemble des principes présentés par Altieri en 1995 s'y retrouvent (Stassart et al. 2012). Quant à la souveraineté alimentaire, il s'agit d'un concept « qui suppose une démarche holistique » et « requiert la mise en œuvre de tous ses éléments » (Beuchelt et Virchow 2012, 262).

Trois principes sont peu évoqués dans la littérature agroécologique. Le principe de *partage de l'organisation* entre producteurs et/ou acteurs des différentes étapes de production et transformation, et le principe de *limitation de la distribution du profit* ne sont pas discutés de manière explicite. Le principe de *gouvernance démocratique* est seulement évoqué par Gliessman (2007), qui mentionne l'importance d'échanges démocratiques entre producteurs et consommateurs. La Vía Campesina et plusieurs auteurs de la littérature sur la souveraineté alimentaire insistent sur le principe de gouvernance démocratique mais dans une perspective politique au sens strict plutôt qu'entrepreneuriale. Ils

mentionnent le droit de participer aux prises de décisions politiques, par exemple, au niveau national (Wittman 2011).

1.1.3 Cadre normatif pour la présente étude

1. Les dimensions socio-économiques

Sur les 13 principes présentés à la section précédente, 11 ont servi à évaluer la démarche agroécologique des producteurs, d'un point de vue socio-économique, pour la présente recherche. Les principes de *limitation de la distribution du profit* et de *gouvernance démocratique* n'ont pas pu être évalués de manière systématique dans le cadre du présent terrain. Le premier principe ne faisait pas sens pour la plupart des producteurs qui ont un statut juridique de personne physique. Le second principe ne pouvait être mis en oeuvre dans les nombreuses fermes qui n'ont pas de travailleurs agricoles ou que des ouvriers temporaires.

Comme nous le verrons, aucun producteur ne parvient à mettre rigoureusement en oeuvre chacun de ces 11 principes. Ces principes, nous l'avons dit, sont avant tout un horizon, un idéal à atteindre. Les producteurs de notre échantillon les plus proches de cet idéal avaient tous mis en oeuvre des pratiques en accord avec au moins neuf de ces principes. Pour notre étude, nous avons donc choisi de considérer qu'un producteur était orienté dans une démarche agroécologique quand au moins neuf principes sur les 11 étaient clairement inscrits dans les pratiques des producteurs.

Au chapitre suivant (chapitre 2), nous détaillerons le cadre théorique utilisé (justification des pratiques), et la méthodologie associée, pour évaluer la mise en oeuvre des principes socio-économiques de l'agroécologie dans les pratiques des producteurs.

Précisions déjà que sur les quatre orientations techniques qui existent en production de légumes en Région wallonne – maraichers sur petites surfaces (MPS), sur moyennes surfaces (MMS), sur grandes surfaces (MGS) et producteurs en grande culture (PGC) – seules les deux premières orientations ont pu être considérées agroécologiques d'un point de vue socio-économique.

2. Les dimensions éco-systémiques

Dans le contexte de la production de légumes en Région wallonne, nous avons choisi d'assimiler les principes historiques de l'agroécologie d'Altieri (**Encadré 1**) au respect de l'agriculture biologique. Notre cadre théorique pour étudier les dimensions socio-économiques, développé au chapitre 2, n'est pas applicable pour l'étude des dimensions éco-systémiques. Étudier la mise en oeuvre des dimensions éco-systémiques demande la réalisation de bilans techniques longs. Ce que nous n'avons pas pu réaliser: cela dépasse le cadre de nos questions de recherche.

Néanmoins, nos bilans technico-économiques (chapitre 3) et nos échanges avec une experte en production de légumes biologiques de la Région wallonne ont été suffisants pour constater que les producteurs considérés comme agroécologiques ne se limitent pas aux pratiques de l'agriculture biologique imposées par la législation et intéressantes d'un point de vue financier. Ils affirment tous essayer d'innover pour améliorer leurs pratiques agricoles dans le sens des dimensions éco-systémiques de l'agroécologie, ont tous une utilisation limitée d'intrants et pratiquent tous un maraîchage diversifié.

En outre, parmi les producteurs MPS et MMS échantillonnés inscrits dans une démarche agroécologique au niveau socio-économique, tous sont certifiés en agriculture biologique sauf un qui refuse la certification pour des raisons militantes et passe par une certification alternative (Système de Garantie Participative)¹⁶.

¹⁶ En Région wallonne, dans la production de légumes, les producteurs qui refusent la certification biologique et qui sont inscrits dans une démarche agroécologique ont le plus souvent moins de cinq ans d'expériences. Or notre échantillon reprend des producteurs les plus expérimentés possibles (chapitre 2). Ceci explique que nous ayons été confrontée uniquement à un seul cas de producteurs refusant la certification. En outre, les systèmes de certification participative sont récents et encore peu développés en Belgique.

1.2 Conditions de travail et d'emploi

Pour établir nos grilles d'évaluation des conditions de travail et d'emploi, nous sommes partie d'une littérature traitant à la fois le cas des indépendants – les producteurs – et le cas des salariés – les ouvriers agricoles –. De notre analyse de la littérature, nous avons gardé une grille la plus large possible pour les producteurs. Pour les ouvriers agricoles, nous avons gardé l'ensemble des variables qu'il était *a priori* pertinent de récolter au départ d'entretiens compréhensifs et de bilans technico-économiques effectués auprès des producteurs. L'enjeu était d'établir des critères (que nous appellerons dimensions et variables) qui, mobilisés dans une démarche compréhensive, permettent de juger de la qualité des pratiques agricoles et des conditions de travail et d'emploi.

Nous parlerons de conditions de travail des producteurs et de conditions d'emploi des travailleurs agricoles. Le terme de conditions de travail doit être entendu au sens large du terme. L'enjeu était d'identifier un certain nombre de variables qui affectent, d'une part, les expériences de travail des producteurs (elles-mêmes fonction des tâches à effectuer, ainsi que des relations intersubjectives et des attentes sociales qui façonnent le travailleur et son identité (Nanteuil 2016)) et, d'autre part, leur situation économique d'emploi (revenu, stabilité financière, etc.), dans leurs dimensions objectives et subjectives. En ce qui concerne les travailleurs agricoles, les variables étudiées auprès des producteurs concernaient essentiellement la relation entre employeurs et travailleurs (contrat, modalités de prise de décisions sur la ferme, etc.). Aussi, nous avons choisi d'utiliser le terme de conditions d'emploi pour ce qui les concerne.

Avant de préciser les grilles d'évaluation mobilisées dans l'étude des conditions de travail des producteurs et d'emploi des travailleurs, nous présentons la littérature consultée.

1.2.1 Les dimensions et variables des conditions de travail et d'emploi dans la production maraîchère

Le choix des dimensions à intégrer est complexe et délicat car aucune définition des conditions du travail et de l'emploi ne fait l'unanimité aujourd'hui ; chaque définition est porteuse d'une vision particulière de l'emploi et du travail (Méda et Vendramin 2013).

Pour établir les dimensions et variables qui définissent les conditions de travail et d'emploi, nous nous sommes d'abord référée à quelques grandes publications récentes dans le champ de la sociologie et de l'économie. Au niveau sociologique, nous avons pris en considération essentiellement les recommandations de Méda et Vendramin (2013) et de Ferreras (2007). Au niveau économique, nous nous sommes référée à des publications listant des indicateurs et variables, potentiellement quantifiables. Nous avons principalement repris l'étude de Dahl et. al (2009) qui met en évidence six dimensions centrales à inclure dans toute étude sur le sujet, ainsi qu'une étude commanditée par le Parlement européen sur les différents indicateurs de la qualité de l'emploi et du travail utilisés dans l'Union européenne (Muñoz de Bustillo et al. 2009). Enfin, nous nous sommes référée à quelques ouvrages qui abordent plus spécifiquement le cas des indépendants (Bessière et Gollac 2015; Baudelot et Gollac 2003; Gollac et Volkoff 2000). Dans un second temps, nous avons croisé cette littérature avec celle qui traite des questions d'emploi et de travail dans le secteur agricole en Europe et en Amérique occidentale. Trois livres (Béguin, Dedieu, et Sabourin 2011; Morice et Michalon 2008; Guthman 2004a) et 38 articles ont constitué nos principales références.

Cette littérature a constitué le socle au départ duquel les grilles d'évaluation ont été construites. D'autres ouvrages ont par la suite été consultés pour approfondir notre compréhension de ces dimensions et variables. C'est notamment le cas d'ouvrages de Dejours (2009, 1993) et de Nanteuil (2016).

Au total, nous avons répertorié neuf dimensions relatives aux conditions de travail et d'emploi: *le niveau de marge de manoeuvre et de contrôle, le revenu et les avantages sociaux, l'(in)sécurité au travail, la santé au travail, l'expérience politique au travail, le temps au travail, les compétences, les bénéfices intrinsèques au travail* et, enfin, *la pénibilité du travail*. Ces dimensions font sens tant pour les salariés que les indépendants même si, de manière évidente, elles ne représentent pas toujours la même réalité pour les uns et les autres. Par exemple, classiquement, le niveau de *marge de manoeuvre* dont jouit le travailleur est vu comme une contrainte imposée par le supérieur hiérarchique pour un salarié, tandis qu'il est déterminé par des aspects tels que le climat, le marché ou encore l'Etat pour un indépendant agricole. Nous définirons plus précisément chaque dimension dans le cas des producteurs (1.2.21). Notons également que les distinctions entre dimensions sont pour partie

arbitraires. Dans un premier temps, nous avons cherché à les agréger le moins possible pour maximiser la finesse de l'analyse.

Comme nous l'avons déjà souligné, les questions du travail et d'emploi sont globalement restées dans l'ombre de la littérature du XXI^e siècle relative au secteur agricole. A notre connaissance, il n'existe pas d'étude qui interroge l'ensemble des dimensions et variables globalement identifiées. Les études traitent de différents concepts qui ont trait à l'une ou l'autre dimension, tantôt pour les producteurs, tantôt pour la main d'œuvre, en agriculture conventionnelle ou en agriculture biologique et associée. Ces concepts sont multiples et ne sont pas toujours définis de la même manière. Ils sont issus d'auteurs et disciplines différents. Ci-après, nous indiquons, en ce qui concerne la littérature sur le secteur agricole, les principales recherches au départ desquelles nous avons spécifié les dimensions et variables des conditions de travail et d'emploi. Nous nous sommes inspirée de travaux de recherche sur les producteurs pour spécifier les variables des conditions de travail des producteurs mais aussi d'emploi des travailleurs, et inversement.

La littérature mobilisée pour préciser les dimensions de revenu, d'(in)sécurité au travail et de santé au travail dans le cas des producteurs (**Tableau 2**) regroupe quelques articles qui s'intéressent spécifiquement au cas des producteurs. Il s'agit notamment des articles qui abordent le rapport à l'emploi des producteurs (Dufour et al. 2010), étudient les phénomènes d'auto-exploitation (Galt 2013) et d'organisation du travail (Fiorelli, Dedieu, et Porcher 2010) ou encore la diversité des logiques de production (Bon et al. 2012). La majeure partie des études mobilisées s'intéressent au cas des travailleurs agricoles. Elles traitent des conditions d'emploi des salariés (Cahuzac et Détang-Dessendre 2011), de l'évolution du marché du travail (Mesini et Laurent 2015; Lamanthe 2005), de « social sustainability » et « social justice »¹⁷ en agriculture biologique (Allen et Hilary 2013; Getz, Brown, et Shreck 2008; Shreck, Getz, et Feenstra 2006), de la qualité de l'emploi (Harrison et Getz 2015), de la place du salarié dans la gestion des exploitations (Peltier et al. 2009), des systèmes d'emploi (Berlan 1986), des trajectoires professionnelles des salariés (Bellit et Détang-Dessendre 2014), de la santé au travail de la main-d'œuvre (Cross et al. 2009) ou encore des modalités de flexibilité du travail (Mundler et Laurent 2003). Les articles repris dans l'ouvrage coordonné par Morice et Michalon (2008) ont

¹⁷ Les concepts pour lesquels plusieurs traductions sont possibles et discutables n'ont pas été traduits.

également servi à éclairer les dimensions de revenu, d'(in)sécurité au travail et de santé au travail. On y retrouve des auteurs comme Décosse sur la santé des travailleurs agricoles (2008), Darpeix sur la flexibilité du travail (2008) ou encore Glorius sur la migration pendulaire (2008). C'est également cette littérature qui a servi à spécifier les variables pour l'étude des conditions d'emploi des travailleurs.

La dimension temps de travail (étudiée dans le cas des producteurs) a été examinée au départ de la littérature qui traite de l'organisation et de la charge de travail. La question de l'organisation du travail est l'une des plus développées dans la littérature sur le travail et l'emploi en agriculture. Nous nous sommes principalement servie des articles spécifiques au maraîchage (en particulier: Navarette, Dupré, et Lamine 2015; Aubry, Bressoud, et Petit 2011). Les indicateurs quantitatifs pour l'étude du temps de travail ont été déterminés après une revue de la littérature sur les différentes modalités de collecte de ces données (CIRAD, GRET, et Ministère des Affaires Etrangères 2009; Mundler et Laurent 2003; Dedieu, Laurent, et Mundler 1999; Lacroix et Mollard 1990; Chombart de Lauwe, Poitevin, et Tirel 1963; Reboul 1960) et les possibilités effectives de terrain¹⁸.

Les dimensions de pénibilité du travail, d'avantages intrinsèques, de compétences, de niveau de marge de manœuvre et d'expérience politique au travail¹⁹ des producteurs ont également été précisées au départ de la littérature sur l'organisation du travail. Les articles mobilisés émanent d'auteurs qui ont une conception large des questions d'organisation du travail. Ces auteurs considèrent que l'organisation du travail est le fruit non seulement de rationalités techniques et économiques, mais dépend aussi du rapport au travail des producteurs, de leurs attentes ou encore d'enjeux identitaires et relationnels (Nettier et al. 2012; Fiorelli, Dedieu, et Porcher 2010; Boissier 2006). Les travaux suivant ont également été essentiels à la construction des variables des dimensions de pénibilité, avantages intrinsèques, compétences, marge de manœuvre et expérience politique au travail. Il s'agit d'articles qui traitent du rapport au travail (Bon et al. 2012; Dufour et al. 2010), des conditions de (vie au) travail (Dupré 2011; Porcher 2003), de qualité au travail (Timmermann et Félix 2015) et de satisfaction au travail (Jansen 2000) des producteurs.

¹⁸ Les données reprises dans le présent ouvrage ont été collectées en estimant avec le producteur le temps de travail effectué par chaque actif, semaine par semaine, au cours d'une année (annexe 3).

¹⁹ Pour rappel, toutes les dimensions sont définies à la sous-section suivante.

Dans la mesure du possible, c'est la littérature la plus récente qui a été sélectionnée (c'est-à-dire entre les années 2005 et 2015). Néanmoins, de nombreuses études sur les thématiques du travail et de l'emploi en agriculture datent de la fin du XX^e siècle, en particulier en France. Ces travaux ont été identifiés et, pour certains d'entre eux approfondis, au départ de la synthèse bibliographique coordonnée par Hostiou et al. (2006).

La littérature relative aux questions de représentation du métier, d'identité au travail, de sens au travail, de transformation du métier (abordées notamment dans Béguin, Dedieu, et Sabourin 2011; Hervieu et al. 2010; Hostiou et al. 2006; Lémery 2003) a également été consultée. Elle n'a pas servi directement à construire nos grilles d'analyse des conditions de travail et d'emploi mais elle a confirmé la nécessité d'analyser les trajectoires de vie et les rapports au travail pour confronter ces grilles au terrain avec justesse. Nous y reviendrons au chapitre 2, section 2.1.1.

La liste des articles et ouvrages repris ci-dessus est loin d'être exhaustive. Il s'agit là uniquement des principaux travaux qui ont servi à construire les grilles d'analyse. Bien d'autres études ont alimenté notre réflexion ; les plus fondamentales sont mentionnées tout au long de la thèse.

1.2.2 Grille d'évaluation pour la présente étude

1. Les conditions de travail des producteurs

Pour les producteurs, le *niveau de marge de manoeuvre et de contrôle* évalue dans quelle mesure ceux-ci sont limités/libres de poser des choix techniques et économiques pour pratiquer l'agriculture qu'ils souhaitent (**Tableau 2**).

Pour un producteur en personne physique, le *revenu* renvoie au montant qu'il déduit de son bénéfice pour se payer ; pour un producteur en société, le revenu correspond au salaire versé par la société du producteur (salaire couramment appelé « revenu de dirigeant d'entreprise »). Ces montants ne reflètent pas toujours la situation financière de l'entreprise et dépendent fortement des choix personnels posés par chaque producteur. Pour avoir des données plus représentatives de la situation financière et comparables entre producteurs en société et producteurs en

personne physique, nous avons construit un proxy²⁰ du revenu des producteurs, appelé par la suite « proxy du revenu annuel ». Il correspond au « bénéfice avant impôt », pour les producteurs en personne physique, et au « bénéfice avant impôt » additionné au « revenu de dirigeant d'entreprise », pour les producteurs en société. Ces montants ont également l'avantage d'être connus des producteurs²¹. Les *avantages sociaux* sont de nature diverse. Ils comprennent, par exemple, les subsides, les assurances personnelles et de cultures ou encore le capital productif.

L'(in)sécurité au travail évalue le risque de perdre son emploi ou de devoir arrêter son travail pour des raisons économiques.

La dimension de *santé au travail* renvoie à la présence de maladies ou autres problèmes de santé physiques et psychiques que le producteur identifie comme dus à son travail.

Les *bénéfices intrinsèques* et la *pénibilité du travail* évaluent le (dé)plaisir ressenti dans les tâches quotidiennes, l(e) (dés)intérêt pour son travail, ses (dés)avantages, etc.

L'expérience politique au travail fait référence à l'attente de tout individu à ce que la justice démocratique prime sur les autres normes de justice (hiérarchie, qualification, etc.) lorsque des décisions collectives sont prises sur les lieux de travail (Ferrerias 2007)²². Pour ce faire, nous avons choisi d'évaluer dans quelle mesure les producteurs se sentent considérés à l'égal des autres individus qu'ils rencontrent dans leur travail (autorités, syndicats, voisins, clients, contrôleurs AFSCA, organismes de certification bio, etc.) et dans quelle mesure ils considèrent pouvoir influencer les décisions qui les concernent (par exemple, les politiques agricoles à mener ou encore la définition du prix de leurs légumes).

²⁰ Un proxy est la mesure d'une valeur utilisée comme indicateur d'une autre valeur. Ici, le bénéfice avant impôt (pour un producteur en personne physique) est utilisé comme indicateur du revenu du producteur.

²¹ Comme nous le détaillerons au chapitre 2, les producteurs en personne physique ont peu d'obligations comptables à respecter. Ils connaissent le plus souvent mal leur situation financière, tant au niveau du revenu que dans l'évaluation du capital de la ferme. Dans ce contexte, nous avons dû opérer différents compromis entre fiabilité et représentativité des données.

²² L'étude d'Isabelle Ferrerias porte sur le cas d'employés dans les sociétés de service. Nous faisons l'hypothèse que ces résultats sont également pertinents dans le cas des indépendants.

La dimension *temps de travail* évalue le temps passé à l'ensemble des tâches relatives au travail : les tâches de production et transformation, de marketing et de vente, ainsi que les tâches administratives.

Enfin, la dimension nommée *compétences* évalue dans quelle mesure les producteurs considèrent détenir les compétences, les savoir-faire et les capacités nécessaires à la conception et l'exécution des tâches requises pour leur métier, et dans quelle mesure ils considèrent avoir accès à l'information, au conseil et à des formations pour acquérir ces compétences et savoirs.

Les variables dites qualitatives recoupent des aspects qui concernent l'appréciation du producteur sur sa situation et des aspects plus objectifs comme son niveau de qualification. Elles ont été étudiées au départ d'entretiens compréhensifs qui démarraient par un récit de vie. Les variables dites quantitatives ont été quantifiées lors de bilans technico-économiques (chapitre 2)²³. Pour chacune des variables, nous avons toujours veillé à comprendre l'ampleur de l'écart entre les attentes du producteur et la réalité à laquelle il est confronté.

²³ La présentation de la grille d'évaluation sous la forme d'un tableau reprenant des dimensions et variables ne doit pas prêter à confusion. Cette présentation a été choisie parce que c'est celle qui nous permettra au mieux de rendre compte de l'approche comparative. Pour autant, ces variables ne doivent pas être considérées comme issues d'un modèle aux variables explicatives et indépendantes. Ces variables ont pour l'essentiel été analysées dans une approche compréhensive. Les variables quantitatives ou amenant à des réponses fermées (comme le fait d'avoir eu une expérience préalable de chômage) ne sont là que pour préciser des dires d'acteurs et ouvrir les yeux du chercheur sur le contexte dans lequel s'inscrit ces dires. Ce n'est qu'après les entretiens réalisés, en fonction des raisonnements et justifications des producteurs interviewés par rapport aux variables reprises au Tableau 2, que le chercheur pourra juger des facteurs qui influencent ces dernières.

Tableau 2 Dimensions et variables qui définissent les conditions de travail des producteurs

Dimensions	Variables qualitatives	Variables quantitatives
Revenu et avantages sociaux	- Niveau d'équitabilité perçu du revenu^{LSE*} - Evaluation qualitative du capital productif^{LSE} - Evaluation qualitative du niveau d'investissement sur la ferme^{T*} - Niveau de sécurité sociale des producteurs en Région wallonne^T - Assurance maladie complémentaire^T - Assurance cultures^T - Statut du conjoint^T	- Proxy du revenu annuel^T - Chiffre d'affaires^{LSE} - Subsidies^{LA*} - Nombre de bénévoles^{LSE} et leur origine (familiale ou non)^{LA}
Temps au travail	- Appréciation du nombre d'heures de travail quotidien et de la flexibilité des horaires^{LSE} - Appréciation de l'équilibre entre vie privée et professionnelle^{LSE} - Appréciation du rythme de travail^{LSE} - Appréciation du nombre d'heures de travail en horaire décalé^{LSE}	- Nombre d'heures de travail^{LSE} (par jour/par semaine/évolution au cours de la saison)^{LA} - Temps de vacances^{LSE}
(In)sécurité au travail	- Niveau de prise de risque^{LA} - Accès et possession du capital productif^{LA} - Conditions de commercialisation et fiabilité de la clientèle^{LA} - Perception de l'influence du contexte socio-économique sur la sécurité de son travail^{LSE} - Expérience préalable de chômage^{LSE} - Evolution du chiffre d'affaires et du revenu^{LSE}	- Temps écoulé depuis l'installation sur la ferme^{LSE}
Santé au travail	- Niveau d'exposition aux accidents de travail^{LSE} - Problèmes de santé, tels que des insomnies ou des maux de dos^{LSE} - Maladies graves dues au travail (physique, psychique)^{LSE} - Utilisation de pesticides et application des mesures de précaution^{LA}	
Pénibilité du travail	- Importance des tâches déplorables^{LSE} - Difficultés morales et stress dus au travail^{LSE} - Situation de surmenage^{LSE} - Expérience de violence psychologique^{LSE}	

Bénéfices intrinsèques au travail	- Plaisir dans le travail et ses différentes tâches^{LSE} - Intérêt au travail^{LSE} - Appréciation du niveau de complexité des tâches et des possibilités d'apprentissage^{LSE} - Appréciation du niveau relationnel^{LSE}
Compétence	- Formation considérée suffisante^{LSE} (au niveau technique, organisationnel et administratif)^{LA} - Accès aisé à l'information et à de nouvelles formations^{LSE} - Niveau de qualification^{LSE} - Expérience de terrain^{LSE}
Niveau de marge de manoeuvre et de contrôle	- Capacité à prendre des décisions relatives à : la production, la commercialisation, les événements climatiques, les subsides, les fournisseurs et les clients^{LA} - Capacité d'innover^{LSE} - Appréciation de la qualité des services offerts et des produits vendus^{LSE} - Marge de manoeuvre dans le choix de la main d'œuvre et des collègues^{LSE}
Expérience politique au travail	- Mesure dans laquelle les producteurs se sentent considérés à l'égal des autres individus (clients, contrôleurs, etc.)^{LSE} - Capacité à exprimer son point de vue, à se mobiliser entre pairs dans le but de poursuivre des intérêts communs et d'influencer les déterminants aux conditions de travail^{LSE} - Niveau perçu de reconnaissance du travail de production agricole par la société^{LSE} - Etre syndiqué dans le but d'influencer les décisions politiques concernant la production^{LSE} - Contact direct avec les consommateurs^{LA}

* LSE = Littérature Sociologique et Economique ; LA = Variables additionnels ajoutées au départ de la Littérature Agronomique ; T = Variables identifiées dans la littérature, puis adaptées aux possibilités laissées par le terrain.

2. Les conditions d'emploi des travailleurs agricoles

Pour les travailleurs agricoles, nous avons retenu une série de variables pertinentes à étudier au départ d'entretiens auprès des producteurs. Comme pour les producteurs, les variables ont été sélectionnées au départ de la littérature présentée à la section 1.2.1.

Nous analyserons la qualité des situations « d'emploi » en analysant les variables suivantes :

- statut des actifs (associé, salarié, indépendant, non déclaré, bénévole) ;
- pour les salariés : type de contrat (contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée, saisonnier, étudiant, aide local à l'emploi).

Comme nous le verrons, ces variables sont des proxys des trois dimensions suivantes: le niveau de revenu et d'avantage sociaux possibles, le temps de travail et le niveau de sécurité au travail (chapitre 5, **Encadré 5**).

Nous évaluerons également les proxys suivants du niveau de marge de manœuvre, d'avantage intrinsèque et de pénibilité du travail via l'étude des :

- fonctions sur la ferme (diversité des tâches allouées par type de travailleur) ;
- modèles décisionnels (niveau de participation des travailleurs dans la prise de décisions techniques, commerciales et de gestions ; présence et, le cas échéant fonction, d'un chef de culture) ;

Enfin, nous détaillerons les perspectives de carrière des travailleurs en distinguant les cas de carrière nulle, horizontale et verticale. Nous entendons par carrière verticale le cas où le travailleur obtient des contrats de meilleure qualité et plus de responsabilités avec le temps. A l'inverse, au cours d'une carrière horizontale, le travailleur enchaîne les contrats et situations de travail précaires malgré le développement de ses compétences.

Il est évident que chaque dimension et chaque variable retenues pour nos grilles d'évaluation pourraient faire l'objet d'une thèse à part entière. Il existe une littérature socio-économique considérable propre à chacune d'entre elles. Tout l'intérêt de la grille retenue pour les producteurs tient dans ce qu'elle représente une proposition de compromis entre approche comparative, dont l'objectif est de pouvoir comparer des systèmes de production très différents, et approche compréhensive, dont l'objectif est d'approfondir la compréhension des spécificités de chaque système. Quant aux quelques variables retenues dans le cas des travailleurs agricoles, tout leur intérêt réside en ce qu'elles nous permettront de rendre compte d'aspects qui distinguent fondamentalement les conditions d'emploi des travailleurs agricoles entre systèmes de production ; et ce, au départ d'entretiens réalisés auprès des producteurs.

*

* *

Au départ d'une revue large de la littérature, un cadre normatif définissant un idéal d'agriculture, nommé agroécologie, et une grille d'évaluation des conditions de travail des producteurs ont été construits. En outre, une première série de variables relatives aux conditions d'emploi des travailleurs agricoles a été retenue. Celles-ci ont été considérées comme pertinentes à étudier au départ d'entretiens auprès de leurs employeurs, les producteurs. Les variables d'études des conditions de travail et d'emploi ont été pensées pour pouvoir rendre compte et comparer des systèmes de production radicalement différents, de la situation de maraichers installés sur moins d'un hectare en circuit court, aux céréaliers sur grande surface qui ont inséré l'un ou l'autre légume dans leur rotation ; des producteurs isolés, aux associations de producteurs en passant par des coopératives agricoles familiales. Cadre normatif et grille d'évaluation doivent être compris comme une série de principes et de variables qui devront ensuite être évalués au départ d'entretiens compréhensifs. Autrement dit, c'est au départ des vécus et raisonnements typiques des producteurs que les pratiques et conditions de travail et d'emploi pourront être évaluées.

La confrontation du cadre normatif de l'agroécologie avec la grille d'évaluation des conditions de travail et d'emploi nous permettra de comprendre dans quelle mesure expériences de travail et emplois de qualité vont de pair avec la mise en œuvre des principes de l'agroécologie, dans le contexte socio-économique et politique actuel.

Chapitre 2

Théories mobilisées et démarche
méthodologique

Au premier chapitre, nous avons élaboré une série de principes socio-économiques de l'agroécologie ainsi qu'une série de variables qui définissent les conditions de travail des producteurs et d'emploi des travailleurs agricoles. Au présent chapitre, nous développons notre approche théorique et méthodologique pour pouvoir *in fine* confronter nos principes et variables au terrain.

L'approche théorique est plurielle. Elle est le fruit de la mobilisation heuristique de plusieurs cadres théoriques différents, comme cela est relativement courant dans les études sur les systèmes agro-alimentaires (*agrifood studies*) (par exemple, dans une analyse proche de la nôtre: Lamine, Bui, et Ollivier 2015). L'enjeu est d'ouvrir le regard du chercheur pour pouvoir interpréter au mieux les dires des acteurs en les resituant dans leur contexte. Il est aussi de pouvoir développer notre analyse à des échelles différentes : individuelles, des systèmes de production, ou encore, du système alimentaire territorial de la production de légumes pour le marché du frais.

Après avoir présenté nos cadres théoriques et leur intérêt (section 2.1), nous développons la méthodologie déployée pour répondre aux exigences théoriques (section 2.2). Nous clôturons le présent chapitre en soulignant la cohérence globale de la démarche (section 2.3). Les cadres sélectionnés ont été mobilisés dans une approche compatible avec les postulats de la sociologie compréhensive.

Table des matières – Chapitre 2

2.1	Cadres théoriques.....	59
2.1.1	Le rapport au travail.....	61
2.1.2	La justification des pratiques	62
2.1.3	L'agriculture comparée.....	66
2.1.4	Le modèle de multi-level perspective.....	67
2.2	Méthodologie : quatre étapes d'enquête	70
2.2.1	Première étape : phase exploratoire	72
2.2.2	Deuxième étape : collecte de données qualitatives	72
2.2.3	Troisième étape : collecte de données quantitatives	75
2.2.4	Quatrième étape : compléments et croisement des informations ...	78
2.2.5	Restitution des résultats.....	78
2.3	Cohérence de la démarche.....	80
1.	Analyse des entretiens suivant une approche compréhensive classique	80
2.	De la sociologie compréhensive à l'agriculture comparée.....	80
3.	De la sociologie compréhensive à la sociologie pragmatique	81
4.	De la sociologie compréhensive au modèle de multi-level perspective	82

2.1 Cadres théoriques

Plusieurs théories ont été choisies pour pouvoir rendre compte des enjeux de travail et d'emploi mais aussi des enjeux de transition. Au départ de récits de vie, de situations de travail et d'épreuves d'injustice, relatés lors d'entretiens compréhensifs individuels, les cadres théoriques éclairent des dimensions différentes de la réalité.

L'étude du *rapport au travail* (2.1.1) permet d'interpréter le sens donné par les acteurs à leurs expériences de travail. L'analyse de la *justification des pratiques* (2.1.2) permet d'identifier dans quelle mesure les principes de l'agroécologie (tels que définis au chapitre 1) guident les pratiques des producteurs et affectent leur expérience de travail. Le cadre de l'*agriculture comparée* (2.1.3) rend compte de la question du travail au sein d'un processus plus global de transformation historique de l'agriculture. Enfin, le modèle de *multi-level perspective* (2.1.4) permet de dire quelque chose sur le devenir social. Les actions et interactions entre individus et systèmes de production identifiées dans les cadres d'analyse précédents sont replacés au sein d'un modèle plus large, englobant l'ensemble du système alimentaire territorial, pour comprendre comment ils affectent l'horizon de transition.

Ces quatre cadres théoriques outillent le chercheur pour appréhender le réel selon l'épistémologie comparative, compréhensive et systémique proposée dans le présent ouvrage. L'approche comparative est permise grâce à la mobilisation du cadre théorique de l'agriculture comparée ; l'approche systémique grâce aux outils de la multi-level perspective. Les analyses du rapport au travail et de la justification des pratiques s'inscrivent directement dans une sociologie compréhensive weberienne. Pour rendre notre proposition épistémologique possible, nous avons adapté les postulats de l'agriculture comparée et de la multi-level perspective à ceux de la sociologie compréhensive weberienne (**Encadré 2**). La dernière section du présent chapitre (2.3) explicite comment nous avons procédé pour intégrer une démarche de sociologie compréhensive à une réflexion comparative et systémique.

La présentation ci-après de chaque cadre théorique a été pensée pour que le lecteur puisse comprendre l'utilisation heuristique que nous en avons faite. La présentation du cadre dénommé justification des pratiques est plus longue. Ce cadre repose sur une construction personnelle au départ de deux autres cadres théoriques : la théorie de la justification de

Boltanski et Thévenot et l'éthique du compromis de Nanteuil. L'objectif était d'adapter ces deux cadres théoriques à l'étude de la mise en œuvre des principes de l'agroécologie au sein des fermes maraichères.

Encadré 2 Sociologie compréhensive au sens de Weber

L'essentiel de la thèse relève d'une sociologie *compréhensive* au sens de Weber. Dans cette perspective, les acteurs sont présumés dotés d'une capacité réflexive et d'une capacité à donner du sens à leurs actions et expériences de vie. Ils sont, au moins pour partie, capables de comprendre les situations qu'ils vivent, les actes qu'ils posent ; leurs arguments et les significations dans lesquels ceux-ci s'insèrent peuvent être pris au sérieux par le chercheur. Les phénomènes sociaux sont perçus (au moins en partie) comme le résultat de la multitude des actions effectuées par les individus (Van Campenhoudt et Marquis 2014).

C'est le sens des actions dites sociales, c'est-à-dire effectuées en fonction d'autrui (de manière consciente ou non)²⁴ qui est étudié ici. Les approches weberienne portent sur les motivations, les raisonnements et actes typiques des acteurs en situation concrète (Van Campenhoudt et Marquis 2014).

Expliquer un acte revient à saisir « le rapport de sens », c'est-à-dire les attributions de sens et de valeur suivant lesquelles les agents individuels et les groupes sociaux orientent leurs actions (Kaesler 1996). La question du pourquoi revient essentiellement à demander « pour quels motifs, pour quelles raisons » plutôt que « pour quelles causes » (Genard 2011).

La démarche compréhensive « part du sens 'subjectif' des acteurs individuels, mais [selon Weber] l'idée de sens 'visé' subjectivement rend manifeste que ce sens n'est pas toujours celui qui détermine effectivement l'action actuelle, et que l'individu n'a pas à être conscient de ses motifs 'réels', des motifs réellement efficaces, de son action » (Kaesler 1996, 203). Pour rendre le rapport de sens *compréhensible* au chercheur, y compris dans les situations où la qualité symbolique de l'action est forte, Weber propose d'analyser le contexte dans lequel s'inscrivent les actions (Kaesler 1996).

²⁴ Pratiquement toutes les actions peuvent être qualifiées de sociales mis à part les réactions instinctives. Même dans la solitude, les actes posés anticipent toujours des réactions d'autrui (Van Campenhoudt et Marquis 2014).

2.1.1 Le rapport au travail

Comprendre les vécus et raisonnements typiques des individus par rapport à leur travail ne demande pas seulement d'appréhender les situations de travail, mais aussi l'ensemble de la vie du travailleur qui façonne son regard sur sa situation de travail (Goldthorpe et al. 1969). La place que l'individu donne à son travail, la fonction qu'il lui accorde et le sens qu'il lui donne constituent le rapport au travail (*orientation to work*) (Goldthorpe et al. 1969).

Les rapports au travail d'aujourd'hui sont, pour partie, le fruit d'une évolution historique. Au cours du XX^e siècle, le contexte culturel occidental a favorisé une évolution du rapport au travail en tant que devoir – chacun doit participer au bon fonctionnement de la société – vers un rapport au travail en tant qu'activité qui puisse aussi être intéressante, valorisante, stimulante, etc. (Méda et Vendramin 2013). Un nombre croissant d'individus n'attend plus uniquement du travail un salaire et une place dans la société, rapport dit *instrumental* au travail, mais aussi un lieu où ils peuvent exprimer leur individualité et trouver de la satisfaction personnelle, rapport dit *expressif*.

Les individus n'ont jamais une relation totalement instrumentale ou expressive à leur travail. Les travailleurs ont un rapport expressif au travail même lorsqu'ils exercent un métier qu'on aurait pu croire choisi uniquement pour des raisons instrumentales, comme le travail de caissière du supermarché (Ferrerias 2007). Ferrerias distingue le rapport expressif *autonome* du rapport expressif *endogène*. Dans le premier, les tâches qui doivent être effectuées par le travailleur n'ont pas ou peu d'intérêts. Mais le travailleur peut néanmoins entretenir une relation au travail de type expressive, dite *autonome*, parce que son travail lui donne un sentiment d'utilité pour la société, d'inclusion sociale et d'autonomie. Autrement dit, le travailleur peut trouver une certaine satisfaction dans son travail et y exprimer son individualité bien que le travail ait été choisi pour des raisons financières et que les tâches mêmes qui sont effectuées restent peu intéressantes. Dans le rapport expressif *endogène*, le travailleur considère que les tâches à effectuées ont des qualités intrinsèques qui lui procurent de la satisfaction (Ferrerias 2007, 70-79).

Ce qui définit le rapport au travail est complexe et ne peut se résumer à une dichotomie entre orientation expressive et instrumentale. Pour l'appréhender, il faut également étudier la trajectoire de vie des

individus : les choix posés par le passé, les difficultés rencontrées, l'évolution des attentes, les déceptions, les moments de rupture, etc. L'importance de ces composantes est relevée dans la littérature sociologique (Cultiaux et Vendramin 2008) ainsi qu'agronomique et de sociologie rurale (Bon et al. 2012; Cochet 2011; Fiorelli, Dedieu, et Porcher 2010; van der Ploeg 2008). L'étude des trajectoires des individus et de leur orientation au travail nous permettra d'interpréter le sens donné par les producteurs à leurs actions et expériences de travail.

2.1.2 La justification des pratiques

Le cadre intitulé justification des pratiques a pour objectif d'identifier les producteurs orientés dans une démarche agroécologique, de comprendre les modalités de mise en œuvre des principes de l'agroécologie et de pouvoir déterminer, par la suite, en quoi l'agroécologie affecte les expériences de travail des producteurs et d'emploi de leurs travailleurs. Pour construire notre étude de la justification des pratiques, nous nous sommes appuyée sur le modèle des cités de Boltanski et Thévenot (1991) et sur le modèle de l'éthique du compromis développé par Nanteuil (2016). Le modèle des cités nous propose de nous intéresser aux situations de controverse au cours desquelles la légitimité d'un individu est mise en défaut. Boltanski et Thévenot nous montrent, qu'en situation de controverse, les individus dont la légitimité est questionnée sont amenés à se justifier en formulant des réponses concrètes aux critiques qui leurs sont adressées et, ainsi, ne peuvent se cacher derrière de grands discours décontextualisés. Le référentiel et les valeurs qui guident les choix des individus en deviennent identifiables, quels que soient leur catégorie sociale et leur niveau de pouvoir. Dans un ouvrage qui se veut participer à un renouvellement des théories de justice sociale, Nanteuil (2016) propose quatre modèles de justice au travail. L'un d'entre eux, nommé *l'éthique du compromis*, est constitué à partir de l'ouvrage *De la Justification* de Boltanski et Thévenot. Le terme éthique renvoie au sens de la justice des acteurs en situation concrète. L'enjeu de la proposition de Nanteuil est de pouvoir évaluer dans quelle mesure les décisions prises sur les lieux de travail s'inscrivent dans une visée de justice sociale. Les modèles des cités et de l'éthique du compromis sont présentés en annexe 1. En vue d'étudier la mise en œuvre des principes agroécologiques dans les pratiques, nous n'avons pu mobiliser ces deux

modèles tels quels. Nous en proposons une adaptation, intitulée justification des pratiques, qui en respecte les grammaires²⁵.

Le cadre de la justification des pratiques est le fruit d'une longue réflexion qui avait commencé par l'application *sensu stricto* des modèles des cités et de l'éthique du compromis (A. M. Dumont et al. 2016; A. M. Dumont 2013)²⁶. Cette première étude montrait, d'une part, que les principes de l'agroécologie ne sont pas que des principes abstraits théoriques (tels que nous les avons présentés au chapitre 1), mais sont réappropriés par les acteurs de l'agroécologie en situation. La façon dont les producteurs s'approprient les principes de l'agroécologie apparaît dans les justifications qu'ils donnent à leurs pratiques. D'autre part, elle révélait que l'agroécologie est, pour ses acteurs, un modèle agricole qui rend compte d'un idéal de justice sociale. Cet idéal correspond à celui de l'éthique du compromis développé par Nanteuil (2016)²⁷.

Notre étude antérieure nous permet à présent de proposer un cadre, « justification des pratiques », qui puisse déterminer si un producteur peut être qualifié d'agroécologique. Ce cadre propose de considérer un producteur comme orienté dans une démarche agroécologique dès lors que ses pratiques rendent compte d'une série large de principes de l'agroécologie (voir au chapitre 1, section 1.1.3) et qu'en situation de dilemme éthique quant à leur mise en œuvre, les producteurs inscrivent leurs choix dans une visée de justice sociale.

Nous avons conçu un processus d'analyse en deux étapes. La première étape est purement analytique ; il s'agit de comprendre si l'agroécologie est un idéal ou non visé par les producteurs. Autrement dit, l'objectif est d'identifier quels sont les producteurs qui tentent de mettre en pratique l'idéal de production que constitue l'ensemble des principes de l'agroécologie et ceux qui ne poursuivent pas cet idéal. La seconde étape a une double dimension, normative et analytique. Elle a pour objectif, d'une part, d'évaluer la visée de justice sociale des producteurs qui poursuivent l'idéal agroécologique et, d'autre part, de comprendre la pluralité de mises en œuvre des principes de l'agroécologie. Notons que, au cours de ces deux étapes, ce qui nous intéresse est la manière dont les

²⁵ Nous discutons en annexe 1 dans quelle mesure notre cadre théorique justification des pratiques respecte les grammaires des modèles de cité et de l'éthique du compromis.

²⁶ Pour un rappel plus détaillé des résultats antérieurs, voir annexe 1.

²⁷ Notons que d'autres modèles de justice au travail identifiés par Nanteuil (2016) pourraient faire sens pour les acteurs de l'agroécologie. Leur pertinence n'a pas encore été évaluée.

producteurs s'emparent des principes de l'agroécologie tels que nous les avons définis, comment ceux-ci guident leur action (chapitre 1). Il nous importe peu que les producteurs qualifient leurs pratiques d'agroécologique, d'agriculture paysanne ou encore d'agriculture biologique. Soulignons aussi que nous nous basons sur une analyse des discours des producteurs, et que notre intention n'est pas de vérifier si, sur le terrain, chaque pratique atteint son objectif. Nous avons incité les producteurs à nous confier leurs idéaux, leurs difficultés, leurs conflits de valeur, et c'est toute cette matière que nous analysons.

Au cours de la première étape, nous proposons d'analyser les justifications données par les producteurs à leurs pratiques, en situation de controverse relative aux principes de l'agroécologie. L'analyse de Nanteuil nous montre, qu'au travail, les individus sont sans cesse soumis à des attentes auxquels ils ne peuvent répondre et à des exigences de justification à chaque fois que leur conduite ne répond pas aux attentes (2016)²⁸. Les producteurs, bien que travailleurs indépendants, sont soumis à de nombreuses attentes : celles de leur clientèle, du marché, de la société. Nous nous intéresserons aux attentes sociétales de durabilité, devenues incontournables pour eux²⁹. Les contrôles du personnel et de la sécurité alimentaire, les conversions croissantes à l'agriculture biologique, les débats publics sur le local, sur les conditions de travail de la main d'œuvre, sur l'agriculture sur petites surfaces, l'existence de syndicats socialement et écologiquement engagés tel le MAP (Mouvement d'action paysanne) en Région wallonne, l'installation croissante de néo-ruraux qui défendent des pratiques agricoles alternatives de manière ouverte, sont toutes des évolutions qui mettent les agriculteurs « sur le grill ». Aujourd'hui, les enjeux de durabilité, tels que ceux prônés par l'agroécologie, constituent ce que Boltanski et Thévenot nomment une *épreuve* face à laquelle les producteurs souhaitent pouvoir se justifier et réclamer justice lorsque leurs pratiques sont critiquées. Ainsi, lorsqu'au

²⁸ Au sens du modèle des cités de Boltanski et Thévenot, les individus au travail se retrouvent régulièrement en situation de controverse où ils doivent regagner leur légitimité en démontrant leur grandeur dans une cité ou une autre.

²⁹ Le sentiment de disqualification des agriculteurs et le besoin de reconquérir une légitimité professionnelle sur les enjeux de durabilité ont été soulignés par les auteurs qui se sont intéressés à la crise identitaire professionnelle du tournant du XX^e siècle (pour plusieurs études illustrant ce propos, voir par exemple le livre sous la direction de Hervieu et al. (2010) ou l'article de Lémery (2003).

cours d'un entretien, le chercheur aborde le choix de la main d'œuvre ou des circuits de commercialisation, les producteurs, d'emblée, se justifient. Par des exemples concrets, ils montrent *pourquoi* dans leur situation, ils ont opté pour un choix ou un autre. Par exemple, pour des raisons d'équité sociale, certains tentent d'offrir des contrats à durée indéterminée à leurs travailleurs ; d'autres trouvent légitime, au vu de leur situation, de travailler avec de la main-d'œuvre en noir, du personnel étranger ou encore de travailler avec des bénévoles. Etudier les justifications des producteurs de leurs pratiques en lien avec les principes de l'agroécologie permet de comprendre non seulement dans quelle mesure les producteurs poursuivent les principes de l'agroécologie mais aussi *pourquoi* ils les poursuivent ou non.

Lors d'une seconde étape, nous étudierons les justifications en situation de dilemme éthique. Le terme éthique, on l'a dit, renvoie au sens de la justice des acteurs en situation concrète. Au cours d'un dilemme éthique, les acteurs sociaux sont face à « un conflit entre des valeurs également légitimes » qui « affecte » leur expérience et, potentiellement, celle d'autres acteurs (Nanteuil 2016, 112). Ce sont les dilemmes relatifs aux principes de l'agroécologie qui nous intéressent. Ils représentent des situations où les producteurs orientés dans une démarche agroécologique sont amenés à hiérarchiser des principes de l'agroécologie. Ils doivent choisir entre une pluralité de principes qui tous font sens pour eux, mais qui se retrouvent en tension dans le contexte socio-économique et politique actuel. Ou encore, ils doivent répondre à un dilemme dans la mise en œuvre d'un unique principe, comme par exemple choisir entre la fixation d'un prix que le producteur considère juste pour se rémunérer ainsi que sa main d'œuvre, ou un prix qui puisse être accessible à des consommateurs en difficulté financière (deux aspects relatifs au principe *d'équité sociale* (chapitre 1)). Nous proposons de mobiliser le modèle de l'éthique du compromis développé par Nanteuil pour évaluer éthiquement les pratiques des producteurs. Nous évaluerons si les choix posés par les producteurs à la suite de ces dilemmes s'apparentent bien à des *compromis*, pour reprendre le vocabulaire des modèles des cités et de l'éthique du compromis. Dans notre contexte précis, nous entendons par *compromis* un choix (posé par le producteur, à la suite d'un dilemme éthique) qui régit l'ensemble du fonctionnement de sa ferme, qui se matérialise par différents investissements et contrats, et qui se trouve ainsi difficilement réversible. Nous évaluerons également si ces compromis sont justifiés par une pluralité de registres axiologiques, impliquant un sacrifice personnel au nom de l'intérêt général (autrement

dit, nous évaluerons si les compromis sont justifiés au nom d'une pluralité de cités impliquant la cité civique (annexe 1)). Cette seconde étape nous permettra d'identifier les producteurs qui inscrivent leur pratiques agroécologiques dans une visée de justice sociale et donc, d'après notre définition de l'agroécologie, de les considérer comme agroécologiques. Elle permettra également d'identifier la pluralité de compromis noués, et pratiques associées et, par là-même, la pluralité des mises en œuvre des principes de l'agroécologie.

2.1.3 L'agriculture comparée

Les deux cadres théoriques précédents permettent, respectivement, d'interpréter les vécus des individus sur leur lieu de travail et de mettre en évidence l'impact des principes de l'agroécologie sur les expériences de travail. Nous mobilisons un troisième cadre théorique, l'agriculture comparée, dans le but de replacer les expériences de travail étudiées au sein des processus de transformation de l'agriculture.

L'agriculture comparée est une école de pensée française au carrefour entre l'agronomie, la socio-économie et l'histoire (Cochet 2011). Ce courant a émergé avec le travail pionnier de René Dumont (Lacoste et al. 2016; R. Dumont 1962, 1954), après la Seconde Guerre mondiale. Celui-ci souhaitait développer une approche multidisciplinaire et globale de l'agriculture (Cochet 2015)³⁰. L'objectif de ce courant est de comprendre les processus de transformation de l'agriculture en cours et de contribuer au développement d'une agriculture pour le bien commun (Cochet 2015). Pour ce faire, l'agriculture comparée propose d'éclairer les interactions et processus de coévolution entre l'écosystème cultivé et le système social de production grâce à l'étude des *systèmes agraires* et des *systèmes de production* qui les composent (Mazoyer et Roudart 2002).

Un système agraire est « un mode d'exploitation du milieu, historiquement constitué et durable, adapté aux conditions bioclimatiques d'un espace donné, et répondant aux conditions et aux besoins sociaux du moment » (Mazoyer 1987 in Cochet 2015, 33).

Les *systèmes de production* sont identifiés par une étude de leur différenciation historique, c'est-à-dire de l'émergence au cours de

³⁰ La présentation du cadre théorique de l'agriculture comparée est une version remaniée d'un article en voie d'être finalisé au nom de Dumont, Gasselin et Baret.

l'histoire de différentes logiques de production qui répondent à des contraintes techniques, écologiques, économiques, sociales et politiques. Les critères discriminants de classification sont déterminés en fonction de la cohérence propre de chaque système. Ils sont identifiés au départ d'enquêtes auprès de producteurs et experts relativement âgés témoins des transformations agricoles régionales. La logique de chaque système reflète *in fine* la manière dont les individus donnent sens à leurs pratiques (étant donné nos entretiens compréhensifs, voir à ce sujet la section 2.3) dans un contexte socio-économique, politique et agro-écologique donné, ainsi que les « dynamiques intergénérationnelles qui ont construit l'évolution différentielle des trajectoires et des systèmes » (Cochet 2015, 117)³¹.

La plupart des recherches en agriculture comparée analysent des crises agraires et processus sur le long terme (pour un exemple typique: Mazoyer et Roudart, 2005). Parallèlement, ce cadre permet d'étudier des situations contemporaines où l'échelle d'analyse est généralement plus petite (par exemple : Bathfield et al. 2016; Garambois et Devienne 2012). Notre analyse suit cette seconde approche.

2.1.4 Le modèle de multi-level perspective

Afin d'aider le chercheur à identifier la place de l'agroécologie au sein du système alimentaire avec un maximum de recul, c'est-à-dire non plus à l'échelle de l'individu ou des systèmes de production, mais à l'échelle de l'ensemble du système alimentaire, nous mobilisons le modèle de multi-level perspective (Geels et al. 2016; Geels et Schot 2007). Il s'agit du principal cadre théorique dans le champ des *sustainability transitions studies*. Son apport majeur est de rendre compte des dynamiques globales de transition (Geels et al., 2016; Sutherland et al., 2015; Markard et al., 2012; van den Bergh et al., 2011; Geels et Schot, 2007).

³¹ A l'échelle d'un système agricole, il est possible de construire une *typologie* des systèmes de production, comme le préconise l'agriculture comparée. Les systèmes de production représentent alors ce que Weber nomme un *idéal-type* c'est-à-dire un modèle où les traits sociaux, culturels, économiques et techniques sont accentués pour provoquer la réflexion (Cochet 2015). Dans notre cas, nous ne pouvons prétendre avoir construit une *typologie d'idéaux-types*. La Région wallonne ne peut être considérée comme un système agricole, il s'agit d'un terrain plus restreint. Notre étude est, en outre, tout à fait exploratoire. A ce stade, elle ne couvre pas l'ensemble des réalités de chaque système de production que l'on retrouverait à l'échelle du système agricole. Il s'agit donc d'une classification au sens où les résultats, présentés dans la thèse, relatifs à chaque système, ne représentent pas une réalité accentuée mais simplement une tendance dominante.

Inspiré de la sociologie d'Anthony Giddens³², le social y est appréhendé de manière dynamique où « les actions individuelles tout à la fois structurent les systèmes sociaux et sont structurés par eux » (Nizet 2007, 16). L'unité centrale d'analyse n'est plus l'individu, mais la dynamique qui limite et en même temps habilite les actions individuelles.

Pour étudier ces dynamiques, le modèle de multi-level perspective propose de concevoir les changements à l'échelle de grands domaines d'activité des sociétés humaines tels les secteurs de la mobilité, l'agriculture, l'énergie (Audet 2015) ou encore le système alimentaire territorial³³ (Bui et al. 2016), comme nous l'avons fait pour la présente étude. Ces domaines d'activité sont appelés *systèmes sociotechniques*. Les dynamiques y sont conceptualisés en trois niveaux décroissants de stabilité : les *paysages*, les *régimes sociotechniques* et les *niches-innovations*.

Le niveau de stabilité intermédiaire, le *régime sociotechnique*, est au cœur du modèle de la multi-level perspective. C'est par rapport à ce niveau que les deux autres sont définis (Audet 2015). Il correspond au niveau des tendances dominantes. Il est composé des éléments matériels et techniques, des réseaux d'acteurs et groupes sociaux, et des ensembles de règles, normes et institutions formelles et informelles qui guident les activités des acteurs (Lebacqz 2015; Verbong et Geels 2010). Ces différents éléments co-évoluent ensemble et peuvent empêcher le changement (Geels 2004). Les *niches-innovations* (Geels et Schot 2007) sont des lieux protégés des contraintes et pressions qu'exerce le régime. Elles facilitent l'éclosion d'innovations radicalement différentes de celles optimisant le régime en cours. Elles sont portées et développées par des réseaux de faible taille dont les acteurs principaux sont souvent des « fringes actors ou outsiders », c'est-à-dire des acteurs marginalisés ou du moins très peu représentés au sein du régime (Geels et Schot 2007). Enfin, le *paysage* est le niveau le plus stable. Il constitue l'environnement exogène du régime et de la niche. Ce sont des phénomènes de

³² Le modèle de multi-level perspective tire également son inspiration d'autres courants, en particulier de la sociologie de l'innovation et de l'économie évolutionniste. Nous n'en parlerons pas car ils font peu sens étant donné notre utilisation heuristique de la multi-level perspective. Notre analyse ne se focalise pas sur l'étude d'innovations mais sur l'étude de systèmes de production.

³³ Pour rappel, la notion de système alimentaire (*food system*) englobe conjointement la dimension productive et les dimensions d'organisation de filière et de consommation (Stassart et al. 2012). Le système alimentaire territoriale tient compte de ces dimensions à l'échelle d'un territoire. Pour notre cas d'étude, il s'agit du système alimentaire de la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne.

relativement grande ampleure qui peuvent en perturber la stabilité. Par exemple, les prix des produits alimentaires sont en partie définis par des événements qui se situent à l'échelle du paysage, tels les événements climatiques qui influencent les capacités de production de différents pays. Les actions des acteurs du régime et de la niche n'ont pas d'impacts directs et rapides sur ce niveau (Audet 2015; Hassink, Grin, et Hulsink 2013; Geels 2002).

Sur la base de ce cadre conceptuel, Geels et Schot (2007) ont construit une typologie des trajectoires possibles de transition. Ils font l'hypothèse que les transitions sont des processus non linéaires (Geels 2012; Verbong et Geels 2010) au cours desquels un système complexe passe d'un régime sociotechnique unique à un autre régime sociotechnique. (Geels et al. 2016; Geels et Schot 2007). Les transitions ont lieu grâce aux interactions entre les trois niveaux du système sociotechnique, lorsque des situations de crise exercent une pression sur les régime et paysage, et créent de la sorte des « fenêtres d'opportunités » pour le changement. En fonction de différents facteurs et du niveau de pression, le régime peut soit être réorienté, soit être clairement remplacé par un autre régime. Sans modification des pressions de sélection sur les régime et paysage, aucun changement fondamental ne peut se produire.

2.2 Méthodologie : quatre étapes d'enquête

L'application des quatre cadres théoriques, à un terrain agricole extrêmement peu étudié auparavant, à savoir le système alimentaire de la production de légumes en Région wallonne pour le marché du frais, a impliqué la réalisation de quatre terrains d'enquêtes successifs (**Figure 1**). Au total, nous avons conduit un peu plus de 130 entretiens, notamment avec une quarantaine de producteurs, dont la majorité ont été rencontrés à trois reprises³⁴. L'échantillon de producteurs enquêtés a été construit de manière progressive, au cours des deux premiers terrains. Cet échantillon est raisonné et non probabiliste. Il ne s'agit donc pas d'un échantillon statistique. Il est composé de peu d'acteurs mais prétend couvrir l'ensemble de la diversité des situations de travail. Nous détaillons ses modalités de construction ci-dessous. Le terrain s'est clôturé avec une phase de restitutions des résultats.

³⁴ La présentation de la méthodologie reprend des extraits remaniés de l'article: Dumont, Antoinette M., et Philippe V. Baret. 2017. « Why working conditions are a key issue of sustainability in agriculture? A comparison between agroecological, organic and conventional vegetable systems ». *Journal of rural studies* 56:53-64.

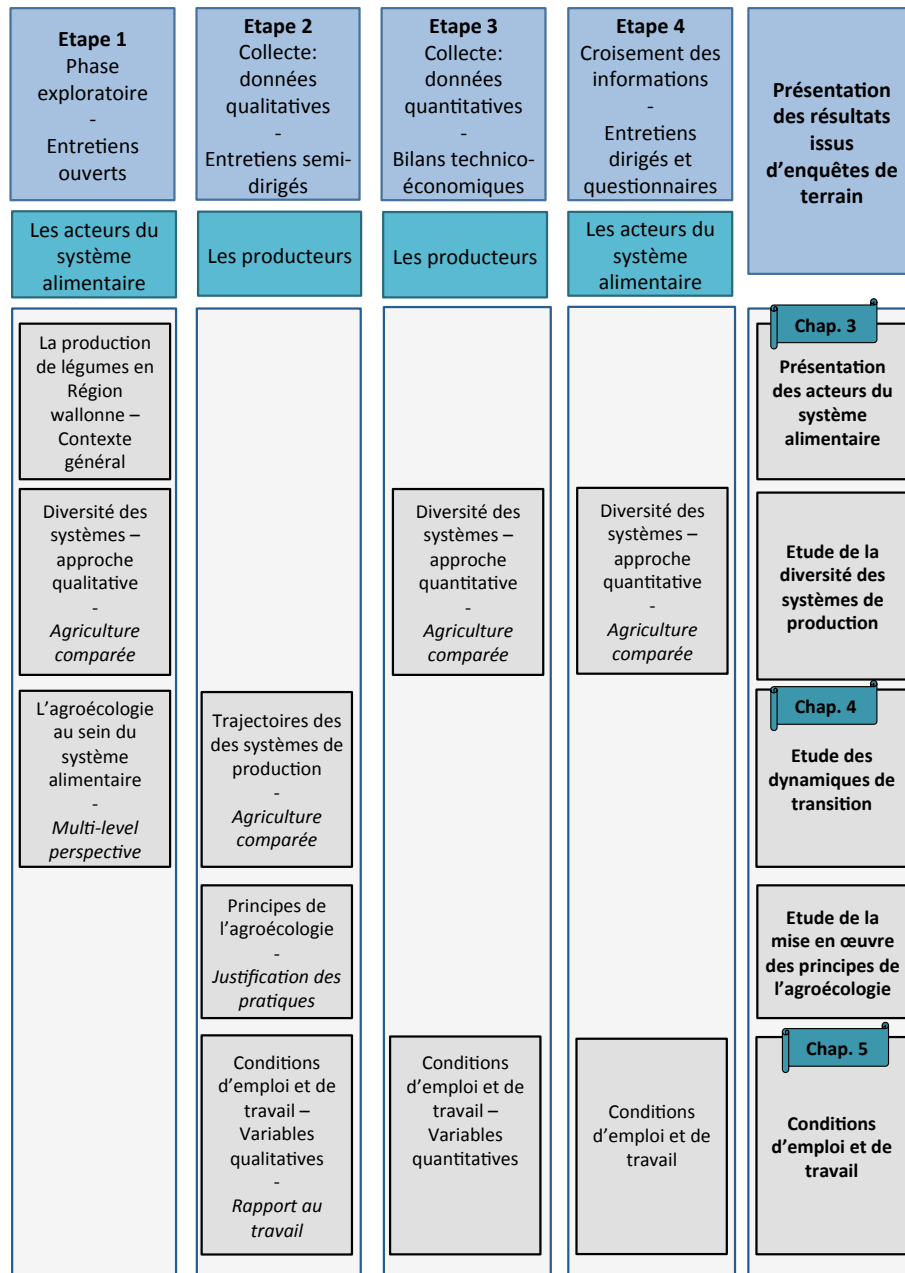


Figure 1 Schéma de la méthodologie déployée

2.2.1 Première étape : phase exploratoire

La première étape consiste en une série d'entretiens exploratoires auprès de 15 acteurs clés du système alimentaire, rencontrés entre les mois de mars et octobre 2014. Il s'agit d'experts de la production de légumes en Région wallonne, de conseillers techniques, d'acteurs de l'Horeca, de producteurs, d'une ouvrière agricole, de représentants d'organisations de producteurs et de grossistes. L'objectif était de comprendre le contexte et l'historique de la production de légumes en Région wallonne (agriculture comparée). Il était également d'identifier les acteurs clés du système alimentaire, leurs éventuelles interactions et leur rôle dans l'organisation du système (multi-level perspective). Enfin, il était d'établir une première classification qualitative des systèmes de production (agriculture comparée).

Les entretiens étaient ouverts et de type compréhensif (Kaufmann 2011). Les questions générales posées étaient : comment est organisée la production de légumes, sa commercialisation et sa transformation en Région wallonne ? Quelles sont les différentes modalités de production et de commercialisation ? Qui sont les acteurs incontournables de la production, la commercialisation, l'encadrement ? La phase exploratoire s'est terminée par quelques entretiens de validation de la classification des systèmes de production. Enfin, un *working paper* de 33 pages résumant l'entièreté des résultats collectés au cours de cette phase a été envoyé à l'ensemble des acteurs³⁵. Leurs commentaires nous ont permis de clarifier ou corriger encore l'un ou l'autre point.

2.2.2 Deuxième étape : collecte de données qualitatives

La deuxième étape consiste en 41 entretiens semi-dirigés (Kaufmann 2011; Blanchet et Gotman 2007) auprès de producteurs effectués entre décembre 2014 et mars 2015. L'objectif principal était l'étude des conditions de travail des producteurs via l'évaluation des neuf dimensions qui constituent notre grille d'évaluation (chapitre 1, section 1.2.2), l'étude du rapport au travail nous permettant d'interpréter les

³⁵ Ce document reprend également quelques données récoltées au cours des phases 2 et 3 d'enquête de terrain. Il a été mis en ligne sur le profil Research gate d'Antoinette Dumont en septembre 2017: https://www.researchgate.net/publication/313108618_Classifications_et_cartographies_des_systemes_de_production_et_commercialisation_des_legumes_frais_en_Région_wallonne_Belgique

vécus relatés par les producteurs. L'objectif était également d'approfondir notre compréhension de l'historique des systèmes de production via l'examen des trajectoires individuelles (agriculture comparée). C'est également au cours de ces entretiens que nous avons pu approfondir l'étude de la mise en œuvre des principes agroécologiques et des dilemmes mettant en tension ces principes (justification des pratiques). Enfin, l'objectif était de poser une première analyse, au départ des propos des producteurs, sur les modalités de recrutement et d'emploi (statuts et contrats) des travailleurs agricoles, les modalités des prises de décision concernant les tâches effectuées par les travailleurs, le profil des travailleurs (origine, sexe, motivation à la production agricole), leur fonction sur la ferme et leur perspective de carrière.

Notre échantillon de producteurs a été construit en suivant la politique de terrain de Jean-Pierre Olivier de Sardan (2008). Les systèmes de production ont été choisis comme premier critère discriminant pour élaborer des *groupes stratégiques*³⁶, c'est-à-dire des ensembles de personnes qui ont globalement la même attitude face à une problématique. Les groupes stratégiques ont ainsi été construits au départ de notre hypothèse, à savoir que les conditions de travail et d'emploi varient en fonction des systèmes de production et des modalités de mise en œuvre des principes de durabilités que les producteurs de ces systèmes poursuivent.

Les premiers producteurs ont été choisis au départ de notre phase exploratoire (section 2.2.1) parce qu'ils étaient considérés comme acteurs incontournables dans la production de légumes wallons ou parce qu'ils présentaient des caractéristiques particulières les distinguant des autres producteurs de leur système. Dans la mesure du possible, nous avons inclu des producteurs avec plus de cinq ans d'expérience. Il s'agit du nombre d'années le plus souvent considéré comme nécessaire pour être en phase de routine et non plus d'installation (Morel 2016; Gauche et al. 2011). Par la méthode de proche en proche, de nouveaux producteurs ont été identifiés. Dans le but de couvrir au maximum la diversité des

³⁶ L'élaboration de groupes stratégiques permet de s'assurer que les informations obtenues se recoupent entre les différents entretiens et de « faire de l'hétérogénéité des propos un objet d'étude », en faisant « varier les informateurs en fonction de leur rapport au problème traité » (Olivier de Sardan 2008, 80). Notons qu'au sens d'Olivier de Sardan le concept de *groupe stratégique* ne fait pas allusion au pouvoir des acteurs. Les groupes stratégiques peuvent, dans le cas où cela serait souhaité, être constitués à partir des différents niveaux de pouvoirs que sembleraient avoir les acteurs mais ils peuvent être constitués d'une toute autre manière, comme c'est le cas dans la présente étude.

expériences de travail au sein de chaque système de production, autant que possible, nous avons essayé d'interviewer des producteurs d'âge, d'origine (agricole ou non), et de contexte socio-économique différents. De nouveaux entretiens ont été menés jusqu'à étape de saturation.

Etant donné la méthodologie poursuivie, les producteurs de chaque système de production de notre échantillon couvrent une diversité maximale de situations. On y trouve également six producteurs complètement marginaux. C'est notamment le cas d'un producteur qui gère une ferme qui couvre deux types de systèmes de production ou d'un producteur salarié. Les producteurs marginaux permettent de confirmer des liens de causalité entre différents éléments. Ils ont donc été importants pour notre étude. Néanmoins, nos cadres théoriques et la méthodologie poursuivie permettent peu l'analyse de ces cas atypiques (nous y reviendrons au chapitre 6). Notre objectif est de dégager des tendances à l'échelle des systèmes de production. Bien que les cas marginaux aient été utiles pour confirmer notre analyse, nous en parlerons donc très peu. Sauf précision contraire, nous ne les comptabiliserons plus dans notre analyse.

Tableau 3 Echantillon de producteurs interviewés pour les entretiens semi-dirigés

<i>Systèmes de production :</i> Orientations techniques	Modèles	<i>Entretiens semi-dirigés</i>	<i>Producteurs non-marginaux</i>
MPS – Maraichers sur petites surfaces	Biologique et agroécologique	10	8
	Conventionnel	4	3
MMS – Maraichers sur moyennes surfaces	Biologique et agroécologique	5	4
	Conventionnel	4	4
MGS – Maraichers sur grandes surfaces	Biologique et non agroécologique	4	4
	Conventionnel	6	5
PGC – Producteurs en grande culture	Biologique et non agroécologique	5	4
	Conventionnel	3	3
Total		41	35

Les entretiens se déroulaient en deux parties. Au cours de la première partie, ils s'apparentaient à un *récit de vie*. La consigne initiale posée était : « Qu'est-ce qui vous a amené au métier d'agriculteur/de maraicher ? Comment avez-vous choisi ce métier et pourquoi ? ». Cette première question nous permettait d'aborder l'histoire du producteur et

les moments de rupture les plus importants en termes professionnels (changement de métier, passage d'un système de production à un autre, etc.). Au cours de la seconde partie, l'entretien démarrait avec la question suivante : « Comment avez-vous vu changer votre métier et votre travail au cours des années ? ». Cette question permettait d'aborder les différentes dimensions de notre grille d'évaluation sur les conditions de travail. Un temps était également accordé à la relation et gestion des travailleurs agricoles. Le guide d'entretien est repris en annexe 2³⁷.

La démarche était compréhensive. Aussi, certaines dimensions des conditions de travail ont été plus approfondies chez les producteurs des systèmes où elles apparaissaient plus problématiques. Néanmoins, étant donné notre démarche comparative, nous nous sommes assurée de couvrir l'ensemble des dimensions pour tous les producteurs. L'entretien finissait régulièrement avec des questions plus fermées pour valider certaines conclusions que nous pouvions avoir à ce stade de l'interview.

Tout au long de l'entretien, la description des expériences de travail nous a permis d'identifier des moments d'épreuve où les producteurs ont dû poser des choix qu'ils savent critiquables. A ces moments, l'interviewé était amené à expliciter les raisons qui l'ont conduit à ces choix.

2.2.3 Troisième étape : collecte de données quantitatives

La troisième étape d'enquête a été conduite en parallèle de la seconde³⁸ auprès de 34 des 41 producteurs interviewés préalablement. L'objectif était de préciser et quantifier les critères discriminants de la classification des systèmes de production et d'approfondir notre compréhension technique du fonctionnement de ces systèmes (agriculture comparée). L'objectif était également de quantifier certaines données qualitatives relatives aux conditions d'emploi et de travail (bénéfice avant impôt, temps de travail, contrats des travailleurs agricoles, etc.). Les entretiens consistaient en des questionnaires fermés, adaptés à

³⁷ Certains entretiens ont été enregistrés pour assurer la rigueur de notre démarche. Les autres ont été analysés sur la base de prise de notes très complètes. Cela était nécessaire pour permettre aux producteurs de parler librement de leur relation à la main d'œuvre. De nombreux verbatims sont issus des notes d'entretiens.

³⁸ Pour la très grande majorité des producteurs, les données ont été récoltées par une mémorante que nous encadrions, Sarah Clerebout (2015).

chaque producteur au départ de notre compréhension qualitative de son système (annexe 3).

Les résultats techniques et économiques présentés dans la thèse sont le fruit d'un travail tout à fait exploratoire. Ils sont le fruit de compromis entre représentativité, fiabilité des données et temps nécessaire à leur collecte. Ci-dessous, nous explicitons le caractère exploratoire de la démarche. Celui-ci explique pourquoi l'ensemble des données technico-économiques n'a pas pu être recolté pour tous les producteurs (**Tableau 4**) et pourquoi nous n'avons pu collecter l'ensemble des données initialement souhaitées. En annexe (4), nous soulignons les principales difficultés rencontrées, en ce qui concerne : la mesure du capital, de la valeur ajoutée, de la viabilité économique des fermes, de la rémunération et productivité du travail, du prix de revient des légumes. Le **Tableau 4** reprend le nombre de producteurs dont les données sont mobilisées dans la présentation des résultats économiques repris dans la thèse.

Tableau 4 Détail de l'échantillon de producteurs dont les données qualitatives, techniques ou économiques sont présentées dans la thèse

<i>Systèmes de production</i>	<i>Entretien qualitatif</i>	<i>Bilan technico-économique :</i>			
		<i>Critères classification</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>Proxy du revenu</i>	<i>Données conditions emploi</i>
MPS – Bio. & AE	10	7	6	4	6
MPS – Conv.	4	3	3	2	3
MMS – Bio & AE	5	5	3	3	4
MMS – Conv.	4	4	4	3	4
MGS – Bio & AE	4	4	2	0	2
MGS – Conv.	6	4	3	0	2
PGC – Bio & AE	5	4	3	3	4
PGC – Conv.	3	3	2	1	3
Total	41	34	26	16	28

Abréviations : AE = Agroécologique ; Bio. = Biologique ; Conv. = Conventionnelle.

La récolte de données comptables et techniques en maraichage n'est pas chose aisée (Gauche et al. 2011), principalement pour les quatre raisons suivantes.

- (1) Les producteurs ont peu d'obligation comptable. Ils ne doivent rendre compte que de leur entrée et de leur sortie (savoir par

exemple ce qu'ils ont gagné sur un marché, qu'importe les quantités vendues de chaque légume et les prix fixés).

- (2) Certains maraichers ne souhaitent pas communiquer leurs données de peur d'être reconnus ou de favoriser une quelconque concurrence. Dans notre cas d'étude, ce fut tout particulièrement le cas des maraichers aux fermes de taille conséquente, plutôt rares dans la production de légumes en Région wallonne (fermes MGS).
- (3) Toute analyse économique est perçue, par les producteurs, comme susceptible d'attirer l'attention sur un secteur de plus en plus contrôlé au niveau fiscal alors que la non-déclaration de bénéfices et charges est une stratégie souvent considérée comme nécessaire pour vivre dignement et fidéliser la main-d'œuvre.
- (4) La récolte de données techniques est très compliquée pour les producteurs dont le système de production est diversifié et en circuit court (annexe 4).

Au vu de la difficulté à collecter des données pour les producteurs diversifiés et en circuit court, comme c'est le cas du maraichage sur petites et moyennes surfaces (MPS et MMS), les études économiques qui ont été effectuées préalablement (en Belgique, mais également dans d'autres pays européens) qui concernent ces systèmes se focalisent uniquement sur ceux-ci. Elles sont réalisées auprès de producteurs volontaires et ouverts au partage de leurs données (Lemaitre 2016; Morel 2016; Marquet et Gomez 2015). Cette approche permet d'obtenir des données quantifiées précises. Par contre, étant donné que l'étude n'est pas réalisée auprès de producteurs plus réticents au partage de leurs données, cette approche ne permet pas de couvrir un échantillon représentatif de la diversité réelle des producteurs, ni de travailler dans une approche comparative reprenant des systèmes aussi différents que le maraichage sur petites surfaces et la production de légumes en grande culture, comme cela a été nécessaire pour répondre à nos questions de recherche.

La collecte de données fut d'autant plus délicate dans notre contexte d'étude que la production de légumes en Région wallonne a été extrêmement peu étudiée auparavant.

2.2.4 Quatrième étape : compléments et croisement des informations

La dernière étape a été effectuée entre les mois de janvier et mars 2016. Elle avait trois objectifs distincts. Premièrement, il s'agissait de compléter des données manquantes auprès des producteurs, via une série d'entretiens fermés. La plupart des producteurs ont été rappelés par téléphone. La majeure partie des données technico-économiques a été collectée en deux temps (étapes 3 et 4) pour assurer leur validité. Certaines questions plus qualitatives qui n'avaient pas pu être posées par manque de temps en fin d'entretiens semi-directifs (étapes 2) ont été abordées.

Deuxièmement, l'objectif de cette dernière étape était de croiser certaines informations entre les différents acteurs qui composent le système alimentaire. Les acteurs rencontrés étaient aussi divers que : une ouvrière agricole qui a travaillé pour différentes fermes MPS et MMS agroécologiques, un conseiller agricole spécialisé sur les possibilités de subsides à l'installation et à l'investissement, une experte française en comptabilité des fermes maraîchères sur petites surfaces, un membre d'un secrétariat social local, du personnel syndical de la CSC, un administrateur des GASAP (groupements d'achats solidaires à l'agriculture paysanne), etc.

Enfin, un temps considérable a été octroyé au calcul du temps de travail pour les différentes étapes des itinéraires techniques de quatre légumes, avec les producteurs. Ces données n'ont pas pu être mobilisées dans le cadre de la présente thèse. Elles demandent encore à être complétées (annexe 4).

2.2.5 Restitution des résultats

La recherche s'est clôturée par l'écriture d'un document de présentation de nos résultats sur les conditions de travail et d'emploi envoyé par la poste à tous les producteurs interviewés en janvier 2017. Celui-ci a été validé par trois conseillers agricoles, dont deux sont également producteurs de légumes. On trouvera un extrait de ce document en annexe 6. En novembre 2017, plusieurs séries de restitutions orales des résultats ont eu lieu auprès de producteurs, de cadres du monde agricole (conseillers, syndicats, formateurs, etc.), et aussi de conseillers politiques ou encore d'organisations de micro-crédits telles CREDAL. Nos résultats

ont été mis en débat au cours de ces restitutions. Celles-ci ont été l'occasion de valider la qualité et la pertinence des résultats obtenus et, par conséquent, de la démarche compréhensive, comparative et systémique poursuivie, pour les acteurs de terrain.

2.3 Cohérence de la démarche

Les cadres théoriques mobilisés sont issus d'inspirations sociologiques parfois très différentes et même contradictoires. Comme avancé précédemment, et comme la présentation de la méthodologie l'explicite, ils ont, pour autant, été mobilisés dans une approche qui respecte les postulats de base d'une sociologie compréhensive webérienne. Avant de clôturer le présent chapitre, nous aimerions souligner comment les entretiens compréhensifs ont permis d'éclairer des enjeux d'agriculture comparée, de sociologie dite *pragmatique* (la justification des pratiques) et issus de modèles inspirés de la dualité des structures de la sociologie de Giddens (la multi-level perspective).

1. Analyse des entretiens suivant une approche compréhensive classique

Les analyses du rapport au travail ont été réalisées dans une approche compréhensive classique. L'analyse porte essentiellement sur des trajectoires individuelles. L'objectif est d'interpréter le sens donné par les individus à leurs expériences de travail. Pour ce faire, le chercheur se focalise sur le sens subjectif des acteurs individuels, en étudiant : leurs motivations, leurs raisonnements et actes typiques. Le contexte dans lequel s'inscrivent les actions est étudié pour aider le chercheur à comprendre ce sens subjectif.

2. De la sociologie compréhensive à l'agriculture comparée

Les analyses en agriculture comparée considèrent que les individus agissent dans le but d'optimiser le fonctionnement économique de leur ferme (Dufumier 2004). Par exemple, les rituels festifs des paysans sont analysés en postulant que ceux-ci servent à optimiser le fonctionnement économique de la ferme, même si le paysan pourrait y voir d'autres objectifs.

Nous n'avons pas respecté ce postulat. L'analyse de nos entretiens selon l'agriculture comparée porte sur l'identification d'aspects communs entre les différentes trajectoires individuelles des producteurs, dans le but d'identifier les trajectoires des différents systèmes de production. Comme dans une approche d'agriculture comparée classique, l'analyse est centrée sur les pratiques, les motivations, et les forces sociales qui pèsent sur les individus mais, dans notre cas, nous avons considéré que les producteurs

sont capables de comprendre les situations qu'ils vivent et les raisons de leurs pratiques.

3. De la sociologie compréhensive à la sociologie pragmatique

Les postulats fondamentaux des modèles des cités et de l'éthique du compromis, dont la justification des pratiques s'inspire, relèvent d'une sociologie dite *pragmatique*³⁹. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de la sociologie compréhensive wébérienne. Mais la sociologie pragmatique insiste davantage sur les marges de liberté des acteurs, en particulier quant à leur capacité critique⁴⁰. La sociologie pragmatique considère qu'*a priori* l'acteur est doté de compétences et capacités, et qu'on ne peut d'emblée l'enfermer dans des positionnements et statuts qui expliqueraient à eux seuls le sens de leur action. C'est à partir des moments d'épreuves où les acteurs sont amenés à se justifier pour regagner leur légitimité que le chercheur peut juger dans quelle mesure positions, statuts, histoires individuelles impactent les actions des individus (Dodier 2003 *in* Genard et Cantelli 2008).

Dans notre démarche au départ compréhensive, nous avons pu identifier des moments d'épreuves au travail, lors desquels les producteurs doivent poser des choix qu'ils savent critiqués par la société et controversés au sein du réseau d'acteurs de la production de légumes en Région wallonne. Nous avons étudié comment les producteurs justifient leurs pratiques qui sont objets de controverses et à quelles valeurs ils en appellent pour réclamer justice. C'est au départ d'exemples concrets que les producteurs étaient amenés à justifier leurs pratiques. Ainsi, en analysant les justifications en situation de dilemmes éthiques, nous nous sommes éloignée d'une approche compréhensive pour nous rapprocher d'une sociologie pragmatique, sans pour autant remettre en question les postulats fondamentaux sur lesquels repose l'ensemble des cadres mobilisés.

³⁹ Nous entendons par sociologie pragmatique le courant français qui s'est développé, précisément, à la suite de la publication *De la Justification* de Boltanski et Thévenot en 1991.

⁴⁰ L'épistémologie de la sociologie pragmatique doit se comprendre en opposition à celle de Bourdieu (« sociologie de l'habitus ») dans laquelle seul le chercheur est capable de rendre compte du sens des actions des acteurs (Genard et Cantelli 2008). Elle s'oppose également aux sociologies de l'intérêt et de l'action rationnelle où, à nouveau, les jugements et actions de l'acteur ne peuvent être considérés avec sérieux, cette fois parce que les acteurs agiraient toujours par calcul (Genard et Cantelli 2008).

4. De la sociologie compréhensive au modèle de multi-level perspective

Les fondateurs du modèle de multi-level perspective ont trouvé leur inspiration dans la théorie de la structuration de Giddens. A nouveau, il s'agit d'une théorie qui s'inscrit dans la continuité du travail de Weber, en insistant sur la place de l'acteur réflexif. Néanmoins, Giddens mobilise également des inspirations sociologiques tout autres (Nizet 2007). Nous ne rentrerons pas ici dans une analyse des postulats de cette théorie qui sont complexes et bien trop longs à développer dans le cadre de cette discussion. Dans notre mobilisation de la multi-level perspective, nous avons gardé de Giddens l'idée qu'à un niveau large d'analyse, les ressources et règles qui structurent les systèmes sociaux à la fois limitent et habilitent les actions individuelles. Plutôt que d'insister sur la manière dont la multitude des actions forme le système social, dans une approche compréhensive, nous avons également regardé en quoi certaines règles habilitent les acteurs à reproduire les pratiques sociales régulières (c'est-à-dire les pratiques du régime sociotechnique, selon le vocable de la multi-level perspective) ou au contraire leur permettent de les remettre en question.

Notons que la multi-level perspective ne tire pas son inspiration uniquement de Giddens mais aussi d'autres courants: les analyses de Beck sur la société du risque, la théorie des systèmes telle qu'interprétée dans le courant de l'économie évolutionniste ou encore l'étude des innovations (Audet 2015). De par ces influences multiples, le modèle de la multi-level perspective est utilisé dans des approches parfois peu compatibles avec l'approche compréhensive. En particulier, Geels et Schot, dans leur première publication majeure sur la multi-level perspective (2007), proposent de considérer l'acteur comme un être uniquement stratégique, qui agit par intérêt et calcul⁴¹. Ces postulats ne sont pas les nôtres.

Enfin, notons que dans notre utilisation du modèle de la multi-level perspective, comme dans notre utilisation de l'agriculture comparée, les contraintes qui pèsent sur les producteurs et leurs systèmes de production ont été identifiées à partir de la perception qu'ils en ont eux-mêmes dans une approche compréhensive. L'existence de ces contraintes

⁴¹ "We assume that actors are self-interested, act strategically, and try to calculate which actions will best achieve their goals. But cognitive capabilities and time are limited (bounded rationality)" (Geels et Schot 2007, 403).

a, ensuite, été confirmée au cours d'entretiens auprès d'autres acteurs du système alimentaire.

*

* *

Des récits de vie, des situations de travail et des épreuves d'injustice sur les lieux de travail ont été relatés lors d'entretiens compréhensifs auprès des producteurs. Des bilans technico-économiques ont permis de préciser et quantifier certains de leurs dires. Les données récoltées ont ensuite été analysées à la lumière de quatre cadres théoriques différents. Ceux-ci étaient nécessaires pour éclairer à la fois des enjeux d'expériences au travail qui se jouent à l'échelle *individuelle* et des enjeux de transformation du *système alimentaire* de la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne. Ils nous ont également permis d'évaluer la mise en œuvre des principes, dimensions et variables qui constituent notre cadre normatif de l'agroécologie et notre grille d'évaluation des conditions de travail et d'emploi, développés au chapitre 1. Les dires des producteurs et notre analyse ont pu être validés auprès de nombreux autres acteurs du système alimentaire de la production de légumes en Région wallonne. La démarche poursuivie a impliqué la réalisation d'un peu plus de 130 entretiens.

Chapitre 3

Diversité des systèmes de
production

L'objectif du présent chapitre est d'introduire le lecteur à la diversité technique, économique et sociale du système alimentaire de la production de légumes pour le marché du frais et à ses principales caractéristiques organisationnelles. La diversité est principalement détaillée à l'échelle du système de production. Un système de production recoupe un ensemble de fermes qui partagent des caractéristiques techniques communes (superficie, niveau de mécanisation, etc.) et un même modèle de production (agroécologique, biologique, conventionnelle). Chacun de ces systèmes partage en outre des traits communs au niveau économique et social. Cette diversité est le fruit d'une différenciation des logiques de production au cours de l'histoire que nous expliciterons au chapitre suivant. Après avoir donné un aperçu général du système alimentaire et de ses principaux acteurs (section 3.1), nous présentons le fonctionnement des systèmes de production au niveau technique, économique et social (section 3.2)⁴².

La première section repose sur une revue de la littérature et une phase exploratoire menée en 2014. La seconde et la troisième sections reposent entièrement sur une analyse personnelle du terrain effectuée en 2014, 2015 et 2016.

⁴² Le terme de système de production ne doit pas prêter à confusion. Il s'inscrit dans notre approche comparative, et non systémique ; tandis que le système alimentaire global de la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne définit les contours du système général étudié, selon l'approche systémique. Les systèmes de productions sont des éléments du système alimentaire.

Table des matières – Chapitre 3

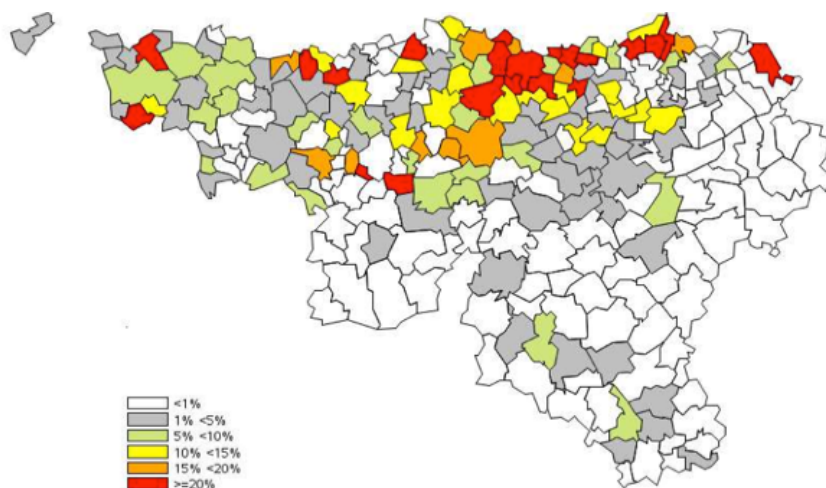
3.1	Le système alimentaire : aperçu général	89
1.	La production	89
2.	Les entreprises en amont et en aval	90
3.	Les organisations de producteurs	94
4.	Le Centre interprofessionnel maraîcher : principal acteur de l'encadrement	95
5.	Le contexte paysager	95
3.2	Diversité de systèmes de production	97
3.2.1	Les systèmes de production	98
3.2.2	Les systèmes de commercialisation associés	105
1.	Voies de commercialisation	106
2.	Légumes wallons, légumes étrangers et la question de l'achat-revente	107
3.	Fixation des prix en vente directe	109
3.2.3	Performances économiques	112
1.	Statuts des fermes et pluriactivité	112
2.	Chiffre d'affaires et revenu des producteurs	113
3.2.4	Structure des fermes en termes d'actifs agricoles	118
1.	Intensité en main d'œuvre	118
2.	Statuts des actifs agricoles	121
3.	Part de main d'œuvre familiale	124
3.2.5	Des systèmes de production aux systèmes sociaux de production	125

3.1 Le système alimentaire : aperçu général

1. La production

La Région wallonne s'est historiquement spécialisée en culture céréalière et en élevage. Le développement de la production de légumes y est plus récent. Les surfaces dédiées aux légumes frais et transformés sont de 12.491 hectares, l'essentiel de la production est réalisé en plein air. La Région flamande, au contraire, s'est historiquement spécialisée en production horticole (fleurs, fruits et légumes) et en élevage porcin, les superficies en production de légumes y sont plus de deux fois supérieures (25.452 hectares) (SPF Economie 2013a). L'essentiel de la production de légumes y est réalisé sous serre (plus de 98% des surfaces de cultures horticoles sous serre belge sont situées en Région flamande (SPF Economie 2013)).

La production wallonne de légumes est concentrée au nord du Sillon Sambre et Meuse, dans les provinces du Brabant wallon, de Liège et du Hainaut. Elle est pratiquement absente dans le sud de la province de Namur et au Luxembourg (SPW, DGARNE, et Direction de l'analyse économique agricole 2015; APAQ-W 2014).



Source : SPW, DGARNE, et Direction de l'analyse économique agricole (2015)

Figure 2 Carte reprenant l'importance du secteur horticole dans les communes de Wallonie en 2012, en pourcentage de la valeur de la production agricole totale de la commune

En 2015, la Région wallonne comptait à peu près 300 fermes en production de légumes pour le marché du frais. Nous en avons recensé

364 au cours de notre recherche⁴³; il en existerait 264 selon le Service Public de Wallonie⁴⁴. La profession de maraîcher est non protégée ; aucun recensement exhaustif des fermes en production de légumes n'est disponible. De même, les superficies horticoles ne doivent pas être déclarées à la Région wallonne⁴⁵. Le recensement des producteurs certifiés en agriculture biologique effectué par Biowallonie mentionne l'existence de 182 producteurs⁴⁶ de légumes en 2017⁴⁷. Quel que soit l'organisme à la source du recensement des producteurs, tout le monde s'accorde pour dire que la grande majorité est constituée de maraîchers en agriculture biologique (certifiée ou non) sur petites surfaces (MPS). A l'inverse, les producteurs maraîchers sur petites surfaces déclarant travailler en agriculture conventionnelle sont très rares.

2. Les entreprises en amont et en aval

Les entreprises de commercialisation et de production d'intrants spécifiques à la production de légumes (semences, plants, machines agricoles, etc.) sont rares en Région wallonne. On les retrouve essentiellement en Flandre. Les filières de commercialisation des légumes sur le marché du frais peuvent être représentées en trois grandes étapes : l'étape d'achat et vente en gros, l'étape de conditionnement et de distribution et, enfin, l'étape de vente et achat par le consommateur final (**Figure 3**). Les criées et entreprises de conditionnement se situent en Flandre.

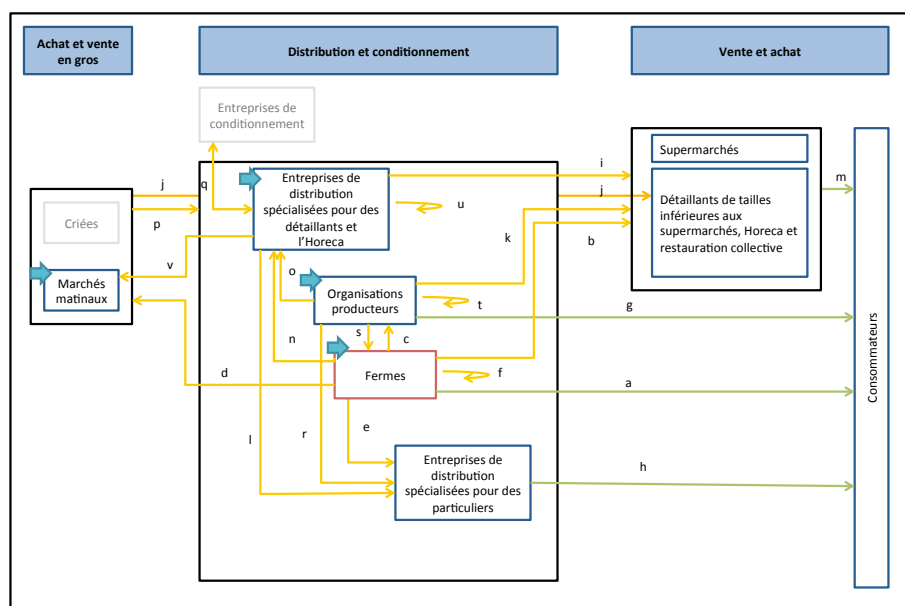
⁴³ Au cours de la phase exploratoire de notre recherche (décrite au chapitre 2), nous avons construit une cartographie des producteurs. Pour ce faire nous sommes partis de deux listes fournies par le CIM (Centre Interprofessionnel Maraîcher) sous contrat de confidentialité. Ensuite, nous avons ajouté à leurs listes : (1) les producteurs mentionnés lors de la phase exploratoire par les autres acteurs que le CIM, (2) les producteurs identifiés sur les réseaux internet, (3) les producteurs de légumes recensés par Biowallonie.

⁴⁴ Communication personnelle, Jean-Marie Marsin directeur de l'analyse économique agricole du Service Public de Wallonie, mars 2017.

⁴⁵ SPF Economie, Agriculture – Chiffres agricoles de 2016, http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/economie/downloads/agriculture_-_chiffres_agricoles_de_2016.jsp, consulté le 27 juillet 2017.

⁴⁶ Les producteurs PGC qui produisent des légumes uniquement pour le marché des légumes transformés sont inclus.

⁴⁷ Communication personnelle, Ariane Beudelot, Biowallonie, mai 2017.



Légende :

- Etape d'achat-vente finale
- Echange de légumes
- Légumes achetés hors Région wallonne
- Catégorie d'acteurs non présente en Région wallonne
- Point de départ de la filière
- Catégorie d'acteurs qui comptent des représentants wallons

Note explicative : Les flèches indiquent les flux principaux d'échanges de légumes mentionnés par les acteurs lors de la phase exploratoire.

Figure 3 Les étapes de commercialisation des filières de légumes destinés au marché du frais en Région wallonne

Initialement, les légumes sont produits sur les différentes fermes de la Région wallonne en production de légumes (encadré rouge). Ces fermes sont reprises dans la catégorie distribution et conditionnement puisque tous les producteurs de légumes sont aussi distributeurs : tous doivent se débrouiller pour écouler leurs légumes.

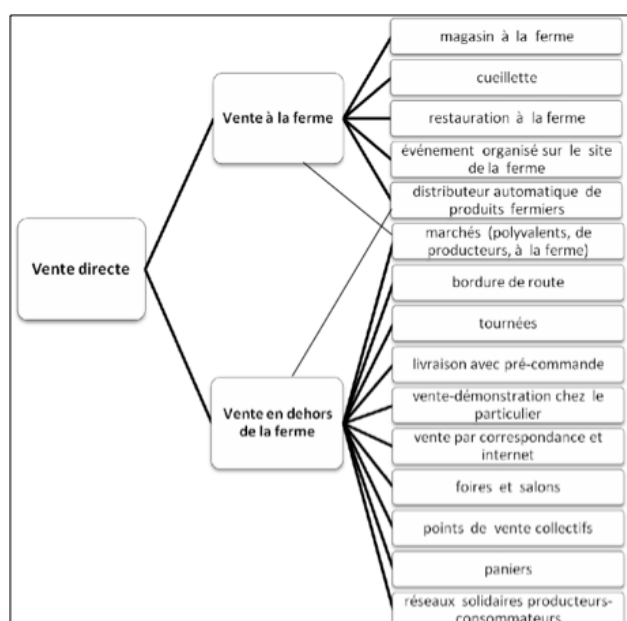
Les fermes livrent leurs légumes à : des consommateurs (a), des lieux physiques de vente non tenus par des producteurs (supermarchés, autres détaillants et entreprises de l'Horeca) (b), des organisations de producteurs (c), des marchés matinaux et criées (d), des entreprises de distribution spécialisées pour les particuliers (qui pratiquent l'e-commerce ou font les marchés) (e), des entreprises de distribution

spécialisées pour les détaillants et l'Horeca (n), et enfin, d'autres fermes (f)⁴⁸.

Le circuit court est réalisé de différentes manières. Il peut s'agir :

- d'une vente effectuée par un producteur agricole ou une personne engagée par ce dernier (a). Ce type de vente peut se faire via de multiples voies: restauration à la ferme, magasins à la ferme, distributeurs automatiques placés sur la ferme, cueillette sur le champ, événements organisés par une ferme, marchés, paniers livrés à des points de dépôt ou à domicile, groupements d'achats (GAC, AMAP, GAS, GASAP), etc. La **Figure 4**, extraite d'un article de colloque sur les circuits courts en Région wallonne, explicite les différents modes de vente directe.
- d'une vente effectuée par une organisation de producteurs (g). La vente est prise en charge par un producteur de l'organisation ou par du personnel engagé par l'organisation.
- d'une vente effectuée par des entreprises de distribution, autres qu'agricoles, pour les particuliers (h). Ce type de vente consiste en de l'e-commerce (comme *La ruche qui dit oui !*, *L'heureux nouveau*) ou de la vente sur les marchés.

⁴⁸ On trouvera une explicitation détaillée des catégories d'acteurs dans un *working paper* mis en ligne sur le profil Research gate d'Antoinette Dumont en septembre 2017: https://www.researchgate.net/publication/313108618_Classifications_et_cartographies_des_systemes_de_production_et_commercialisation_des_legumes_frais_en_Région_wallonne_Belgique.



Source : Léonard (2010)

Figure 4 Les différents modes de vente directe en Région wallonne

Selon la définition quantitative du terme circuit court reprise ici⁴⁹, la vente aux supermarchés peut également constituer du circuit court (*b* puis *m*). Au cours de la thèse, nous préciserons explicitement les cas où le circuit court est effectué avec un supermarché.

La plupart des points de ventes, y compris en vente directe, commercialisent un mélange de produits issus de circuits courts et longs, d'origines étrangère et wallonne. Ceci est dû au fait que quatre catégories d'acteurs centraux se fournissent en légumes non produits sur le territoire wallon (flèches épaisses bleues à la **Figure 3**) : les marchés matinaux, les entreprises de distribution spécialisées pour des détaillants et l'Horeca, les producteurs et organisations de producteurs en vente directe et quelques producteurs qui fournissent la grande distribution. Nous reviendrons sur l'achat de légumes étrangers en circuit court à la section 3.2.22.

⁴⁹ Le circuit court est repris ici selon sa définition quantitative, c'est-à-dire en tant que « mode de commercialisation de produits agricoles et horticoles, qu'ils soient bruts ou transformés, dans lequel au maximum un intermédiaire intervient entre le producteur et le consommateur. » (SPW, Portail de l'agriculture wallonne. 2017. « Vente directe à la ferme – Circuits courts. Qu'est-ce qu'un circuit court ? » https://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php?id_article=355).

3. Les organisations de producteurs

En 2013-2014, on recensait principalement neuf organisations de producteurs. Elles rassemblent des producteurs issus de fermes différentes qui commercialisent ensemble une partie de leurs légumes⁵⁰.

La plupart de ces organisations sont spécialisées dans la vente directe. Il s'agit de: *Agricovert*, la *Coopérative fermière de la Gaume*, *Coprosain*, *Les Grosses Légumes* (devenus depuis peu *Au cœur des légumes lorrains* et *Kébonlégum*), *Paysans-Artisans* et *Point ferme*. Trois d'entre elles – *Agricovert*, *Paysans-Artisans* et *Point Ferme* – se distinguent de par leur statut à finalité sociale (SCRL FS). Les deux premières sont en outre des coopératives qui rassemblent une pluralité de parties prenantes à la production. *Agricovert* est une coopérative de producteurs et consommateurs née à l'initiative de producteurs. *Paysans-Artisans* est une coopérative de producteurs et consommateurs, née à l'initiative de consommateurs. Parmi ces neuf organisations, *Agricovert*, *Paysans-Artisans* et anciennement *Les Grosses Légumes* (un réseau de producteurs, consommateurs et membres d'une ASBL⁵¹ dont le projet a été réformé en deux nouvelles structures : *Au cœur des légumes lorrains* et *Kébonlégum*) se démarquent par les importants échanges de savoirs et d'entraide entre leurs membres. *Agricovert*, la *Coopérative fermière de la Gaume* et *Les Grosses Légumes* commercialisent exclusivement des produits issus de l'agriculture biologique. Toutes les autres organisations de producteurs en vente directe commercialisent des produits biologiques et conventionnels.

Trois des neuf organisations de producteurs recensées se distinguent par le fait qu'elles livrent principalement, voire uniquement, leurs produits à des intermédiaires. Il s'agit du *GPFL*, d'*Interbio* et de la coopérative de l'*Yerne*. Le *GPFL* est une coopérative de producteurs en agriculture biologique et conventionnelle, reconnue en tant qu'OP⁵² au niveau européen, qui facilite le contact entre producteurs et supermarchés. Le *GPFL* était initialement un grossiste de produits biologiques et conventionnels. Aujourd'hui, c'est *Interbio*, au statut de SPRL⁵³, qui a

⁵⁰ Les coopératives de production ne sont pas reprises ici.

⁵¹ Association Sans But Lucratif. L'ASBL est l'équivalent d'une « Association loi de 1901 » en France.

⁵² L'Union européenne (UE) offre des subventions à la profession de maraîcher aux sociétés coopératives uniquement. Les sociétés qui remplissent les critères de subvention sont reconnues par l'UE comme OP (Organisation de Producteurs).

⁵³ Société Privée à Responsabilité Limitée

repris les activités de grossiste en agriculture biologique du GPFL. Le GPFL existe toujours, et bénéficie toujours de son statut d'OP, mais il regroupe beaucoup moins de producteurs qu'initialement et ses activités ont été réduites à la facilitation des échanges entre producteurs et supermarchés. Les deux entités, GPFL et Interbio, sont distinctes l'une de l'autre mais étaient dans les faits intimement liées puisqu'elles étaient toutes deux principalement gérées par André Lefèvre (jusqu'en 2015), producteur d'une importante ferme maraîchère en Région wallonne. L'Yerne était la seule organisation de producteurs qui commercialise exclusivement les légumes des producteurs en grande culture. Elle a fait faillite en 2015. Interbio est donc aujourd'hui l'unique grossiste en légumes biologiques basé en Région wallonne. Elle propose des légumes issus de ses membres producteurs wallons ainsi que des légumes importés. C'est la seule organisation de producteurs sur les neuf qui est une SPRL et non une coopérative (ou un réseau informel).

4. Le Centre interprofessionnel maraîcher : principal acteur de l'encadrement

Le Centre Interprofessionnel Maraîcher est le seul centre de conseil connu de l'ensemble des producteurs de légumes. Les autres centres tels que le Centre Technique Horticole de Gembloux, le Centre de Recherche Agricole Wallon, le Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères ou encore Biowallonie pour la production biologique sont moins connus des producteurs de légumes. Ils n'ont pas toujours pour vocation de fournir un appui direct aux producteurs, ils se sont historiquement très peu intéressés à la production de légumes, ils n'encadrent que les producteurs d'une province, ou encore, pour Biowallonie par exemple, ils ne sont que très récents dans le secteur.

5. Le contexte paysager

D'un point de vue paysager, les espaces géographiques où est concentrée la production de légumes correspondent à la plaine hennuyère, aux bas-plateaux limoneux hennuyers, brabançons et hesbignons ainsi que, dans une moindre mesure, à l'Entre-Vesdre-et-Meuse et au moyen-plateau condrusien.

Ces territoires comprennent tous des zones importantes de plateaux et reliefs doux. Il s'agit de territoires d'altitudes inférieurs à 200 mètres pour les bas-plateaux et 300 mètres pour les moyens-plateaux. Ils sont aussi caractérisés par la présence de sols limoneux, propices aux grandes

cultures (Droeven, Feltz, et Kummert 2004) et au maraichage, en tout cas plus que les autres types de sols de la Région wallonne.

Les températures sont les plus douces au niveau des bas-plateaux. Ces derniers connaissent également de moindres précipitations neigeuses et périodes de gel par rapport aux moyens et hauts-plateaux ardennais qui s'étalent au sud du Sillon Sambre et Meuse (Meteo Belgique 2015). Les durées des saisons culturales y sont plus longues et les cultures sont plus à l'abri du gel dans ces zones.

3.2 Diversité de systèmes de production

L'étude de la diversité de systèmes de production repose sur une analyse personnelle. Les producteurs n'étaient pas toujours à même de nous fournir l'ensemble des données économiques ou ne souhaitaient pas les partager (pour plus de détails à ce sujet, voir chapitre 2). Les données présentées par la suite reposent sur l'échantillon suivant (**Tableau 5**). La description des systèmes sociaux de production repose sur des données qualitatives collectées auprès de l'ensemble des producteurs de l'échantillon (section 3.2.5).

Tableau 5 Nombre de producteurs interviewés

	Systèmes prod. et com. associés (sections 3.2.1. et 3.2.2)	Performances économiques (section 3.2.3) : Chiffre affaires	Proxys revenu	Structure actifs agricoles (section 3.2.4)	Systèmes sociaux de production (section 3.2.5)
Maraichers sur petites surfaces [MPS]					
Bio. & AE	7	6	4	6	10
Conv.	3	3	2	3	4
Maraichers sur moyennes surfaces [MMS]					
Bio. & AE	5	3	3	4	5
Conv.	4	4	3	4	4
Maraichers sur grandes surfaces [MGS]					
Bio. & AE	4	2	0	2	4
Conv.	4	3	0	2	6
Producteurs en grande culture [PGC]					
Bio. & AE	4	3	3	4	5
Conv.	3	2	1	2	3
Nbr total :	34	26	16	27	41

Abréviations : AE = Agroécologique ; Bio. = Biologique ; Conv. = Conventionnelle.

Les données relatives au chiffre d'affaires et au revenu concernent l'année 2013, sauf pour quelques producteurs dont l'année 2013 n'était pas du tout représentative, par exemple parce que des investissements conséquents ont été effectués cette année-là. Les chiffres de l'année 2014 ont alors été considérés. Les données relatives au nombre d'équivalents temps plein concernent l'année 2014.

3.2.1 Les systèmes de production

On retrouve en Région wallonne quatre *orientations techniques* principales: le maraichage sur petites surfaces (MPS), sur moyennes surfaces (MMS), sur grandes surfaces (MGS) et les producteurs en grande culture (PGC). Ce qui distingue principalement ces quatre orientations techniques entre elles est leur niveau de capital. Celui-ci varie en fonction de la taille des fermes et du niveau de motorisation⁵⁴ et il croit des fermes MPS aux fermes PGC (**Tableau 3**). Ces quatre orientations techniques existent en agriculture biologique et conventionnelle, donnant ainsi huit *systèmes de production*. Les systèmes de productions MPS et MMS en agriculture biologique ont pu, en outre, être considérés comme orientés dans une démarche agroécologique (chapitre 4). Par facilité, nous les qualifierons d' 'agroécologiques' plutôt que de 'biologiques et agroécologiques'.

Ci-après, nous présentons les systèmes de production en fonction des principaux critères discriminants retenus (**Tableau 6**) : la superficie de légumes cultivée, la superficie développée⁵⁵ moyenne par légume, le nombre d'équivalents temps plein global, le nombre d'équivalents temps plein par hectare de légumes cultivés, le nombre de légumes cultivés, le niveau de motorisation. Les écarts présentés ont été déduits de l'observation des ruptures dans la distribution des valeurs des 34 fermes⁵⁶ ; les valeurs de moyennes et médianes sont arrondies. L'objectif est de présenter les tendances dominantes propres à chaque système.

⁵⁴ Nous parlerons de motorisation plutôt que de mécanisation étant donné que les systèmes maraichers qualifiés dans le milieu de 'manuels' mobilisent en réalité une série d'outils non motorisés.

⁵⁵ En maraichage, de nombreux légumes sont à cycles courts. Plusieurs cultures peuvent se succéder sur une même parcelle au cours d'une même saison. La superficie développée correspond à la superficie couverte par l'ensemble des cycles de culture sur une même parcelle.

⁵⁶ Pour chaque critère quantifiable, un graphique reprenant la situation des 34 producteurs a été construit. Ensuite, des seuils minimum et maximum ont été définis pour chaque système. Ils ont été déduits de l'observation des ruptures dans la distribution des valeurs des 34 fermes. Pour préserver l'anonymat des producteurs, ces graphiques ont été présentés aux membres du jury mais ne sont pas publiés dans le présent ouvrage.

Encadré 3 Définitions et principales abréviations utilisées pour décrire : l'orientation technique, le modèle de production et le système de production

ORIENTATION TECHNIQUE :

Ensemble de fermes partageant des caractéristiques techniques proches en termes de superficie, de rotation et de niveau de motorisation. On en dénombre principalement quatre en Région wallonne:

- **MPS** : Maraichers sur Petites Surfaces
- **MMS** : Maraichers sur Moyennes Surfaces,
- **MGS** : Maraichers sur Grandes Surfaces,
- **PGC** : Producteurs en Grande Culture.

MODELE DE PRODUCTION:

Ensemble de fermes respectant un même ensemble de principes relativement à des dimensions agro-écologiques et socio-économiques. On en dénombre principalement trois :

- **AE** : Biologique et agroécologique (dit agroécologique)
- **Bio.** : Biologique et non agroécologique (dit biologique)
- **Conv.** : Conventionnel

Par facilité, nous parlerons de fermes agroécologiques d'une part et biologiques d'autre part. Nous expliquerons en quoi les producteurs de ces fermes se réfèrent, ou non, aux principes de l'agroécologie pour justifier leurs pratiques au chapitre 4.

SYSTÈME DE PRODUCTION :

Ensemble de fermes partageant une même orientation technique et un même modèle de production. On en dénombre huit :

- **MPS AE**
- **MPS Conv.**
- **MMS AE**
- **MMS Conv.**
- **MGS Bio.**
- **MGS Conv.**
- **PGC Bio.**
- **PGC Conv.**

Tableau 6 Classification des systèmes de production

Orientation technique	Superficie brute de légumes [ha] ^{*2}	Superficie moyenne développée par légume [ha]	ETP ^{*1} /Exploitation	ETP/ha brut de légumes	Légumes typiques et nombre de légumes cultivés	Proportion d'opérations d'implantation et de récolte motorisées ^{*3}
Maraîchage sur Petites Surfaces [MPS]	A ^{*1} : < 2,5 C ^{*1} : < 2,5	A : < 0,1 C : < 0,1	A : [2 – 4] C : [0,5 – 3]	A : [1,5 – 2,5] C : [0,25 – 2,5]	Multiple A : [25 – 45] C : [20 – 30]	A : 0% C : [0 – 12,5]%
Maraîchage sur Moyennes Surfaces [MMS]	A : [2 – 10] C : [2 – 10]	A : [0,1 – 0,5] C : [0,1 – 0,5]	A : [8 – 12] C : [2 – 6]	A : [1,5 – 5] C : [0,5 – 2,5]	Multiple A : [30 – 45] C : [40 – 50]	A : [0 – 12,5]% C : [0 – 25]%
Maraîchage sur Grandes Surfaces [MGS]	B ^{*1} : [12 – 38] C : [12 – 38]	B : [0,25 – 0,75] C : [1 – 10]	B : [5 – 14] C : [8 – 10]	B : [0,25 – 1] C : [0,25 – 1]	Multiple B : [25 – 35] C : [3 – 13]	B : [30 – 50]% C : [50 – 70]%
Producteurs en Grande Culture [PGC]	B : > 25 C : > 18	B : > 3 C : > 3	B : [3 – 5] C : [1 – 3]	B : < 0,20 C : < 0,10	Carottes, pommes de terre, haricots,... B : [5 – 10] C : [2 – 8]	B : [50 – 100]% C : [50 – 100]%

^{*1} Acronymes : ETP = Equivalent Temps Plein (1ETP = 1.824 heures) ; A = agriculture biologique et agroécologique ; B = agriculture biologique et non agroécologique ; C = agriculture conventionnelle ; ^{*2} Les superficies de betteraves sucrières et de maïs cultivées pour le bétail n'ont pas été prises en compte. Les petits fruits comme la fraise sont inclus ; ^{*3} Le pourcentage d'opérations motorisées pour les opérations d'implantation et de récolte a été évalué pour les quatre légumes suivants : la carotte vrac, le haricot vert nain, la laitue et la courge. Les quatre légumes ont été choisis pour couvrir l'ensemble (1) des types de systèmes de production et (2) des types de légumes dont les opérations d'implantation et de récolte sont facilement ou très difficilement mécanisables à l'aide d'engin motorisé. La description du niveau de motorisation uniquement par l'implantation et la récolte se justifie par le fait que ces deux opérations sont celles pour lesquelles on observe la variation la plus importante entre les fermes. Notons que l'étape de désherbage différencie bien les producteurs en agriculture biologique et conventionnelle mais moins les producteurs d'un même modèle aux orientations technico-économiques différentes.

La production de légumes en grande culture [PGC] regroupe essentiellement des producteurs qui produisent simultanément des légumes pour le marché du frais et pour la transformation. Ces systèmes de production se retrouvent dans les régions céréalières : Geer, Mouscron, Tournai et Mons.

Ils sont caractérisés avant tout par des superficies importantes, un haut niveau de motorisation et la présence de céréales sur la ferme. Les fermes échantillonnées ont des superficies totales qui varient généralement entre 60 et 200 hectares (95 hectares en valeur médiane)⁵⁷. Seules 25 à 50% de ces superficies sont allouées à la production de légumes. On ne retrouve généralement pas de cultures sous abri dans les systèmes PGC.

Les possibilités de motorisation des itinéraires techniques sont importantes et, par conséquent, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est faible. Le désherbage en agriculture biologique est réalisé manuellement. C'est la principale source de différence d'ETP entre modèles biologique et conventionnel pour cette orientation. Les producteurs PGC travaillent sous contrat avec une entreprise ou font appel à des entrepreneurs pour de nombreuses opérations.

Le nombre d'espèces cultivées et la diversité génétique (variétale et d'espèce) à l'hectare sont faibles. La superficie développée moyenne par légume est de plus de trois hectares. Au total, on retrouve généralement moins de 10 espèces différentes. En agriculture biologique, on retrouve en moyenne cinq familles botaniques différentes sur la ferme ; en agriculture conventionnelle, trois familles botaniques. La principale famille est celle des Solanacées étant donné l'importance des pommes de terre sur ces systèmes. En agriculture biologique, on retrouve pratiquement toujours également : des Apiacées (typiquement la carotte), des Liliacées (oignons, poireaux) et des Fabacées (haricots, petits pois). Les rotations incluent souvent des betteraves sucrières (famille des Chenopodiacées). Une différence importante par rapport aux orientations techniques maraichères est l'absence de Brassicacées et d'Astéracées

⁵⁷ Les données sont toujours présentées sous forme de moyennes sauf lorsque les données d'un producteur sont trop extrêmes. Dans ce cas, nous présentons les valeurs médianes.

(salades, choux, navets, radis, etc.). L'itinéraire de leur culture est difficilement mécanisable à l'aide d'engin motorisé⁵⁸.

Les trois orientations techniques suivantes sont composées de maraichers au sens strict du terme, c'est-à-dire que les rotations se font entre légumes, et avec de petits fruits comme la fraise.

Les systèmes maraichers sur grandes surfaces [MGS] représentent les fermes maraichères au capital le plus conséquent. Les superficies totales sont comprises entre 15 et 85 hectares (45 hectares en moyenne), dont 20 à 90% sont alloués aux légumes (55% en moyenne). Certains producteurs MGS (et producteurs MMS) ont également quelques parcelles céréalières mais de manière plus marginale que pour les PGC. Comme pour toutes les orientations techniques, certaines terres peuvent être allouées à des vergers, des prairies ou, plus rarement, restent inoccupées.

Le niveau de motorisation est le plus élevé comparativement aux autres orientations maraichères. Les superficies de cultures sous abri peuvent être conséquentes (jusqu'à 3,50 hectares et 15% de la superficie brute de légumes totale). Bien que les possibilités de mécanisation, à l'aide d'engin motorisé, des différentes étapes des itinéraires techniques en agriculture biologique sont souvent moindres, en particulier l'étape de désherbage, les différences en termes d'ETP et de motorisation entre modèles biologique et conventionnel sont faibles car ces possibilités dépendent également des légumes cultivés, de l'intensité en production (espace entre les semis et entre les plants) et du temps passé à la commercialisation. Il en est de même pour toutes les orientations techniques maraichères. Nous reviendrons un peu plus en détail sur ce point à la section 3.2.41.

La diversité de légumes cultivés est faible en conventionnel, elle est plus importante et comparable aux systèmes maraichers de tailles inférieures (MMS et MPS) en biologique. La diversité génétique à l'hectare est également plus élevée dans le système biologique que conventionnel. La

⁵⁸ Certains maraichers ont choisi d'introduire une céréale dans leur rotation pour diverses raisons (amélioration de la structure du sol par l'introduction de la paille dans le sol, maintien de l'humidité du sol, récolte de légumes exemptés de terre, désherbage facilité après la céréale et évitement des mauvaises herbes dans les systèmes d'agriculture biologique, etc.). Les producteurs qui cultivent céréales et légumes n'appartiennent pas tous aux systèmes d'orientation PGC, par exemple parce que les légumes qu'ils ont choisis ne se prêtent pas à une gestion essentiellement mécanisée. On retrouve des producteurs avec des céréales dans toutes les orientations techniques mise à part l'orientation MPS.

superficie moyenne développée est comprise entre 0,25 et 0,75 hectare en biologique, entre un et 10 hectares en conventionnel. On retrouve généralement quatre familles botaniques différentes en conventionnel, pour 11 en agriculture biologique. Tant en biologique qu'en conventionnel, on retrouve très souvent des Astéracées (laitue et/ou chicon) et des Rosacées (fraises). En agriculture conventionnelle, les autres familles présentes dépendent de la spécialisation du producteur. En agriculture biologique, on retrouve le plus souvent : des Liliacées (échalotes, oignons, poireaux), des Solanacées (tomates et pommes de terre), des Brassicacées (laitues, choux) et des Apiacées (panais, carottes). De manière générale, ces systèmes incluent des légumes à haute technicité et à haute valeur ajoutée.

Notons qu'il existe des fermes MGS diversifiées en agriculture conventionnelle. En outre, selon notre étude, la plupart des fermes MGS en conventionnel ont tendance à élargir leur gamme de légumes. Plus généralement, la caractérisation des systèmes MGS est relativement fragile d'un point de vue quantitatif, au vu du faible nombre de producteurs qui ont accepté de partager leurs données et au vu des changements économiques qui traversent actuellement ces systèmes (que nous développerons au chapitre 4). La moitié des fermes, tant en biologique qu'en conventionnel, sont en cours de restructuration.

Les systèmes maraichers sur moyennes surfaces [MMS] ont des superficies totales comprises entre trois et 60 hectares (six hectares en valeur médiane). En agriculture conventionnelle, 50% des superficies sont allouées à la culture de légumes. En agroécologie, quatre-cinquième des producteurs ont leur superficie entièrement couverte de légumes. Aussi, on retrouve plus souvent des céréales sur les fermes MMS en conventionnel qu'en agroécologie. La part de culture sous abri peut être importante : jusqu'à 30% de la superficie brute de légumes totale (c'est-à-dire 0,75 hectare).

Ces systèmes ont un niveau de motorisation faible. Leur nombre d'ETP à l'hectare de légume est conséquent. Tant les fermes MMS en agroécologie qu'en conventionnel sont fortement diversifiées. On y retrouve au moins 30 espèces différentes et une dizaine de familles de légumes. La superficie développée moyenne est comprise entre 0,1 et 0,5 hectare. Les principales familles sont : les Liliacées (poireaux, oignons), les Astéracées (laitue), les Solanacées (tomates, pommes de terre), les Brassicacées (choux, brocolis), les Apiacées (carottes) et les Cucurbitacées (courgettes,

potimarron). On retrouve aussi la plupart du temps des fraises (famille des Rosacées) et de la mâche (famille des Valérianacées). En agriculture conventionnelle, la moitié des producteurs favorisent la culture de deux ou trois légumes à haute valeur ajoutée (typiquement : la tomate, le chicon, l'asperge et la fraise) dont les superficies développées moyennes sont beaucoup plus conséquentes que pour les autres légumes (pouvant dépasser l'hectare).

Les systèmes maraichers sur petites surfaces [MPS] ressemblent aux systèmes MMS mais les superficies de légumes sont inférieures à 2,5 hectares et le niveau de motorisation est plus faible. Les superficies totales sont comprises entre un et 10 hectares (3,50 hectares en moyenne) dont 50% en moyenne est alloué à des légumes en agroécologie, et 90% en agriculture conventionnelle. En agroécologie, on retrouve plus souvent la présence de petit bétail (cheval, brebis, cochon) ainsi que des vergers. La part de superficie sous abri correspond à maximum 20% de la superficie brute de légumes, ce qui représente 0,30 hectare.

Tout comme pour l'orientation technique MMS, les possibilités de motorisation sont très faibles et le nombre d'ETP à l'hectare est conséquent. Le nombre d'espèces cultivées et la diversité génétique à l'hectare sont importants. La superficie développée moyenne est inférieure à 0,1 hectare (et est souvent bien moindre). On retrouve en moyenne une dizaine de familles de légumes sur les fermes agroécologiques, huit en agriculture conventionnelle. Les familles les plus typiques sont : les Astéracées, les Brassicacées, les Apiacées, les Cucurbitacées et les Solanacées. En agroécologie, on retrouve également beaucoup de Chenopodiacées (betteraves et épinard). En agriculture conventionnelle, on retrouve des pommes de terre (Solanacées) et des asperges (Liliacées), ce que l'on retrouve beaucoup moins souvent en agroécologie. De manière générale, pour des raisons techniques, les asperges sont bien plus présentes sur les systèmes conventionnels. La présence de pommes de terre sur ces petits systèmes est rare. Lorsqu'on la retrouve, il s'agit de fermes qui sont voisines ou font partie d'un système plus grand, par exemple, lorsqu'un fils d'agriculteur céréalier a développé des parcelles de légumes sur les terres de ses parents, cas que l'on retrouve en agriculture conventionnelle mais pas en agroécologie (section 3.2.5). Les petits systèmes favorisent également les légumes frais. On y voit par exemple peu de carottes et plutôt des carottes bottes que des carottes de conservation. Enfin, une autre particularité de ces petits systèmes, en agroécologie et plus rarement en conventionnel, est

d'inclure de nombreuses variétés peu communes et non recommandées par les principaux centres techniques de recherche. On y retrouve aussi plus souvent des mares, des haies et autres éléments participants à augmenter la diversité génétique et les synergies biologiques.

Enfin, remarquons que certaines fermes MPS en agroécologie sont des entreprises de réinsertion professionnelle (ERP). Nous n'avons cependant pas de cas de maraichage de réinsertion dans notre échantillon. La situation socio-économique des ERP n'est pas comparable à celle d'un producteur en personne physique ou en société agricole. Les ERP ont le plus souvent des contraintes de rentabilité moindres⁵⁹, ce qui rend plus difficiles les comparaisons.

Quel que soit le système de production, on retrouve des producteurs qui cultivent leurs légumes en association avec du bétail. Le fumier est alors souvent utilisé pour fertiliser les terres et les déchets de culture servent à nourrir les bêtes.

Les rotations sur les systèmes PGC biologique et conventionnel et MGS biologique se font sur quatre à six ans. Les fermes de ces systèmes ont de très grandes superficies, et sont, en outre, pour les fermes MGS en agriculture biologique, très diversifiées. Ceci facilite la mise en place de rotations longues. Sur les autres systèmes, les producteurs essaient de respecter une rotation de minimum cinq ans pour les légumes les plus sensibles et de deux à quatre ans pour les autres légumes.

3.2.2 Les systèmes de commercialisation associés

La présente section a pour objectif d'identifier les principales voies de commercialisation propres à chaque système de production. Nous y détaillons également un point fondamental de la stratégie commerciale et économique des maraichers sur petites et moyennes surfaces, à savoir la pratique d'achat-revente. Enfin, nous analyserons dans quelle mesure les prix en circuit court sont liés à ceux du marché conventionnel.

⁵⁹ Dans les entreprises de réinsertion professionnelle on retrouve du maraichage de réinsertion dit non marchand. Dans ce cas, l'activité de rentabilité de la production n'est pas la priorité, l'organisation à un statut d'ASBL.

1. Voies de commercialisation

Le magasin à la ferme constitue une voie majeure de commercialisation pour l'ensemble des maraichers, sauf pour les producteurs MPS en agroécologie. Pour ces derniers, les organisations de producteurs en vente directe et les groupements d'achats en commun sont les principales voies d'écoulement. Ils sont les seuls à les emprunter de manière prioritaire (**Tableau 7**).

Tableau 7 Principales voies de commercialisation par système de production

Note explicative: Les voies reprises dans le tableau pour chaque système de production sont empruntées par au moins 50% des producteurs du système en question et les producteurs y écoulent plus de 20% de leurs légumes.

Orientation technique	Voies de commercialisation	
	Agriculture biologique et/ou agroécologique	Agriculture conventionnelle
Producteurs en grande culture PGC	Organisations de producteurs - (Interbio & Yerne) Supermarchés	Criées
Maraichers sur Grandes Surfaces MGS	Magasin à la ferme Organisation de producteurs - (Interbio)	Supermarchés Magasin à la ferme
Maraichers sur Moyennes Surfaces MMS	Magasin à la ferme, marchés	Magasin à la ferme Détaillants
Maraichers sur Petites Surfaces MPS	Organisations de producteurs en vente directe Groupements d'achats en commun	Magasin à la ferme

En agriculture biologique, les producteurs PGC et MGS sont les principaux fournisseurs d'Interbio (et anciennement l'Yerne) ainsi que des supermarchés. Les PGC en agriculture conventionnelle sont les seuls rentables en écoulant uniquement leurs légumes aux prix des criées.

La **Figure 4** fait le lien entre notre représentation des étapes de commercialisation des filières de légumes destinés au marché du frais (**Figure 3**) et les principales voies de commercialisation par catégorie de production (**Tableau 7**).

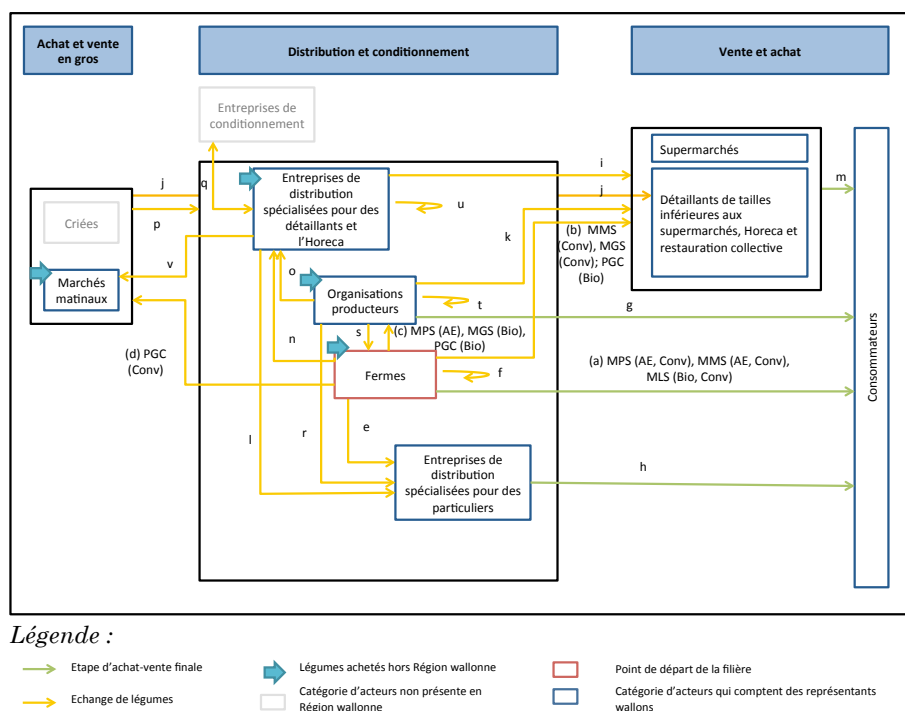


Figure 5 Les étapes de commercialisation par système de production

2. Légumes wallons, légumes étrangers et la question de l'achat-revente

Les maraichers ne vendent pas toujours uniquement leur propre production. Souvent, ils vendent également des légumes achetés à d'autres producteurs ou organisations de producteurs, voire dans des marchés matinaux.

Les producteurs qui écoulent leur production auprès des supermarchés achètent parfois hors saison les produits de producteurs étrangers afin de pouvoir les fournir toute l'année. Dans le même but, certains en sont venus à développer une ferme à l'étranger où ils travaillent plusieurs semaines ou mois par an.

Les producteurs qui écoulent leurs légumes en vente directe font également ce qu'on appelle plus communément de l'achat-revente. Il s'agit d'acheter des légumes non produits en propre et de les revendre ensuite à son compte. En agriculture biologique, les producteurs achètent le plus souvent ces légumes à Interbio, l'unique grossiste de légumes de la Région wallonne (3.13). En agriculture conventionnelle, ils vont

chercher ces légumes chez d'autres producteurs ou se fournissent sur les marchés matinaux. L'achat-revente est une stratégie de nombreux maraichers en circuit court pour compléter la gamme de produits offerts. Elle leur permet en outre d'accroître leur marge lorsque les légumes achetés sont produits par des producteurs qui ont un coût de production inférieur (ce qui est le cas lorsque les légumes sont achetés chez Interbio ou dans les marchés matinaux).

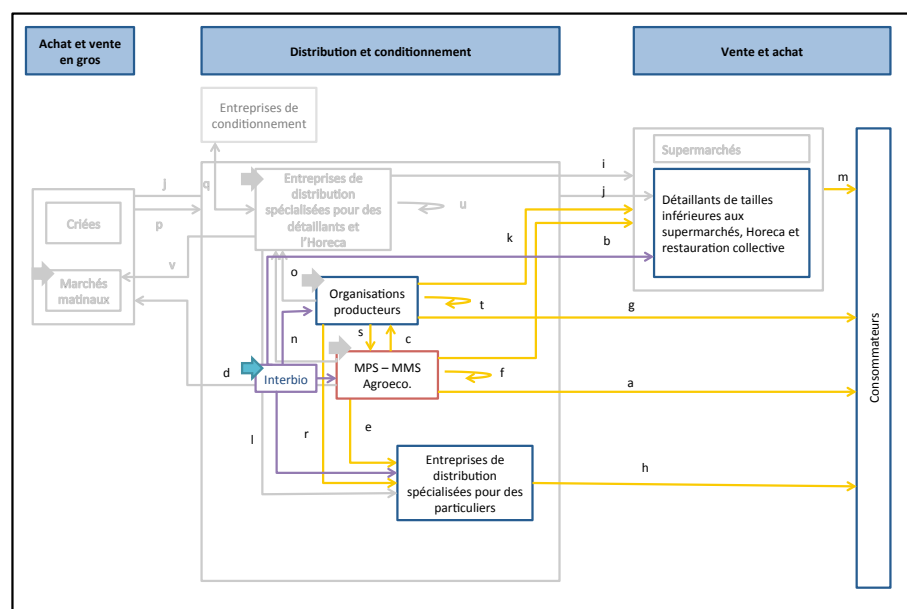
Les maraichers génèrent généralement moins de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à cette pratique. Un système de production fait exception, il s'agit du système MMS en agroécologie. Ses producteurs génèrent entre 50 et 85% de leur chiffre d'affaires grâce à l'achat-revente. Comme nous le verrons tout au long de la thèse, cette stratégie est nécessaire au fonctionnement d'une ferme MMS en agroécologie. La capacité des producteurs de ce système à faire autant d'achat-revente est sans doute une particularité de la Région wallonne (**Encadré 4**).

Encadré 4 L'achat revente et le régime d'imposition belge

Le régime d'imposition belge encourage les producteurs MMS en agroécologie à faire de l'achat-revente. Quel que soit le niveau d'achat-revente, les producteurs sont taxés sur leur chiffre d'affaires global (production, vente de légumes propres et achat-revente compris) aux barèmes propres au maraichage, particulièrement intéressants pour eux (Communication personnelle, Quentin Duchenne, CPAR, Oct. 2016). Dans les autres pays d'Europe, le système d'imposition n'est pas toujours aussi favorable aux pratiques d'achats-reventes. C'est par exemple le cas de la France. Lorsque le chiffre d'affaires global est généré à plus de 30% par l'achat-revente, le producteur change de régime d'imposition et ses cotisations sociales sont revues. Il n'est plus considéré comme producteur mais comme commerçant, ce qui est moins avantageux pour lui (Communication personnelle, Agnès Bellec-Gauche, Oct. 2016). Il doit créer deux sociétés distinctes pour pouvoir bénéficier de deux régimes d'imposition distincts, ce qui n'est pas le cas en Belgique.

Notons que le régime TVA belge est également favorable à la pratique d'achat-revente. Il existe deux régimes TVA différents : le régime normal et le forfait. Les producteurs qui sont sous le régime TVA normal ne voient pas leur condition de taxation changer avec le niveau d'achat-revente. Les producteurs sous le régime TVA au forfait payent un forfait et n'ont donc pas de déclaration de TVA à rendre. Cela reste vrai tant que le chiffre d'affaires généré par l'achat-revente n'excède pas les 25.000€. Au-delà de ce montant, ils passent sous le régime TVA normal ; et ce, uniquement pour l'achat-revente. Les revenus générés par la production et la vente de produits propres peuvent continuer à faire l'objet d'un forfait. Le régime TVA normal n'est en outre pas forcément désavantageux pour eux, les biens alimentaires étant taxés à 6% et les autres biens à 21%.

Interbio fournit un nombre extrêmement important de magasins de proximité, de marchés, de restaurants et de producteurs qui pratiquent la vente directe. Dans la très grande majorité des magasins biologiques (à la ferme ou non), des plateformes d'e-commerce (*Topino*, *La ruche qui dit oui !*, *e-farmz* etc.), des paniers de légumes biologiques et autres formes de vente en circuit court (y compris les coopératives de producteurs en agriculture biologique telles Agricover ou Coprosain), on retrouve pour partie des légumes d'Interbio (**Figure 6**). C'est ce qui explique le fait que l'on retrouve à peu près dans tous les points de vente en circuit court des légumes étrangers et des légumes des producteurs wallons MGS et PGC, les principaux fournisseurs d'Interbio. La part de légumes étrangers est, d'après le gérant d'Interbio, conséquente, bien qu'il favorise la production belge en saison.



Légende :

- Etape d'achat-vente finale
- Echange de légumes produits pour partie sur les systèmes agroécologiques
- Légumes achetés hors Région wallonne
- Echanges de légumes provenant d'Interbio

Figure 6 Le rôle majeur d'Interbio dans les filières de légumes biologiques en Région wallonne

3. Fixation des prix en vente directe

C'est en vente directe que les producteurs ont le plus de liberté dans la fixation du prix des légumes. Néanmoins, pour fixer les prix, la majeure

partie d'entre eux procède de manière descendante, c'est-à-dire à partir d'une référence du marché et non au départ de son coût de production (Tableau 8).

Tableau 8 Références utilisées par les producteurs dans la fixation des prix des légumes en vente directe

Orien- tation	Modèle	Voies de commercialisation considérées	Référence
MPS	AE	Paniers de légumes	Interbio
	Conv.	Magasin à la ferme	Voisins, marchés, magasins
MMS	Bio.	Magasin à la ferme, marchés	Interbio
	Conv.	Magasin à la ferme	Voisins, marchés, magasins
MGS	Bio.	Magasin à la ferme	Interbio
	Conv.	Magasin à la ferme	Supermarchés, criées
PGC	Bio.	Magasin à la ferme	Supermarchés
	Conv.	Magasin à la ferme	Supermarchés, criées

Les producteurs MPS, MMS et MGS en agroécologie et en agriculture biologique se basent sur les prix d'Interbio pour fixer le prix des légumes cultivés sur leur ferme. Ils prennent généralement une marge de 60% à 80% par rapport aux prix d'Interbio ; 70% (prix Interbio*1,7=prix de vente) est considéré comme « la marge standard » dans le milieu. Ils prennent une marge plus ou moins élevée en fonction de la qualité qu'ils estiment de leur produit, de leur situation financière, des difficultés qu'ils ont rencontrées lors de la production, etc. On ne constate pas de stratégies différentes en fonction de la voie de commercialisation de vente directe (magasin à la ferme ou groupements d'achats par exemple).

Les producteurs MPS et MMS en conventionnel se basent sur les prix des producteurs voisins, des marchés et des magasins pour fixer leurs prix. Les producteurs MPS augmentent ces prix vers le haut, considérant leur mode de production proche du bio ; les producteurs MMS s'alignent sur ces prix ou les augmentent s'ils estiment leurs produits particulièrement réussis. Dans tous les cas, leurs prix restent moindre qu'en agriculture biologique.

Les producteurs MPS en agroécologie et en conventionnel et les producteurs MMS en agroécologie ne connaissent pas leur coût de production. La plupart d'entre eux considèrent que, non seulement, ce serait extrêmement coûteux en temps et en énergie d'essayer de le connaître, mais, qu'en outre, cela serait peu utile. C'est l'ensemble des légumes qui font la valeur ajoutée de leur système (tant au niveau

commercial qu'au niveau agronomique). Les producteurs MMS en conventionnel ont une idée du coût de production de leurs principales cultures de rentes.

Enfin, les producteurs MGS et PGC en conventionnel et PGC en biologique qui font du circuit court se basent sur les prix des criées et des supermarchés auprès desquelles ils écoulent l'essentiel de leur production. Ils s'alignent ou augmentent ces prix de référence, au moins dans les cas où ceux-ci sont inférieurs à leur estimation du coût de production. Les producteurs MGS et PGC considèrent la plupart du temps avoir une bonne idée de leur coût de production qui, pour autant, ne tient jamais compte de leurs propres heures de travail. Lorsqu'ils sont diversifiés, ils ont uniquement une idée du coût de leurs principales cultures de rentes.

Cette analyse des modalités de construction des prix des légumes nous montre que, quel que soit le circuit de commercialisation considéré, les prix des légumes restent fortement liés aux prix du marché (**Tableau 9**). Les producteurs de certaines coopératives en vente directe essaient de mener une réflexion pour savoir comment déterminer un prix juste, et moins dépendant des fluctuations du marché. Ces réflexions sont pour l'instant encore peu abouties.

Tableau 9 Prix des légumes recensés par le « Verbond van Belgische Tuinbouwveiligen »

Source : Données fournies par Jean-Marie Marsin, directeur de l'analyse économique agricole du Service Public de Wallonie, 24 mars 2017

2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Carotte (kg)				Carotte bio (kg)			
0,52	0,72	0,51	0,28	/	/	0,76	0,82
Potiron (kg)				Potiron bio (kg)			
0,51	0,48	0,52	0,62	/	/	0,71	0,97
Salade romaine (pièce)							
0,54	0,49	0,46	0,54	/	/	/	/

Sur les marchés, les variations des prix peuvent être conséquentes. Par exemple, en criée, en 2016, la carotte conventionnelle se vendait à 0,25€ du kilo, en moyenne, au mois d'août, pour 0,77€ au mois de septembre, et 0,42€ au mois d'octobre. Notons que le marché en bio pour la carotte était

plus stable cette année-là, ce qui explique la forte différence de prix moyens entre agriculture biologique et conventionnelle pour la carotte en 2016 (**Tableau 9**).

3.2.3 Performances économiques

Les différents systèmes de production présentent des performances économiques assez variables. Ces dernières dépendent d'une pluralité de facteurs techniques et commerciaux, mais aussi de choix personnels de gestion de la ferme, de conditions de travail, de choix éthique, ou encore du contexte socio-économique et politique. Au cours de la thèse, nous aurons l'occasion de revenir sur la majeure partie de ces facteurs. L'objectif de la présente sous-section est d'introduire aux deux principaux indicateurs de performances économiques mesurés, à savoir, le chiffre d'affaires et le revenu des producteurs. Nous commençons ci-après par mentionner les statuts des fermes et les activités professionnelles secondaires de quelques producteurs.

1. Statuts des fermes et pluriactivité

La majorité des fermes sont en personne physique pour les orientations techniques MPS et MMS et en société pour les orientations techniques MGS et PGC. C'est dans les fermes des orientations MMS et MGS que l'on retrouve le plus de fermes tenues par un couple, parfois avec l'un ou l'autre enfant. Femmes et enfants ont le plus souvent des statuts d'associés ou de conjoint aidant. L'échantillon ne comprend que deux fermes cogérées par plusieurs producteurs indépendants non issus d'une même famille. Toutes deux relèvent du système MPS en agroécologie. Développer un système agricole en association avec d'autres indépendants non issus d'une même famille semble attirer de plus en plus de jeunes. Leurs structures prennent parfois un statut de coopératives à finalité sociale (cas d'une fermes MPS de notre échantillon). Les autres fermes en société ont le statut de coopératives.

Les producteurs de notre échantillon sont très rarement en pluriactivité, au sens où ils auraient en parallèle de leur ferme une autre activité professionnelle. Nous n'avons rencontré que trois cas. D'une part, il s'agit de deux producteurs MPS en agriculture conventionnelle qui ont une activité professionnelle de jardinage ; d'autre part, d'un producteur MMS en conventionnel qui gère, outre son magasin à la ferme, un magasin de

légumes en ville. Certains producteurs disposent de revenus immobiliers ou issus de quelques cours donnés en tant que fermes écoles.

Pour les deux producteurs MPS en agriculture conventionnelle avec pluriactivité, l'activité professionnelle génère plus de 80% du chiffre d'affaires et représente au moins la moitié du temps de travail. Vu que ces deux producteurs représentent deux tiers de notre échantillon de producteurs MPS en conventionnel, nous spécifierons à chaque fois si nous avons tenu compte des éventuelles activités de jardinage dans les données économiques. Dans les autres systèmes, la pluriactivité est anecdotique. Les chiffres économiques reflètent uniquement les activités agricoles. Rappelons aussi que les fermes MPS conventionnelles sont rares en Région wallonne (section 3.11).

2. Chiffre d'affaires et revenu des producteurs

Le chiffre d'affaires des fermes dépend de leur superficie, du prix des légumes, d'activités productives autres que les légumes et petits fruits (cultures céréalières, élevage, etc.), d'une éventuelle activité de jardinage complémentaire, des primes octroyées et, enfin, de la quantité d'achat-revente (**Tableau 10**). Les chiffres d'affaires les plus élevés sont générés par les fermes PGC en agriculture biologique – qui combinent : larges superficies, primes en tant que fermes céréalières et prix des légumes biologiques plus élevés qu'en conventionnel – ainsi que par les fermes MMS en agroécologie qui font beaucoup d'achat-revente. Etant donné les différences de prix de vente entre légumes biologiques et conventionnels, le chiffre d'affaires est généralement plus important sur les fermes biologiques et agroécologiques pour une même orientation technique. Les fermes MPS en conventionnel font exception : leur activité de jardinage, lorsqu'elles en ont une, leur permet de générer un chiffre d'affaires conséquent, supérieur au chiffre généré sur les fermes MPS agroécologiques.

Tableau 10 Performances économiques des fermes*1

	Chiffre d'affaires (CA) global (€)	Proxy revenu annuel global (€)	Proxy revenu par associé*3 (€)	Proxy revenu par ETP non rémunéré*4 (€)	Achat- revente [% du CA]	Primes [% du CA]	Pluri- activité
MPS – AE	70.000 – 120.000	20.000 – 30.000	20.000 – 30.000	10.000 – 20.000	< 20%	< 1%	Non
MPS – Conv.*2	150.000 – 300.000	> 50.000	> 50.000	> 25.000	< 20%	Aucune	Oui
MMS – AE	400.000 – 900.000	20.000 – 35.000	20.000 – 35.000	10.000 – 25.000	[50-85]%	< 5%	Non
MMS – Conv.	150.000 – 300.000	30.000 – 60.000	25.000 – 30.000	15.000 – 20.000	< 20%	< 5%	Non
MGS – Bio.	> 180.000	ND*5	ND	ND	< 20%	< 20%	Non
MGS – Conv.	> 180.000	ND	ND	ND	< 20%	< 20%	Non
PGC – Bio.	350.000 – 600.000	55.000 – 100.000	30.000 – 80.000	40.000 – 70.000	Aucun	[10-20]%	Non
PGC – Conv.	300.000 – 350.000	ND	ND	ND	Aucun	[10-20]%	Non
Ecarts	70.000 – 900.000	20.000 – 100.000	20.000 – 80.000	10.000 – 70.000	0 – 85%	0 – 20%	Oui - Non
globaux :							

*1 Les chiffres présentés sont arrondis pour préserver l'anonymat des producteurs et mettre en évidence des tendances générales.
*2 Toutes les données sont présentées en tenant compte des éventuelles activités de jardinage complémentaires des producteurs MPS en conventionnel ; *3 Le proxy du revenu par associé correspond au proxy global divisé par le nombre d'associés (aux statuts d'associé ou d'aidant) qui travaillent au moins l'équivalent d'un mi-temps sur la ferme. Le producteur principal est compris dans le nombre d'associés. Dans la majorité des cas, le producteur est seul sur sa ferme ou avec sa femme, ce qui correspond respectivement à 1 et 2 associés. ; *4 Le proxy du revenu par ETP non rémunéré correspond au proxy global divisé par le nombre d'ETP effectué par le producteur, ses associés et les bénévoles (main d'œuvre familiale, stagiaires non rémunérés, Woofers, etc.) où 1 ETP = 1.824 heures. ; *5 ND = Aucune donnée.

Tableau 11 Proxy du revenu horaire par associé

	Nombre d'heures par an effectuées par l'équivalent d'un associé ^{*1}	Proxy du revenu horaire par associé ^{*2} (€)
MPS – AE	2.800 ⁶⁰ – 3.000	8 – 10,50
MPS – Conv. ^{*3}	2.500 – 4.000	> 15
MMS – AE	2.500 – 3.500	7 – 10
MMS – Conv.	2.800 – 3.500	8,50 – 10,50
MGS – Bio.	ND	ND
MGS – Conv.	ND	ND
PGC – Bio.	1.500 – 3.000	21 – 39
PGC – Conv.	ND	ND
Total	1.500 – 4.000	7 – 39

^{*1} Les heures correspondent aux heures du producteur principal de la ferme. Les heures reprises sont uniquement celles pour lesquelles nous avons des données de proxy du revenu ; ^{*2} Le proxy du revenu horaire des associés correspond au proxy global divisé par le nombre d'heures effectuées par les associés. ; ^{*3} Les données sont présentées en tenant compte des éventuelles activités de jardinage complémentaires des producteurs MPS en conventionnel.

Le *proxy du revenu annuel global* (Tableau 10) est le bénéfice avant impôt pour les producteurs en personnes physiques, et le bénéfice avant impôt additionné au revenu de dirigeant d'entreprise pour les producteurs en société (pour plus de détails sur la construction de ce proxy et le choix des indicateurs de performances économiques, (voir annexe 4). Il représente le montant destiné à payer les impôts, à rémunérer l'ensemble des associés (aux statuts d'associé ou d'aidant), et, parfois, à rembourser les crédits⁶¹. Le *proxy du revenu par associé* est l'indicateur le plus proche du revenu annuel des producteurs. Le *proxy par ETP non rémunéré* met en évidence le revenu qu'il resterait au producteur si l'ensemble de la main-d'œuvre non rémunérée devait se partager le bénéfice final de la ferme. Notons qu'il tient compte du nombre d'heures effectué par le producteur principal, qui effectue souvent bien plus que 1.824 heures par an (l'équivalent d'un ETP). Ce nombre d'heures est particulièrement important pour les systèmes MPS conventionnel et MMS agroécologique et conventionnel. Le *proxy du revenu horaire par associé* (Tableau 11) est, comme son nom l'indique, l'indicateur le plus proche du revenu horaire des producteurs.

⁶⁰ Un producteur réalise 2.300 heures par an pour un proxy du revenu horaire de plus de huit euros. Ce producteur bénéficie de conditions exceptionnelles de commercialisation, nous ne l'avons pas repris.

⁶¹ Les amortissements et charges financières sont déduits du bénéfice avant impôt mais pas le remboursement des crédits.

Les producteurs, tous systèmes confondus, gèrent généralement leur comptabilité en favorisant leur capacité d'investissement plutôt qu'une rémunération directe personnelle. Quelques producteurs MPS agroécologiques et les producteurs âgés font exceptions. Ils ont davantage tendance à limiter les investissements pour pouvoir se rémunérer comme souhaité. Seuls deux producteurs MGS en agriculture conventionnelle ont déclaré avoir arrêté d'investir sur leur ferme, et donc favoriser leur revenu au détriment du maintien du capital de la ferme.

Quel que soit le système de production considéré, à peine plus d'un quart des producteurs disposent d'une assurance privée de revenu garanti en cas de maladie. Les indépendants ne sont pas couverts le premier mois de maladie par la sécurité sociale. Un peu moins de 20% des producteurs ont contracté une assurance qui couvre au moins une partie de leurs cultures en cas de dégâts climatiques.

Avant de commenter plus précisément les chiffres de proxy du revenu, on peut se demander quelle réalité ils représentent. Les producteurs qui ont accepté de nous fournir des données, ou qui en ont été capables parce qu'ils tiennent et comprennent leur comptabilité, sont souvent ceux qui nous ont semblé le moins en difficulté. Les chiffres seraient donc surestimés. Toutefois, ces données ont été collectées pour les années 2013-2014 qui sont plutôt de mauvaises années. En outre, la part de bénéfice non déclarée n'a probablement pas toujours été mentionnée. En ce sens, les chiffres seraient plutôt sous-estimés. Malgré ces différentes imprécisions et l'absence de données collectées en suffisance pour présenter des chiffres pour les systèmes MGS et PGC en conventionnel, ces chiffres nous permettent de souligner trois points fort importants.

Premièrement, les différents proxys apparaissent plus conséquents dans les systèmes à haut capital, en particulier l'orientation PGC (les chiffres, mêmes incomplets, fournis par les producteurs PGC en conventionnel vont dans le même sens que les chiffres des producteurs PGC bio). Les fermes du système MPS en conventionnel font exception. Leurs proxy global et proxy du revenu horaire des associés sont élevés grâce à leur activité professionnelle parallèle ainsi qu'au niveau conséquent de main-d'œuvre bénévole familiale (section 3.2.4, **Figure 10** et **Tableau 12**). Ainsi, on constate des écarts de niveau de vie majeurs entre fermes. Le proxy

du revenu par mois par associé varie entre 1.700 euros et 6.700 euros et est le plus élevé pour les fermes les plus capitalisées⁶².

Deuxièmement, on constate que les fermes MMS en agroécologie n'ont pas de proxy du revenu beaucoup plus élevé que dans les autres fermes, malgré un chiffre d'affaires largement plus important. Ceci traduit la part conséquente du chiffre d'affaires allouée à la rémunération des travailleurs (section 3.2.41). Il s'agit d'un système de production récent. Il compte encore peu de fermes en phase de routine.

Enfin, les chiffres nous permettent de confirmer les résultats de la littérature sur les revenus dégagés par les fermes MPS en agriculture biologique ou associée. La recherche la plus aboutie dans ce domaine, dans le contexte le plus proche du nôtre, est sans doute la thèse de Kevin Morel (2016). Dans son étude, c'est le prélèvement mensuel effectué par les producteurs sur leur bénéfice qui a été mobilisé comme indicateur du revenu⁶³ (sur un échantillon de 10 fermes de taille inférieure à 1,5 hectare par ETP⁶⁴). Les fermes de son échantillon recouvrent des producteurs en phase de routine et d'installation. Ces derniers prélèvent entre 200 et 1.800 euros par mois ; 921 euros en moyenne (mis à part un producteur qui ne prélève rien)⁶⁵. Ces chiffres sont proches des nôtres où les producteurs génèrent entre 1.700 et 2.500 euros par mois (par associé) pour payer leurs impôts, se prélever un revenu (et rembourser d'éventuels crédits). De même, une étude effectuée par Agrobio Basse-Normandie (Marquet et Gomez 2015), mentionne des prélèvements en moyenne de 740 euros par mois et toujours inférieurs à 1.500 euros (échantillon de 31 fermes en agriculture biologique sur des superficies cultivées inférieures à huit hectares⁶⁶). Dans l'étude de Kevin Morel, les

⁶² Les chiffres élevés des fermes PGC ne doivent pas nous faire oublier que ces producteurs ont également plus de crédits à rembourser.

⁶³ Cet indicateur ne faisait pas sens dans notre approche comparative car celui-ci varie avec les choix personnels posés par les producteurs en termes de rémunération. Le contexte comptable de la Région wallonne ne nous a pas permis d'évaluer d'Excédent brut d'exploitation, l'indicateur le plus comparable et à même d'estimer la viabilité d'une entreprise (annexe 4).

⁶⁴ Kevin Morel a évalué les capacités des *microfermes* à générer un revenu, à l'aide d'un modèle stochastique calibré au départ d'un échantillon de données collectées auprès de 10 microfermes en France. Les microfermes se caractérisent par une surface cultivée par ETP inférieure à 1,5 hectare, une gamme conséquente de légumes cultivés et une commercialisation en circuit court.

⁶⁵ Données fournies par Kevin Morel, Juin 2017.

⁶⁶ Dans le cadre de l'étude d'Agrobio Basse-Normandie, les superficies cultivées sont parfois comparables aux producteurs du système MMS. Néanmoins, les résultats économiques présentés peuvent difficilement être comparés avec ceux des fermes MMS belges. Comme

producteurs se payent entre 80 cents et 12 euros de l'heure (cinq euros en moyenne). De même, sur nos fermes, le proxy du revenu horaire par associé est toujours compris entre sept et 10,50 euros (8,62 euros en moyenne), à moins d'être en pluriactivité ou de bénéficier d'une main-d'œuvre bénévole familiale gratuite qui effectue près d'un quart du temps de travail, comme cela est le cas sur certaines fermes MPS en conventionnel) (**Tableau 11**).

3.2.4 Structure des fermes en termes d'actifs agricoles

Les conditions d'emploi et de travail que nous analyserons au prochain chapitre dépendent pour partie des possibilités d'engagement des fermes et de leur structure en termes d'actifs. Nous commençons ci-après par évaluer le niveau d'intensité en main d'œuvre au sein des différents systèmes de production. Ensuite, nous analysons les différences de répartition des travailleurs en fonction de leur statut (associé, salarié, indépendant, bénévole ou non déclaré). Nous clôturons la présente section en évaluant l'importance de la main d'œuvre familiale sur les fermes.

1. Intensité en main d'œuvre

Parmi les fermes wallonnes actives dans la production de légumes pour le marché du frais, ce sont les fermes MMS en agroécologie qui sont les plus intensives en main d'œuvre (**Figures 7 et 8**).

mentionné précédemment (section 3.2.22), en France, les producteurs ne réalisent pas autant d'achat-revente, essentiellement à cause du régime fiscal moins favorable qu'en Belgique.

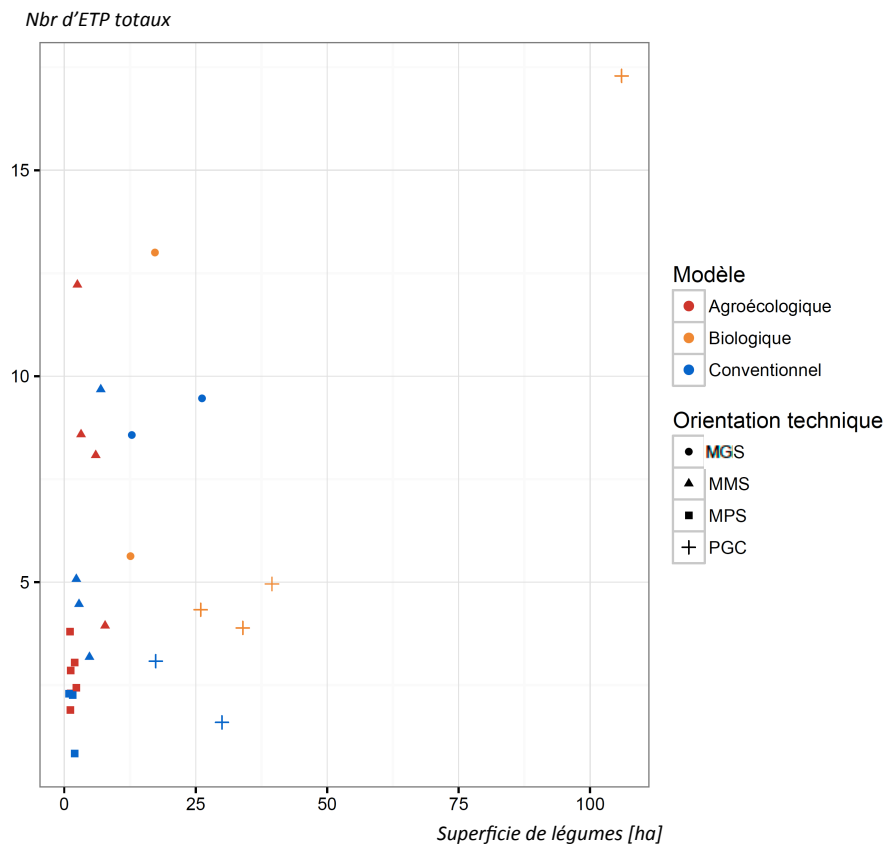


Figure 7 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) en fonction de la superficie de légumes en hectare⁶⁷

Les nombres d'ETP par ferme et par hectare de légumes varient en fonction de plusieurs paramètres⁶⁸. Principalement :

- le niveau de motorisation, lui-même déterminé par la superficie cultivée, mais aussi le choix des légumes cultivés,
- l'intensité en production, c'est-à-dire le fait de planter les légumes serrés les uns des autres ou au contraire de les espacer,
- le fait d'être en agriculture biologique ou conventionnelle,
- le temps passé à la commercialisation (**Figure 8**).

⁶⁷ La croix en haut à droite de la Figure 7 est le cas d'une ferme PGC en agriculture biologique dont la superficie est beaucoup plus importante que celle des autres fermes. Pour le reste, cette ferme ressemble aux autres de son système.

⁶⁸ Les nombres d'ETP par ferme et par hectare de légumes sont comparés pluriactivité non comprise.

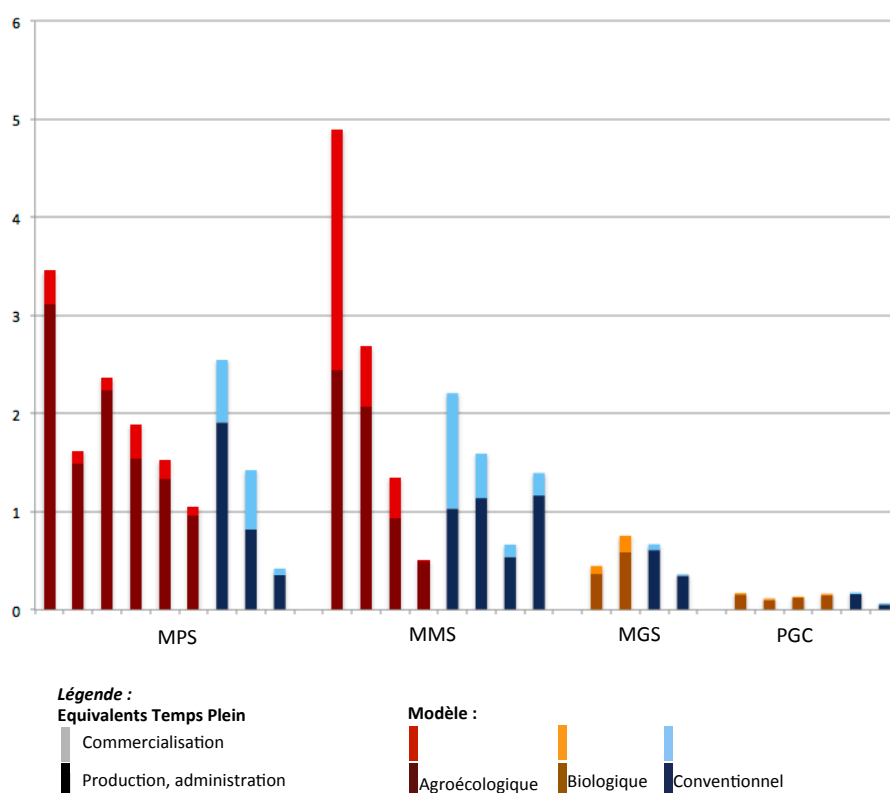


Figure 8 Nombre d'ETP par hectare brut de légumes

Sur les fermes PGC, c'est le niveau de motorisation qui détermine le nombre d'ETP. La diversité de légumes cultivés est faible, le niveau de mécanisation élevé et l'intensité de culture standardisée. Parmi les deux fermes qui nous ont communiqué leurs données en conventionnel, celle de droite à la **Figure 8** représente le cas typique de fermes rencontrées dans ce système. Celle de gauche a été sélectionnée comme contre-exemple. Ce producteur a un système beaucoup plus diversifié que les autres, associant élevage et cultures de légumes peu mécanisable comme le chou. La principale tâche réalisée manuellement dans les systèmes PGC est le désherbage en agriculture biologique ; les fermes de ce modèle présentent un nombre d'ETP plus important.

Au contraire, sur les fermes MPS et MMS, l'agriculture est essentiellement manuelle. La diversité de légumes cultivés est élevée et l'espace entre les rangs de légumes variables. Il n'y a pas ou peu d'économie d'échelle sur ces systèmes. Le nombre d'ETP dévolus aux tâches productives augmente globalement avec la superficie de la ferme.

A l'hectare, le nombre d'ETP est plus important sur les fermes qui favorisent les légumes bottes et les fermes intensives. *In fine*, bien que les tâches de désherbage soient plus systématiquement réalisées manuellement en agriculture biologique qu'en conventionnelle, on remarque peu de différence entre ETP liés à la production à l'hectare entre fermes de modèles différents, d'une même orientation technique.

Les fermes MMS sont celles qui passent le plus de temps à la commercialisation, de manière absolue, mais aussi relative par rapport au temps passé à la production. Les producteurs MMS écoulent leurs légumes sur les marchés ou dans un magasin à la ferme avec des horaires d'ouverture importants. En agroécologie, le temps passé à la commercialisation est encore plus important étant donné les activités d'achat-revente de ces fermes. Le quatrième producteur MMS en agroécologie de la **Figure 8** ne s'occupe pas de la commercialisation lui-même (pratiquement l'entièreté de sa production est écoulée dans un magasin à la ferme à la comptabilité distincte, tenue par son fils).

Les fermes MGS présentent un niveau d'ETP à l'hectare intermédiaire aux fermes MPS et MMS, d'une part, et PGC d'autre part. Ces fermes cultivent un nombre de légumes importants, parfois comparable aux fermes MPS et MMS. Mais leur superficie moyenne par légume est plus importante, permet un niveau de motorisation plus important et, par conséquent, demande un nombre d'ETP inférieur.

2. Statuts des actifs agricoles

Sur l'ensemble des fermes, la moitié du travail (47%) est en moyenne effectuée par les associés (producteur principal compris) (**Figure 9**). L'autre moitié est effectuée par des salariés (38%), dont la grande majorité est sous contrat à court terme. On retrouve également de la main-d'œuvre au statut d'indépendant, des bénévoles et de la main d'œuvre non déclarée. Les heures dites « non déclarées » concernent des individus qui n'ont pas de contrat de travail. Le paiement d'heures supplémentaires en noir est monnaie courante dans le milieu ; l'absence de contrat de travail est beaucoup plus rare (3% en moyenne du temps de travail total), d'après nos données.

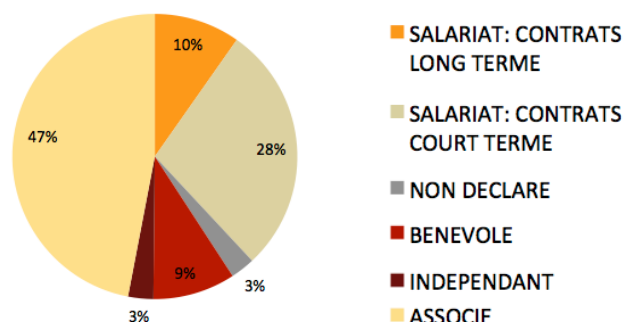


Figure 9 Proportions des différents statuts d'actifs agricoles (100% = l'ensemble des actifs, producteur principal compris)

Les producteurs des fermes MPS et PGC en agriculture conventionnelle réalisent la majeure partie du travail de la ferme eux-mêmes (**Figure 10**). Il s'agit de systèmes qui emploient peu de main-d'œuvre. Les fermes MPS en conventionnel, et dans une moindre mesure en agroécologie, font également appel à des bénévoles. En conventionnel, il s'agit de membres de la famille ; en agroécologie, de Wwoofers⁶⁹, membres des groupements d'achats du producteur ou de stagiaires. En conventionnel, le temps de travail des bénévoles peut être conséquent, certains producteurs sont installés sur la ferme de leurs parents et bénéficient de leur aide quotidienne, typiquement dans la gestion du magasin à la ferme.

⁶⁹ Les Wwoofers sont des individus qui travaillent volontairement dans des fermes d'agriculture biologique. Ils sont logés et nourris en contre partie. "WWOOF. 2015. *Welcome to wwoof*. <http://www.wwoof.net>, consulté le 1er novembre 2015".

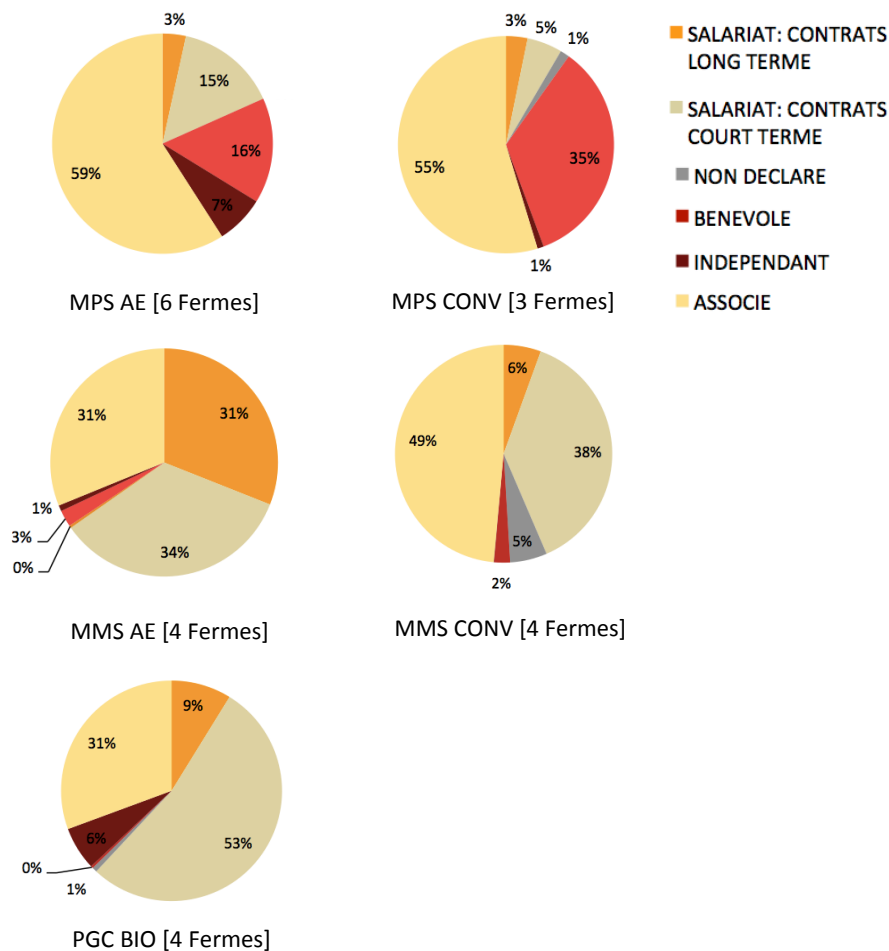


Figure 10 Proportions d'actifs en fonction de leur statut, en moyenne pour chaque système de production (producteur principal compris)⁷⁰

La main-d'œuvre effectue la majeure partie du travail sur les fermes MMS, MGS et PGC en agroécologie et en agriculture biologique. Ces données mises en perspectives avec l'analyse de l'intensité en main d'œuvre, montre que ce sont les fermes MMS agroécologiques qui sont, en Région wallonne dans la production de légumes, les plus pourvoyeuses d'emploi. En outre, la part de contrats à long terme dans ces fermes est plus conséquente par rapport aux autres systèmes de production.

⁷⁰ Les tartes des systèmes MGS, en agriculture biologique et conventionnelle, et PGC, en agriculture conventionnelle, ne sont pas reprises car nous n'avons des données complètes que pour deux fermes pour chacun de ces systèmes. Les commentaires de la Figure 10 ont pu être validés par nos entretiens qualitatifs et les données quantifiées (parfois incomplètes mais néanmoins indicatives) que nous avons.

Les fermes MPS agroécologiques et PGC sont les seules à faire appel à de la main-d'œuvre indépendante, pour plus de 1% du travail total. Sur les fermes MPS agroécologiques, il s'agit d'actifs au travail comparable aux autres employés. Sur les fermes PGC, il s'agit d'entrepreneurs agricoles (envoyés parfois par les entreprises avec lesquelles les producteurs travaillent sous contrat) qui interviennent de manière ponctuelle pour la réalisation d'opérations techniques nécessitant des machines lourdes.

3. Part de main d'œuvre familiale

La main d'œuvre familiale a généralement un statut d'associé (ou aidant) ou de bénévole. Elle représente la principale main-d'œuvre sur les fermes MPS en agriculture conventionnelle (**Tableau 12**). Dans ces deux cas en particulier, une grande partie de la main-d'œuvre travaille bénévolement.

Tableau 12 Importance de la main d'œuvre familiale

Note explicative : les écarts de valeurs repris dans le tableau sont issus de l'observation de ruptures de distribution

	Pourcentage main-d'œuvre familiale*1	ETP tot*2/ha brut de légumes	ETP famille*2/ha brut de légumes
MPS –AE	0 – 30%	1,5 – 2,5	0,5 – 1,5
MPS – Conv.	50 – 95%	0,25 – 2,5	0,25 – 2,5
MMS –AE	5 – 30%	1,5 – 5	0,25 – 1
MMS – Conv.	25 – 60%	0,5 – 2,5	0,5 – 1,5
MGS – Bio.	30 – 50%	0,25 – 1	0,25 – 0,5
MGS – Conv.	30 – 50%	0,25 – 1	0,25 – 0,5
PGC – Bio.	5 – 15%	< 0,20	< 0,10
PGC – Conv.	20 – 80%	< 0,10	< 0,10
Écarts globaux :	0 – 95%	< 0,10 - 5	< 0,10 – 2,5

*1 Producteur principal non compris ; *2 producteur principal compris .

Cette étude de la structure des fermes en termes d'actifs permet de donner un premier aperçu des écarts existants entre le coût patronal horaire dépensé pour la main d'œuvre par les producteurs et la productivité. On retrouve d'un côté des systèmes de production qui bénéficient d'une main-d'œuvre familiale expérimentée et gratuite (ou faiblement rémunérée en nature) et de l'autre des systèmes qui emploient des ouvriers sous contrats à durée indéterminée, qui comme nous le verrons (chapitre 5), ne sont pas issus du monde agricole et ont peu d'expérience.

3.2.5 Des systèmes de production aux systèmes sociaux de production

Les systèmes de production ne partagent pas qu'un ensemble de caractéristiques technico-économiques. Les producteurs des fermes d'un même système présentent le plus souvent des caractéristiques socio-culturelles proches. Ils partagent également des trajectoires et des motivations à la production semblables. Ci-dessous, nous présentons les principales motivations des producteurs quant au choix de leur système de production ainsi que les variables socio-culturelles suivantes : l'âge des producteurs, l'origine familiale agricole, le niveau d'étude, l'expérience professionnelle autre que la production, l'expérience de terrain en agriculture. Les tendances dominantes sont décrites ci-dessous. La situation précise des différents producteurs relativement à chaque variable est résumée aux **Tableaux 13** et **14**. Les trajectoires individuelles partagées par les fermes d'un système seront développées dans l'analyse historique de la production de légumes au chapitre suivant. Notons d'emblée que tous les producteurs rencontrés sont des hommes à une exception près. Les femmes travaillent principalement dans le magasin à la ferme, lorsqu'il y en a un.

Tableau 13 Origine agricole et âge des producteurs interviewés

Systèmes :	Nbr de producteurs :						
	Total	Origine agricole	Par tranche d'âge [années]				
			[20, 30[	[30, 40[	[40, 50[	[50, 60[	[60, 70[
MPS – AE	10	1		3	5	1	1
MPS – Conv.	4	3	2		2		
MMS – AE	5	2		1	3		1
MMS – Conv.	4	4	1	1	1	1	
MGS – Bio.	4	3			2	1	1
MGS – Conv.	6	5			1	4	1
PGC – Bio.	5	4			3	1	1
PGC – Conv.	3	3			1	1	1
Total :	41	25	3	5	18	9	6

Tableau 14 Niveau d'éducation, expérience professionnelle autre qu'agricole et expérience de terrain des producteurs interviewés

Système :	Nbr de producteurs :			Nbr d'années depuis l'installation en agriculture :				
	Total	Diplôme d'étude supérieure	Expérience professionnelle hors agriculture	[3 ; 5]	[5 ; 10]	[10 ; 20]	[20 ; 30]	[30 ; 50]
MPS – AE	10	7	9	3	2	3	1	1
MPS – Conv.	4	2	4	1	1	2		
MMS – AE	5	4	4	1	1	1	1	1
MMS – Conv.	4	2	1		2	1		1
MGS – Bio.	4	3	2			1	2	1
MGS – Conv.	6	3	2				4	2
PGC – Bio.	5	3	3			1	2	2
PGC – Conv.	3	2	1		1	1		1
Total :	41	26	26	5	7	10	10	9

Les *producteurs MPS en agroécologie* ne sont pas issus du monde agricole pour la plupart. Ils ont démarré leur système de production avec peu d'expérience de terrain. Pour autant, leur intérêt pour l'agriculture est rarement soudain. La majeure partie a un diplôme d'étude supérieure, et pour beaucoup en agronomie ou en horticulture. Souvent leurs parents avaient un grand jardin avec un potager qui leur a donné le goût de la production. Tout comme sur les autres fermes maraîchères de petites tailles (MPS et MMS), les producteurs sont relativement jeunes. Ils ont entre 30 et 50 ans ; dans les autres systèmes, ils ont généralement entre 40 et 60 ans. Ils ont le plus souvent exercé une profession antérieure à leur activité de maraîcher, hors du monde agricole. Ils sont installés sur leur ferme depuis moins de 10 ans, tout comme les producteurs des autres systèmes maraîchers de tailles inférieures (MPS et MMS).

Ils ont commencé leur activité sur moins d'un hectare dans la production de légumes biologiques (certifiée ou non) avec des attentes sociales fortes. L'agriculture sur petites surfaces correspondait à leurs valeurs sociétales et écologiques. Pour la même raison, ils ont choisi de vendre leurs légumes uniquement en circuit court et d'avoir le moins de liens possible avec les marchés classiques. Ils considèrent ceci comme une garantie d'autonomie et de viabilité de leur ferme. Avoir une agriculture fortement diversifiée, basée sur le moins d'intrants chimiques et le moins de carburants fossiles possible, est important pour eux. L'humain est vu

comme un facteur central dans ce système, principalement parce que les possibilités de motorisation y sont très limitées, les produits sont vendus directement aux consommateurs, les surfaces cultivées sont petites et laissent la place à l'installation d'autres producteurs.

Producteurs MPS en agroécologie : « [en parlant du moment où il a décidé de se lancer dans le métier après une formation et quelques expériences de terrain] Je me suis rendu compte qu'au travers de ce métier, j'arrivais à réaliser pas mal de mes envies (...) : le travail physique, le travail à l'extérieur, le plaisir de la diversité, du partage, de la communication, le côté militant aussi. Côté militant, pour l'environnement, le bio, mais aussi, le combat que j'ai découvert par la suite, qui est celui du maintien de la petite agriculture ».

Un peu plus de la moitié des **producteurs MMS en agroécologie** partagent une trajectoire similaire avec les producteurs MPS en agroécologie. L'autre moitié de producteurs ont une origine familiale agricole. Certains d'entre eux ont pu hériter des terres de leurs parents et se sont lancés avec des compétences acquises en élevage et culture céréalière au cours de leur enfance.

Les producteurs MMS en agroécologie ont choisi leur système de production pour les mêmes raisons que les producteurs MPS en agroécologie. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, ont démarré avec un système MPS. Mais ils ont préféré développer un système MMS pour des raisons éthiques et de viabilité économique que nous détaillerons dans les chapitres suivants.

Producteur MMS en agroécologie [en parlant de ce qui l'a motivé à choisir son métier]: « Tu rencontres plus facilement dans le milieu agricole [en agriculture biologique] des gens posés, avec de grandes philosophies, du calme, des gens en harmonie (...) Après, en confrontant, ça été plus problématique que ce que je croyais ».

Les **producteurs MPS et MMS en agriculture conventionnelle** sont issus du monde agricole. Généralement, ils se sont lancés, dans la production de légumes, sur une petite parcelle de leurs parents, céréaliers ou éleveurs. Ils souhaitent vivre de leur passion, l'agriculture, et voyaient la production de légumes comme une possibilité de développement. La moitié des producteurs MMS aurait préféré travailler dans un système sur plus grande superficie, voire être céréaliers. Ces producteurs n'aiment pas les tâches manuelles. Ils pratiquent la production MMS car ils souhaitent vivre de l'agriculture et

qu'ils n'ont pas suffisamment de terre pour se tourner vers une autre orientation technique. La majorité des producteurs MPS sont, eux, en pluriactivité (jardinage). Ils le sont avant tout parce qu'ils considèrent qu'on ne peut pas vivre de la production de légumes sur petites surfaces, et non par goût pour le jardinage.

Producteur MPS en conventionnel [en parlant de ce qui l'a motivé à choisir son métier] : « On est issu de la terre, on vient d'une ferme donc on aime ça ».

Tous ont bénéficié des compétences acquises au cours de leur jeunesse en agriculture. Les producteurs MPS et la moitié des producteurs MMS ont une formation supérieure en agronomie ou horticulture et ont tous exercé un métier antérieur à leur profession de producteur. L'autre moitié des producteurs MMS se sont lancés directement sur la ferme familiale après leurs humanités ou leurs études primaires.

Les **producteurs des systèmes MGS et PGC**, tant en agriculture biologique que conventionnelle, ont hérité d'une (partie d'une) ferme céréalière. Ils ont grandi sur la ferme de leurs parents où ils ont acquis des compétences en agriculture céréalière et en élevage (également en production de légumes pour cinq d'entre eux). Les producteurs du système MGS ont choisi de développer la culture de légumes pour changer leur petite ferme céréalière en une importante ferme maraîchère. Les producteurs du système PGC souhaitaient continuer à produire des céréales et ont, en outre, souvent hérité de plus grandes fermes. Les légumes étaient un moyen pour eux d'accroître leur rentabilité et d'être moins dépendants du cours des prix des céréales et des primes agricoles que leurs parents. Les producteurs PGC en agriculture biologique ont tous d'abord pratiqué l'agriculture conventionnelle. Ils se sont lancés dans le bio également dans le but d'accroître leur marge et de bénéficier d'une ferme la plus viable possible sur le long terme. Ils considèrent qu'un haut niveau de motorisation est essentiel à la rentabilité.

Les producteurs MGS et PGC en agriculture biologique ont souvent connu une autre expérience professionnelle avant la production agricole. C'est moins le cas en conventionnel où la majorité d'entre eux ont repris la ferme de leurs parents à la sortie des humanités ou après un diplôme d'études supérieures.

*

* *

L'étude de la diversité technique, économique et sociale met en lumière l'existence de systèmes aux performances et héritages socio-culturels radicalement différents. Ces systèmes de production ont des possibilités différentes, tous ne permettent pas de produire les mêmes légumes avec la même facilité par exemple. Ils présentent des intérêts différents au niveau écologique – les uns ont, par exemple, une diversité génétique à l'hectare élevée, les autres permettent plus aisément des rotations longues incluant des céréales – et économique, certains créent des emplois sous contrats à long terme, d'autres offrent très peu de possibilités d'emploi et la plupart du temps uniquement des emplois précaires. Cette diversité est aussi le fruit de l'histoire. Ainsi, des aspects aussi élémentaires que la présence de pommes de terre, de céréales ou d'élevage sur la ferme dépendent très souvent de l'héritage familial. Ils sont aussi portés par des individus aux milieux, aux motivations, aux niveaux d'éducation et d'expériences de terrain parfois radicalement différents.

Pour autant, ces systèmes sont tous liés aux prix du marché, en agriculture biologique ou conventionnelle, prix eux-mêmes définis au départ de la production mondiale et flamande la plus concurrentielle. Même en circuit court, ces prix ne peuvent être indéfiniment plus élevés que les prix des marchés mondiaux. Il existe un seuil en deçà duquel les producteurs se doivent d'être rentables. On le comprend déjà, ces prix, même tirés vers le haut en circuit court, ne payent pas ou mal la production de légumes sur petites et moyennes surfaces. Pour dépasser ce problème, les uns se sont mis en pluriactivité, d'autres ont choisi de développer des pratiques d'achat-revente.

Chapitre 4

Les principes socio-économiques
de l'agroécologie, guides pour les
maraichers wallons
agroécologiques

L'objectif du présent chapitre est de répondre à notre première question de recherche, à savoir : comment les principes socio-économiques de l'agroécologie guident-ils les pratiques des producteurs agroécologiques ?

Avant d'y parvenir, pour comprendre dans quel contexte sont nées les fermes agroécologiques, nous allons nous intéresser à l'histoire des systèmes wallons de production de légumes pour le marché du frais. Cela nous permettra de mieux comprendre l'idéal qu'elles poursuivent et, par conséquent, leur rapport aux principes socio-économiques de l'agroécologie.

Les systèmes de production, tels que définis au chapitre précédent, sont le fruit de transformations passées. Bien que la production de légumes en Région wallonne ait été très peu documentée, l'analyse des discours des producteurs et acteurs du conseil permet de retracer de grandes tendances (section 4.1).

Dans un second temps, nous revenons plus précisément sur les pratiques actuelles des producteurs et leurs justifications relatives aux principes socio-économiques de l'agroécologie (section 4.2). L'objectif n'est pas d'examiner de manière détaillée toutes les pratiques qui répondent à des principes socio-économiques de l'agroécologie, mais de voir à quel point ces principes font sens pour les producteurs. Nous nous attarderons toutefois sur une pratique en particulier, l'achat-revente, intéressante parce qu'elle divise les producteurs agroécologiques et montre que les principes sont toujours sujets à interprétation.

Table des matières – Chapitre 4

4.1	Trajectoire des systèmes de production.....	135
4.1.1	Première phase : deux origines, deux modèles	135
4.1.2	Deuxième phase	137
1.	Transformation du régime sociotechnique vers plus d'autonomie par rapport aux marchés.....	137
2.	Une niche grandissante	140
4.2	La mise en œuvre des principes socio-économiques de l'agroécologie	146
4.2.1	Les systèmes PGC et MGS biologiques.....	147
4.2.2	Les systèmes MPS et MMS agroécologiques	149
1.	Neufs principes centraux.....	149
2.	Deux principes au cœur d'un dilemme éthique, ou le problème de l'achat-revente	152

4.1 Trajectoire des systèmes de production

La configuration actuelle du système alimentaire de la production de légumes en Région wallonne pour le marché du frais est l'héritage d'une histoire relativement récente. Pour la comprendre, nous pouvons distinguer deux phases. La première remonte à la seconde moitié du XX^e siècle, vers les années 1980. La seconde démarre autour des années 2000 et s'écoule jusqu'à présent.

4.1.1 Première phase : deux origines, deux modèles

De nombreuses fermes spécialisées en maraichage des années 1970 n'existent plus aujourd'hui. A cette époque, elles ne faisaient pas plus de quelques hectares. Parmi ces fermes, les rares qui ont subsisté se sont fortement agrandies et mécanisées, dans les années 1980, pour devenir des fermes MGS. Mais les plus anciennes parmi les fermes actuelles en production de légumes pour le frais sont pour la plupart nées dans les années 1980, ou du moins ont commencé à produire des légumes ces années-là. Retraçons les deux mouvements qui ont conduit à leur création ! D'une part, on retrouve des producteurs qui ont hérité d'une ferme céréalière ou d'élevage en agriculture conventionnelle et qui ont développé la production de légumes dans l'espoir d'être plus rentables que leurs parents (lorsque ces derniers n'avaient pas déjà fait eux-mêmes ce choix). Leurs fermes étaient le plus souvent mécanisées, avec des superficies conséquentes. Elles constituent aujourd'hui les fermes des orientations MGS et PGC.

Le principal centre de conseil de la région, le Centre Interprofessionnel Maraicher, a joué un rôle central dans le soutien à ces systèmes en agriculture conventionnelle. Il est né en 1986 à l'initiative de quelques maraichers des systèmes MGS et PGC (CIM 2009). Dans les années 1990, il a impulsé la création du GPFL⁷¹, qui deviendra le principal grossiste en légumes frais de la région. Le Centre Interprofessionnel Maraicher souhaitait développer une filière de légumes capables de concurrencer la production flamande et de fournir les supermarchés. Jusque dans les années 2000, les fermes, qui correspondent aujourd'hui aux systèmes MGS et PGC, écoulaient leurs légumes auprès des supermarchés, sur les marchés matinaux ou dans les criées flamandes. Ces différentes organisations, acteurs du conseil et de la production,

⁷¹ Groupement Européen des Producteurs de Fruits et Légumes.

constituent le régime sociotechnique, au sens de la multi-level perspective, du système alimentaire de la production de légumes en Région wallonne pour le marché du frais.

D'autre part, on retrouve des individus, généralement non issus du monde agricole ou, du moins, pas directement (les grands-parents ou des amis des parents étaient agriculteurs, l'épouse est fille de parents agriculteurs, etc.) venus s'établir en milieu rural par envie. Certains d'entre eux ont pu profiter de quelques parcelles familiales, d'autres pas. Ce mouvement de retour à la campagne s'observe dans différents pays occidentaux européens, qui comptent un nombre croissant de nouveaux entrants dans le métier d'agriculteur depuis les années 1970 – 1980 (Lamine, Bui, et Ollivier 2015; Pinto-Correia et al. 2015). Ces néo-ruraux ont opté de manière privilégiée pour le maraichage, qui requiert peu de terres et peu d'investissements par rapport à l'élevage et à la production céréalière. Les producteurs de ces fermes correspondent aujourd'hui aux plus anciens des systèmes MPS et MMS en agroécologie, ainsi qu'à quelques fermes en agriculture biologique du système MGS. Certains vendaient leurs légumes directement à la ferme, d'autres passaient par un petit groupement de producteurs en légumes biologiques qui donna naissance, dans les années 1990, à Biomarché, le grossiste de légumes biologiques de l'époque. Le Centre Interprofessionnel Maraicher ne suivait pas encore les fermes en agriculture biologique et en agroécologie. Les fermes d'agriculture alternative sur petites surfaces constituaient, et restent encore, une niche, toujours au sens de la multi-level perspective, au sein du système alimentaire.

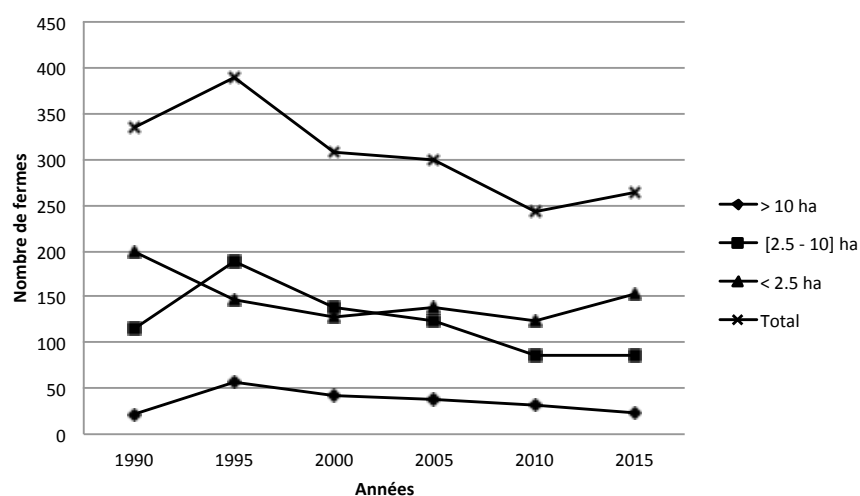
Bien que les systèmes sur petites surfaces (MPS et MMS) étaient majoritaires en Région wallonne dans les années 1990 (**Figure 11**), très peu de producteurs de cette époque ont maintenu leur activité ; et ce, tant en agriculture biologique que conventionnelle. Certains producteurs ont fait part de difficultés à vendre les légumes en direct dans les années 1980-1990. D'autres ont mentionné des cas de faillite de fermes MPS en conventionnel qui se seraient spécialisées sur le modèle MGS suivant les conseils du Centre Interprofessionnel Maraicher mais n'auraient pas réussi à amortir leurs investissements vu leurs petites surfaces.

4.1.2 Deuxième phase

Dans les années 1995-2000, un nombre croissant de producteurs se sont réorientés vers les circuits courts et, dans une moindre mesure, se sont convertis à l'agriculture biologique. C'est tout particulièrement le cas des fermes MGS. Selon les témoignages des producteurs MGS et PGC en agriculture conventionnelle à cette époque, les conditions de vente avec les supermarchés et en circuit long auraient sensiblement changé et les prix auraient chutés. Cette période correspond effectivement à un moment de compétition accrue entre supermarchés, comme cela a bien été documenté en France (Daumas 2006). Les données statistiques en Belgique montrent que la valeur de la production au prix producteur a baissé un peu avant les années 1995 et est devenue plus fluctuante après 2005 (SPF Economie 2016). Les producteurs témoignent également d'une complexification de leurs contacts avec les supermarchés. Alors qu'auparavant les contacts étaient directs et effectués avec des agronomes, ces derniers ont été remplacés par des intermédiaires et managers moins compréhensifs par rapport aux aléas de la production. Cette évolution a été renforcée par les crises sanitaires, en particulier la crise de la dioxine en Belgique en 1999. Les démarches administratives et contrôles sanitaires ont pris de plus en plus de place dans le métier d'agriculteur.

1. Transformation du régime sociotechnique vers plus d'autonomie par rapport aux marchés

Dans ce contexte, la majeure partie des producteurs MGS ont développé un magasin à la ferme et certains se sont convertis à l'agriculture biologique. Ils ont eu du mal à acquérir du foncier et à payer leurs employés. Certains qui auraient voulu se réorienter vers une production de type PGC n'y sont pas parvenus. Au contraire, sur les 11 producteurs de notre échantillon qui géraient un système MGS au tournant des années 2000, quatre ont réduit leurs surfaces et leur nombre d'ouvriers agricoles pour développer des parcelles de type MMS. Ils ont développé ces parcelles parallèlement au maintien d'une monoculture de légumes dédiés aux supermarchés et à amortir les investissements conséquents effectués par le passé. Ce contexte de pression économique accrue explique probablement en partie la diminution du nombre de fermes MGS (plus de 10 hectares), et MMS (entre 2,5 et 10 hectares, puisqu'à l'époque les fermes MGS étaient plus petites qu'actuellement), comme le montre la **Figure 11**.



Source : Données fournies par Jean-Marie Marsin directeur de l'analyse économique agricole du Service Public de Wallonie, mars 2017. Note explicative: Aujourd'hui, les fermes de moins de 2,5 hectares sont de l'orientation technique MPS, celles comprises entre 2,5 et 10 hectares de l'orientation MMS, celles de plus de 10 hectares des orientations MGS et PGC. Le nombre de fermes de moins de 2,5 hectares est probablement sous-estimé étant donné que la profession de maraicher est non protégée (chapitre 3, section 3.11).

Figure 11 Evolution du nombre de fermes en production de légumes dans la Région wallonne

Les producteurs du système PGC ont moins souffert de la pression sur les prix alimentaires. Néanmoins, au début des années 1990, plusieurs d'entre eux ont créé une coopérative pour obtenir de meilleurs prix que dans les criées flamandes : la coopérative de l'Yerne. Peu de temps après, quelques-uns ont converti plusieurs de leurs parcelles à l'agriculture biologique afin de trouver de nouveaux débouchés commerciaux, pour eux-mêmes et la coopérative. Plus récemment encore, quelques rares producteurs PGC ont choisi de développer un magasin à la ferme à côté de leur production pour les supermarchés et les circuits longs.

Les producteurs actuels des systèmes MPS et MMS en agriculture conventionnelle sont fils d'agriculteurs. Ils se sont, pour la grande majorité, installés après les années 2000, sur (quelques parcelles de) la ferme de leur parent. Ils ont d'emblée vendu leurs légumes en circuit court, considérant, d'une part, qu'ils ne seraient pas rentables aux prix du marché classique et, d'autre part, que cette voie de commercialisation est nécessaire pour limiter la prise de risque. Comme nous le développerons plus amplement au chapitre suivant, ces systèmes de

petites surfaces en conventionnel sont difficilement rentables. Pour autant, les producteurs de ces systèmes ont tendance à ne pas remettre en question les pratiques des producteurs MGS et PGC qui orientent le régime. Les orientations techniques MGS et PGC sont souvent vues comme des idéaux de production, même s'ils n'apprécieraient pas de travailler sur ces systèmes considérés trop stressants et trop risqués.

Après les années 2010, plusieurs changements organisationnels et de politiques publiques ont été initiés. Le grossiste de légumes GPFL s'est réorienté vers l'agriculture biologique. Il est devenu exclusivement dédié à l'agriculture biologique en 2013 et a pris le nom d'Interbio. Interbio est à présent le seul et unique grossiste de la Région wallonne (chapitre 3, sections 3.13 et 3.2.2)⁷². En 2012, le ministre Carlo Di Antonio a initié un plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Région wallonne. En 2013, à l'initiative des pouvoirs publics⁷³, un centre de référence des circuits courts a été mis en place. Leurs référents encadrent, notamment, des maraichers. En 2014, Biowallonie, le centre de conseil wallon pour l'agriculture biologique, a aussi commencé à encadrer des maraichers.

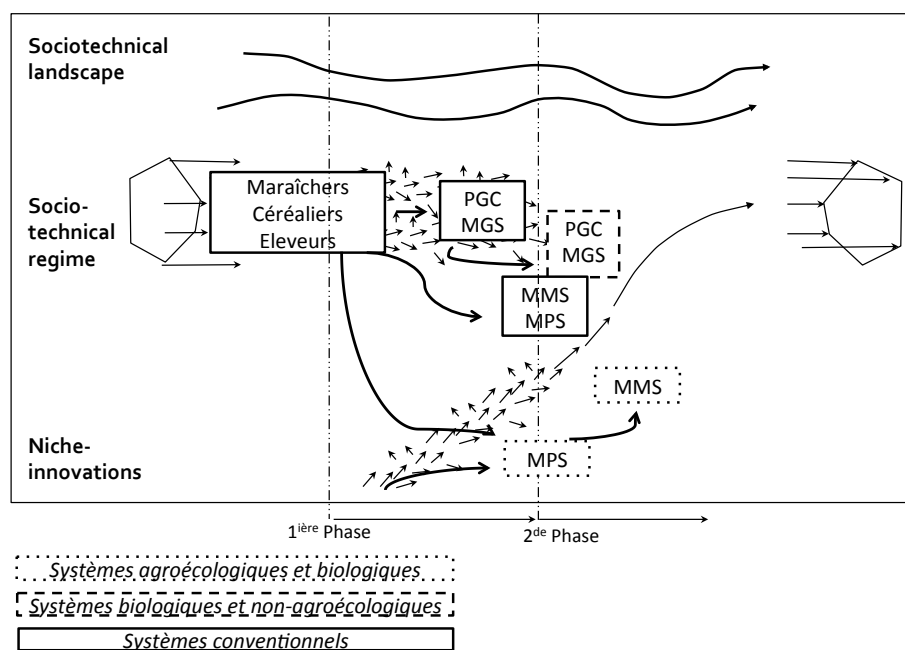
L'analyse des trajectoires des systèmes de production qui composent le régime sociotechnique montre une évolution selon une voie de transformation (*transformation path*) (Geels et al. 2016; Geels et Schot 2007) vers plus d'autonomie par rapport aux canaux de commercialisation. Au cours d'une voie de transformation, le régime sociotechnique est déstabilisé. Les acteurs du régime ajustent leur trajectoire en réponse aux critiques et pressions exercées sans pour autant que le réseau d'acteurs ne change. La complexification administrative en réaction aux crises sanitaires et la baisse des prix ont créé une pression sur les principaux systèmes du régime de la production, en particulier le système MGS. De plus, en réponse aux critiques sociales et environnementales du modèle intensif de l'agriculture, de nombreux acteurs du régime de la production ont développé les circuits courts et, dans une moindre mesure, se sont

⁷² Le GPFL en agriculture conventionnelle existe encore mais n'a plus d'activité de grossiste. Il s'agit d'une plateforme de mise en contact des producteurs avec les supermarchés.

⁷³ Le centre de référence des circuits courts a été initié par l'AEI (Agence pour l'Entreprise & l'Innovation), lui-même subsidié entre 2013 et 2016 par le ministre wallon de l'Economie Jean-Claude Marcourt. Ce centre regroupe quatre référents circuits courts (DiversiFerm, UCM, IEW, SAW-B), qui ont reçu sous la même législature un financement de l'alors ministre wallon du Développement durable, Jean-Marc Nollet.

convertis à l'agriculture biologique, suivant les exemples d'agriculture et de commercialisation initialement développés à l'échelle de niche.

Le magasin à la ferme est devenu une voie de commercialisation principale en Région wallonne dans la production de légumes (chapitre 3, section 3.2.21) ; tandis que le nombre de fermes en production de légumes est croissant (depuis son recensement effectué par Biowallonie à partir de 2011 (Annet et Beudelot 2017)).



Source : le schéma de la multi-level perspective est une adaptation de Geels et Schot (2007, 401).

Légende : MPS = Maraichage sur petites surfaces, MMS = Maraichage sur moyennes surfaces, MGS = Maraichage sur grandes surfaces, PGC = Producteurs en grande culture.

Figure 12 Origines des principaux systèmes de production actuels

2. Une niche grandissante

Parallèlement à la réorientation du régime vers les circuits courts, le nombre d'individus non issus du monde agricole souhaitant s'installer en maraichage sur petites surfaces en production biologique ou associée (permaculture, biodynamique, etc.) et dans la vente en circuit court a pris une ampleur croissante depuis les années 2000 (**Figure 11**). Bien que les chiffres exacts diffèrent d'un organisme de recensement à un autre, les

fermes MPS en agriculture biologique ou associée semblent prédominer en Région wallonne (chapitre 3, section 3.11). Tout comme les quelques producteurs installés sur ce système avant les années 2000, la majeure partie d'entre eux se réfèrent aux principes de l'agroécologie pour justifier leurs pratiques (section 4.2.2).

Tout récemment, plusieurs changements institutionnels favorisant le développement de ces systèmes agroécologiques MPS ont vu le jour. Les conseillers de Biowallonie accompagnent dorénavant les nouveaux entrants dans le métier et montrent une grande sensibilité aux dimensions éco-systémiques et socio-économiques de l'agroécologie. Un forum internet pour 'paysans maraichers', créé en 2011 à l'initiative d'un producteur MPS, est devenu un lieu quotidien d'échanges de savoirs entre producteurs en agroécologie. Des recherches scientifiques sur la viabilité des fermes sur petites surfaces voient le jour en Belgique (par exemple: Lemaitre 2016; UltraTree Project 2016). Actuellement, quelques organisations de producteurs essaient de recenser les pratiques agricoles de leurs membres, qu'ils qualifient, par exemple, d'agriculture non-industrielle (Pongo 2017; A. M. Dumont et al. 2016), pour améliorer leur communication auprès des consommateurs et montrer en quoi leur agriculture sur petites et moyennes surfaces se distingue des autres modalités de production.

La situation socio-économique des fermes agroécologiques sur petites superficies n'est pas idéale pour autant. Leurs producteurs, le plus souvent non issus du monde agricole, peinent à trouver des terres à un prix accessible. Bien qu'il n'existe pas de données officielles à ce sujet, on considère qu'un hectare de prairie de faible qualité coûte au moins 8.000 euros. Tandis que le prix d'une bonne terre agricole peut facilement atteindre 40.000 euros⁷⁴ (ce qui est conséquent par rapport au bénéfice que l'on peut tirer de la production, chapitre 3, section 3.2.32). En outre, les subsides régionaux à l'installation et à l'investissement ont été pensés pour des entreprises familiales de tailles supérieures à la taille des fermes maraichères MPS⁷⁵. Ces dernières y ont donc rarement accès.

⁷⁴ Communication personnelle, Zoé Gallez, Terre-en-vue, 6 Sept. 2016.

⁷⁵ Depuis octobre 2015, les possibilités d'aides agricoles à l'investissement et à l'installation (ADISA) sont fixées par Arrêté ministériel (AM) exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon (AGW) du 10 septembre 2015. Pour les investissements, les aides peuvent être obtenues pour un montant minimum de 5.000€ par investissement (Art. 13 AM). Ce seuil plancher est trop élevé pour les producteurs du système MPS qui investissent généralement des sommes moindres. Depuis 2015 en outre, les aides ne sont plus recevables pour le

Enfin, si au début des années 2000 la vente des produits biologiques en circuit court a connu un large essor, ce succès a produit des effets pervers. Les groupements d'achats impliquant un engagement fort de la part des consommateurs se sont fortement développés à partir des années 2000. Plusieurs producteurs de notre échantillon ont commencé à vendre des paniers de légumes à ces groupements dans les années 2002-2003. Il s'agit notamment du réseau des GASAP (Groupements d'Achats Solidaires à l'Agriculture Paysanne) de Bruxelles, né en 2006, et des AMAP (Association pour le Maintien à l'Agriculture Paysanne), dont la première est née en 2011. Quelques années plus tard, au moins depuis 2014, le nombre de producteurs MPS et de divers acteurs (petits détaillants, entreprises de réinsertion professionnelle en maraichage, etc.) qui vendent des légumes sous forme de paniers a significativement augmenté. Ce phénomène s'est accompagné de deux changements des conditions de concurrence. Premièrement, les paniers de légumes sont parfois composés de produits issus d'Interbio et donc de producteurs essentiellement des systèmes MGS et PGC, wallons et étrangers ; ce qui est trompeur pour le consommateur qui pense soutenir une production sur petites surfaces. Deuxièmement, les conditions de vente sont devenues de plus en plus flexibles et semblables à celles des marchés classiques. Les consommateurs peuvent à présent souvent choisir les légumes de leur panier, se faire livrer leur panier à domicile, ne pas souscrire à des contrats à long terme, ni payer leur panier à l'avance. Selon les producteurs, la demande de paniers est toujours conséquente. Et les systèmes de vente de paniers solidaires existent encore. Mais la majorité des producteurs ont dû diminuer la quantité de légumes écoulés par ces canaux ou rendre leurs conditions de vente plus flexibles.

matériel d'occasion (Art. 26 AM). En ce qui concerne les aides à l'installation, la problématique était la même. Avant 2015, les producteurs avaient accès à l'entièreté des aides seulement si le montant minimal demandé était de 300.000€ (Art. 26 AGW du 21/04/2009). Aujourd'hui, en faveur du système MPS, elles sont accessibles sans qu'il n'y ait besoin de justifier un montant minimal (Art. 33 AGW).

D'autre part, les jeunes structures coopératives alternatives non familiales, que l'on retrouve typiquement dans le système de production MPS en agriculture agroécologique, ne sont pas toujours éligibles pour les aides ADISA. En effet, les sociétés de type coopératives peuvent recevoir des aides si elles sont composées d'une majorité de partenaires de type producteurs, eux-mêmes admissibles, à condition que ceux-ci soient propriétaires d'au moins 50% des parts de la coopérative (Art. 36 AGW). Or ces jeunes coopératives non familiales sont parfois des coopératives à finalité sociale où un coopérateur ne détient qu'une seule voix, quel que soit le nombre de parts détenues, et où les producteurs ne sont pas les seuls détenteurs des parts (incluant également de nombreux sympathisants au projet coopératif en question). Ces coopératives non familiales de l'économie sociale peuvent se tourner vers d'autres aides (comme Hall relais agricole (appel clôturé), Brasero ou des financements participatifs, etc.) mais cela implique d'en connaître l'existence et de faire parfois de longues démarches.

On assisterait ainsi à une flexibilisation des conditions de vente du panier en défaveur des producteurs MPS. Cette situation a été provoquée par des acteurs externes à la production qui ont profité d'une demande croissante pour les paniers de légumes mais aussi par les producteurs eux-mêmes tentés de maintenir et développer leur business en répondant à une demande de plus en plus exigeante et, enfin, par des intermédiaires dont l'objectif initial était, pourtant, d'aider les producteurs MPS. De manière paradoxale, la multitude d'acteurs souhaitant soutenir la production agroécologique a indirectement participé, elle aussi, à créer une situation de concurrence défavorable. Des plateformes d'e-commerce comme Topino, dont l'objectif est de soutenir les producteurs MPS dans une démarche dite d'agriculture durable, aident ces derniers à vendre leurs légumes sur internet sans devoir se soucier de la logistique et en offrant aux consommateurs des conditions d'achats souples. Toutefois, les producteurs peuvent rarement écouler l'ensemble de leurs légumes par ce genre de canal. Ils gardent alors en parallèle un système de vente de paniers avec une clientèle fidèle qui leur est propre. Or cette clientèle s'est habituée à des conditions de vente assez souples, offertes entre autres par ces intermédiaires. Ce contexte socio-économique difficile, accentué par le fait que même en circuit court les prix des légumes restent fortement liés aux prix des supermarchés et des criées (chapitre 3, section 3.2.23), participe à la fragilité économique de ces fermes maraichères. Notons que la vente de légumes sous forme de paniers est toujours un marché de niche qui ne nourrit probablement pas plus de 3% de la population de la Région wallonne⁷⁶.

Face à ces enjeux de viabilité socio-économique, plusieurs producteurs MPS en agroécologie ont choisi de développer un système MMS. Cette trajectoire recoupe quelques cas de producteurs issus du monde agricole. Les producteurs du système MMS en agroécologie ont développé leur ferme dans le but de créer un système de production alternatif plus viable pour eux-mêmes et leurs travailleurs. Pour ce faire, ils ont non seulement procédé à des changements technico-économiques (agrandissement des superficies, du niveau de motorisation, etc.), mais aussi à des changements commerciaux. Ils se sont mis à faire de l'achat-

⁷⁶ Etant donné que les fermes ne produisent pas plus de 70 paniers par semaine par ETP (Van Oost 2016), en estimant à la hausse toutes nos données (on considère 200 fermes MPS avec quatre ETP chacune) et en considérant qu'un panier nourrit une famille de deux personnes, ce marché fournirait toujours moins de quatre pourcents de la population de la Région wallonne.

revente de manière massive via Interbio pour générer un plus grand chiffre d'affaires, avoir une meilleure capacité d'investissement, de meilleures conditions de travail et être capables d'offrir de meilleures conditions d'emploi à leurs travailleurs⁷⁷. Sur les six fermes enquêtées qui ont effectué cette transition, quatre y sont arrivées. Les producteurs de trois d'entre elles bénéficient effectivement de meilleures conditions de travail et offrent de meilleurs emplois à leurs travailleurs (chapitre 5).

Tous les acteurs de l'agroécologie ne voient pas d'un bon œil cette pratique de l'achat-revente, très débattue. Trois producteurs MMS sur quatre affirment faire de l'achat-revente via Interbio à contre-cœur, mais tous considèrent que c'est une pratique nécessaire. Les producteurs MPS, eux, sont plus partagés. Sur les huit producteurs de notre échantillon, la moitié d'entre eux critiquent la pratique. Quelques producteurs sont plus dubitatifs et n'ont pas de position tranchée. Cinq producteurs MPS en font un petit peu, pour les mêmes raisons que les producteurs MMS et à la demande de certains consommateurs qui veulent des paniers diversifiés et réguliers toute l'année. Mais ils tiennent à ce que cette pratique reste accessoire⁷⁸. Enfin, deux producteurs MPS ont essayé de développer un système MMS mais, pour des raisons organisationnelles, ils n'y sont pas parvenus malgré le recours à l'achat-revente. Au total, parmi tous les producteurs agroécologiques de notre échantillon, six sur 12 ont un chiffre d'affaire généré à plus de 50% par l'achat-revente, ce qui a permis à quatre d'entre eux de devenir MMS. Globalement, on voit ainsi apparaître un ensemble de fermes de la niche de type MMS en agroécologie qui, comme nous l'explorerons davantage au chapitre suivant, arrivent à dépasser une série de contraintes socio-économiques (**Figure 12**).

Par ailleurs, les caractéristiques techniques des fermes du système MPS ont également évolué. Alors que les producteurs de ce système se sont généralement lancés dans l'idée de rester sur de très petites surfaces et de recourir peu voire pas du tout aux outils motorisés, avec le temps, la plupart d'entre eux se sont tout de même agrandis et motorisés. Ainsi, les producteurs MPS (installés depuis plus de trois ans) sans tracteur sont rares. Les producteurs justifient le plus souvent cette évolution par les

⁷⁷ Pour plus d'explications sur les différences technico-économiques et commerciales entre systèmes MPS et MMS agroécologiques et sur l'achat-revente, voir le chapitre 3 (respectivement sections 3.2.1 et 3.2.2).

⁷⁸ L'achat-revente génère moins de 20% de leur chiffre d'affaires (chapitre 3, section 3.2.22), mis à part pour un producteur (40% du chiffre d'affaires).

gains de rentabilité, et d'efficacité qu'elle entraîne, par une volonté de réduire la pénibilité du travail mais aussi par des raisons d'efficacité agronomiques (l'acquisition de certains outils permet un travail du sol plus précis).

4.2 La mise en œuvre des principes socio-économiques de l'agroécologie

C'est dans ce contexte mouvant, de restructuration tant du régime que de la niche du système alimentaire wallon de la production de légumes, que des producteurs adoptent des pratiques agroécologiques. Notre définition de l'agroécologie s'appuie sur deux piliers : une dimension éco-systémique et une dimension socio-économique (chapitre 1, section 1.1.3). Dans le contexte de la Région wallonne, nous avons choisi de considérer comme agroécologique, d'un point de vue éco-systémique, l'ensemble des producteurs qui respectent la réglementation européenne de l'agriculture biologique. D'un point de vue socio-économique, nous avons choisi de considérer qu'un producteur était orienté dans une démarche agroécologique quand au moins neuf principes sur les 11 identifiés à partir de la littérature, et pertinents dans le contexte de notre terrain, étaient clairement inscrits dans les pratiques des producteurs (chapitre 1, section 1.1.3). Pour évaluer la mise en œuvre des principes de l'agroécologie, nous avons mobilisé notre cadre théorique intitulé justification des pratiques (chapitre 2, section 2.1.2). Pour qu'un producteur soit orienté dans une démarche agroécologique, il faut que les principes de l'agroécologie apparaissent en tant qu'idéal recherché et, qu'en situation de dilemme quant à leur mise en œuvre, les producteurs inscrivent leur choix dans une visée de justice sociale.

Selon cette définition et notre étude de la justification des pratiques, nous avons pu considérer les systèmes MPS et MMS en agriculture biologique comme regroupant un ensemble de fermes orientées dans une démarche agroécologique ; cela n'a pas été possible pour les systèmes MGS et PGC. Ci-après, nous revenons d'abord brièvement sur le cas des systèmes MGS et PGC en agriculture biologique. Ensuite, nous précisons comment les producteurs des systèmes MPS et MMS justifient leurs pratiques relatives aux principes socio-économiques de l'agroécologie et mettent en œuvre ces principes. L'analyse est effectuée à l'échelle des systèmes. L'enjeu est de dégager les principales tendances.

Auparavant, il convient de rappeler que ces principes constituent un horizon, au regard duquel les pratiques sont toujours perfectibles. Nous avons surtout examiné s'ils sont mobilisés par les producteurs eux-mêmes lorsqu'ils justifient leurs pratiques. Nous avons donc porté beaucoup plus d'attention aux discours sur les pratiques qu'aux pratiques elles-mêmes, qui ne sont connues que sous le prisme de ce que

les producteurs en disent. L'idée est de valider notre identification des principes socio-économiques de l'agroécologie en montrant qu'ils font sens pour les acteurs agroécologiques, qu'ils les guident dans leurs pratiques, même si certains posent plus de difficultés que d'autres. Lorsque les producteurs se réfèrent peu aux principes, nous n'avons pas précisé systématiquement leur rapport à chacun d'entre eux. Nous allons davantage dans le détail pour ce qui concerne les maraichers agroécologiques. Et, pour ces derniers, l'un des principes nous a occupée beaucoup plus longtemps que les autres : *l'équité sociale*. En effet, la qualité des conditions d'emploi des actifs agricoles est l'une des dimensions de ce principe. Notre chapitre 5 y est en grosse partie consacré. En outre, ce principe est au cœur d'une controverse entre acteurs de l'agroécologie. Nous détaillons notre analyse selon le cadre de la justification des pratiques uniquement pour ce principe, pour les producteurs agroécologiques, à titre illustratif de notre démarche.

4.2.1 Les systèmes PGC et MGS biologiques

Dans le contexte des années 2000, les producteurs PGC ont développé des pratiques maximisant leur autonomie de gestion et qui s'inscrivent dans les principes de l'agroécologie. Les principes les plus présents dans leurs discours sont ceux d'*autonomie par rapport aux marchés* et d'*indépendance financière* car ils vont de pair avec plus d'autonomie dans la gestion de la ferme (ce qui n'est pas forcément le cas pour tous les producteurs de tous les systèmes de production, comme nous le verrons de suite). C'est en grande partie au nom du principe d'autonomie par rapport aux marchés qu'ils ont développé l'agriculture biologique. Néanmoins, les producteurs PGC biologiques se réfèrent au principe d'autonomie surtout pour dire qu'ils en manquent encore. Ils ont parfois essayé de se mettre en coopérative pour accroître leur pouvoir de négociation, mais la plupart regrettent d'être dépendants d'un nombre trop restreint d'acteurs. C'est, pour tous, une source de stress importante. De même, parmi les producteurs qui pratiquent l'agriculture biologique, ce sont les producteurs PGC qui restent les plus dépendants financièrement des firmes phytosanitaires et acteurs non agroécologiques, étant donné les prises de risques financières conséquentes qu'impliquent la culture d'un même légume sur des dizaines d'hectares et les parcelles en agriculture conventionnelle qu'ils ont tous parallèlement à leurs parcelles en bio.

Globalement, les producteurs du système PGC biologique ne respectent pas notre définition de l'agroécologie. Parmi ceux de notre échantillon, tous disposent de parcelles en agriculture conventionnelle, ce qui est contraire au principe de *mise en œuvre conjointe* des différents principes, dont celui d'être (exclusivement) en agriculture biologique. Le plus souvent, ils le justifient par le risque financier que représenterait une conversion totale de leur ferme à l'agriculture biologique.

De même, certaines de leurs pratiques s'inscrivent dans divers principes de l'agroécologie, mais ne sont pas défendues au nom de l'idéal proposé par ces principes. Par exemple, le principe de *partenariat entre producteurs et consommateurs* ne peut être considéré comme mis en œuvre par la majorité d'entre eux, selon notre étude de la justification des pratiques. Le label biologique n'est pas considéré comme un moyen de se rapprocher des consommateurs pour favoriser l'existence de systèmes alimentaires plus justes et transparents. Il est simplement la conséquence de leur choix de s'être tournés vers le bio pour les raisons d'autonomie mentionnées ci-avant. Les producteurs PGC biologiques ne se réfèrent pas ou peu aux principes socio-économiques de l'agroécologie qui n'ont aucun lien avec des enjeux d'autonomie de gestion de leur ferme, comme les principes d'*équité sociale* et de *développement du monde rural* (nous en détaillerons les raisons au chapitre suivant (section 5.3.1)). Ils trouvent également que de nombreuses pratiques classiquement présentes dans les systèmes agroécologiques, telle la vente directe, ne font pas sens étant donné les caractéristiques technico-économiques de leur ferme

Producteur PGC en agriculture biologique : « Ici ce sont des centaines de tonnes qui sont récoltées toute l'année [par légume]. C'est à chacun avec ses fonctions caractéristiques techniques et économiques (...) à s'adapter à son type de marché. Faire de la vente directe, etc., ici, c'est à mon avis quelque chose d'ingérable ».

Les quatre producteurs du système MGS en agriculture biologique recoupent des situations fort différentes. Deux d'entre eux ne mettent clairement pas en œuvre neuf principes sur les 11 considérés pour la présente étude. Pour les deux autres producteurs du système MGS, la situation est ambiguë ; et ce, par rapport à des principes différents. Nous n'avons pu faire aucune généralisation à l'échelle du système.

Notons néanmoins les quelques tendances générales suivantes. A l'instar des producteurs PGC, pour la majorité des producteurs MGS, les

principes d'équité sociale et de développement du monde rural sont considérés comme incompatibles avec les caractéristiques technico-économiques de la ferme. De même, sur beaucoup de fermes PGC et MGS, les rapports entre pairs sont vécus de manière concurrentielle. Les *échanges de savoirs*, la *co-organisation entre producteurs* sont souvent dites limitées parce que les producteurs n'aiment pas que d'autres producteurs fassent la même chose qu'eux. Un voisin avec lequel on échange des savoirs risque de devenir « un concurrent » (ce qui n'empêche pas certains de ces producteurs de faire partie de CETAs⁷⁹). Nous verrons que cela n'est pas le cas pour les producteurs sur petites et moyennes surfaces où, au contraire, beaucoup se sont formés les uns chez les autres et partagent leur savoir-faire. Les producteurs sur petites surfaces ne ressentent pas le besoin d'avoir un monopole dans la vente de légumes sur une zone géographique large pour arriver à écouler leurs légumes.

En conclusion, même si certains principes font sens pour ces producteurs PGC et MGS, ceux-ci considèrent ne pas pouvoir mettre nombre d'entre eux en œuvre et, globalement, l'ensemble des principes ne forment pas un idéal qu'ils chercheraient à atteindre. Si la mise en œuvre d'un principe de l'agroécologie implique de limiter leur autonomie dans la gestion de la ferme, il ne sera généralement pas adopté. De même, en situation de dilemme éthique, les décisions que ces producteurs prennent ne s'inscrivent pas dans un compromis justifié, pour partie, en fonction de l'intérêt général ; condition pour être considéré agroécologique. Ceci n'empêche pas ces producteurs d'avoir un profond intérêt, autre que purement économique, dans les pratiques agricoles poursuivies.

4.2.2 Les systèmes MPS et MMS agroécologiques

1. Neufs principes centraux

Les producteurs des systèmes MPS et MMS en agroécologie échantillonnés mettent tous très clairement les neuf principes socio-économiques suivants en œuvre : *diversité et échange de savoirs*, *partage de l'organisation*, *durabilité et capacité d'adaptation*, *développement du monde rural et maintien du tissu rural*, *partenariat entre producteurs et consommateurs*, *accès et autonomie par rapport aux marchés*, *proximité*

⁷⁹ Un CETA est un Centre d'études techniques agricoles. C'est une association d'agriculteurs qui souhaitent obtenir une aide technique personnalisée pour améliorer leurs performances de production. Ils organisent des réunions qui sont animées par un conseiller technique.

géographique, équité environnementale et, enfin, mise en œuvre conjointe des différents principes dans les pratiques.

La majeure partie de ces producteurs font partie d'organisations de commercialisation en vente directe (chapitre 3, sections 3.13 et 3.2.21). Elles sont le lieu de nombreux échanges de savoirs. Ces organisations ont souvent pour objectif de développer une agriculture *dite* durable ou paysanne. Au sein de certaines d'entre elles, comme Agricovert, Paysan-Artisan ou (anciennement) les Grosses légumes, les producteurs mènent des réflexions sur l'élaboration de chartes définissant une agriculture biologique qui soit « non industrielle », pour reprendre les termes de certaines (Pongo 2017; A. M. Dumont et al. 2016). Ces producteurs se sont aussi parfois investis dans des organisations d'aide à l'installation de jeunes, comme Terre-en-vue, ou encore donnent des cours d'agriculture. Plusieurs se sont formés les uns chez les autres. L'importance des *échanges de savoirs* et du *partage de l'organisation* paraît souvent aller de soi. Tous ces liens pérennisent la ferme (principe de *durabilité et capacité d'adaptation*). En étant actifs dans ces différentes organisations, mais aussi en travaillant avec de la main-d'œuvre locale, ils participent au *développement du monde rural*.

Producteurs MPS en agroécologie : « Pendant un an, j'ai eu une parcelle à disposition [grâce à un producteur chez qui il a travaillé en tant qu'ouvrier agricole]. Ce qui était super, c'est que j'ai eu la parcelle mais aussi tout le matériel qui allait avec ».

Parallèlement, ils entretiennent tous des contacts directs avec les consommateurs de leurs produits. Tous considèrent qu'il importe de sensibiliser les consommateurs aux réalités de la production. Pour les producteurs MPS, ces contacts peuvent être très liants, au sein d'AMAP, de GASAP ou encore de SGP⁸⁰ (même si avec l'évolution récente du marché des paniers de légumes, plusieurs d'entre eux ont réduit leur volume de ventes via ces canaux très solidaires et/ou ont proposé des conditions plus flexibles pour les consommateurs peu disposés à s'engager dans ce type de groupements). Pour eux, un contrat social fort est nécessaire pour obtenir un prix rémunérateur et faire connaître aux citoyens la réalité des producteurs. Du côté des producteurs MMS, le lien avec les consommateurs est un peu moins étroit : les contacts se font

⁸⁰ Les AMAP sont des associations pour le maintien à l'agriculture paysanne, les GASAP des groupes d'achats solidaires pour l'agriculture paysanne, les SGP des systèmes de garanties participatives.

dans un magasin à la ferme ou sur les marchés. Ces producteurs estiment que les formules de vente doivent pouvoir inclure des consommateurs aux profils divergents, pas forcément engagés dans la défense des paysans (principe de *partenariat entre producteurs et consommateurs*). Tant pour les producteurs MPS que MMS en agroécologie, écouler l'ensemble des légumes en vente directe est un moyen de contourner les marchés classiques, d'avoir une meilleure marge, de mieux maîtriser la fixation des prix et les conditions de vente (principe *d'autonomie par rapport aux marchés*)

La *proximité géographique* est toujours prise en compte entre les étapes de production et de vente. Certains producteurs tentent en outre de ne pas utiliser des intrants produits à l'étranger.

Les producteurs de ces deux systèmes ont l'ambition de participer à la construction d'une agriculture et, plus largement, d'une société plus durable. Le principe d'*équité environnementale* est donc en permanence au centre de leur réflexion. Pour autant, ils s'interrogent beaucoup sur la qualité de leurs pratiques agricoles. Ils considèrent leurs connaissances et celles des scientifiques encore peu développées et ont ainsi du mal à juger pleinement de l'intérêt de certaines de leurs pratiques. Par exemple, les producteurs MPS qui utilisent des tracteurs, se demandent parfois dans quelle mesure de plus grandes superficies ne leur permettraient pas de consommer moins de carburant à l'hectare.

Plus généralement, ces producteurs évaluent leurs choix par rapport aux principes de l'agroécologie et prennent le temps de cette réflexion, même s'ils ne sont pas toujours satisfaits de la cohérence entre leur idéal et sa mise en oeuvre. Les difficultés rencontrées se situent tant au niveau socio-économique que technique. Par exemple, au niveau technique, ces maraichers ont parfois du mal à respecter des rotations longues et à appliquer le plan de culture prévu initialement. Certains souhaiteraient adopter de nouvelles pratiques, comme inclure une céréale dans la rotation, mais n'en ont pas les moyens (par manque d'argent, de temps, d'espace ou autre).

2. Deux principes au cœur d'un dilemme éthique, ou le problème de l'achat-revente

Deux principes socio-économiques de l'agroécologie ne sont pas systématiquement respectés et sont même contestés par certains producteurs des systèmes MMS et MPS agroécologiques. Dans le contexte socio-économique et politique actuel, les producteurs sont face à un important dilemme éthique. Ils n'arrivent pas à mettre en œuvre à la fois les principes *d'équité sociale* et *d'indépendance financière* (au sens où nous les avons définis au chapitre 1⁸¹). Alors que les producteurs MPS favorisent généralement le principe d'indépendance financière, les producteurs MMS privilégient, eux, le principe d'équité sociale. Une différence qui s'explique par le fait que les producteurs MMS pratiquent massivement l'achat-revente, contrairement aux producteurs MPS⁸². Grâce au chiffre d'affaires ainsi généré, les producteurs MMS peuvent se permettre de travailler dans de meilleures conditions et offrir de meilleures conditions d'emploi à leur main-d'œuvre, comme nous le détaillerons au chapitre 5. Ils sont ainsi attentifs à *l'équité sociale*. Les producteurs MPS, en revanche, refusent de faire de l'achat-revente via Interbio, ou du moins tentent d'en faire le moins possible. Pour eux, cette pratique revient à soutenir l'importation de légumes étrangers et/ou produits dans des conditions considérées comme socialement et écologiquement non durables. Mais en s'en privant, ils se privent aussi d'une possibilité de développement. Ce choix a des conséquences sur leurs conditions de travail et sur celles qu'ils offrent à leurs travailleurs.

Une brève analyse de la justification de ces principes selon la grammaire proposée par Boltanski et Thévenot dans leur ouvrage *De la Justification* permet de mieux comprendre le dilemme de l'achat-revente et les désaccords entre producteurs autour de cette question. Pour les producteurs MPS, refuser l'achat-revente, c'est favoriser l'indépendance financière des producteurs agroécologiques ; et ce, pour des raisons *civique et domestique*⁸³. Refuser l'achat-revente, c'est refuser de soutenir des pratiques non durables. C'est un acte militant au nom du bien

⁸¹ L'équité sociale vise les relations directes entre les différentes parties prenantes à tous les niveaux du système alimentaire ; l'indépendance financière vise l'indépendance financière et commerciale par rapport aux acteurs politiques et économiques, en amont dans la chaîne de production, et ce, d'autant plus s'ils sont étrangers à la démarche agroécologique.

⁸² Sur la pratique de l'achat-revente et son attrait, voir chapitre 3, section 3.2.22 et chapitre 4, section 4.1.22.

⁸³ Sur le sens de ces notions, voir l'annexe 1.

commun, par lequel le producteur s'interdit une pratique rentable car il l'estime non durable pour l'ensemble de la société. Ces producteurs déplorent également l'opacité de l'achat-revente vis-à-vis des consommateurs. Plutôt que d'apprendre au consommateur à payer un prix juste malgré les aléas de la production, dont le fait que cette dernière est moindre en hiver (ce qui permet aussi au producteur de se reposer), on « trahit » le consommateur en lui faisant croire que l'agroécologie⁸⁴ produit un panel de légumes aussi large en basse qu'en haute saison et peut être rentable aux prix du marché. Ces justifications traduisent *une critique de la cité domestique à l'égard du monde marchand*. Les producteurs qui font de l'achat-revente font concurrence aux producteurs qui tentent de respecter coûte que coûte les principes de l'agroécologie et d'éduquer les consommateurs au caractère difficile et méritant de leur métier.

Producteur MPS en agroécologie [à propos de ce pour quoi il ne faut pas faire d'achat-revente]: « C'est pour bien montrer aux consommateurs, ce qu'on produit soi-même, ce qui est faisable. Quand il n'y a plus de carottes, il n'y en a plus (...). Montrer que les prix, comme ils sont maintenant, ce sont les prix d'une agriculture qui s'est hyper spécialisée, même en bio. Et c'est ça qui a foutu l'agriculture en l'air ».

Les producteurs MMS, partisans de l'achat-revente, envisagent les choses autrement. Pour eux, le refus de pratiquer l'achat-revente est inefficace et accroît *in fine* les injustices. Si l'on devait faire payer aux consommateurs le prix réel des légumes, toute une partie de la population ne pourrait plus se nourrir correctement. Sans achat-revente, la qualité de vie du producteur, mais aussi de sa main-d'œuvre diminue sensiblement. S'en priver n'en vaut pas la chandelle, ajoutent-ils, car convaincre tous les consommateurs de payer un prix juste est parfaitement irréaliste. En outre, ils s'estiment suffisamment transparents auprès des consommateurs et affirment que, de toute façon, les consommateurs portent peu d'attention au fait que certains de leurs légumes viennent de chez Interbio. Pour eux, une agriculture durable doit être un compromis entre cités *industriel* et *civique*. Ce qui n'est pas viable ne perdure pas et ne peut en ce sens être la proposition d'un horizon à atteindre. L'intérêt général, c'est aussi l'intérêt actuel de l'ensemble des parties prenantes de l'activité – les producteurs, la main-d'œuvre et les consommateurs – et non uniquement un horizon idéal qui

⁸⁴ Pour rappel, les producteurs ne parlent pas forcément d'agroécologie, ni ne nomment les principes tels que nous l'avons proposé au chapitre 1, mais ils s'y réfèrent.

appliqué dans l'état actuel de la société revient à mépriser « la qualité de vie des personnes », pour reprendre les mots d'un producteur.

Producteur MMS en agroécologie. « La culture, au niveau comptable, elle est systématiquement déficitaire! Ce qui n'était pas le cas quand je travaillais seul [sous-entendu, quand j'étais producteur sur une ferme de type MPS] (...) même s'il faut fortement relativiser puisque le salaire horaire était particulièrement ridicule. Le système est que je fais beaucoup de commerce et que le commerce paye la culture. (...) Je n'ai pas envie de travailler avec du personnel sur du court terme et de payer des gens au rabais. (...) On a vraiment une qualité différenciée (...) mais la société, pour l'instant, ne le paye pas. En tous les cas, le prix auquel on vend nos marchandises ne paye pas la qualité des produits, mais ne paye pas non plus la qualité de vie des personnes qui travaillent, que ce soit la mienne ou celles des personnes qui travaillent pour moi ».

Cette analyse nous montre également qu'en situation de dilemme éthique les producteurs que nous avons considérés comme agroécologiques inscrivent bien leurs choix dans une éthique du compromis (Nanteuil 2016), condition nécessaire pour être considérés comme agroécologiques selon notre définition. En effet, le choix de ces producteurs de faire ou non de l'achat-revente revient à poser un *compromis*, justifié par une *pluralité de registres axiologiques* impliquant un sacrifice *au nom de l'intérêt général*. Nous venons effectivement de voir que les producteurs justifient leur choix au nom d'une pluralité de cités (c'est-à-dire de registres axiologiques) impliquant la cité civique (c'est-à-dire au nom de l'intérêt général). Comme nous le verrons tout au long de la thèse, ces choix représentent aussi des compromis (au sens où nous les avons définis au chapitre 2, section 2.1.2). Pratiquer ou refuser l'achat-revente est une décision bien souvent non réversible du jour au lendemain pour le producteur, et aux multiples conséquences très concrètes. Par exemple, pour un producteur MPS en AMAP, une limitation de la proportion d'achat-revente constitue dans bien des cas un engagement envers ses consommateurs qui est difficile à rompre. Du point de vue du fonctionnement de la ferme, ce refus d'achat-revente l'empêche d'investir aussi facilement que s'il en faisait. Comme autre exemple, citons le cas des producteurs MMS qui, grâce à l'achat-revente réalisé de manière massive peuvent offrir des contrats à durée indéterminée à leurs employés, comme nous le détaillerons au prochain chapitre. Ces contrats ne pouvant s'interrompre aisément, ils se retrouvent dépendants de l'achat-revente.

Les producteurs qui refusent de faire de l'achat-revente ont parfois une vision biaisée de l'argumentaire des producteurs qui en font. Il en est de même pour certains consommateurs très engagés que l'on retrouve, par exemple au sein du réseau des GASAP qui a décidé de cantonner les possibilités d'achat-revente par les producteurs à 30% de leur chiffre d'affaires. L'achat-revente y est parfois vu comme un conflit entre valeurs civiques et domestiques, d'une part, et valeurs industrielles, voire marchandes, d'autre part. L'importance de l'argumentaire des producteurs MMS en faveur de l'achat-revente reposant sur la cité civique est négligé ou pas compris.

Cette incompréhension est sans doute due à plusieurs éléments. Tout d'abord, le sujet est en réalité peu débattu directement entre producteurs MPS et MMS en agroécologie. Dans les organisations agricoles qui mènent une réflexion forte sur ce que doit être l'agriculture durable, le sujet est souvent évité et, lorsqu'il est mis sur la table, il n'est pas réellement débattu. Pongo a ainsi été amené à suivre les débats relatifs à la création d'une charte de l'agriculture paysanne au sein d'une coopérative (Pongo 2017). Les questions de la rémunération juste des producteurs, des conditions d'emploi de la main-d'œuvre et de la pratique de l'achat-revente étaient soigneusement évitées. Le groupe préférait ne pas en discuter pour ne pas risquer de mettre à mal les interactions sociales futures. On retrouve ainsi ce que Pongo nomme une auto-censure critique. Les acteurs de l'agroécologie préfèrent éviter certains sujets moraux pour préserver leur solidarité, c'est-à-dire favoriser les apprentissages croisés, les processus de co-organisation, etc.

Deuxièmement, les conversions de fermes MPS en MMS sont récentes. Les producteurs MMS qui parviennent à s'offrir des conditions de travail sensiblement meilleures ainsi qu'à leurs ouvriers sont encore rares. Ils ne sont probablement pas représentés au sein de toutes les coopératives de vente directe où le sujet pourrait potentiellement être débattu.

Troisièmement, l'achat-revente via Interbio est effectué également par des plateformes d'e-commerce qui proposent des paniers de légumes dans des conditions très flexibles pour les consommateurs (livraisons à domicile, choix des légumes qui composent le panier, etc.). Ces plateformes font directement concurrence aux producteurs MPS qui souhaitent vendre des paniers de légumes dans des conditions plus contraignantes pour les consommateurs. Il existe une confusion entre ces

différents acteurs qui pratiquent l'achat-revente avec des objectifs, pourtant, radicalement différents.

Enfin, ces débats sont sans doute d'autant plus tabous qu'au sein de l'ensemble du système alimentaire, que ce soit des acteurs de la bio ou du conventionnel, l'achat-revente est parfois interprété comme une supercherie qui fait croire qu'on vit de la production alors qu'on ne serait « qu'un commerçant ». Les gens qui font de l'achat-revente feraient une concurrence déloyale aux autres producteurs en vente directe.

Antoinette Dumont : « Je rencontre un peu partout en Région wallonne des producteurs ».

Producteur MGS en biologique (en interrompant) : « producteur ou revendeur ? (...) moi je dois combattre ça ! J'en parle parce que les gens ne savent pas (...) Les revendeurs, je les connais, je suis le seul producteur de légumes sur la commune ici. »

Même des producteurs en pluriactivité sur petites surfaces en conventionnel, qui considèrent qu'on ne peut vivre de cette agriculture, peuvent formuler ce genre de remarque.

Producteur MPS en conventionnel : « Tous ces gens, ce sont des commerçants, ils vivent des caisses du GPFL [actuellement Interbio], de l'achat-revente (...) Et quand ils sont sur le marché, ils ont tous des caisses bleues [sous-entendu les caisses d'Interbio], il n'y a pas de caisses à eux, mais ils surfent là-dessus toute l'année. »

La pratique de l'achat-revente via Interbio est ainsi devenue un vrai sujet de controverse. Même les producteurs MMS qui l'assument se sentent obligés de se justifier ; ils savent que cette pratique fait l'objet de critiques et en susciterait plus encore si elle était davantage connue. En ce sens, il s'agit bien d'une controverse⁸⁵. Elle est pour l'instant essentiellement cantonnée aux acteurs de la production. Mais d'autres acteurs, comme le réseau des GASAP, commencent à prendre position. La controverse pourrait dès lors gagner en visibilité et prendre plus d'ampleur.

⁸⁵ Sur la notion de controverse au sens de Boltanski et Thévenot et au sens de notre cadre de la justification des pratiques, voir l'annexe 1.

*

* *

L'étude de la trajectoire historique des systèmes de production met en évidence la situation paradoxale dans laquelle se retrouvent les systèmes agroécologiques aujourd'hui. Les fermes de ces systèmes apparaissent majoritaires d'un point de vue numérique tout en occupant une situation de niche dans le système alimentaire de la production de légumes. Elles arrivent difficilement à être viables et sont face à un contexte socio-économique et politique qui reste peu propice malgré les politiques publiques mises en place pour favoriser le développement du circuit court et de la bio.

Dans ce contexte, les producteurs orientés dans une démarche agroécologique n'arrivent pas à mettre en œuvre l'ensemble des principes socio-économiques de l'agroécologie. Ils doivent répondre à un dilemme éthique devenu objet d'une controverse entre acteurs de la production, à savoir s'il est mieux ou non d'être indépendant financièrement d'Interbio ou d'arriver à s'octroyer de meilleures conditions de travail et offrir de meilleurs emplois à la main-d'œuvre. Les producteurs MPS, pour des raisons civiques et domestiques, ont généralement choisi la première option. Les producteurs MMS, pour des raisons civiques et industrielles, ont choisi la seconde. Les producteurs MMS sont eux-mêmes d'anciens producteurs MPS et comprennent les choix posés par les producteurs MPS. Par contre, les raisons des producteurs MMS apparaissent peu connues dans le milieu et souvent incomprises.

Chapitre 5

Les conditions de travail des
producteurs agroécologiques et les
conditions d'emploi de leurs
travailleurs

A présent que nous avons pris connaissance du contexte dans lequel s'inscrivent les situations de travail et d'emploi et confronté les principes socio-économiques de l'agroécologie à notre terrain, nous proposons de répondre à notre deuxième question de recherche. Quelle est la qualité des conditions de travail des producteurs et des conditions d'emploi des travailleurs agricoles dans les systèmes de production agroécologiques ? Cette question peut être comprise comme une manière d'approfondir le rapport des producteurs agroécologiques au principe de *l'équité sociale*.

Les deux premières sections ont pour objectif de donner un aperçu général descriptif de ces conditions d'emploi et de travail. La première section met en évidence la diversité des conditions d'emploi des travailleurs agricoles (section 5.1). Par *travailleurs agricoles*, nous entendons l'ensemble des salariés (ouvriers et employés) qui travaillent dans les exploitations agricoles de notre terrain, ainsi que les indépendants et individus non déclarés qui effectuent le même travail que les salariés. La situation des employés agricoles est moins détaillée. La deuxième section commence par un aperçu général des conditions de travail des producteurs dans chaque système de production avant de développer plus particulièrement le cas des deux systèmes agroécologiques MPS et MMS (section 5.2). Les situations de travail des producteurs se sont avérées très spécifiques à chaque système de production. L'annexe 6 reprend la situation détaillée de chaque système.

A la troisième section, nous répondons à notre question de recherche (section 5.3). L'analyse des différentes problématiques identifiées est détaillée et mise en perspective avec les données de la littérature⁸⁶.

⁸⁶ Certains extraits des deux dernières sections reprennent quelques paragraphes retravaillés de l'article: Dumont, Antoinette M., et Philippe V. Baret. 2017. « Why working conditions are a key issue of sustainability in agriculture? A comparison between agroecological, organic and conventional vegetable systems ». *Journal of rural studies* 56:53-64.

Table des matières – Chapitre 5

5.1	Les conditions d'emploi des travailleurs agricoles	163
5.1.1	Profils des travailleurs agricoles.....	163
5.1.2	Qualité des contrats et perspectives de carrière	165
5.1.3	Fonctions des travailleurs et modèles décisionnels.....	171
5.1.4	Enjeu structurel : les marchés du travail.....	176
5.2	Les conditions de travail des producteurs.....	178
5.2.1	Aperçu général.....	178
5.2.2	Les systèmes de production agroécologiques.....	180
1.	Le système de production MPS.....	180
2.	Le système de production MMS.....	186
5.3	Quelle qualité de conditions d'emploi et de travail les systèmes agroécologiques peuvent-ils offrir ?.....	189
5.3.1	Les conditions d'emploi des travailleurs agricoles.....	189
1.	Les systèmes agroécologiques : des systèmes qui se démarquent ...	189
2.	Le système MMS agroécologique.....	191
3.	Le système MPS agroécologique	194
5.3.2	Les conditions de travail des producteurs.....	197
1.	Insécurité au travail et marge de manoeuvre.....	198
2.	La pénibilité du travail.....	204
3.	De nouveaux compromis à trouver.....	208
4.	Le rôle du niveau de mécanisation.....	210

5.1 Les conditions d'emploi des travailleurs agricoles

Les deux premières sous-sections concernent les travailleurs agricoles (salariés ouvriers et employés ainsi qu'indépendants et individus non déclarés qui effectuent le même travail que celui des salariés), les deux dernières se focalisent plus spécialement sur la situation des travailleurs qui effectuent (pour partie) des tâches de production. Après avoir détaillé le profil des travailleurs agricoles, nous évaluons quelles sont leurs perspectives de carrière. Nous analysons ensuite les fonctions des travailleurs agricoles et les différents modèles décisionnels mis en oeuvre dans les fermes. Une analyse transversale de ces trois sous-sections nous conduira à identifier l'existence de trois marchés du travail pour les travailleurs agricoles, avec des conditions d'emploi radicalement différentes. Les deux premiers marchés se rapportent surtout aux systèmes de production non agroécologiques, tandis que le dernier est plus spécifique aux systèmes agroécologiques.

5.1.1 Profils des travailleurs agricoles

Dans les systèmes agroécologiques (MPS et MMS) et dans les systèmes les moins pourvoyeurs d'emplois, c'est-à-dire MPS et PGC conventionnels⁸⁷, les travailleurs sont le plus souvent de nationalité belge. Ils sont essentiellement étrangers dans les autres systèmes (MMS conventionnel, MGS biologique et conventionnel, PGC biologique) (**Tableau 15**). Les résultats exposés dans la présente sous-section sont issus des entretiens qualitatifs uniquement.

⁸⁷ Dans ces systèmes, les fermes comptent moins de 3 ETP par exploitation: voir chapitre 3 (section 3.2.1).

Tableau 15 Origine et sexe des travailleurs

Légende : + = on retrouve l'origine en question dans une minorité de fermes;

++ = ~ dans une majorité de fermes;

+++ = ~ dans toutes les fermes ou à l'exception d'une ;

/ = on ne retrouve pas l'origine en question.

	Sexe	Belge d'origine belge	Belge issu de l'immigration* ¹	Etranger
MPS – AE	H-F	+++	+	/
MPS – Conv	H-F	+++	+	/
MMS – AE	H-F	+++	++	/
MMS – Conv	H-F	++	++	+++
MGS – Bio	H-F	++	+	+++
MGS – Conv	H-F	+	++	++
PGC – Bio	H	+	++	+++
PGC – Conv	H	++	++	/

*¹ ou étranger résidant en Belgique depuis plusieurs années.

Les Belges à l'oeuvre dans les systèmes agroécologiques sont le plus souvent des personnes à la recherche d'un nouveau travail donnant sens à leur vie. Plusieurs d'entre eux envisagent de s'installer un jour à leur propre compte. Ils sont chômeurs ou ont connu d'autres emplois antérieurement. Leur niveau d'étude est variable, parfois universitaire. Leurs compétences sont plutôt intellectuelles, plus rarement manuelles. Ce sont des femmes ou des hommes, tant pour les travaux d'employés que d'ouvriers.

Les Belges des autres systèmes ont un profil assez différent. Dans les fermes peu pourvoyeuses d'emploi, où le recours à la main-d'oeuvre est ponctuel (MPS et PGC conventionnel), ils effectuent des travaux manuels, le plus souvent sous contrat saisonnier, étudiant ou travaillent sans contrat. Ce sont des villageois du coin, des étudiants, des chômeurs ou employés sous contrat précaire, désireux d'avoir un complément financier. Il semble s'agir plus souvent d'hommes que de femmes dans le système PGC. Dans les systèmes non agroécologiques d'agriculture biologique et conventionnelle qui requièrent plus de main-d'oeuvre (principalement les systèmes MMS conventionnel et MGS), les travailleurs belges sont le plus souvent à la recherche d'un travail stable et d'un emploi à long terme en zone rurale. On les retrouve en tant qu'employés dans les magasins à la ferme (le plus souvent des femmes) ou dans des emplois de manœuvre et de conduite de véhicules agricoles (le plus souvent des hommes).

Les travailleurs étrangers effectuent essentiellement les travaux de récolte qui sont répétitifs, difficiles physiquement et demandent peu de capacité d'initiative. Il s'agit essentiellement de Polonais et de Roumains

souhaitant gagner un meilleur salaire que ce que leur propre pays pourrait leur offrir. Ils sont engagés sous contrats saisonniers. Les producteurs y faisant appel affirment avoir des difficultés à recruter des Belges d'origine belge pour ces emplois. Les travailleurs étrangers sont plutôt des femmes pour les récoltes manuelles qui demandent un travail délicat, comme la récolte des fraises ou le bottelage des radis ; pour les autres tâches, ce sont plutôt des hommes.

On retrouve des Belges issus de l'immigration sur à peu près toutes les fermes. Leur profil est comparable aux Belges ou aux étrangers en fonction du système de production considéré et du poste de travail. Lorsque les producteurs y parviennent, ils disent préférer engager des Belges issus de l'immigration que des étrangers (ils ne doivent pas loger les individus, rencontrent moins de difficultés linguistiques et créent des emplois locaux).

5.1.2 Qualité des contrats et perspectives de carrière

Sur l'ensemble des fermes, tous systèmes de production confondus, 43% du travail est effectué par les travailleurs agricoles⁸⁸ (chapitre 3, section 3.2.42). La majeure partie d'entre eux sont engagés sous contrat de saisonnier (37%). Pour le reste, on retrouve des contrats à durée indéterminée (CDI) (20%), des travailleurs non déclarés (12%), des contrats d'aide locale à l'emploi (ALE) (10%), des contrats à durée déterminée (CDD) (9%), des indépendants (7%) et, enfin, des contrats d'étudiant (5%) (**Figure 13**).

⁸⁸ Pour rappel, le reste du travail est effectué par les associés (47%), producteur principal compris, par des bénévoles (9%) et des entrepreneurs agricoles (1%) (chapitre 3, section 3.2.42).

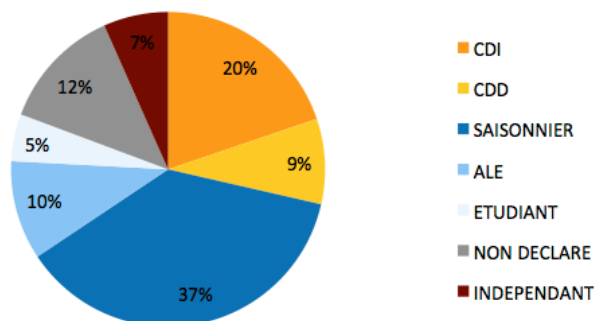


Figure 13 Proportion des contrats et statuts des travailleurs agricoles, tous systèmes de production confondus

Les contrats CDI et CDD (statut de salarié) et les contrats d'entreprise (statut d'indépendant) sont les plus avantageux (**Encadré 5**). Les contrats CDI et CDD offrent les salaires les plus élevés dans le milieu et un niveau de sécurité sociale identique aux secteurs d'activité autres que la production agricole. Les indépendants réalisent un travail comparable aux CDD et CDI, tant dans les tâches réalisées qu'en termes de revenu horaire. Le revenu horaire des saisonniers est, lui, particulièrement bas. A noter que dans une des fermes étudiées, les indépendants touchent un revenu horaire comparable à un saisonnier, mais ce cas est une exception.

En Belgique, les prestations sociales garanties aux indépendants sont devenues relativement proches de celles assurées aux salariés. La différence majeure est que les indépendants ne perçoivent pas d'indemnité pendant le premier mois de maladie (délai de carence), alors que l'employeur verse un salaire garanti aux employés et aux ouvriers pendant les 30 premiers jours d'incapacité (pour les ouvriers, à concurrence d'un pourcentage seulement à partir du huitième jour)⁸⁹. Les contrats CDI, CDD et le statut d'indépendant permettent aux travailleurs d'effectuer des tâches autres que manuelles, comme la conduite de machines agricoles. Les contrats saisonniers et d'ALE sont des contrats de mauvaise qualité. Le salaire est minimal, le niveau de

⁸⁹ Sous réserve d'une ancienneté d'au moins un mois pour les ouvriers et employés sous CDD de moins de trois mois (Sécurité sociale / Citoyen, <https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/incapacite-de-travail-accident-de-travail-et-maladies-professionnelles/accident-du-travail/salaire-garanti-en-debut-d-incapacite-de-travail>, consulté le 28 juillet 2017).

sécurité sociale est pratiquement nul. Les contrats CDD, saisonniers, ALE et étudiants sont, en outre, des contrats limités dans le temps.

Encadré 5 Principales caractéristiques des contrats de travail dans la production de légumes wallonne

Source : Communications personnelles (2017) avec : une représentante du secrétariat social UCM, Claude Vanhemelen de la Fédération Wallonne Horticole, un représentant du syndicat CSC Alimentation et Services.

Contrats à durée déterminée et indéterminée (CDD - CDI) d'ouvrier⁹⁰

- Temps de travail : 38 heures par semaine en moyenne sur l'ensemble de l'année, au maximum 11 heures par jour et 50 heures par semaines.
- Revenu horaire brut : 9-12€ en fonction du niveau de qualification et de la commission paritaire considérée⁹¹, pour la première année d'engagement.
- Sécurité sociale : droit à la sécurité sociale identique aux autres secteurs d'activité que celui de la production. Le travailleur cotise à l'ensemble des branches de la sécurité sociale des travailleurs salariés : pensions de retraite et de survie, chômage, accidents du travail, maladie professionnelle, allocations familiales, soins de santé et indemnités et vacances annuelles.

Saisonniers (et Etudiants)⁹²

- Temps de travail : 65 jours maximum sur une année, à raison de 11 heures par jour et 50 heures par semaine au maximum.
- Revenu horaire brut : 8-9€ en fonction de la commission paritaire considérée.
- Sécurité sociale : droit à la sécurité sociale fortement réduit. Les travailleurs saisonniers n'ont pas droit aux vacances annuelles, ni aux pécules de vacances. S'ils ont travaillé uniquement en tant que saisonniers (65 jours) sur l'année, le nombre de jours prestés n'est pas

⁹⁰ Les règles applicables aux contrats à durée déterminée et indéterminée diffèrent selon qu'il s'agit d'un ouvrier agricole ou d'un employé. Nous décrivons ici celles qui concernent les ouvriers agricoles pour les commissions paritaires: 145.06 en maraichage (MPS, MMS, MGS) et 144 en production de légumes en grande culture (PGC). Une commission paritaire est un organe composé de représentants des employeurs et des travailleurs chargé notamment des négociations salariales du secteur privé en Belgique. Ces commissions sont instaurées par branche d'activité. Il en existe certaines spécifiques pour employés ou pour ouvriers. Dans plusieurs fermes agroécologiques, les salariés travaillent à la fois dans la production et dans la commercialisation. Leur commission paritaire dépend de l'activité à laquelle ils consacrent le plus d'heures.

⁹¹ En production de légumes, on retrouve deux commissions paritaires: 145.06 en maraichage (MPS, MMS, MGS) et 144 en production de légumes en grande culture (PGC).

⁹² Les étudiants peuvent travailler sous contrat saisonnier après avoir presté le maximum d'heures permis sous contrat d'étudiant.

suffisant pour ouvrir des droits au revenu garanti, aux allocations de chômage, aux allocations familiales et à la pension. Les saisonniers belges qui ont eu d'autres contrats au cours de l'année peuvent comptabiliser les jours prestés en tant que saisonnier pour l'ouverture de ces droits. Si le producteur fait appel à un prestataire de service étranger (ou à une société d'intérim qui elle-même passe par un prestataire de service étranger), le travailleur saisonnier étranger est assujéti à la sécurité sociale du pays où se situe le siège social du prestataire, dans le cas des travailleurs détachés.

Aide Locale à l'Emploi (ALE)⁹³

Les contrats de travail ALE sont réservés aux chômeurs de longue durée et aux personnes qui bénéficient d'un revenu d'intégration ou d'une aide sociale financière à charge d'un CPAS (Centre Public d'Action Sociale). Les contrats de travail ALE sont supervisés par des agences locales pour l'emploi organisées à l'échelle locale (communale ou intercommunale). Le travailleur ALE signe un contrat de travail avec l'agence locale pour l'emploi et non directement avec le producteur de la ferme.

- Temps de travail : fonction du règlement fixé par l'agence locale pour l'emploi de la commune à laquelle le travailleur est attaché. Le temps de travail ne dépasse généralement pas les 45 heures par semaine et ne peut dépasser 650 heures par an.
- Revenu horaire brut : fonction du règlement fixé par l'agence locale pour l'emploi à laquelle le travailleur est attaché. Il est comparable à celui d'un saisonnier.
- Sécurité sociale : les travailleurs ALE continuent à percevoir leur allocation de chômage ou d'aide sociale en plus du revenu touché en tant que travailleurs ALE. Ils sont couverts en cas d'accident du travail. Leur travail d'ALE ne leur permet pas d'ouvrir des droits à la sécurité sociale.

Bénévolat

- Le bénévolat au profit d'organisations à but lucratif est, en théorie, interdit. Les travailleurs doivent au moins avoir un contrat de stagiaire. Il en est de même pour les enfants des producteurs de la ferme.

⁹³ Notons que depuis la sixième réforme de l'Etat, la gestion du système ALE a été transférée au niveau régional. Les Régions pourront décider dans les années à venir de maintenir ce système, de le faire évoluer ou encore de le supprimer (D. Dumont 2015).

Tous systèmes de production confondus, on peut distinguer cinq perspectives de carrière. Ces perspectives se retrouvent dans tous les systèmes et souvent au sein d'une même ferme. Nous dirons toutefois quelles perspectives de carrières sont les plus courantes pour chaque système. L'obtention de contrats à long terme ne concerne généralement que les travailleurs qui, avec le temps, deviennent capables d'assumer une pluralité de fonctions et de remplacer, pour certaines tâches, le producteur⁹⁴. Nous n'avons rencontré que deux fermes où de la main-d'œuvre non qualifiée était sous contrat à long terme. Il s'agit de deux fermes en agroécologie. L'ensemble des indicateurs mobilisés pour cette étude est repris en annexe 5.

Le premier groupe de fermes est celui dans lesquelles les *possibilités de carrière sont nulles*. Il s'agit surtout des systèmes conventionnels MPS et PGC, qui embauchent peu et n'offrent aucun emploi à long terme. Les travailleurs agricoles y sont engagés de manière très ponctuelle avec des contrats d'ALE, d'étudiants ou même sans contrat (le reste de la main-d'œuvre est familiale et bénévole, voir chapitre 3, section 3.2.42).

En second lieu, on distingue des fermes dans lesquelles les *possibilités de carrière sont horizontales*. Dans le cas d'une carrière dite horizontale, une partie du travail qualifié est effectuée par de la main-d'œuvre présente toute la saison sur la ferme, mais sous contrats précaires. Par exemple, un chômeur est engagé sous contrat saisonnier, poursuit la fin de la saison sous CDD puis retourne au chômage en hiver et recommence le même cycle l'année suivante. A chaque cycle, les travailleurs acquièrent des compétences supplémentaires, mais ni leur statut ni leur sécurité d'emploi ne progressent. Ces situations se retrouvent essentiellement sur les fermes MMS conventionnelles et, dans une moindre mesure sur les fermes MPS agroécologiques, où les producteurs n'arrivent pas à dégager un bénéfice suffisant pour engager des travailleurs qualifiés et permanents avec des contrats à long terme.

Le troisième groupe de fermes rassemble celles dans lesquelles seul *un faible nombre d'individus peut effectuer une carrière verticale*. Au cours d'une carrière dite verticale, un travailleur agricole obtient des contrats

⁹⁴ La législation distingue, parmi les travailleurs sous contrats CDI et CDD, les travailleurs *non-qualifiés*, *spécialisés* et *qualifiés*. Dans le secteur agricole, une personne qualifiée est toute personne de confiance capable de remplacer le producteur au niveau de la culture. La personne dite spécialisée est un travailleur qui n'a pas encore atteint ce stade mais qui travaille depuis plus de 3 ans sur la ferme. Ce profil n'a jamais été mentionné par les producteurs.

de meilleure qualité et plus de responsabilités avec les années. Il s'agit essentiellement des systèmes MGS conventionnel ainsi que PGC biologique. Dans ces systèmes, la majeure partie des travailleurs sont néanmoins engagés ponctuellement. En moyenne, 6% du nombre d'ETP sont sous CDI sur les fermes du système MGS conventionnelles, et 17% sur les fermes du système PGC biologique. Les contrats à long terme et possibilités de carrières verticales sont limités à quelques postes. Il s'agit essentiellement, pour les ouvriers, des postes de chef de culture ou de conduite de machines agricoles et, pour les employés, de vendeur dans les magasins à la ferme, voire, plus rarement, sur quelques grandes fermes, de gestion comptable ou encore de marketing. Les opportunités de carrières sont d'autant plus faibles que, sur les fermes MGS conventionnelles, la majeure partie de ce travail est effectué par des associés issus de la sphère familiale, tandis que les fermes PGC biologiques font appel à des entrepreneurs agricoles pour de nombreuses tâches de conduite et ne disposent pas de magasin propre (chapitre 3, sections 3.2.1 et 3.2.21).

En quatrième lieu, on observe des fermes où un *nombre relativement élevé de travailleurs peut effectuer une carrière verticale*. Dans ces fermes, en moyenne, plus de 40% des ETP sont sous CDI. Il s'agit des fermes MGS biologiques et MMS agroécologiques. Sur les fermes MGS biologiques, comme pour le groupe précédent, les carrières verticales concernent uniquement des postes spécialisés (conduite de machine, magasins à la ferme, etc.). Sur les fermes MMS agroécologiques les postes de travail y sont moins spécialisés qu'ailleurs et les travailleurs gagnent en responsabilités au fil du temps. On y observe par exemple des travailleurs qui effectuent à la fois des tâches commerciales et de production (section 5.1.3). Parmi les fermes MMS agroécologiques, ce sont celles qui pratiquent l'achat-revente de manière massive (générant plus de 50% du chiffre d'affaires) qui offrent le plus d'emplois à long terme.

Enfin, on distingue le cas un peu plus atypique de quelques fermes qui recourent surtout à des indépendants. Ces fermes relèvent du système MPS agroécologique. Les indépendants qui y travaillent pourraient potentiellement devenir des associés, et c'est d'ailleurs ce que souhaitent généralement les producteurs de ces fermes. Mais les producteurs constatent que les indépendants qui accrochent réellement avec le maraîchage préfèrent généralement s'installer un jour à leur propre compte.

La **Figure 14** résume les résultats présentés ci-avant pour chaque système de production. Les systèmes de production y sont distingués en fonction de la précarité des contrats offerts aux travailleurs agricoles et de leur capacité à engager de la main-d'œuvre. Un système qui se situerait exactement au croisement des deux axes présenterait les données suivantes :

- 50% des heures effectuées par les travailleurs le seraient sous 'contrats' de mauvaise qualité (saisonniers, ALE, non déclaré et étudiant) et 50% sous contrat de meilleure qualité (CDI, CDD et indépendants), en moyenne.
- Les travailleurs agricoles représenteraient 2,6 ETP au total sur la ferme, en valeur médiane⁹⁵.

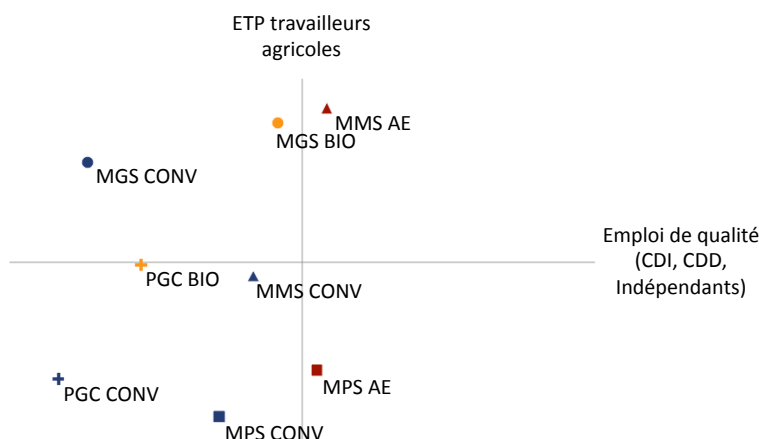


Figure 14 Cadran de la qualité des contrats et du nombre d'ETP effectué

Le cadran met en évidence, en haut à droite, les systèmes les plus pourvoyeurs d'emplois sous contrats de bonne qualité. A l'inverse, en bas à gauche, se situent les systèmes qui offrent peu d'emplois et des emplois de mauvaise qualité.

5.1.3 Fonctions des travailleurs et modèles décisionnels

Les fonctions attribuées aux travailleurs et les modèles décisionnels que l'on retrouve dans les différentes fermes diffèrent essentiellement selon

⁹⁵ Nous présentons ici les valeurs médianes pour éviter de biaiser les données avec les valeurs extrêmes. Les données moyennes sont proches des valeurs médianes, mis à part pour le système PGC en agriculture biologique: un producteur dispose d'une superficie largement plus importante que les autres et, par conséquent, sa ferme présente un nombre d'ETP beaucoup plus conséquent aussi.

qu'il s'agisse d'une ferme biologique⁹⁶ ou conventionnelle d'une part, ou agroécologique d'autre part. Les résultats présentés à cette sous-section sont issus uniquement de données qualitatives. Elles ne concernent pas les employés qui n'effectuent aucune tâche de production.

1. Le cas de l'agriculture biologique et conventionnelle

Les tâches effectuées par les travailleurs sur les fermes biologiques et conventionnelles sont spécialisées (**Tableau 16**), et ce, en fonction du statut, du contrat et de la qualification. Les travailleurs sous contrats précaires sont en charge des tâches manuelles de récolte, désherbage, plantation, etc.; les autres essentiellement des tâches de conduite, de pulvérisation ou encore de chef de culture. Sur la journée, bien que spécialisées, les tâches peuvent varier, y compris pour les travailleurs qui sont les mains dans la terre. Un saisonnier peut passer de la récolte d'un légume à un autre toutes les heures par exemple. Cette variabilité dépend de deux choses : la diversité de légumes à l'hectare et le souci du producteur d'offrir à sa main-d'œuvre des tâches les moins répétitives possibles.

Tableau 16 Fonctions des travailleurs dans les systèmes conventionnels et biologiques

Systèmes	Tâches effectuées	Variation sur la journée	Modèle décisionnel
MPS – Conv	Spécialisées	Oui	Prod. → Travailleurs
MMS – Conv	Spécialisées	Oui	Prod. → Travailleurs
MGS – Bio	Spécialisées	Oui/Non	Prod. → Travailleurs
MGS – Conv	Spécialisées	Oui/Non	Prod. → Travailleurs
PGC – Bio	Spécialisées	Oui /Non	Prod. → (Chef culture →) Travailleurs
PGC – Conv	Spécialisées	Oui/Non	Prod. → Travailleurs

Le modèle décisionnel est toujours vertical. Le plus commun est la délégation de tâches choisies par le producteur seul aux travailleurs. Les travailleurs peuvent également être supervisés par un chef de culture, lui-même supervisé par le producteur principal de la ferme. Ce modèle est majoritaire uniquement pour le système PGC biologique mais il existe dans de nombreux autres systèmes. Les travailleurs sont supervisés par un chef de culture sur l'ensemble des fermes MMS conventionnelles, MGS biologiques et conventionnelles, PGC biologiques

⁹⁶ Pour rappel, par facilité et sauf précision contraire, l'adjectif biologique renvoie toujours au biologique non agroécologique (chapitre 3, section 3.2, **Encadré 3**).

qui ne sont pas des fermes familiales – au sens où mari et femme n'y travaillent pas temps plein – (une ferme fait exception sur les 19).

On retrouve deux types de chefs de culture. Dans les deux cas, le modèle décisionnel est tout à fait vertical. Dans le premier cas, le chef de culture est présent toute l'année sur la ferme, il supervise les travailleurs pour l'entièreté des tâches de production. Ce sont souvent des anciens saisonniers immigrés ou d'origine immigrée qui se sont démarqués et ont fini par obtenir un contrat à long terme pour endosser ce rôle de 'sous-chef'. Ils deviennent aussi la personne de contact avec l'étranger pour recruter la main-d'œuvre immigrée. Dans le second cas, le chef de culture est responsable de la supervision des travailleurs pour quelques opérations uniquement, typiquement les récoltes manuelles. Il s'agit d'un travailleur sous contrat saisonnier rémunéré de manière additionnelle pour superviser et contrôler les autres travailleurs saisonniers. Ce type de chef de culture ne se retrouve que lorsque les travailleurs sont étrangers.

2. Le cas de l'agroécologie : la réciprocité comme idéal-type émergent

Les fonctions des travailleurs et le modèle décisionnel sont radicalement différents dans les systèmes agroécologiques MMS, et dans une moindre mesure MPS (Tableau 17).

Tableau 17 Fonctions des travailleurs dans les systèmes agroécologiques

Systèmes	Tâches effectuées	Variation sur la journée	Prise de décision
MPS – AE	Spécialisées	Oui	Prod. → Travailleurs Prod. ↔
	Plurielles	Oui	Trav. / Prod.
MMS – AE	Plurielles	Oui	Prod. ↔ Travailleurs

Dans les fermes MMS, les travailleurs ont un travail moins spécialisé que sur les fermes non agroécologiques. La part importante de contrats CDI et le profil des travailleurs (maîtrise du français, niveau d'éducation permettant une capacité d'apprentissage rapide) permettent aux producteurs de former leurs travailleurs et de les rendre autonomes pour une pluralité de tâches. En outre, les travailleurs, s'ils le souhaitent, peuvent travailler sur des tâches de production et de commercialisation. Certains sont également formés à la conduite de machines, qu'ils peuvent effectuer en plus des autres tâches manuelles. Dans les fermes les plus

organisées, l'ordre du jour (choix des tâches à réaliser et répartition des tâches) est discuté conjointement. Dans les autres fermes, la répartition se fait à l'amiable en fonction des tâches que le producteur a identifiées le matin même ou la veille. Dans la moitié des fermes MMS agroécologiques de notre étude, les producteurs contribuent eux-mêmes à toutes les tâches. Dans les autres, de manière plus classique, le producteur ne participe plus à certaines tâches qu'il dit avoir trop faites par le passé. En général, il s'agit de la récolte manuelle de certains légumes.

Sur la plupart des fermes MPS agroécologiques, le modèle décisionnel est plus vertical, à l'instar des fermes non agroécologiques. La main d'œuvre intervient de manière ponctuelle pour des tâches que le producteur détermine seul. Les travailleurs formés, autonomes pour une pluralité de tâches, sont plus rares. Il y en a rarement plus d'un sur la ferme.

Les producteurs des fermes MPS et MMS agroécologiques affirment souvent qu'ils aimeraient former des travailleurs capables de les suppléer. Pratiquement aucun d'entre eux n'y arrive (une ferme MMS fait exception). Les producteurs MPS n'ont généralement pas les moyens d'engager un travailleur sous CDI qui les accompagnerait toute l'année. En outre, aussi bien dans les fermes MPS que MMS, la plupart des travailleurs qui accrochent avec le métier finissent par s'installer à leur propre compte.

Dans une ferme MPS, plusieurs producteurs non issus de la même famille sont associés entre eux dans le but d'éviter toute relation asymétrique avec de la main-d'œuvre. La prise de décision est partagée entre producteurs associés. C'est également dans cette optique qu'un producteur MPS travaille uniquement avec des indépendants qui, à terme, pourraient devenir associés. Le nombre de fermes MPS comptant uniquement des associés semble devenir de plus en plus important à voir leur proportion parmi les fermes de moins de cinq ans d'ancienneté.

Ces fermes agroécologiques, MPS et MMS, sont souvent assez récentes, leur modèle décisionnel est encore fragile. Néanmoins, leurs producteurs se soucient tous, sans exception, du bien-être de leurs travailleurs. Ils bénéficient parallèlement d'une main-d'œuvre particulièrement motivée, en tout cas largement plus que dans les systèmes non agroécologiques. Cela permet à certains d'entre eux d'instaurer des relations de travail beaucoup plus réciproques. Nous entendons ici le terme réciproque

au sens de l'économie solidaire (Gardin 2006). La réciprocité signifie une relation :

- symétrique : on se parle d'égal à égal, dans une relation non hiérarchique ;
- égalitaire : la réciprocité est mise en œuvre via des processus démocratiques ;
- multilatérale : l'ensemble des parties prenantes est impliqué dans la prise de décision.

Il s'agit d'un *idéal-type* au sens de Weber, dont chaque réalité est plus ou moins proche. Notre compréhension des systèmes MPS et MMS agroécologiques montre l'émergence de deux modèles différents de réciprocité (**Tableau 18**). Trois producteurs MMS sur quatre ont mis en place une réciprocité multilatérale entre eux et leur main d'œuvre et le dernier aimerait y parvenir ; tandis que deux fermes MPS sur huit cherchent à supprimer toute asymétrie et créent dès lors une réciprocité entre producteurs associés, c'est-à-dire entre pairs.

Tableau 18 Idéal-type des modèles réciprocitaires des systèmes MPS et MMS en agroécologie

	MPS	MMS
Symétrie	✓ Relation entre associés	✓ Relation employeur – travailleurs
Egalité	✓ Partage des prises de décisions techniques, commerciales et administratives	✓ Partage des prises de décisions techniques
Multilarité	✓ Entre pairs	✓ Entre employeur et travailleurs

L'idéal-type de réciprocité entre pairs des producteurs MPS apparaît difficile à mettre en œuvre quand le projet n'a pas été pensé de la sorte dès son origine. Comme explicité auparavant, la plupart des indépendants qui travaillent sur les fermes MPS et choisissent de rester dans le métier finissent par s'installer à leur propre compte.

Notons également que, pour les fermes MPS, certains choix de gestion de la ferme sont parfois codécidés avec des consommateurs membres d'une AMAP ou d'un groupement d'achats.

5.1.4 Enjeu structurel : les marchés du travail

L'analyse transversale des trois sous-sections précédentes permet de distinguer trois marchés majeurs du travail des travailleurs agricoles aux conditions d'emploi fort différentes. Tous les types de travailleurs s'y retrouvent sauf ceux qui travaillent exclusivement à la commercialisation et comptabilité de la production (individus au statut d'employé).

Le premier marché concerne un peu toutes les fermes, mais très rarement les fermes agroécologiques. C'est la main-d'œuvre principale des systèmes MPS et PGC conventionnels, peu pourvoyeurs d'emplois. Il s'agit d'étudiants, de chômeurs et autres individus belges, qui cherchent momentanément un soutien financier et qui vivent en milieu rural. Ils se présentent spontanément dans les fermes près de chez eux pour un travail de saisonnier. Ils y travaillent de manière très ponctuelle, parfois sans contrat de travail. Ce genre de profil est relativement rare. Les systèmes de production qui emploient un nombre conséquent de travailleurs passent plutôt par l'un des deux marchés suivants.

Le second marché concerne une majorité de systèmes de production (MMS conventionnel, MGS biologique et conventionnel, PGC biologique). C'est le marché des travailleurs étrangers et belges d'origine étrangère en situation précaire. Les perspectives de carrière verticale de ces travailleurs sont faibles, car elles ne sont possibles que pour un faible nombre d'individus par ferme (à part pour le système MGS biologique). Les tâches effectuées par les travailleurs sont physiquement dures et répétitives. On y retrouve des hommes et, dans les cultures de légumes et fruits délicats, des femmes. Les individus sont Polonais, Roumains ou Belges d'origine marocaine, turque, indienne, etc. Pour recruter la main-d'œuvre belge, les producteurs passent par le FOREM (service public wallon de l'emploi et de la formation), ou le bouche-à-oreille. Pour recruter la main-d'œuvre étrangère, ils répondent aux sollicitations de sociétés d'interim, font appel à l'aide de la Fédération Wallonne Horticole ou passent par une connaissance d'origine étrangère.

Enfin, le dernier marché du travail concerne le modèle agroécologique (MPS et MMS). C'est le marché des Belges parfois issus de l'immigration, mais pas forcément en situation de précarité. Il s'agit d'individus à la recherche d'un nouveau métier leur apportant plus de sens et d'utilité que leur situation antérieure. Ce sont des anciens informaticiens, des

universitaires, des chômeurs,... Leur profil est varié mais souvent ils postulent sans expérience de métier manuel au préalable. Ce sont des hommes ou des femmes. Les producteurs MMS au modèle décisionnel réciproitaire, et dans une moindre mesure les producteurs MPS, reçoivent de multiples curriculum vitae de la part de ce type de travailleurs. Leurs possibilités de carrière sont réelles sur les fermes MMS; plus faibles sur les fermes MPS, qui ont moins de moyens financiers. Beaucoup de ces travailleurs souhaitent, un jour, s'installer à leur propre compte.

5.2 Les conditions de travail des producteurs

5.2.1 Aperçu général

Au départ de la grille d'évaluation des conditions de travail des producteurs (présentée au chapitre 1, section 1.2.2), nous avons mis en évidence les particularités propres à chaque système de production, résumées dans le **Tableau 19**. Les conditions de travail sont très variables entre systèmes de production. Ceci s'explique parce que les producteurs de systèmes de production différents ne partagent pas les mêmes contraintes technico-économiques (chapitre 3, section 3.2), ni les mêmes attentes et motivations à la production (chapitre 3, section 3.2.5), ni les mêmes trajectoires (chapitre 4, section 4.1). Comme nous le verrons, ils ont aussi des rapports au travail qui diffèrent.

Contrairement aux autres dimensions des conditions de travail mentionnées dans le tableau ci-après, la dimension *compétence* présente peu de spécificités propres à l'un ou l'autre système de production. De manière générale, les producteurs se sentent trop peu encadrés et suivis, même pour les plus expérimentés d'entre eux. Le faible développement de la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne, comparativement aux secteurs de l'élevage et de la production céréalière, a entraîné une situation d'encadrement de la profession assez pauvre. La problématique est d'autant plus forte en agriculture biologique où l'encadrement s'est développé tout récemment seulement (chapitre 4, section 4.1). C'est une difficulté majeure pour les producteurs des systèmes MPS et MMS agroécologiques, qui sont majoritairement non issus du monde agricole.

Tableau 19 Résumé des résultats obtenus pour chaque dimension définissant les conditions de travail des producteurs

Note explicative: Les systèmes de production sont classés par modèle (agroécologique, biologique, conventionnel). Pour chaque modèle, ils sont classés du système de production aux conditions de travail les plus négatives aux systèmes aux conditions de travail les plus positives⁹⁷.

Systèmes	Dimensions – Conditions de travail							
	Marge de man-oeuvre et contrôle	Revenu et avantages sociaux	(In)sécurité au travail	Temps au travail	Expérience politique au travail	Bénéfices intrinsèques	Pénibilité du travail	Santé au travail
Agroécologique								
MPS	+	-	-	+	++	++	-	++
MMS	++	+	++	-	++	++	++	++
Biologique								
PGC	-	++	+	+	+	++	++	+
MGS	+	+	-	+	+	++	++	++
Conventionnel								
MGS	+	+	-	+	-	-	-	-
MPS	+	-	+	-	+	++	-	++
PGC	++	++	+	++	+	++	++	-
MMS	+	+	++	+	+	++	+	+

Au sein de chaque système de production, une majorité de producteurs portent de l'intérêt à leur travail et en tirent beaucoup de plaisir (*bénéfice intrinsèque au travail*). La plupart des producteurs de légumes estiment faire un métier utile à la société et source de défis techniques stimulants. Ainsi, la très grande majorité des producteurs ont un rapport expressif à leur travail. Le système MGS en conventionnel fait exception. La plupart des producteurs de ce système souffrent de relations sociales déplaisantes et apprécient peu, en outre, la complexité technique du maraichage. Plusieurs d'entre eux auraient préféré être céréaliers ou éleveurs (uniquement).

⁹⁷ Pour construire le tableau, un symbole -, + or ++ a été attribué à chaque variable (chapitre 1, section 1.2.21, **Tableau 2**). Pour chaque dimension, nous avons ensuite assigné le symbole majoritaire. Lorsqu'il y avait une égalité entre deux symboles, le symbole le plus positif a été gardé. Le symbole + a été choisi lorsque l'égalité était entre ++ et -. Ce mode de notation est limité car les résultats finaux peuvent varier avec la subjectivité du chercheur. Néanmoins, il permet de souligner les grandes tendances générales.

Au sein de chaque modèle de production, les producteurs d'au moins un système de production expérimentent des conditions de travail globalement bonnes. Ils se montrent satisfaits de leur travail et vivent une situation positive pour au moins sept dimensions sur les huit reprises au **Tableau 19**. Pour trois systèmes de production (MPS en agroécologie, et MPS et MGS en conventionnel), une majorité de producteurs rencontrent des difficultés importantes pour au moins trois dimensions sur les huit et expérimentent une *pénibilité du travail*. Cette pénibilité est suffisamment prégnante pour que certains envisagent de quitter le métier.

Ci-après, à titre illustratif de notre démarche, nous détaillons la situation pour le système MPS en agroécologie, dimension par dimension. Les dimensions de *santé au travail*, de *bénéfices intrinsèques* et de *pénibilité du travail* sont présentées ensemble (sous l'appellation *bien-être au travail*). Ensuite, nous explicitons en quoi les conditions de travail au sein du système MMS en agroécologie diffèrent. Certains aspects propres aux autres systèmes de production seront évoqués dans la discussion sur notre question de recherche à la section 5.3. L'annexe 6 reprend en détail les situations de travail pour les systèmes de production non agroécologiques.

5.2.2 Les systèmes de production agroécologiques

1. Le système de production MPS

Niveau de marge de manœuvre et de contrôle. Les producteurs du système MPS agroécologique estiment jouir d'une autonomie par rapport aux industries de produits phytosanitaires et de la plupart des autres intrants de la ferme. Ils jouissent également d'une certaine autonomie par rapport à leur clientèle. Toutefois, les producteurs MPS en agroécologie vendent leurs légumes en grande partie sous forme de paniers dans des points de dépôts ou via des groupements d'achats (GAS, GASAP, AMAP, GAC, etc.). Pour être rentables, ils doivent trouver un nombre suffisant de consommateurs, pas trop loin de leur ferme et fiables dans le temps, ce qui s'est compliqué avec l'évolution récente du marché des paniers décrite au chapitre précédent (section 4.1.22). Depuis lors, ils sont également un peu plus limités dans le choix (et les quantités) des légumes cultivés ; la majorité des consommateurs préférant choisir ses espèces de légumes.

Les producteurs se sentent limités surtout pour des raisons financières. Ils n'ont pas les moyens financiers de pérenniser leur main-d'œuvre en leur offrant des contrats CDI et n'arrivent pas à s'associer avec l'un ou l'autre indépendant, comme ils le souhaiteraient. Ils n'ont pas non plus les moyens d'investir autant que nécessaire (voir dimension (in)sécurité au travail). Pour répondre à ces contraintes financières, en diminuant leur temps de travail et/ou en limitant la pénibilité du travail, certains ont choisi de se motoriser davantage, ce qui est parfois vécu difficilement, car à l'encontre de leurs valeurs écologiques. Globalement, la moitié des producteurs se sentent fortement limités dans leurs choix techniques, commerciaux et d'offres d'emploi.

Revenu et avantages sociaux. La plupart des producteurs MPS en agroécologie considèrent qu'ils ne gagnent pas suffisamment leur vie ; et la moitié des producteurs ne voient pas comment arriver à augmenter leur revenu actuel. Les producteurs de ces systèmes génèrent généralement un proxy du revenu annuel et un chiffre d'affaires relativement faibles par rapport aux autres systèmes de production (70.000 à 120.000 euros de chiffre d'affaires et 20.000 à 30.000 euros pour le proxy du revenu annuel global, chapitre 3, section 3.2.32). En outre, ce revenu est généré grâce à une main-d'œuvre bénévole non négligeable (16% en moyenne du temps de travail total, chapitre 3, section 3.2.42). Il s'agit souvent de Wwoofers⁹⁸ ou de membres de leur groupement d'achat.

La définition d'un prix juste leur semble une opération très complexe. « Un revenu horaire, quand on a des horaires aussi délirants, c'est un peu ridicule », affirme ainsi un producteur. Pour autant, c'est un objectif que plusieurs aimeraient atteindre. Certains considèrent qu'ils devraient au moins pouvoir gagner ce qu'un ouvrier agricole qualifié gagne. Tous considèrent que le prix de vente actuel des légumes est moindre que le coût de production (même s'ils ne connaissent pas leur coût de production exact par légume (chapitre 3, section 3.2.23)). Pour autant, beaucoup comprennent que les consommateurs aient du mal à payer plus cher leur alimentation.

(In)sécurité au travail. La situation financière des producteurs MPS en agroécologie est relativement stable, en comparaison avec celle des autres systèmes de production. Mais leur capacité d'investissement est

⁹⁸ Pour rappel, les Wwoofers sont des individus qui travaillent volontairement dans des fermes d'agriculture biologique. Ils sont logés et nourris en contre partie. "WWOOF. 2015. *Welcome to wwoof*. <http://www.wwoof.net>, consulté le 1er novembre 2015".

faible. Les producteurs MPS ont en général peu de capital personnel, en particulier s'ils n'ont pas de terre propre. Par conséquent, ils ont une capacité d'emprunt limitée. Certains investissements ne font pas non plus sens quand on risque de devoir déménager d'une année à l'autre. Par exemple, installer un système d'irrigation sur une terre qu'on risque de perdre n'est pas rentable. En outre, beaucoup préfèrent ne pas emprunter de l'argent à des banques classiques pour préserver leur autonomie. Le système de vente de légumes par paniers, avec abonnement et prépaiement par les consommateurs, était un bon moyen pour générer de la trésorerie. Mais les producteurs ont de plus en plus de mal à imposer des abonnements à leur clientèle en raison de l'augmentation de l'offre de paniers de légumes ces dernières années (chapitre 4, section 4.1.22).

Les investissements sont également plus difficiles du fait que les politiques d'aides agricoles ont été pensées pour des entreprises familiales de tailles supérieures à la taille des fermes maraîchères du système MPS (chapitre 4, section 4.1.22, note de bas de page 75). Enfin, il n'est pas toujours rentable et facile de faire appel à un entrepreneur agricole pour les producteurs MPS. Les entrepreneurs préfèrent ne pas travailler dans ce type de système où les coûts de transaction sont trop élevés par rapport au bénéfice qu'ils peuvent retirer.

L'ensemble de ces difficultés crée un sentiment d'insécurité au travail, souvent renforcé par le fait que ces maraîchers n'appartiennent au monde agricole que depuis peu de temps.

Temps au travail. Les producteurs MPS travaillent entre 2.000 et 3.000 heures par an (2.330 heures en moyenne)⁹⁹, toutes tâches comprises (tâches de production, de commercialisation et administratives) ; ce qui est moindre que dans la plupart des autres systèmes de production. Ils prennent entre 0 et 3 semaines de congé par an (2 semaines en moyenne). D'un point de vue commercial, bien que la réalisation des paniers puisse être coûteuse en temps et implique parfois de travailler le week-end, les moments de préparation des commandes et de vente sont connus à l'avance et sont souvent réguliers tout au long de l'année. Même si globalement le temps de travail est moins conséquent et les horaires moins contraignants que dans les autres systèmes de production, le temps passé au travail est vécu comme problématique par près de la

⁹⁹ Les écarts de temps présentés sont issus de l'observation des ruptures de distribution.

moitié des producteurs. Ces producteurs ont de fortes attentes en termes d'équilibre entre vie privée et professionnelle ; d'autant plus si leur conjoint ne travaille pas sur la ferme.

Expérience politique au travail. Comme la plupart des maraichers, les producteurs MPS en agroécologie ne sont pas membres de syndicats agricoles. Mais, à la différence des autres systèmes de production, ils sont impliqués dans de multiples initiatives pour sensibiliser les consommateurs à leur situation financière et de travail. Ils ont choisi des voies de commercialisation dans lesquelles il y a une forte implication des consommateurs, qui participent parfois aux débats sur la fixation des prix des légumes et les modalités de la production (quantité et types de légumes fournis, etc.). Certains encouragent les membres des groupements d'achat avec lesquels ils sont en relation à travailler sur la ferme dans le but de les introduire à la réalité de la production. L'un d'entre eux a mis en œuvre un système alternatif de certification à l'agriculture biologique qui implique les consommateurs. Parfois, ils sont également investis dans des associations qui défendent leurs intérêts particuliers tels que les problèmes d'accès au foncier.

Ils sont également le plus souvent investis dans des organisations de producteurs en vente directe où il existe parfois une réelle réflexion sur le prix juste des légumes, la création de chartes pour une définition et défense d'une agriculture biologique dite « non industrielle » ou encore d'une agriculture paysanne ou agroécologique.

Ce degré élevé de mobilisation, comparativement à celui que l'on observe dans les autres systèmes de production, ne leur permet pourtant pas d'influer autant que souhaité sur les déterminants de leurs conditions de travail. Les producteurs MPS en agriculture biologique ont le sentiment d'être forts soutenus et reconnus par la société, mais la plupart d'entre eux considèrent que ce soutien ne se traduit pas suffisamment dans les faits, et en particulier par une hausse du prix des légumes. A leur estime, le prix des légumes reste aujourd'hui trop bas pour financer leur modèle d'agriculture basé sur un faible usage d'intrants et de motorisation.

Enfin, ces producteurs ne se sentent pas toujours bien reconnus par le monde agricole qui les juge parfois négativement parce qu'ils ne sont pas (à une exception près) issus du monde agricole, qu'ils ont des attentes fortes en termes d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et en termes d'écologisation des pratiques agricoles. Le manque

d'encadrements juridiques adaptés à leur situation (en atteste la politique des aides) renforce ce sentiment.

Bien-être. Les producteurs MPS en agroécologie sont passionnés par leur travail et la complexité du maraichage. Cependant, dans le contexte socio-économique et politique actuel, ils font face à des difficultés qui affectent leur épanouissement au travail. Quelques producteurs cumulent toutes les contraintes mentionnées (pour les dimensions marge de manœuvre et (in)sécurité au travail : pas de terres, pas d'accès aux subsides, etc.). Certains sont sans cesse occupés à réorganiser leur ferme pour contrer leurs difficultés de rentabilité. Ces deux problèmes concernent parfois des producteurs 'installés' depuis longtemps (près de 20 ans).

Producteur MPS en agroécologie : « L'agriculture, c'est quand même un chemin de croix aussi. C'est chouette, ça me nourrit bien et j'aime bien ce que je fais, mais ça fait 12 ans que je n'ai pas pu prendre 15 jours, un mois de vacances. (...) Ça me pèse (...). Je n'ai pas beaucoup d'ambitions financières mais quand même ».

La plupart des producteurs n'accumulent pas toutes les contraintes décrites ; et c'est sans doute pour cette raison que les producteurs de notre échantillon en sont arrivés à être parmi les plus expérimentés et reconnus des conseillers agricoles pour le système de production MPS agroécologique. Pour autant, on ressent une grande fatigue et de la frustration chez beaucoup d'entre eux.

Ils ne parviennent pas à mettre en oeuvre leur idéal de production autant que désiré, ce qui est source de souffrance. Ils ont souvent commencé ce métier avec certaines idées préconçues, qu'ils ont dû réévaluer à l'aune des contraintes pratiques. Les techniques de non-labour, un faible niveau de motorisation, l'agriculture sur petites surfaces, la vente directe sont souvent considérés comme des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de l'individu ; et ils souhaitent les mettre en oeuvre. Ils se sont lancés avec, en tête, des cas idéaux d'agriculture sur petites surfaces, telles les expériences de Jean-Martin Fortier ou de la Ferme du Bec Hellouin.

Producteur MPS en agroécologie : « J'ai acheté ce terrain où j'ai commencé mes premières expérimentations de non-labour et d'agriculture biologique. Je suis arrivé par mes lectures et documentations à l'agriculture biologique, et écologique je dirais parce

que ça va plus loin que la production biologique (...). On peut parler de permaculture, d'agroécologie ».

De même, comme nous l'avons vu aux chapitres 3 (section 3.2.5) et 4 (section 4.2.2), ils voient leur métier comme un moyen d'épanouissement personnel, de bien-être, de cohérence avec leurs valeurs de respect du social et de l'environnement. Mais étant donné leurs contraintes financières, ils font quelques entorses à cet idéal et finissent parfois par se demander s'il fait vraiment sens. Ainsi, un producteur qui souhaitait au départ se motoriser le moins possible a accru son niveau de motorisation pour être rentable. Maintenant qu'il est un peu plus motorisé, il se rend compte que ce serait sans doute moins polluant de travailler sur une superficie un peu plus grande. On a alors moins de manœuvres à effectuer et on consomme moins de carburant à l'hectare. Finalement, il ne sait plus si « faire de la carotte sur 10 hectares ce n'est pas mieux ».

Les producteurs MPS agroécologiques ont tous une relation expressive *autonome* au travail très importante. Ce sont les seuls systèmes où on a rencontré des producteurs dont la motivation première était d'avoir un métier utile pour la société plutôt que le plaisir lié aux caractéristiques intrinsèques du métier. Ils s'en retrouvent d'autant plus déçus, car ils considèrent qu'ils n'ont pas un impact aussi grand que ce qu'ils auraient aimé avoir sur les consommateurs, et par là même la société. En effet, après plusieurs années d'expérience, ils se rendent compte que leur clientèle n'est plus prête à revoir le prix des légumes à la hausse, alors même que ces prix leur paraissent insuffisants pour être rentables. Avec les systèmes de production MPS et MGS en conventionnel, c'est le seul système où l'on a rencontré quelques producteurs qui n'appréciaient plus leur travail au quotidien.

Producteur MPS en agroécologie : « Je suis fatigué ! Les compromis que je dois faire pour arriver à un projet qui soit viable économiquement font que ça devient une entreprise comme les autres. En tant qu'entreprise comme les autres, je ferais bien autre chose ».

Producteur MPS en agroécologie : « C'est une force centripète, quand tu essayes de t'éloigner du fonctionnement stéréotypé, on te ramène vers le stéréotype. Tout le temps ! A un moment, il n'y a pas 36.000 solutions, si tu veux faire autrement, il faut sortir complètement des contraintes économiques, parce que composer avec, ce n'est pas possible, je pense ».

Enfin, beaucoup de ces producteurs travaillent souvent seuls sur leur ferme, ce qui augmente la difficulté et la pénibilité de certaines tâches manuelles.

Producteur MPS en agroécologie : « On doit travailler avec des poids lourds parfois, être plusieurs c'est vraiment une nécessité, tout seul c'est vraiment dur ».

Pour autant, les producteurs rencontrés au sein d'initiatives collectives ne nous ont pas semblé être plus épanouis dans leur métier que les autres. Au contraire, il s'agit même des producteurs qui ont le plus fortement exprimé une souffrance au travail. Ce sont aussi les producteurs qui ont démarré dans la production avec des attentes sociétales parmi les plus fortes.

2. Le système de production MMS

Les conditions de travail de la majorité des producteurs MMS en agroécologie diffèrent assez radicalement de celles des producteurs MPS. Grâce à l'achat-revente, ils bénéficient d'une meilleure marge de manœuvre pour poser les choix techniques souhaités. Ils investissent plus facilement et sont plus à même d'engager de la main-d'œuvre sous contrat à long terme, comme souhaité. Leur marge de manœuvre apparaît d'autant plus élevée que ces producteurs ont peu de contraintes commerciales. Jusqu'à présent, les magasins à la ferme ne sont pas soumis à la même concurrence que les paniers de légumes. Il en est de même sur les marchés de producteurs, si ce n'est qu'acquérir une place sur un marché peut être au départ très difficile.

Comme explicité au chapitre 3 (section 3.2.32), le revenu des producteurs MMS en agroécologie n'est pas meilleur que sur les fermes MPS agroécologiques. Pour autant, les producteurs paraissent moins en souffrir, manifestement parce que leurs conditions de travail sont globalement plus agréables. En outre, ces producteurs n'espèrent pas forcément que les prix des légumes augmentent un jour. Cela rendrait moins accessibles les légumes biologiques aux consommateurs, ce qui ne fait pas sens pour eux. Ils ne croient pas non plus qu'il soit possible, dans le court terme du moins, d'atteindre des prix qui couvrent les coûts de production. « Je ne suis pas sûr que ce que l'on vend aujourd'hui à un euro cinquante, les gens seront prêts à l'acheter à douze euros demain ». Par ailleurs, même les producteurs qui s'en sortent le moins bien financièrement considèrent avoir encore de la marge pour améliorer leur

situation financière. Enfin, ils bénéficient d'un capital foncier et productif plus important.

Ces maraichers bénéficient aussi d'une meilleure sécurité au travail. Outre leurs meilleures capacités d'investissement grâce à l'achat-revente et la moindre compétition qui existe sur leur marché par rapport au marché des paniers, ils n'éprouvent pas les difficultés des producteurs MPS pour toucher les différentes aides à l'investissement et à l'installation et ils peuvent plus facilement faire appel à un entrepreneur agricole.

Tout comme les producteurs MPS en agroécologie, ils se sentent très bien considérés par la société et ont une très bonne relation avec leur clientèle. Ils sont également souvent membres d'organisations de producteurs où il existe des débats sur ce que devrait être le prix des légumes et la nécessité de sensibiliser les consommateurs aux conditions de travail en agriculture. Néanmoins, à la différence des producteurs MPS, ils sont moins dans l'attente de voir évoluer les prix des légumes et les conditions de travail inhérentes à l'agriculture sur petite surface. Dans leur voie de commercialisation, les consommateurs sont peu impliqués dans le processus de fixation des prix et dans la détermination des conditions de production.

Tout comme les producteurs MPS, ils montrent un grand intérêt pour leur travail. En outre, ils bénéficient de relations sociales avec leur main-d'œuvre largement plus positives que sur la majorité des autres fermes, tous systèmes de production confondus. Ils ne travaillent également jamais seuls sur leur ferme. Les tâches manuelles en sont facilitées.

Producteur MMS en agroécologie : « Indépendamment du magasin qui a pris de l'ampleur, on a toujours eu des relations avec toute une série de personnes. (...) On n'est jamais tout seul ici et c'est bien ».

Producteur MMS en agroécologie [en parlant de pourquoi il ne veut pas revenir à un système MPS] : « Travailler seul, ben c'est seul! Gratter la terre 70 heures par semaine tout seul ! Moi en tous les cas, il y a un moment donné où je ne sais plus y trouver du plaisir ».

C'est le seul système où les producteurs semblent bien vivre le fait qu'un travailleur puisse être moins productif.

Producteur MMS en agroécologie : « en général, ça s'équilibre assez bien entre la rapidité et la qualité (...) Il y a rarement des gens qui sont

vraiment plus lents [que d'autres]. Il y a par contre des gens qui sont vraiment plus rapides ».

Producteur MMS en agroécologie [en parlant d'une de ses anciennes ouvrières qui a travaillé plusieurs années avec lui] : « Elle était même un peu trop en contact avec les gens, ce n'est pas un reproche, mais ça ne la dérangeait pas de parler 30 minutes avec les personnes [il rit]. Mais moi aussi [je peux être comme ça] ».

Ainsi, la situation de travail des producteurs du système MMS en agroécologie apparaît généralement meilleure que dans le système MPS. Ce qui ne signifie pas pour autant que leur situation est optimale. Ces producteurs souffrent du nombre important d'heures de travail passées sur la ferme. Ils travaillent entre 2.500 et 4.000 heures par an (3.160 heures en moyenne). C'est une contrainte majeure dans leur système, d'autant plus que ces producteurs, le plus souvent non issus du monde agricole, ont de fortes attentes en termes d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, tout comme leurs homologues du système MPS agroécologique. Ils passent un temps considérable à la gestion et la supervision de leur main-d'œuvre. Les producteurs qui travaillent le moins semblent plus organisés ; ils ont aussi plus d'années d'expérience. Sur ce système, la majeure partie des producteurs prennent une à deux semaines de congé par an.

5.3 Quelle qualité de conditions d'emploi et de travail les systèmes agroécologiques peuvent-ils offrir ?

Nous proposons à présent de discuter nos résultats et de répondre à notre question de recherche, à savoir : quelle est la qualité des conditions d'emploi des travailleurs agricoles¹⁰⁰ et des conditions de travail des producteurs dans les systèmes de production agroécologiques ?

Pour ce qui concerne les travailleurs agricoles, nous en discuterons pour l'ensemble des systèmes agroécologiques avant de distinguer selon les systèmes MMS ou MPS. Pour ce qui concerne les producteurs, nous résumerons la situation relative aux différentes dimensions des conditions de travail et discuterons plus particulièrement de trois dimensions qui rendent les conditions de travail différentes entre systèmes MPS et MMS.

5.3.1 Les conditions d'emploi des travailleurs agricoles

1. Les systèmes agroécologiques : des systèmes qui se démarquent

L'étude des conditions d'emploi dans l'ensemble des systèmes de production, agroécologiques et non agroécologiques, a mis en évidence quelques particularités propres aux systèmes agroécologiques, tant MPS que MMS. Les producteurs agroécologiques offrent, en moyenne pour le système MPS et le système MMS, des contrats de meilleure qualité que la majorité des autres fermes (section 5.1.2, **Figure 14**). Même si ces moyennes cachent des situations disparates, en particulier pour le système MPS, nous y reviendrons.

Les systèmes de production agroécologique sont les seuls à ne pas recourir à de la main-d'œuvre étrangère. Dans les autres systèmes, nous avons à chaque fois relevé au moins une ferme qui fait venir des travailleurs de l'étranger. Or, les conditions d'emploi décrites comme les plus négatives sont, de manière symptomatique, celles réservées aux travailleurs étrangers. Ces derniers restent parfois assujettis à la sécurité sociale de leur pays, moins avantageuse que la nôtre. De même, c'est dans le cas de travailleurs étrangers que les relations de travail semblent les plus hiérarchiques (les travailleurs ne font qu'exécuter les

¹⁰⁰ Pour rappel, nous entendons par *travailleurs agricoles*, l'ensemble des salariés (ouvriers et employés) qui travaillent dans les exploitations agricoles de notre terrain ainsi que les indépendants et individus non déclarés qui effectuent le même travail que les salariés.

ordres, rémunération asymétrique entre travailleurs saisonniers pour s'assurer que l'un d'entre eux surveille les autres, etc.). De plus, l'éloignement de son lieu de vie engendre, de l'aveu même des producteurs, de la souffrance (impossibilité de rentrer chez soi, près de sa famille et ses enfants, sans parler d'aspects sans doute non mentionnés par les producteurs potentiellement concernés, comme la mauvaise qualité des logements fournis). Les systèmes agroécologiques n'engagent pas non plus de chefs de culture. Or, il ressort de nos entretiens que les producteurs ont tendance à mettre la pression sur le chef de culture, manifestement sans se préoccuper des conséquences sur les travailleurs. Les producteurs qui engagent un chef de culture n'ont quasiment aucun contact avec les travailleurs subalternes. Ils ne s'inquiètent pas des éventuels abus. Les fermes où les producteurs ont tenu les propos les plus radicaux sont celles où un chef de culture est présent.

Producteur PGC en agriculture biologique : « Et si quelqu'un ne convient pas, c'est un coup de pied dans le derrière et tu retournes chez toi, sans préavis, sans rien du tout. Le Belge quand on fait ça, on a des menaces de mort (...). Ici, pas de souci, c'est normal hein ».

De même, les systèmes agroécologiques sont les seuls systèmes où l'on a retrouvé des cas très clairs de formes de réciprocité entre producteurs associés ou entre employeur et travailleurs, non issus d'une même famille. Même quand il n'y pas de réciprocité, les producteurs agroécologiques se soucient du bien-être de leur main d'oeuvre. Certains producteurs de fermes non agroécologiques sont aussi à l'écoute de leurs travailleurs, veillent à leur octroyer leurs tâches préférées, partagent le travail avec eux et évitent les abus que l'on peut rencontrer avec la main-d'œuvre étrangère. Mais, dans aucun système non agroécologique, ces situations ne sont majoritaires. Nous n'y avons pas non plus retrouvé de cas où les décisions sont prises conjointement avec un ensemble large de travailleurs ou entre associés non issus de la même famille.

Enfin, les tâches proposées au sein des systèmes agroécologiques semblent plus attractives que sur les systèmes non agroécologiques. Elles sont moins spécialisées et donc moins répétitives. En outre, les superficies développées (chapitre 3, section 3.2.1) sont plus petites que celles des fermes des systèmes MGS et PGC, ce qui diminue également le caractère répétitif du travail. Dans les systèmes MGS et PGC, les légumes qui entraînent un travail de désherbage particulièrement pénible (comme la carotte) sont cultivés sur des superficies qui dépassent le demi-hectare et parfois l'hectare. Sur les fermes MMS et MPS

agroécologiques, ces légumes n'occupent jamais plus d'un demi-hectare et souvent moins d'un quart d'hectare. Les tâches sur les fermes MGS et PGC sont parfois également très intenses car rythmées par l'avancement d'un tracteur et peuvent impliquer des positions peu confortables comme les systèmes de couchette pour le désherbage des poireaux et des carottes en agriculture biologique (le travailleur est couché les deux mains en avant sur une planche tirée par un tracteur). Comme nous y reviendrons de suite, si l'on retrouve de la main-d'œuvre sous contrats précaires en agroécologie, cette précarité s'explique par des considérations financières. Dans les systèmes MGS biologique et conventionnel, PGC biologique et MMS conventionnel, on retrouve certes également de la main-d'œuvre engagée sous-contrats précaires, venue de l'étranger. La précarité provient des contraintes financières des producteurs, mais s'y ajoute une grande pénibilité, les tâches proposées étant dures et rébarbatives à tel point que les producteurs peinent, disent-ils, à trouver de la main-d'œuvre belge.

Producteur PGC en agriculture biologique (qui travaille avec une société en Pologne). « Les gens de l'ONSS (Office national de sécurité social) trouvent que c'est de la concurrence déloyale. C'est magnifique, mais moi j'ai eu combien de jeunes de 16 – 18 ans qui travaillaient pendant une demi-journée et puis qui retournaient au chômage parce qu'ils ne veulent pas travailler ! ».

Producteur MGS en agriculture biologique [en expliquant pourquoi il ne travaille pas avec ses ouvriers] : « C'est dur ! (...) Parce que un saisonnier ne vient que trois mois. Nous, si on veut les suivre on doit travailler 12 mois, et parfois après 3 mois il y en a qui sont heureux de retourner parce qu'ils sont cassés ».

Toutefois, si les systèmes agroécologiques se démarquent par la qualité des tâches proposées, des contrats offerts et des relations employeurs-travailleurs, on ne peut en dire autant des perspectives de carrières offertes. Sur ce point, la situation en MMS varie fortement de celle en MPS. Il convient également de nuancer la qualité des contrats offerts aux travailleurs selon l'orientation MMS ou MPS des systèmes agroécologiques.

2. Le système MMS agroécologique

Malgré la taille réduite de notre échantillon des producteurs agroécologiques MMS, on observe clairement que ce sont ceux qui offrent les meilleures conditions d'emploi, tous systèmes de production

confondus. En moyenne, la part de travail bénévole (stagiaire y compris) y est réduite à 3% de l'entièreté du travail effectué, tandis que plus de 60% du travail est réalisé par les associés et des travailleurs sous contrats CDI (chapitre 3, section 3.2.42). A la différence de tous les autres systèmes de production, un nombre relativement large de travailleurs peuvent y effectuer une carrière verticale pour un nombre non limité à quelques postes spécialisées. Les contrats de bonne qualité (CDI, CDD, indépendant) concernent une majorité d'ETP, dont 42% sous contrat CDI (annexe 5). Dans la ferme qui présente la meilleure des situations, les contrats de qualité couvrent 81% des ETP, dont 77% sous contrat CDI. Cette situation est complètement atypique dans le secteur de la production de légumes.

L'approche comparative et l'étude de la diversité intrasystème nous permet de voir une corrélation entre la pratique d'achat-revente et l'offre d'emplois à long terme. Un producteur MMS en agroécologie ne pratique pas lui-même l'achat-revente. C'est son fils, qui gère le magasin de la ferme via une société distincte, qui le pratique. Les producteurs MMS conventionnels font moins d'achat-revente que les producteurs MMS agroécologiques. Dans la ferme du producteur MMS en agroécologie, qui ne fait pas lui-même d'achat-revente, et les fermes du système MMS conventionnel, les carrières sont plus horizontales, avec des statuts qui restent précaires malgré l'accumulation d'expérience avec les années. Les producteurs de ce dernier système affirment ne pas pouvoir faire autrement ; ce qui paraît crédible étant donné que leur niveau de bénéfice avant impôt est le plus souvent inférieur ou proche des 30.000 euros par associé (chapitre 3, section 3.2.32).

L'achat-revente permet de développer son activité commerciale, d'aplanir les variations saisonnières dans la production et d'augmenter la part de travail commercial en basse saison. Cependant, l'achat-revente à lui seul n'est pas suffisant. Les rares producteurs MPS en agroécologie qui font beaucoup d'achat-revente n'offrent pas autant de CDI et de possibilités de carrière. D'autres paramètres jouent. La superficie cultivée supérieure à 2 hectares, la culture de légumes d'hiver (comme la mâche, chapitre 3, section 3.2.1), et l'activité de vente en magasin à la ferme et sur les marchés sont également essentielles pour permettre aux producteurs MMS d'offrir des contrats à long terme.

Grâce à l'engagement de travailleurs sous contrats à long terme, les producteurs MMS peuvent prendre le temps de former les travailleurs

agricoles et de les rendre plus autonomes. Ils peuvent également les impliquer dans la prise de décision technique. Grâce à ces contrats à long terme, les producteurs et travailleurs agricoles ne travaillent jamais seuls ; ce qui est mentionné par tous comme un facteur qui rend plus agréables les tâches manuelles physiquement dures et répétitives, inévitables en maraichage. La superficie reste néanmoins réduite par rapport aux systèmes qui s'étendent sur de plus grandes surfaces, ce qui rend les tâches moins rébarbatives, de même que la présence d'un magasin à la ferme et la vente sur les marchés, la faible motorisation et la polyvalence des travailleurs.

Producteur MMS en agroécologie [qui participe à des formations où il emmène son personnel avec lui, cas complètement atypique dans le milieu agricole] : « Pour moi c'est important que les gens qui travaillent aient l'occasion de faire des tâches variées, mais aussi développent des compétences dans leur travail. (...) Chaque année les gens qui travaillent ici acquièrent de l'expérience (...) que ce soit au niveau manuel ou théorique. »

Producteur MMS en agroécologie [en parlant d'une de ses ouvrières] : « Elle s'occupe des tomates, elle a un plaisir fou à gérer ses tomates. (...) La taille et la récolte et tout [c'est elle qui s'en occupe] et elle a une fierté ! ».

Ce genre de déclarations dénote complètement par rapport aux fermes des autres systèmes, où les producteurs font davantage subir à leurs travailleurs la pression économique.

Si ces tendances sont positives, les conditions d'emploi sont malgré tout loin d'être optimales. Une partie de la main-d'œuvre continue à travailler sous contrat précaire (en moyenne : 34% du travail total, en ce compris celui accompli par les bénévoles, les associés et les entrepreneurs agricoles, est effectué sous contrat à court terme (chapitre 3, 3.2.42) ; 45% du travail effectué par les seuls travailleurs agricoles est réalisé sous contrat précaire, hors CDD (annexe 5)). En outre, comme dans l'ensemble du secteur agricole, les salaires (et par conséquent les avantages sociaux) restent bas, même pour les ouvriers qualifiés sous CDI. Enfin, même si une volonté de réciprocité multilatérale se développe, il faudrait en vérifier la concrétisation sur le terrain. Le producteur d'une des fermes MMS agroécologiques rencontre de gros soucis organisationnels et n'a pas le temps d'apprendre à sa main-d'œuvre de nouvelles compétences. Une étude complémentaire sur les

aspects organisationnels serait intéressante pour mieux comprendre les conditions qui rendent possible l'offre de bonnes conditions d'emploi sur les fermes MMS agroécologiques.

3. Le système MPS agroécologique

Les producteurs des fermes MPS en agroécologie peinent plus que les fermes MMS à offrir des conditions d'emploi non précaires. Sur les fermes MPS en agroécologie, les contrats les plus qualitatifs sont des contrats d'entreprise, c'est-à-dire assurés par des indépendants. Ils sont parfois appelés selon des horaires très flexibles et irréguliers. Sur une des fermes qui ne recoure quasiment qu'à des indépendants, ceux-ci sont payés l'équivalent du revenu du producteur, en l'occurrence un salaire qui ne dépasse pas celui des saisonniers. Les indépendants peuvent en tout cas rarement espérer faire carrière sur la ferme, souvent au regret des producteurs. Ils ne sont pas maîtres de la ferme, mais n'ont pas non plus la sécurité et les avantages d'un travailleur sous CDI. Pour certaines fermes MPS agroécologiques, même engager un indépendant est trop onéreux. Dans ces fermes, les perspectives de carrière sont nulles ou horizontales, à l'instar de nombreuses autres fermes non agroécologiques. Par ailleurs, sur les fermes du système MPS agroécologique, bénévoles et stagiaires représentent, en moyenne, 16% du temps de travail global, ce qui est conséquent par rapport à la plupart des autres systèmes de production (chapitre 3, section 3.2.42). L'offre de vrais contrats de travail est très réduite.

Les producteurs MPS agroécologiques ont tendance à légitimer le travail bénévole et précaire. Bien qu'il soit difficile de comparer les situations d'emploi en Région wallonne avec celles observées ailleurs, on retrouve cette même tendance en Amérique du Nord, seul terrain où les conditions d'emploi dans les systèmes d'agriculture biologique et/ou les systèmes alimentaires alternatifs¹⁰¹ ont été étudiées empiriquement¹⁰². Ces études

¹⁰¹ Pour rappel, les systèmes alimentaires alternatifs sont des initiatives de reconstruction des systèmes alimentaires impliquant des acteurs dont le but est de contrer les préjudices écologiques et sociaux des systèmes alimentaires dominants. Ces initiatives sont parfois peu définies si ce n'est dans leur opposition au régime dominant (Tregear 2011). Elles sont marquées avant tout par la relocalisation des différentes étapes de la chaîne alimentaire, la vente directe et les pratiques écologiques d'agriculture sur petites surfaces.

¹⁰² Ces études relèvent parfois d'analyse d'entretiens ou de questionnaires passés auprès des producteurs et non de la main-d'œuvre (Ekers et al. 2015; Shreck, Getz, and Feenstra 2006), comme dans notre cas. Néanmoins, elles s'avèrent peu comparables à la nôtre. Elles sont réalisées en Amérique du Nord, aux États-Unis et depuis peu au Canada. Leur objectif s'inscrit dans un contexte historique totalement différent. Par exemple, en Californie, où la plupart de ces études ont été réalisées, la lutte pour les droits des travailleurs immigrés ou

dénoncent les difficultés de ces systèmes à sortir les travailleurs de régimes précaires marqués par les politiques de flexibilité et la normalisation du bénévolat et du travail sous convention de stage (par exemple: Weiler, Otero, et Wittman 2016; Ekers et al. 2015; Sbicca 2015; Gray 2014), alors même que ces systèmes revendiquent explicitement la création d'alternatives plus justes par rapport au système d'agriculture dominant (Weiler, Otero, et Wittman 2016).

Les producteurs MPS orientés dans une démarche agroécologique qui légitiment des situations de travail précaires, impliquant parfois du bénévolat, ont d'abord en tête des arguments financiers. La citation suivante illustre bien la problématique. Il s'agit d'un producteur qui a tenté d'établir une ferme de type MMS avant de revenir à un système MPS, suite à diverses difficultés rencontrées, en particulier au niveau commercial.

Producteur MPS en agroécologie : « [en parlant du moment où il a développé un système MMS et n'avait pratiquement plus que des travailleurs sous contrats à long terme] J'aurais pu travailler avec des travailleurs saisonniers, mais ça, c'est pas mon éthique (...) Je ne voulais pas que le personnel qui travaille chez moi ait un contrat précaire parce que je ne fais pas ça [ce métier] pour ça. » [en parlant plus loin dans l'entretien de sa situation actuelle de MPS] « En saison, je suis obligé de m'accompagner d'un saisonnier ou d'un ALE ou de Wwoofers. (...) La saison dernière, on n'avait pas les moyens de payer quelqu'un, on avait des Wwoofers en permanence ! »

d'origine étrangère victimes de racisme (mexicains principalement et afro-américains) dans la production agricole était déjà discutée dans les années 1970. Ces auteurs s'inquiètent de voir que les mouvements en faveur de l'agriculture biologique ou de relocalisation de l'agriculture ont, avec le temps, parfois mis de côté des préoccupations de justice sociale (Allen et al. 2003). L'objectif des auteurs de cette littérature étant différent du nôtre, leur échantillon a été composé autrement. Ils essayent de comprendre dans quelle mesure, les systèmes alimentaires alternatifs ou d'agriculture biologique intègrent des situations de travail précaires et participent, dans leurs discours, à normaliser cette situation. Aussi, leur échantillon est parfois composé uniquement de fermes où la problématique d'emplois précaires est rencontrée (Weiler, Otero, and Wittman 2016; Ekers et al. 2015). Dans leur échantillon de fermes inscrites au sein de systèmes alimentaires alternatifs, Weiler et al. (2016) ont inclu des fermes qui vendent pour parties leurs production à l'étranger et travaillent en partie avec des méthodes non agréées en agriculture biologique, ce qui n'est pas notre cas. Au contraire, nous avons cherché à comprendre si les fermes qui s'inscrivent dans une démarche agroécologique au niveau socio-économique pouvaient offrir des conditions d'emplois de meilleure qualité. Notre échantillon est donc composé de fermes qui non seulement, comme dans leur cas, ont des revendications sociales et écologiques fortes, que les emplois y soient précaires ou non. Ces études s'inscrivent également dans un contexte où la réalité technique est très différente que dans nos contrées. Une ferme de 20 hectares est une petite ferme en Californie (Shreck, Getz, and Feenstra 2006); pour la présente étude, il s'agit d'une ferme dite sur grande surface (MGS).

Producteur MPS en agroécologie [qui se demande actuellement s'il ne devrait pas revoir son système pour devenir producteur MMS] : « Moi je ne veux pas de salarié parce que ce n'est pas possible. (...) C'est intenable à long terme et on ne crée pas d'embauche à cause de ça ».

Sur quelques fermes MPS, les producteurs estiment en outre positif de faire travailler gratuitement les consommateurs, pour qu'ils prennent conscience de la réalité de la production agricole. Accueillir des stagiaires aide des jeunes à se lancer, ajoutent-ils.

Producteur MPS en agroécologie : « Ça me plairait que mes clients s'impliquent un peu plus dans le truc et se rendent compte des difficultés [de la production]. (...) J'essayer d'organiser des chantiers pour que les gens voient ce que c'est vraiment le boulot. Mais donc pour ça, ça doit être le week-end [il est obligé de travailler le week-end, ce qui ne lui plaît pas]. (...) Ils ne vont pas faire 8h, il y a un petit apéro à midi et une petite bière à 4h ».

Pour autant, ces producteurs ne considèrent pas le recours à de la main-d'œuvre bénévole comme une solution durable au manque de moyens des fermes MPS agroécologiques. Par ailleurs, les producteurs MPS en agroécologie préfèrent tous partager leur travail avec des indépendants ou de la main-d'œuvre rémunérée correctement plutôt qu'avec des bénévoles ou des stagiaires.

Antoinette Dumont : « En pleine saison, la main-d'œuvre reste un problème ou vous vous en sortez avec les stagiaires et la ferme école ? »
Producteurs MPS : « Ça reste une difficulté parce que les gens qui viennent, ils ne sont pas là pour travailler. Ils sont là pour apprendre (...). Et l'effet de groupe est important, donc pour eux le travail peut être chouette même en travaillant relativement rapidement. Mais je ne veux pas qu'ils deviennent des ouvriers. »

Les producteurs insistent toujours sur le fait que la relation avec les bénévoles et stagiaires n'est pas la même qu'avec un ouvrier. Les bénévoles et stagiaires sont avant tout là pour s'amuser et/ou pour apprendre ; ce qui est constaté tant dans la littérature d'Amérique du Nord (Weiler, Otero, et Wittman 2016) que par une étude toute récente sur le sujet dans la production maraîchère biologique en France (Samak 2016).

En conclusion, l'amélioration des conditions d'emploi des travailleurs agricoles du système MPS agroécologique passe surtout par une

amélioration des conditions de travail des producteurs. Cela vaut pour la plupart des fermes des autres systèmes. Mais c'est d'autant plus vrai pour les fermes agroécologiques, car les producteurs y ont une relation expressive *autonome* forte à leur travail. Lorsqu'on met en perspective les données de revenu présentées au chapitre 3 et la qualité des contrats offerts (résumée à la **Figure 14**), on voit que les producteurs en agroécologie font plus volontiers des compromis qui affectent leur revenu pour rémunérer correctement leur main-d'oeuvre.

5.3.2 Les conditions de travail des producteurs

Les conditions de travail des producteurs varient fortement selon le modèle de production (agroécologique, biologique, conventionnel) (voir **Tableau 19**, section 5.2.1). En agroécologie, alors que le système de production MMS fait partie des systèmes où les conditions de travail des producteurs sont les meilleures, le système de production MPS est l'un de ceux où l'on a rencontré le plus de souffrance. Les producteurs MPS souffrent tout particulièrement d'une faible marge de manœuvre, d'un faible revenu, d'une certaine insécurité au travail et d'une souffrance au travail.

Nos résultats confirment de nombreuses données de la littérature qui traite du travail en agriculture biologique en circuit court¹⁰³. Cette littérature souligne l'effet positif du modèle biologique sur la santé des producteurs (aspect relatif à la dimension de *santé au travail*) (Ollivier et Guyomard 2013), la satisfaction qu'ils tirent de leur travail et la reconnaissance qu'ils reçoivent de la société lorsqu'ils pratiquent la commercialisation en circuit court (*bénéfices intrinsèques au travail* et *expérience politique au travail*) (Dupré, Lamine, et Navarette 2017; Bon et al. 2012; Dufour et al. 2010). La littérature souligne également les difficultés de certains producteurs qui commercialisent leurs légumes sous forme de paniers à dégager un profit suffisant (*revenu et avantages sociaux*) (Galt 2013; Dufour et al. 2010; Brown et Miller 2008). De même, elle souligne pour les maraîchers en agriculture biologique et circuit court les difficultés à atteindre un équilibre entre vie privée et vie professionnelle (*temps au travail*), une surcharge de travail trop importante et une pénibilité physique du travail (*pénibilité du travail*)

¹⁰³ Cette littérature ne distingue pas les systèmes biologiques selon qu'ils soient agroécologiques ou non. Le terme biologique est donc employé ici dans son sens ordinaire, systèmes agroécologiques inclus.

(Navarette, Dupré, et Lamine 2015; Ollivier et Guyomard 2013; Dufour et al. 2010).

La littérature est moins unanime sur les niveaux d'*insécurité au travail* et de *marge de manœuvre* observés dans les systèmes en agriculture biologique et circuit court. Elle ne rend pas non plus compte de l'écart entre l'idéal des producteurs et leur capacité de mise en œuvre de cet idéal. Or, cet écart peut engendrer de la souffrance ou en tout cas de la déception, et accroît de ce fait la *pénibilité du travail*. Pour les trois dimensions que nous venons de citer, notre étude montre que la situation varie radicalement selon que le producteur soit à la tête d'un système MPS ou MMS. Revenons donc sur chacune de ces trois dimensions, en comparant les systèmes agroécologiques entre eux mais aussi en donnant un aperçu de la situation dans les systèmes de production non agroécologiques.

1. Insécurité au travail et marge de manoeuvre

Au moins la moitié des producteurs du système MPS en agroécologie souffrent d'une insécurité au travail et la moitié des producteurs de ce système se plaignent d'une faible marge de manœuvre, d'après les variables qualitatives de ces deux dimensions (chapitre 1, **Tableau 2**). Certains se sentent contraints à «vivoter», incapables de se payer autant qu'ils l'avaient imaginé en devenant maraichers. Pour les producteurs MMS agroécologiques, tant la sécurité au travail que la marge de manœuvre sont jugées plus favorablement. Ils sont plus à même de prendre les décisions techniques et socio-économiques souhaitées, bien qu'ils dépendent de leurs activités d'achat-revente.

Marge de manœuvre et circuit court

Dans la littérature, la marge de manœuvre dont jouissent les producteurs en circuit court est discutée et évaluée différemment selon les approches, comme cela a bien été résumé par Mundler et Laughrea (2015). Certains auteurs ont plutôt tendance à souligner l'autonomie que les producteurs ont : dans la définition du prix, par rapport aux firmes d'intrants, dans le choix des cultures et des techniques culturales, etc (Dupré, Lamine, et Navarette 2017; Chiffolleau, Gauche, et Ollivier 2013; Chiffolleau et Prevost 2013; Maréchal 2008). D'autres auteurs ont tendance à remettre en question cette autonomie en soulignant les rapports de force asymétriques avec les consommateurs (Mundler 2007; Hinrichs 2000), : les producteurs fixent leurs prix en anticipant ceux que

les consommateurs seraient prêts à payer (Brown et Miller 2008), jusqu'à mener à des situations d'auto-exploitation dans des systèmes de solidarité forte comme les « communities supported agriculture » (Galt 2013).

Les auteurs qui insistent davantage sur les limites de la marge de manœuvre étudient l'encastrement social des échanges économiques dans les systèmes de vente directe. Par exemple, Galt (2013) constate que les producteurs des « communities supported agriculture » sont proches de leurs consommateurs et se sentent obligés de proposer des prix pas trop élevés. Mundler (2007) constate qu'au sein des AMAP, la solidarité entre consommateurs et le producteur est asymétrique, même si les producteurs l'expriment rarement de cette façon. Les consommateurs offrent leur solidarité à un producteur, tandis que le revenu de ce dernier dépend de la solidité de l'engagement des consommateurs. Cet auteur constate également que les prix s'alignent généralement sur les prix des différents marchés du bio (qui comptent généralement un intermédiaire : marché, magasin, supermarché). Dans notre échantillon, nous constatons que les producteurs biologiques, agroécologiques ou non, prennent à peu près tous la même marge lorsqu'ils pratiquent la vente directe, quel que soit le degré d'engagement des consommateurs (magasin à la ferme, marché, GAS, AMAP, etc.) (chapitre 3, section 3.2.23). Les producteurs qui écoulent (pour partie) leurs légumes au sein des GAS, GASAP, AMAP et autre formules de vente de paniers avec abonnement (formes de solidarité les plus importantes rencontrées) constituent la majorité des producteurs du système MPS. Ceux-ci ont le plus souvent commencé par vendre leurs légumes à bas prix avant d'augmenter progressivement ces prix. Cependant, tous les producteurs MPS agroécologiques interviewés considèrent leurs prix actuels toujours trop bas par rapport au coût de production d'une agriculture durable ; permettant entre autres de rémunérer correctement et de pérenniser l'ensemble de la main-d'œuvre, d'avoir un horaire jugé acceptable et, pour certains, d'avoir des pratiques écologiques coûteuses en temps, comme les pratiques de paillage. La majorité d'entre eux ne voient pas comment améliorer leur revenu. Un producteur a expliqué avoir présenté sa comptabilité à son groupement d'achats dans le but de démontrer qu'il gagnait quatre euros de l'heure. Il a proposé que chaque membre du groupe choisisse entre trois prix en fonction de son revenu, pour un même panier de légumes, sans avoir à exposer son revenu. Le groupe a refusé parce qu'il avait déjà accepté une augmentation du prix des paniers par le passé.

Parmi les auteurs qui mettent plutôt en avant l'autonomie des producteurs, certains se basent sur ce que disent les producteurs qui passent par plusieurs voies de commercialisation. Par exemple, des producteurs qui vendent leurs légumes à la fois à des supermarchés et en circuit court jugent qu'ils ont plus d'autonomie dans la vente en circuit court (Chiffoleau, Gauche, et Ollivier 2013). C'est également ce que nous avons constaté chez les producteurs des systèmes MGS (biologiques et conventionnels) qui ont développé un magasin à la ferme parallèlement à la vente de leurs produits aux acteurs de la grande distribution. Les supermarchés les mettent sous pression, beaucoup plus que les consommateurs en circuit court. Fournir la grande distribution laisse peu de marge de manœuvre, tant dans le rythme de travail ou l'organisation des moments de vente que dans le choix des techniques culturales et des légumes cultivés. La contrainte est d'autant plus forte que, le plus souvent, les producteurs ne contractent aucun contrat écrit (ou au contraire, des contrats volumineux et difficiles à déchiffrer, qu'ils ne maîtrisent pas) avec les supermarchés. Ils font parfois face à des refus de dernière minute de leur production, surtout en agriculture conventionnelle, où le marché est plus concurrentiel qu'en bio.

Néanmoins, notre étude comparative montre également que toutes les voies de commercialisation en circuit long n'impliquent pas forcément moins de marge de manœuvre qu'en circuit court. Pour les producteurs qui sont encore rentables au prix des criées, c'est-à-dire les producteurs du système PGC en agriculture conventionnelle, la latitude dans la prise de décision est relativement large. Etant donné que la fluctuation des prix est importante en criée, ces producteurs combinent généralement vente en criée et vente de légumes auprès d'entreprises de transformation avec lesquelles ils ont fixé à l'avance un prix au kilo. Pour les légumes pour le marché du frais, vendus en criée, les producteurs du système PGC en agriculture conventionnelle suivent les conseils les plus préconisés en termes de traitement et d'itinéraire technique, tout comme les producteurs qui vendent leurs légumes aux supermarchés. Mais ils choisissent en partie les légumes qu'ils souhaitent cultiver et les moments de vente. Ils ont peu de temps de travail et disent se sentir libres d'innover ; par exemple en essayant la culture d'un nouveau légume ou en faisant l'un ou l'autre test sur une plus petite superficie. Toutefois, si les prix des criées devaient un jour diminuer sensiblement, ils pourraient être contraints de passer par les supermarchés.

D'autres auteurs affirment que la latitude des producteurs est globalement plus large en maraîchage biologique et circuit court, tout en précisant que celle-ci peut fortement varier en fonction de la configuration du système de production et des circuits de vente. A l'instar de notre étude, ils constatent que les plus petites fermes sont souvent davantage limitées. Les producteurs sur plus petites surfaces doivent plus souvent articuler leur plan de culture en fonction des (faibles) possibilités d'engagement de main-d'œuvre (ou du fait de pouvoir bénéficier de bénévoles) et, dans les voies de commercialisation comme les AMAP, en fonction des attentes des consommateurs (Dupré, Lamine, et Navarette 2017).

In fine, on voit que la marge de manœuvre d'un producteur est un sujet complexe qui peut être abordé sous des angles différents. Globalement, les circuits courts permettent une plus grande marge de manœuvre que les supermarchés et de déterminer des prix plus élevés et plus stables que dans les supermarchés et qu'en criée. La rémunération est plus rapide et directe, ce qui aide à éviter des trous de trésorerie (Bellec-Gauche et Chiffolleau 2015). Pour autant, les circuits courts ne sont pas une panacée car ils n'assurent pas nécessairement des prix qui couvrent les coûts de production. Les prix, même dans les formes de vente directe les plus solidaires, comme les AMAP, varient en fonction des prix du marché. Par ailleurs, les voies de commercialisation où il y a une co-construction de l'offre et de la demande la plus importante, comme les AMAP, permettent au producteur de générer une trésorerie mais peuvent aussi complexifier l'organisation du producteur puisque celui-ci doit chaque semaine récolter exactement ce que ses clients seront prêts à manger ; et ce d'autant plus s'il fait peu ou pas d'achat-revente.

Aussi, globalement, les fermes MPS doivent articuler plus de contraintes que les fermes MMS : une plus petite superficie pour gérer les rotations et la production, une clientèle qui a des attentes en termes de quantité et de diversité des légumes proposés, attentes difficiles à satisfaire sans faire d'achat-revente, et enfin une capacité variable d'accès à la main-d'œuvre. La taille plus importante des fermes MMS et la pratique de l'achat-revente, qui y est plus conséquente et fréquente, leur donne plus de souplesse. Les fermes MMS n'ont pas besoin de systèmes d'abonnement de leurs consommateurs pour générer une trésorerie. Ils ont moins de contraintes dans le choix des légumes et des quantités à produire. Même si le panier peut être la voie de commercialisation la plus intéressante pour un producteur MPS (notamment parce qu'elle leur

évite de perdre du temps à faire les marchés ou à gérer un magasin à la ferme), ces producteurs accumulent plus de contraintes que leurs homologues MMS de par leur petite taille, leur refus plus fréquent de pratiquer l'achat-revente et leur peu de main-d'oeuvre.

Evolution des marchés

La faible marge de manœuvre et l'insécurité au travail des producteurs MPS sont également dues à la situation du marché des paniers en Région wallonne. Dans la littérature, les études divergent quant à l'intérêt économique de vendre ses légumes sous la forme de paniers, en fonction de la région considérée. Aux Etats-Unis, plusieurs études sur les « communities supported agriculture » (au sein desquels les producteurs vendent souvent leurs légumes sous forme de paniers) font part de situations où les producteurs n'arrivent pas à générer un revenu qui les satisfait et s'auto-exploitent (Galt 2013; Brown et Miller 2008). En France, en 2010, Dufour et al. observaient que les maraichers ne rencontraient pas de problèmes pour écouler leurs légumes sous forme de paniers. Le degré de satisfaction des producteurs par rapport à leur revenu était, lui, variable. Certains étaient satisfaits, d'autres ne le considéraient pas comme un but en soi et ne montraient « ni satisfaction, ni insatisfaction », quand d'autres encore témoignaient d'une souffrance à supporter des prix trop bas (Dufour et al. 2010, 9).

Pour expliquer ces fluctuations, plusieurs auteurs attirent l'attention sur le fait que les paniers ou autres formes de commercialisation alternatives (produits labellisés de terroir, d'agriculture biologique, etc.) bénéficient d'une rente qui sur le long terme peut s'estomper avec l'accroissement de la concurrence et l'émergence de produits d'imitation (Galt 2013; Guthman 2004b; Goodman 2004). Par exemple, en agriculture biologique, Guthman (2004b) considère deux types de rentes, celle due à la rareté des produits (liée à la difficulté des producteurs à être certifiés et à entrer sur ce marché) ainsi que la prédisposition des consommateurs à payer plus cher pour un produit issu de l'agriculture biologique que conventionnel. Sur le marché des « communities supported agriculture », Galt (2013) fait la même analyse (quand le producteur est en agriculture biologique, ce qui est souvent le cas). Il y ajoute un troisième type de rente. Les consommateurs seraient disposés à payer plus cher encore pour un producteur qu'ils connaissent personnellement et à qui ils accordent, par conséquent, une plus grande confiance. Notre contexte d'étude, où l'on observe un accroissement de la concurrence sur le marché

des paniers et une offre qui n'est plus exclusivement issue directement des producteurs, confirme pour partie les avertissements de ces auteurs. Les producteurs de notre échantillon n'ont pas évoqué de diminution du prix des paniers de légumes, ni de diminution de la demande, mais bien un changement des conditions de vente. Les paniers de légumes ne leur permettent plus aussi facilement de générer une trésorerie, d'imposer des espèces de légumes moins appréciées mais intéressantes pour leur rotation et d'avoir une clientèle fidèle tout au long de l'année. La majeure partie des producteurs qui vendent des paniers sont insatisfaits de leur revenu, et plusieurs se payent moins qu'un saisonnier.

Jusqu'à présent, les producteurs n'ont pas fait part d'une évolution négative de la demande dans leur magasin à la ferme et sur les marchés ces dernières années. Pour autant, rappelons que ces voies de commercialisation aussi génèrent des revenus jugés parfois insatisfaisants.

Accumulation de contraintes

Notre cadre théorique met en lumière une série d'aspects socio-économiques, politiques et d'héritage socio-culturel qui affectent la marge de manœuvre et le niveau de sécurité au travail en agroécologie, et qui renforcent les difficultés à générer un prix correct. Le fait de ne pas être issu du monde agricole, le prix élevé du foncier, les politiques de subsides à l'installation et à l'investissement conçues pour les grandes surfaces, le faible accompagnement technique proposé aux maraîchers, en particulier en agriculture biologique, sont tous des éléments qui affectent les conditions de travail des producteurs, en particulier des producteurs MPS en agroécologie. Ici, la comparaison avec la situation des producteurs MPS en agriculture conventionnelle est particulièrement intéressante pour comprendre l'importance de ces aspects. Ces derniers producteurs ne souffrent pas autant d'une insécurité au travail et d'une faible marge de manœuvre. Ils travaillent le plus souvent sur un terrain familial. Ils ne doivent donc pas acquérir du foncier ou réaliser de gros investissements dès le départ. Ils n'ont pas besoin de faire appel à des entrepreneurs et peuvent facilement emprunter du matériel lourd à leur famille si nécessaire. Ils ont également à disposition une main-d'œuvre familiale très flexible, (pratiquement) gratuite et, en outre, compétente. La part de main-d'œuvre bénévole familiale dans ces fermes est, de fait, conséquente (35% en moyenne).

En agroécologie, les producteurs MMS échappent aussi à certaines contraintes des producteurs MPS. Ceux non issus du monde agricole sont aussi confrontés au prix élevé du foncier, mais les producteurs MMS ont accepté de prendre plus de risques. Ils ont emprunté de l'argent auprès des banques (contrairement à plusieurs producteurs MPS qui ne le souhaitent pas), se sont agrandis, motorisés, au point d'accéder plus facilement aux subsides à l'investissement et de pouvoir faire appel à un entrepreneur en cas de besoin. L'achat-revente, pour ceux qui le pratiquent, les a aidés à prendre ces risques et à investir.

2. La pénibilité du travail

Surcharge de travail sur les systèmes diversifiés en circuit court

La dimension de pénibilité du travail est la plus souvent abordée dans la littérature agricole en termes de surcharge de travail. Les différents auteurs qui ont traité de cette question dans les systèmes maraichers en circuit court et agriculture biologique observent régulièrement à la fois une satisfaction au travail et une surcharge de travail. (Dupré, Lamine, et Navarette 2017; Navarette, Dupré, et Lamine 2015; Mundler et Laughrea 2015; Dufour et al. 2010). La satisfaction au travail est issue de la reconnaissance sociale élevée dont les producteurs de ces systèmes bénéficient, du plaisir à réfléchir aux choix techniques à poser et à mobiliser des compétences plurielles, et d'une latitude dans la prise de décision (avec les nuances que nous venons de mentionner (au point 1)). La surcharge de travail provient du nombre d'heures passées au travail et d'une organisation de la production compliquée. La pénibilité du travail est également mentionnée au niveau des tâches à réaliser qui peuvent être répétitives (comme le désherbage) et physiquement dures. Notre étude confirme ces résultats pour les fermes MPS, MMS et MGS en agriculture biologique et circuit court.

En termes de temps de travail, en moyenne, les producteurs MPS agroécologiques font 2.330 heures, les producteurs MMS agroécologiques 3.160 heures, les producteurs MGS biologiques 3.244 heures. Notre approche comparative entre systèmes MPS et MMS agroécologiques et conventionnels montre qu'il est difficile de réaliser moins de 2.500 heures (et même généralement moins de 2.800 heures) par an pour générer un proxy du revenu annuel¹⁰⁴ de plus de 20.000 euros par associé, pour les

¹⁰⁴ Le proxy du revenu global correspond au bénéfice avant impôt pour les fermes en personne physique et au bénéfice avant impôt plus le revenu de dirigeant d'entreprise pour les fermes en société.

fermes MPS et MMS (nous manquons de données économiques pour tirer des conclusions au niveau des fermes MGS), à moins de bénéficier de conditions de vente toute à fait exceptionnelles (cas d'un producteur MPS agroécologique) ou encore de bénéficier d'une main-d'œuvre bénévole familiale qui travaille pour près d'un quart du temps de travail total (cas d'une ferme MPS conventionnelle) (**Tableau 11**). Il ressort également de l'analyse de notre échantillon qu'il est pratiquement impossible de générer un proxy du revenu annuel de plus de 35.000 euros par associé (**Tableau 10**).

Les producteurs agroécologiques limitent leur proxy du revenu pour alléger leur temps de travail. Certains d'entre eux aimeraient travailler moins de 2.800 heures par an et générer un proxy de plus de 20.000 euros ; ce qui est manifestement très compliqué. En agriculture conventionnelle, les producteurs ont généralement fait le choix inverse : favoriser leur revenu au détriment de leur charge de travail. Les producteurs MPS conventionnels souffrent d'une surcharge de travail très conséquente. Ils combinent deux activités professionnelles ne laissant aucune place à la vie privée et familiale. Ils font plus de 4000 heures par an. Sur les fermes MMS en agriculture conventionnelle, on trouve deux groupes de producteurs. Le premier groupe travaille également plus de 4000 heures par an. Mais ceux-là vivent mieux cette situation que sur les fermes MPS. Leur épouse travaille également à la ferme (contrairement aux producteurs MPS) et ils apprécient le métier de maraîcher, même si les horaires et le rythme de travail sont intensifs. Certains producteurs MMS en conventionnel ont plus particulièrement développé la culture de quelques légumes à haute valeur ajoutée (chapitre 3, section 3.2.1), ce qui leur permet de travailler moins de 3.000 heures par an.

Pénibilité du travail en agroécologie

La surcharge de travail n'explique pas à elle seule la *pénibilité du travail* sur les fermes MPS agroécologiques. Beaucoup vivent mal de devoir faire des compromis par rapport à leur idéal de production. Cette forme de pénibilité concerne uniquement des producteurs non issus du monde agricole. On la retrouve en filigrane de l'étude de l'ensemble des dimensions des conditions de travail. La marge de manœuvre, le temps de travail, etc. sont, pour la plupart de producteurs MPS (et un producteur MMS sur les quatre) agroécologiques en décalage par rapport à leurs attentes. Cette pénibilité se traduit le plus souvent dans les

entretiens par un sentiment de frustration, une grande fatigue. Deux producteurs de notre échantillon ont arrêté leur projet de ferme au cours de notre enquête, après plus de cinq et dix ans dans le métier. Il s'agit des producteurs qui nous ont fait le plus part de cette pénibilité.

Sur les fermes MPS, les difficultés qu'éprouvent les producteurs en agroécologie à être rentables et à fixer des prix décents participent aussi à la pénibilité du travail, y compris pour des producteurs qui se disent prêts à vivre simplement : au-delà de leur impact matériel, ces difficultés ont un sens symbolique. Comme cela est mentionné dans la littérature, le prix des légumes ne leur semble pas du tout en adéquation avec le travail fourni (Dufour et al. 2010). Même si la plupart des producteurs comprennent qu'il est difficile pour les consommateurs de payer plus cher leurs légumes qu'actuellement, les bas prix leur donnent un sentiment d'injustice, de non-reconnaissance du travail fourni et d'impuissance étant donné les efforts qu'ils font pour sensibiliser les consommateurs. Ils constatent qu'ils n'ont pas autant d'impact social qu'espéré, alors que c'était un objectif de départ. Les médias, débats de société et discours des consommateurs reconnaissent l'agriculture dite paysanne, agroécologique, permacole, biologique sur petites surfaces, etc. comme des formes d'agriculture plus écologiques et socialement justes. Mais les consommateurs restent réticents à en payer le prix. Même si les producteurs ne l'expriment pas toujours tel quel, on comprend que la reconnaissance sociale dont ils bénéficient est une reconnaissance de discours, pas du travail fourni. Cela pousse certains producteurs à remettre en question le sens de leur travail. Ces questionnements semblent propres à l'agroécologie, et en particulier au système MPS.

Pénibilité du travail sur les autres systèmes de production

Dans la majeure partie des autres systèmes de production (à savoir, les systèmes : MGS et PGC en agriculture biologique et MMS et PGC en agriculture conventionnelle), les producteurs font moins état d'une pénibilité du travail. Dans les systèmes d'agriculture biologique (non agroécologique) et conventionnelle, les producteurs ont dans la majorité des cas un rapport au travail expressif autonome et endogène¹⁰⁵, tout comme sur les fermes agroécologiques. Mais c'est le rapport endogène qui prime. Les producteurs non agroécologiques aiment leur profession généralement *avant tout* pour des caractéristiques intrinsèques à celle-ci

¹⁰⁵ Sur le sens de ces expressions, voir chapitre 2, section 2.1.1.

(plaisir de « voir les choses avancer », de « relever des défis techniques », « du travail de la terre »). Leurs attentes sociales sont moindres. En outre, ces producteurs n'ont pas la même trajectoire que les maraichers agroécologiques. Beaucoup ont hérité (d'une partie) du système de leurs parents. La reprise allait de soi. Au cours de nos entretiens, de nombreux producteurs ne savaient pas dire précisément pourquoi ils avaient choisi ce métier. Ils connaissaient le type de travail à accomplir, ses difficultés, ses avantages, ses contraintes avant de se lancer (même si beaucoup d'entre eux ont développé eux-mêmes la production de légumes). Certains « compromis » leur paraissent évidents et ne sont donc pas vraiment vécus comme tels par exemple en matière de temps de travail et d'équilibre avec la vie privée. Un producteur, plutôt exceptionnel dans le milieu, qui se dit « assez épicurien » est satisfait de son horaire de travail même s'il atteint près de 3.000 heures par an.

Les producteurs non agroécologiques qui font état d'une pénibilité du travail relèvent des systèmes MPS et MGS en agriculture conventionnelle. Sur les fermes MPS conventionnelles, on l'a dit, la pénibilité est due à un temps de travail et une surcharge de travail excessive due à leur double activité professionnelle. L'énergie fournie et les tensions familiales que génère le poids de leur vie professionnelle leur paraissent démesurées par rapport à la faible rentabilité de leur système maraicher.

Producteur MPS en agriculture conventionnelle : « Je ne vais pas faire ça jusque 40 ans ! ». Antoinette Dumont : « Ça ne te semble pas vivable sur le long terme ? ». MPS en agriculture conventionnelle : « non ».

Producteur MPS en agriculture conventionnelle : « C'est devenu stressant. Au total, j'ai réussi à convaincre ma femme de continuer (...), mais à un moment donné ça vous bouffe ... ça peut foutre un ménage en l'air. »

Pour les producteurs MGS conventionnels, la pénibilité provient essentiellement d'un manque de reconnaissance sociétal. Leur système hautement mécanisé fait l'objet de critiques qu'ils ne trouvent pas justifiées. Ils aimeraient plus de considération pour leur rigueur et la finalité de leur travail, à savoir nourrir l'humanité. Lorsqu'ils font de la vente en circuit court, ils ont souvent un bon contact avec les consommateurs. Mais c'est plutôt par les médias, lors de contrôles de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ou

de l'Inspection sociale qu'ils ne se sentent pas respectés à leur juste valeur.

MGS en agriculture conventionnelle : « L'homme doit d'abord se nourrir. C'est ça qu'on est en train de détruire tous les jours ».

Ils ont aussi l'impression que, depuis la crise de la dioxine en Belgique, les conditions imposées par les supermarchés et leurs fournisseurs sont devenues extrêmement lourdes. Elles sont souvent vécues comme un moyen pour les supermarchés de se déresponsabiliser en cas de problème. Le producteur est le dernier de la chaîne de production « qui peut se ramasser tous les coups ». Les faibles prix pratiqués par les criées et par les supermarchés, ainsi que le refus régulier de leurs légumes par les supermarchés pour des raisons qui leur semblent non justifiées, renforcent un sentiment de non-reconnaissance de leur travail. Cette situation est d'autant plus difficile à vivre quand les producteurs doivent encore rembourser des emprunts contractés dans les années 2000 et/ou qu'ils ne voient pas de repreneur à la ferme, ou encore qu'ils auraient préféré ne pas être maraicher mais céréalier ou éleveur.

Notons que les modèles d'agriculture alternatifs comme l'agroécologie, la permaculture, l'agriculture dite sur petites surfaces, ou même l'agriculture biologique participent à stigmatiser l'agriculture conventionnelle, en particulier les systèmes hautement mécanisés MGS.

Producteur MMS en agriculture conventionnelle : « Je ne vais pas faire une généralité, mais c'est quand même, ils sont très sectaires, si tu n'es pas bio en gros, t'es con ».

Conseiller et maraicher en agriculture biologique : « Avant, si tu n'étais pas bio, tu étais de la merde, maintenant en plus de devoir être bio, tu dois être en permaculture sinon ça ne va pas ! »

Producteur PGC en agriculture biologique : « Ceux qui font du légume sur grandes surfaces sont souvent attaqués par les petits. (...) Plus d'échanges serait plus optimal [échanges commerciaux entre producteurs sur petites et grandes surfaces]. »

3. De nouveaux compromis à trouver

L'étude des motivations au travail (chapitre 3, section 3.2.5), des trajectoires (chapitre 4, section 4.1.22), des attentes des producteurs et des sources de pénibilité met en évidence la situation paradoxale des systèmes agroécologiques. Ces systèmes répondent à une demande

croissante de la société mais la société les aide peu à s'établir durablement dans le paysage. Alors que les systèmes agroécologiques existent depuis les années 1980, la majorité des producteurs qui, en Région wallonne, travaillent sur des fermes de type MPS (chapitre 3, section 3.11), n'ont pas encore trouvé de compromis satisfaisant entre leurs aspirations de justice sociale, de respect de l'environnement et de viabilité économique. Les producteurs du système MPS tâtonnent. L'un ne travaille qu'avec des associés pour éviter toute asymétrie avec de la main-d'œuvre, ce même producteur et ses associés priorisent leur revenu au détriment de leur capacité d'investissement et ont l'impression de «vivoter», alors qu'ils ont acquis un tracteur qui leur semble en contradiction avec leurs valeurs écologiques ; un autre privilégie la mise en œuvre de pratiques écologiques coûteuses en temps au détriment de son revenu, de sorte qu'il considère s'en sortir financièrement uniquement parce qu'il n'a pas dû payer son capital productif (terre, hangar agricole) et parce qu'il travaille avec des indépendants qui se rémunèrent peu ; d'autres ont essayé de développer une ferme MMS pour mieux rémunérer leur main-d'œuvre, mais n'y sont pas parvenus (l'un a arrêté, l'autre tente de développer des activités parallèles au maraîchage (élevage, etc.) depuis; etc). Trois producteurs sur huit se montrent plus satisfaits de leur situation. Néanmoins, le premier bénéficie de conditions de vente exceptionnelles, le second considère intenable sur le long terme de continuer à travailler autant d'heures pour un si petit bénéfice, le troisième est sur le point de devenir un producteur de type MMS. Au total, seulement un producteur sur huit est arrivé clairement à un compromis satisfaisant entre ses aspirations de justice sociale, de respect de l'environnement et de viabilité économique.

Les caractéristiques techniques du système MMS, combinées à la pratique d'achat-revente et à l'écoulement des légumes dans les magasins à la ferme et/ou sur les marchés, mène à un compromis vécu comme plus satisfaisant. Mais ce compromis n'est possible que pour les producteurs qui acceptent de se motoriser et de s'agrandir un peu, de faire de l'achat-revente pour offrir de meilleures conditions d'emploi, etc.

L'étude de l'expérience politique au travail des producteurs en agroécologie montre que les producteurs MPS donnent beaucoup d'importance à leurs échanges avec leurs consommateurs dans l'espoir qu'ils améliorent leur situation. Ils parlent peu de l'importance des échanges entre producteurs expérimentés pour identifier les compromis les plus satisfaisants entre leurs aspirations techniques, de viabilité et de

justice sociale. Pourtant, de nombreuses études sociologiques s'accordent pour dire que les échanges entre pairs sont fondamentaux pour concilier les contraintes techniques propres à une profession et les attentes de justice sociale (Nanteuil 2016; Dejours 2009). L'auto-censure critique observée par Pongo (2017) explique sans doute pourquoi les échanges entre pairs sont moins identifiés comme essentiels à l'amélioration des conditions de travail en agroécologie. Sans qu'elle n'en analyse les causes, Dominique Paturel (2010) identifie également un manque d'échange entre pairs qui pourrait mettre à mal les systèmes de maraîchage sur petites surfaces dans la vente en AMAP en France.

4. Le rôle du niveau de motorisation

Avant de clôturer le présent chapitre, nous aimerions dire un mot sur l'impact du niveau de motorisation dans les conditions de travail des producteurs. Des niveaux de motorisation similaires peuvent engendrer plus ou moins de satisfaction selon les producteurs. Pour certains, être sur son tracteur toute la journée est un moment de « vacances » à côté du travail manuel de la terre ; d'autres producteurs détestent ça. Tous mentionnent l'importance de varier les tâches.

Si des producteurs du système MPS agroécologique vivent mal le fait de recourir à des outils motorisés, c'est rarement mentionné comme un problème physique (mis à part pour les motoculteurs¹⁰⁶). C'est avant tout le décalage entre leur idéal écologique et technique qui implique peu de motorisation¹⁰⁷ et leurs pratiques réelles qui est source de pénibilité. Notons que d'un point de vue physique et psychique, les producteurs agroécologiques considèrent tous que la motorisation est problématique quand elle impose un rythme de travail soutenu trop longtemps (pour autant, ils ne sont pas tous d'accord sur le niveau de motorisation effectivement problématique, chacun ayant des préférences personnelles différentes).

Les difficultés mentionnées relativement à l'utilisation d'outils motorisés sont un équipement défectueux et les accidents de travail qu'ils peuvent entraîner, en particulier sur les systèmes MGS et PGC. Ces deux

¹⁰⁶ Il s'agit d'engin motorisé de faible puissance remplaçant les tracteurs utilisés essentiellement par quelques producteurs de fermes MPS agroécologiques. Ils sont difficiles à diriger et provoquent de plus importantes vibrations que les tracteurs.

¹⁰⁷ Notons que leur idéal écologique et technique inclut certainement divers aspects peu abordés dans la présente étude, par exemple, en terme de rapport à la terre.

orientations techniques présentent un niveau important de mécanisation combiné à un niveau de stress élevé, donnant lieu à plus d'accidents.

Ainsi, le niveau de motorisation, quand il correspond aux desideratas du producteur, facilite le travail et entraîne des désagréments limités. La problématique est différente pour les travailleurs agricoles. Ici, le niveau de motorisation est imposé et non choisi. En outre, dans certaines fermes, les travailleurs effectuent le même travail toute la journée, à un rythme soutenu et imposé par une machine.

*

* *

Au bout de ce parcours de recherche, nous pouvons affirmer que les conditions d'emploi et de travail dans les systèmes agroécologiques ne sont pas toujours de qualité. Il existe une pluralité de systèmes agroécologiques, avec des conditions d'emploi et de travail très différentes.

Trois producteurs sur quatre du système agroécologique MMS offrent les meilleures conditions d'emploi que l'on peut trouver dans le secteur. Ces emplois sont caractérisés par une proportion importante de contrats de bonne qualité, en particulier de CDI qui assurent le meilleur niveau de rémunération, d'avantages sociaux et de sécurité dans le secteur. La relation entre les producteurs et leurs travailleurs se démarque de celles observées dans les autres systèmes par une plus grande réciprocité multilatérale. Les travailleurs sont plus souvent formés, autonomes, capables de réaliser une pluralité de tâches et peuvent varier régulièrement de tâches dans la journée. Les producteurs MMS jouissent eux-mêmes de conditions de travail de qualité comparativement à celles du secteur (pour les trois producteurs sur les quatre qui offrent de meilleures conditions d'emploi). On retrouve sur ce système peu de pénibilité du travail et une grande satisfaction. Mis à part le temps de travail, vécu comme empiétant trop sur la vie privée, et un revenu très faible à l'instar des autres systèmes maraichers de petites et moyennes surfaces, ces producteurs se montrent épanouis.

Parmi les producteurs du système MPS agroécologique, un sur huit seulement est arrivé clairement à un compromis satisfaisant entre ses

aspirations de justice sociale, de respect de l'environnement et de viabilité économique. Bien que les producteurs MPS en agroécologie ne recourent pas à de la main-d'œuvre étrangère, qu'on retrouve une moindre division sociale et, souvent une moindre division technique du travail, par rapport à la majorité des autres systèmes, qu'ils essayent de travailler avec des indépendants et parfois même d'instaurer une réciprocité entre pairs avec les indépendants qui travaillent pour eux, les conditions d'emploi ne peuvent être jugées de qualité. Dans ce système, seuls 53% du travail en moyenne (en nombre d'ETP) est réalisé sous contrat de bonne qualité, dont 31% par des indépendants. Le statut d'indépendant reste moins avantageux qu'un CDI et une part du travail total conséquente est effectuée par de la main-d'œuvre bénévole. En outre, sur une ferme, les indépendants ne sont pas mieux rémunérés que des saisonniers. Enfin, sur plusieurs fermes, aucun indépendant n'est engagé ; les travailleurs n'y ont aucune perspective de carrière, ou uniquement de type horizontal.

Tous comme sur la majorité des fermes, tous systèmes de production confondus, les producteurs du système MPS sont passionnés par leur travail et les enjeux techniques du maraichage. Mais leur arrivée récente dans le milieu agricole, les contraintes techniques du système MPS, associées au choix de vendre les légumes sous forme de paniers dans un contexte de plus en plus concurrentiel, débouchent sur une marge de manœuvre étroite, un faible revenu et une fragile sécurité au travail. Ils souffrent aussi de l'écart entre leur idéal de production et sa mise en œuvre.

Chapitre 6

Le travail et l'emploi : un enjeu
clé de la durabilité

Les fondateurs historiques de l'agroécologie, qui ont fait émerger ce concept dans les années 1980, se préoccupaient de la situation sociale et économique des paysans dans un contexte de modernisation des agricultures du monde (Altieri 2002; Conway 1987). Bien que l'agroécologie ait initialement été définie selon une approche uniquement éco-systémique (Altieri 1995), ses fondateurs entendaient aussi favoriser de meilleures conditions de vie pour les paysans (Timmermann et Félix 2015; Méndez, Bacon, et Cohen 2013; Koohafkan, Altieri, et Holt Giménez 2012; Gliessman 2007). Arrivée au bout de notre parcours de recherche, nous aimerions analyser dans quelle mesure l'agroécologie peut effectivement encourager la création de systèmes alimentaires sources de conditions de travail de qualité pour les producteurs et leurs travailleurs.

Par une lecture transversale des différents chapitres de la thèse, nous commençons ci-après par synthétiser l'apport de l'agroécologie au secteur wallon de la production de légumes (section 6.1). Ensuite, nous proposons de réfléchir aux perspectives futures de l'agroécologie (section 6.2). Enfin, nous revenons sur la pertinence du cadre théorique déployé pour répondre à nos questions de recherche (section 6.3)¹⁰⁸.

¹⁰⁸ Les deux dernières sections reprennent des extraits remaniés d'un article en voie d'être finalisé au nom de Dumont, Gasselin et Baret.

Table des matières – Chapitre 6

6.1	L'agroécologie : un guide pour l'action, source de viabilité économique et de meilleures conditions de travail et d'emploi ?.....	217
6.1.1	Guide pour l'action.....	217
6.1.2	Viabilité économique des fermes.....	221
6.1.3	Conditions de travail et d'emploi.....	223
	1. Le système de production MMS en agroécologie.....	223
	2. Le système de production MPS en agroécologie.....	225
	3. En conclusion.....	227
6.2	Quelles perspectives pour l'agroécologie ?	229
6.2.1	La coexistence comme horizon de transition.....	231
6.2.2	Un chemin de transition qui complète la typologie de Geels et Schot	234
6.2.3	Quel serait l'intérêt d'une situation de coexistence ? Ou la question des conditions de coexistence.....	237
6.3	Une approche plurielle et des cadres heuristiques complémentaires : quel apport ?	240
6.3.1	L'agriculture comparée.....	240
6.3.2	La justification des pratiques	242
6.3.3	Le rapport au travail et les dilemmes éthiques	243
6.3.4	Le modèle de multi-level perspective.....	244
6.3.5	Les limites de la démarche poursuivie.....	244

6.1 L'agroécologie : un guide pour l'action, source de viabilité économique et de meilleures conditions de travail et d'emploi ?

Nous avons commencé notre parcours de recherche en identifiant 13 principes socio-économiques de l'agroécologie complémentaires aux cinq principes éco-systémiques définis en 1995 par Altieri (chapitre 1, section 1.1.2). L'objectif était de mettre en lumière les enjeux socio-économiques de l'agroécologie, avant de mettre les principes identifiés à l'épreuve d'un terrain. Ces principes décrivent un horizon. Pour *faire sens*, ils doivent guider au moins pour partie les actions des acteurs de terrain. Quelle que soit la mise en œuvre réelle de ces principes, si l'horizon qu'ils décrivent ne guide pas les acteurs de terrain, cela signifierait que notre proposition de principes socio-économiques de l'agroécologie est peu pertinente. Ces principes doivent également permettre aux acteurs qui les mettent en œuvre d'aboutir à des systèmes viables économiquement, sans quoi la proposition agroécologique risque de s'essouffler rapidement. Enfin, à une échelle plus large, ils doivent permettre d'aboutir à des systèmes alimentaires sources d'une plus grande justice sociale, sous peine pour l'agroécologie de passer à côté d'un de ses objectifs premiers.

Au chapitre premier, nous avons vu que la littérature traite des dimensions socio-économiques dans une approche essentiellement normative. L'originalité de notre démarche est d'avoir clarifié ces dimensions et, surtout, de les avoir mises à l'épreuve d'un terrain. Par une analyse transversale des différents chapitres de la thèse, nous proposons à présent de résumer en quoi les principes socio-économiques de l'agroécologie (identifiés au départ de la littérature) font sens empiriquement, dans le contexte de la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne. Dans quelle mesure guident-ils l'action des producteurs ? Affectent-ils ou non la viabilité économique des fermes ? Engendrent-ils de meilleures conditions de travail pour les producteurs et les travailleurs agricoles ?

6.1.1 Guide pour l'action

L'étude de la mise en œuvre des principes, suivant la mobilisation de notre cadre théorique de la « justification des pratiques » (chapitre 2, section 2.1.2), permet de comprendre en quoi les principes socio-économiques constituent un référentiel qui guide les pratiques des

producteurs. Sur les 13 principes socio-économiques identifiés dans la littérature, 11 font l'objet de réflexions et jouent un rôle dans les décisions technico-économiques et sociales prises par les producteurs des fermes MPS et MMS (chapitre 4, section 4.2.2). Ces 11 principes ne sont pas implémentés de la même manière, ni avec la même force dans toutes les fermes qualifiées d'agroécologiques. Ils sont parfois même mis en œuvre très partiellement. Mais ils sont toujours interrogés et considérés comme un idéal à poursuivre. En ce sens, ils guident les pratiques de ces producteurs. Il s'agit des principes de *diversité et échange de savoirs*, *partage de l'organisation*, *durabilité et capacité d'adaptation*, *développement du monde rural et maintien du tissu rural*, *partenariat entre producteurs et consommateurs*, *accès et autonomie par rapport aux marchés*, *proximité géographique*, *équité environnementale*, *équité sociale*, *indépendance financière* et, enfin, du principe de *mise en œuvre conjointe des différents principes dans les pratiques*.

Deux principes jouent un moindre rôle dans les prises de décisions. Ils sont moins, voire pas du tout, interrogés par les producteurs. Il s'agit des principes de *gouvernance démocratique* et de *limitation de la distribution du profit*. Ils sont mis en œuvre au sein de quelques rares fermes MPS où plusieurs producteurs se sont associés avec un statut de coopérative à finalité sociale (chapitre 3, section 3.2.31). On retrouve également des producteurs des fermes MPS et MMS qui essaient d'installer des rapports plus réciprocitaires entre eux et leur main-d'œuvre. Dans ces fermes, certaines décisions techniques sont prises selon des processus plus démocratiques (chapitre 5, section 5.1.3). Notons que ces deux principes sont eux-mêmes très peu abordés dans la littérature qui appartient explicitement au courant de l'agroécologie (chapitre 1, section 1.1.2). Développer davantage ces principes dans la littérature, y compris de vulgarisation à destination des acteurs de terrain, pourrait aider les producteurs à questionner la qualité des conditions d'emploi qu'ils offrent à leurs travailleurs.

A chaque principe correspond une pluralité de pratiques possibles, qui, en outre, doivent sans cesse être adaptées pour répondre à l'évolution du contexte socio-économique et politique. Au cours d'une étude précédente (A.M. Dumont et al. 2016), nous avons analysé de manière très détaillée comment un même principe peut se traduire en pratiques qui diffèrent au sein d'une même ferme et entre fermes. Par exemple, pour une ferme donnée, le principe d'autonomie et d'accès par rapport au marché peut être mis en œuvre par des pratiques différentes, en fonction de l'objet

d'étude analysé. Au niveau de la production, les producteurs peuvent se réapproprier l'ensemble des étapes de production et de transformation d'un produit alimentaire et, de la sorte, se protéger de la fluctuation mondiale du prix des matières premières et d'une situation de dépendance forte à quelques intermédiaires communs. Au niveau de la commercialisation, le principe d'autonomie par rapport aux marchés peut être mis en œuvre en multipliant les voies de commercialisation pour ne pas dépendre d'un même client par exemple. Nous avons également constaté qu'entre deux fermes différentes, un même principe peut être mis en œuvre différemment relativement à un même objet d'étude. Par exemple, au niveau commercial, le principe d'autonomie par rapport aux marchés peut se traduire, comme nous venons de l'expliquer, en diversifiant les types de clients mais aussi en contournant (presque) complètement les marchés classiques via une AMAP par exemple.

A présent, on voit également que répondre aux objectifs d'un principe peut demander au producteur de revoir ses pratiques en fonction de l'évolution du contexte socio-économique. Si la vente de légumes sous la forme de paniers à des groupements d'achat offrait, au début des années 2000, une large autonomie aux producteurs, c'est moins le cas aujourd'hui. Les producteurs n'arrivent plus à écouler l'entièreté de leur production selon des conditions aussi avantageuses que par le passé (abonnement des consommateurs permettant de créer une trésorerie, imposition du choix des légumes, etc.), vu l'augmentation de la concurrence entre producteurs et l'apparition de nouvelles filières de commercialisation de légumes biologiques.

Parmi les principes qui guident les pratiques des producteurs, deux font l'objet d'importants compromis. Certains producteurs, généralement du système MPS, favorisent le principe d'*indépendance financière* au détriment du principe d'*équité sociale* ; tandis que d'autres, généralement du système MMS, ont fait le compromis inverse. La majeure partie des producteurs du système MMS préfèrent dépendre financièrement des systèmes non agroécologiques (principe d'*indépendance financière* affaibli) pour s'offrir, ainsi qu'à leurs travailleurs, des conditions d'emploi et de travail de qualité (principe d'*équité sociale* favorisé). Tandis que les producteurs du système MPS ont fait le choix inverse en refusant tout approvisionnement conséquent extérieur au détriment de la rémunération du travail.

In concreto, les producteurs sont toujours amenés à faire des compromis. Il peut s'agir de compromis entre principes de l'agroécologie, mais aussi de compromis entre registres de valeurs ou entre « cités » pour reprendre le vocabulaire de la théorie de la justification¹⁰⁹. Les cités les plus mobilisées par les producteurs agroécologiques pour justifier leurs pratiques sont les cités civique (au nom de l'intérêt général), domestique (au nom des relations interpersonnelles) et industrielle (au nom de l'efficacité), comme une étude antérieure l'a souligné (A. M. Dumont 2013). Mais les producteurs parviennent rarement à trouver des compromis satisfaisants au regard de chacune de ces trois cités. Ils donnent généralement la priorité à la cité civique, mais cette cité est chaque fois mise en balance soit avec la cité domestique, soit avec la cité industrielle. Dans le cas de la controverse sur l'achat-revente, par exemple, les producteurs MPS refusent de pratiquer l'achat-revente pour privilégier leur *indépendance financière*, ce qui est un compromis entre cités civique et domestique. Les producteurs MMS, eux, ont choisi de pratiquer l'achat-revente en vue de plus d'*équité sociale* pour eux-mêmes et leurs travailleurs, ce qui est un compromis entre cités civique et industrielle.

Dans la littérature agroécologique, certains auteurs restreignent le courant de l'agroécologie à l'agriculture peu motorisée sur petites surfaces (Rosset et al. 2011; De Schutter 2010; Altieri 2009). Nous avons fait le choix de ne pas limiter *a priori* l'agroécologie à ce type d'agriculture. En pratique cependant, parmi tous les producteurs MGS et PGC d'agriculture biologique de notre échantillon, seuls deux producteurs MGS se réfèrent dans leurs discours à plusieurs principes socio-économiques de l'agroécologie (sans, toutefois, mettre en œuvre au moins neuf de ces principes, minimum requis pour pouvoir être considéré comme agroécologique pour notre étude (chapitre 1, section 1.1.3)). Les autres producteurs MGS et PGC d'agriculture biologique se réfèrent peu aux principes socio-économiques de l'agroécologie pour justifier leurs pratiques. De manière générale, les producteurs MGS et PGC d'agriculture biologique considèrent que nombre de ces principes sont incompatibles avec les caractéristiques technico-économiques de leur ferme. C'est en particulier le cas des principes de *développement du monde rural* et d'*équité sociale*. Ils estiment que les caractéristiques techniques (et économiques) de leur système ne leur permettent pas d'offrir des emplois attractifs pour la main-d'œuvre locale. Cette

¹⁰⁹ Sur la notion de cité, voir annexe 1.

considération va de pair avec leur rapport au travail expressif endogène plus développé que leur rapport expressif autonome. Autrement dit, il est difficile pour eux de renoncer à un développement technologique possible pour des raisons sociales.

En résumé, les 11 principes socio-économiques de l'agroécologie guident l'action des maraîchers biologiques sur petites et moyennes surfaces ; tandis que les producteurs des fermes de grandes tailles considèrent la plupart de ces principes peu compatibles avec les caractéristiques technico-économiques de leur ferme. Mais même les producteurs les plus proches d'un point de vue socio-économique de l'idéal agroécologique doivent faire des compromis entre plusieurs de ces principes. C'est le cas du principe d'équité sociale, dont nous avons tout particulièrement approfondi l'étude au cours de la thèse et qui se trouve au cœur des enjeux de durabilité.

6.1.2 Viabilité économique des fermes

L'étude des trajectoires historiques des systèmes de production et notre approche comparative mettent en lumière le caractère assez fragile de la viabilité économique des fermes MPS et MMS. Notre étude du temps de travail des producteurs et des différents proxys du revenu pour l'année 2013 met en évidence la nécessité de travailler un nombre d'heures conséquent pour arriver à dégager un revenu, que ce soit en agroécologie ou en conventionnel, dans les fermes MPS et MMS. Il existe un seuil minimal de temps de travail et un plafond maximal de revenu généré à l'heure. Le proxy du revenu annuel global¹¹⁰ est variable entre systèmes de production. Néanmoins, ramené au nombre d'heures effectuées par les associés, il ne dépasse pas les 10,50 euros (pour l'année 2013)¹¹¹, pour les systèmes MPS et MMS. En outre, les producteurs qui arrivent à générer un proxy du revenu horaire compris entre huit et 10,50 euros travaillent plus de 2.500 heures par an¹¹² et généralement plus de 2.800 heures par an (**Tableau 20**). Les producteurs travaillent autant dans les fermes MGS (pour des proxys du revenu probablement plus élevés bien que nous

¹¹⁰ Le proxy du revenu global correspond au bénéfice avant impôt pour les fermes en Personne Physique et au bénéfice avant impôt plus le revenu de dirigeant d'entreprise pour les fermes en société.

¹¹¹ A moins d'être en pluriactivité ou de bénéficier d'une main-d'oeuvre bénévole familiale qui réalise près d'un quart du temps de travail total.

¹¹² A une exception près: il s'agit d'un producteur qui bénéficie de conditions exceptionnelles de commercialisation, il réalise 2.300 heures par an pour un proxy du revenu horaire de plus de huit euros.

n'ayons pas collecté suffisamment de données pour l'affirmer avec certitude). Il n'y a que les fermes PGC où les producteurs peuvent se permettre de travailler moins d'heures par an pour des proxys du revenu (global et horaire) plus élevés¹¹³.

Tableau 20 Données médianes¹¹⁴ pour les producteurs MPS et MMS en agroécologie et en agriculture conventionnelle

Note explicative: Ces données ont été calculées au départ de celles de 11 producteurs, incluant l'ensemble des producteurs les plus satisfaits de leur revenu (et qui ne sont pas en pluriactivité), pour l'année 2013-2014 (chapitre 3, section 3.2.32).

	Proxy du revenu annuel par associé (€)	Temps de travail par associé (heures)	Proxy du revenu horaire par associé (€)
MPS - MMS	24.000	2.800	8,46

Ces chiffres ne concernent que l'année 2013-2014 et ne tiennent compte que des données que les producteurs ont bien voulu nous soumettre, sans que nous puissions en vérifier la validité. Ils doivent donc être considérés avec prudence (chapitre 3, section 3.2.32). Néanmoins, il apparaît assez évident que, sur les fermes maraîchères MPS et MMS en tout cas, quelles que soient les variabilités de coûts de production, de prix (entre le bio, le conventionnel, entre les différents systèmes de vente de panier, à la ferme, etc.), de contraintes en termes d'investissements (achat de terres pour les producteurs non issus du monde agricole des systèmes agroécologiques), de stratégies développées pour accroître son chiffre d'affaires et mieux rémunérer sa main-d'œuvre (comme l'achat-revente), les producteurs doivent travailler un nombre d'heures considérable pour générer un revenu, même faible. C'est une difficulté qui touche tout le secteur du maraîchage où, techniquement, peu d'économies d'échelle sont possibles, en particulier lorsque le maraîchage est réalisé sur de petites superficies, alors que les prix des légumes sont bas. La problématique n'est pas nouvelle. L'étude des trajectoires historiques des systèmes de production montre que, dans les années 1980, les fermes MPS et MMS

¹¹³ 2.380 heures de travail par an (valeur médiane et moyenne), pour 27,50 euros en moyenne (23 euros en valeur médiane) de proxy du revenu horaire par associé, pour les trois producteurs PGC en agriculture biologique pour lesquels nous avons récolté des données. Ces chiffres élevés ne doivent pas nous faire oublier que ces producteurs ont également plus de crédits à rembourser.

¹¹⁴ Les valeurs moyennes sont comparables aux valeurs médianes: 25.494 euros de proxy du revenu annuel par associé pour 2.918 heures de travail par an en valeur moyenne.

tant en agroécologie qu'en conventionnel se sont soit agrandies, soit ont arrêté la production.

6.1.3 Conditions de travail et d'emploi

Notre étude des conditions de travail et d'emploi et des dilemmes éthiques rencontrés par les producteurs nous permet de comprendre dans quelle mesure les producteurs des différents systèmes de production agroécologiques ont réussi, ou non, à trouver un équilibre satisfaisant entre leur idéal environnemental, d'une part, et leurs attentes de conditions de travail, pour eux-mêmes et leurs travailleurs, d'autre part. Sur ce point, la situation des deux systèmes agroécologiques apparaît radicalement différente ; et ce, tant pour les producteurs que pour les travailleurs agricoles.

1. Le système de production MMS en agroécologie

Trois-quart des producteurs MMS en agroécologie de notre échantillon éprouvent de la satisfaction pour des raisons largement relayées dans la littérature sur la production de légumes biologiques et en circuit court (plaisir dans la réflexion des choix techniques à poser et dans la mobilisation des compétences plurielles requises, reconnaissance sociale élevée), mais aussi parce qu'ils bénéficient d'une grande latitude dans la prise de décisions, qu'ils ont le sentiment que leur projet agricole est viable et ont du plaisir à partager leurs journées de travail avec des employés motivés et autonomes (chapitre 5, section 5.3.2). Les producteurs sont satisfaits de leurs conditions de travail pour l'ensemble des dimensions étudiées, mis à part les dimensions de temps de travail et de revenu pour l'un d'eux.

Parallèlement, il s'agit du système de production où les producteurs offrent les meilleures conditions d'emploi à leurs travailleurs. C'est dans ce système que les travailleurs agricoles ont le plus de perspectives de carrières possibles (chapitre 5, sections 5.1.2). C'est également dans ce système que l'on retrouve le plus de travailleurs autonomes, formés à une pluralité de tâches, dont le travail varie régulièrement au cours de la journée, qui participent à la prise de certaines décisions techniques et qui travaillent sous CDI (situation la plus avantageuse tant en termes de salaire que de sécurité sociale dans le secteur) (chapitre 5, section 5.3.12).

L'étude des tendances majoritaires (au niveau technique, économique, social) au sein du système de production MMS en agroécologie (par contraste avec la situation des autres systèmes de production et avec la situation d'un producteur aux caractéristiques plus marginales) met en évidence huit pratiques qui favorisent fortement des conditions de travail satisfaisantes et rendent possibles les meilleures conditions d'emploi observées dans le secteur. A ce jour, elles semblent même nécessaires, bien que non suffisantes. Les producteurs du système MMS aux meilleures conditions de travail et offrant les meilleures conditions d'emploi :

- (1) cultivent des superficies brutes de légumes comprises entre deux et 10 hectares,
- (2) cultivent des superficies développées moyennes faibles (entre 0,1 et 0,5 hectare) et plus de 30 légumes différents,
- (3) ont opté pour une motorisation légère,
- (4) cultivent des légumes d'hiver, comme la mâche, de manière conséquente,
- (5) vendent tous leurs légumes en circuit court, essentiellement dans des magasins à la ferme et sur des marchés,
- (6) pratiquent l'achat-revente de manière massive (générant plus de 50% du chiffre d'affaires),
- (7) forment un ensemble large de travailleurs pour les rendre autonomes sur une pluralité de tâches,
- (8) pratiquent l'agriculture biologique.

A titre illustratif, nous avons vu, par exemple, qu'une superficie inférieure à deux hectares entraîne plusieurs difficultés propres aux systèmes MPS (gestion des rotations difficile, capacité d'embauche plus limitée, etc.) (chapitre 5, section 5.3.2). Tandis que l'accroissement de la superficie des fermes au-delà de 10 hectares va généralement de pair avec le développement de superficies développées au-delà de 0,5 hectare par légume (caractéristiques propres aux fermes MGS et PGC, chapitre 3, section 3.2.1) et entraîne, par conséquent, un travail manuel qui devient beaucoup plus répétitif et source de pénibilité (chapitre 5, section 5.3.11). Ces huit pratiques forment un ensemble cohérent. Par exemple, c'est la combinaison de superficies supérieures à deux hectares, du recours à l'achat-revente, du développement des systèmes de vente en circuit court et de la culture de légumes d'hiver qui permet d'offrir des contrats à long terme.

Tous les producteurs qui ont mis en œuvre ces huit pratiques ont commencé par travailler sur un système MPS. Mais, si ce système répondait à leurs aspirations environnementales, les contraintes techniques qui y sont associées leur ont semblé incompatibles avec leurs idéaux d'équité sociale et de viabilité économique. Alors que le système MPS leur semblait au départ le plus respectueux des principes écosystémiques de l'agroécologie¹¹⁵, ils ne pensent pas être devenus moins écologiques en s'agrandissant raisonnablement (les études manquent à ce sujet pour que nous puissions savoir ce qu'il en est réellement). Modifier les contraintes de leur système leur a permis de s'épanouir davantage au travail, de participer à la construction d'une société plus respectueuse de l'environnement et de l'humain avec un modèle viable. Ces producteurs ont quand même dû compromettre leur idéal d'*indépendance financière*, en pratiquant l'achat-revente.

Etant donné que nous n'avons rencontré que les producteurs, nous ne pouvons nous avancer sur le degré de satisfaction de leurs travailleurs. Néanmoins, les conditions d'emploi offertes dans ces systèmes sont meilleures, plus pérennes et responsabilisantes qu'ailleurs.

2. Le système de production MPS en agroécologie

La plupart des producteurs MPS agroécologiques sont insatisfaits par rapport à au moins trois dimensions des conditions de travail étudiées (généralement : insécurité au travail, marge de manœuvre et pénibilité du travail). La pénibilité du travail est essentiellement due à l'écart trop important entre les attentes des producteurs et leur concrétisation. Les producteurs font tant de compromis par rapport à leur idéal de départ qu'ils remettent en question leur capacité à avoir un métier source d'épanouissement, et parfois également l'intérêt écologique et social des pratiques *in fine* mises en œuvre. Même dans les cas où les producteurs se disent épanouis, ils considèrent que leur situation actuelle n'est pas viable à long terme (mis à part un producteur sur huit).

Les producteurs MPS peinent également à offrir des conditions d'emploi qui permettent à leurs travailleurs d'avoir des perspectives de carrière sur leur ferme et une sécurité d'emploi. Certains systèmes de production non agroécologiques, en particulier le système MGS en agriculture

¹¹⁵ L'un des producteurs MMS agroécologiques de notre échantillon ambitionnait dès le départ d'exploiter un système MMS mais s'est lancé d'abord comme MPS par manque de terres. Il a pris conscience des limites du système MPS en se formant auprès d'un producteur lui-même satisfait de sa transition d'une ferme MPS à une ferme MMS.

biologique, offrent des emplois plus sécurisants à un ensemble plus large de travailleurs. Les producteurs des fermes MPS arrivent rarement à former une proportion importante de leurs travailleurs.

Contrairement au système MMS en agroécologie, nous n'avons pas pu identifier un ensemble de pratiques partagées par une pluralité de producteurs MPS en agroécologie dont l'application serait chaque fois vécue comme un équilibre satisfaisant. L'étude des tendances majoritaires (sociales, techniques, économiques) au sein du système de production MPS en agroécologie (contrasté avec la situation des autres systèmes de production et avec la situation de producteurs aux caractéristiques plus marginales) met au contraire en évidence une série de contraintes dues à leur système, aux impératifs qu'ils se donnent et à leur parcours personnel, que la très grande majorité d'entre eux combinent et qui les empêchent d'évoluer vers une situation plus satisfaisante. Ces contraintes sont :

- (1) techniques : gérer des rotations avec un nombre conséquent de légumes sur une petite surface ;
- (2) socio-économiques: être souvent seul ou avec une main-d'œuvre à la disponibilité variable et, lorsqu'il s'agit de bénévoles, peu compétente ni prête à s'astreindre à des horaires lourds ;
- (3) commerciales : répondre aux attentes de leurs consommateurs en faisant peu appel à l'achat-revente ;
- (4) socio-culturelles : être non issu du monde agricole, et peu expérimenté au départ ;
- (5) contextuelles : pas d'accès à certaines aides à l'investissement et à l'installation, malgré les prix très élevés du foncier.

En outre, les producteurs du système MPS ont des attentes élevées en termes de qualité de vie qu'ils ne parviennent pas à combler. Par exemple, plusieurs d'entre eux souhaitent travailler moins de 2.800 heures par an et se payer un revenu horaire comparable à celui d'un travailleur agricole (entre 9 et 12 euros bruts de l'heure) ; ce qui apparaît très difficilement atteignable tant sur les systèmes MPS que MMS (section 6.1.2). Certains d'entre eux ont également des attentes techniques très importantes, comme pratiquer le maraichage de manière non, ou extrêmement peu, motorisée.

Ce constat négatif pour la majorité des maraichers wallons agroécologiques (puisque les MPS sont majoritaires par rapport aux MMS en agroécologie, chapitre 3, 3.11), correspond, néanmoins, à une situation en évolution. Comme nous l'avons vu au chapitre 4, les recherches scientifiques s'intéressent de plus en plus à la question de la viabilité des maraichers sur petites surfaces. Et cela vaut également pour d'autres pays voisins comme la France (Morel 2016; Bellec-Gauche et Chiffolleau 2015; Bon et al. 2012). De même, l'encadrement technique qui se développe en Région wallonne est de plus en plus adapté à la situation de ces producteurs depuis 2014. Les politiques d'aide à l'investissement et à l'installation pourraient également davantage les concerner à l'avenir.

Ces évolutions suffiront-elles à rendre leur système plus satisfaisant à leurs yeux ? La question reste ouverte. Plusieurs pistes peu discutées jusqu'à présent devront probablement aussi être explorées. Nos résultats montrent l'intérêt qu'il y aurait à penser davantage les interactions entre systèmes de production. Par exemple, nous avons vu que les producteurs MPS en agriculture conventionnelle jouissent de certains avantages techniques dus à l'intégration de leur ferme au sein d'un système de production plus large en grande culture (celui de leurs parents). Ces avantages techniques permettraient d'améliorer certains aspects des conditions de travail, en particulier le niveau de marge de manœuvre et d'insécurité au travail (chapitre 5, section 5.3.21). Quelles interactions seraient possibles et bénéfiques entre les systèmes agroécologiques et les autres systèmes ? Comment les favoriser ? Dans quelle mesure ces interactions seraient-elles bénéfiques à des pratiques socialement plus équitables dans les fermes qualifiées de non agroécologiques ? Ce sont autant de questions qu'il serait pertinent d'explorer. Enfin, la littérature agroécologique souligne l'importance des mouvements sociaux et des actions politiques pour rééquilibrer les rapports de pouvoir défavorables aux paysans (La Via Campesina 2015; Gonzalez de Molina 2013; Holt-Giménez et Altieri 2013).

3. En conclusion

Aujourd'hui, la mise en œuvre d'un ensemble large de principes socio-économiques de l'agroécologie n'entraîne pas systématiquement des conditions de travail et d'emploi de qualité. Il existe une pluralité de systèmes agroécologiques. En Région wallonne, nous avons distingué deux systèmes de production de légumes. Les maraichers MMS expérimentent les situations de travail parmi les meilleures de tout notre

échantillon de producteurs, agroécologiques ou non. En revanche, les maraichers sur petites surfaces MPS expérimentent une des situations de travail les plus difficiles. Il en est de même pour leurs travailleurs agricoles.

L'existence de situations de travail et d'emploi très différentes entre systèmes agroécologiques s'explique par une multitude de facteurs. Les conditions d'emploi et de travail sont le fruit de compromis que chaque producteur est obligé de faire étant donné le contexte de la Région wallonne et une série de caractéristiques technico-économiques et socio-culturelles. Les contraintes technico-économiques des systèmes de production mais aussi l'héritage socio-culturel du producteur, son idéal de production, son rapport au travail, ses capacités à gérer du personnel, les contraintes exercées par le contexte interviennent dans les choix que posent les producteurs.

Ainsi, les systèmes agroécologiques – qui ont un système de production diversifié, basé sur l'utilisation de peu d'intrants, impliquant un travail intellectuellement stimulant et varié – ambitionnent d'établir des conditions de travail et d'emploi de qualité, comme l'affirment Timmermann et Félix (2015), mais n'y parviennent pas toujours. Ces conditions ne sont pas toujours meilleures que celles des systèmes non agroécologiques. Seuls les producteurs MMS agroécologiques se démarquent clairement. Actuellement, en Région wallonne, ce sont ceux qui jouissent des conditions de travail les plus satisfaisantes et qui offrent les emplois les plus qualitatifs.

6.2 Quelles perspectives pour l'agroécologie ?

Au chapitre 4, nous avons vu que deux phénomènes de transition étaient en cours dans la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne (section 4.1). Le premier est une réorientation du régime vers davantage d'autonomie des producteurs par rapport aux marchés (surtout grâce au développement des circuits courts et, dans une moindre mesure, de l'agriculture biologique). Le second est le développement du système MMS de la niche agroécologique, conjugué à des changements institutionnels qui favorisent le développement du modèle agroécologique dans son ensemble (mise en place d'un centre de référence des circuits courts, d'un conseil technique adapté au maraichage sur petites superficies en agriculture biologique, développement de la recherche sur la viabilité de ce type de ferme, etc.). Bien que le nombre de producteurs au sein du système MMS en agroécologie soit encore faible, on peut supposer qu'il est amené à croître. Par leurs pratiques (rappelées à la section 6.1.31), les producteurs du système MMS arrivent à dépasser de nombreuses limites qui ont maintenu jusqu'à présent les fermes agroécologiques à un niveau de niche. Un nombre croissant de producteurs de fermes MPS agroécologiques (système de production majoritaire en Région wallonne) convertiront probablement leur ferme vers un système MMS. En même temps, via l'achat-revente, les producteurs MMS financent les acteurs du régime en agriculture biologique et, de la sorte, participent à maintenir le régime en place. On pourrait ainsi arriver à la transformation d'une niche agroécologique en un régime voué à *coexister* avec le régime actuel¹¹⁶. Autrement dit, nous arriverions, au niveau du système alimentaire basé sur la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne, à une situation de *coexistence* entre deux régimes sociotechniques au sens de la multi-level perspective, l'actuel et un nouveau régime composé d'acteurs de l'agroécologie. Par définition, les deux régimes sociotechniques coexistants correspondraient à des tendances dominantes, répondraient à des attentes et rempliraient des fonctions différentes (que nous développons ci-après). Le mot *coexistence* ne doit pas induire en erreur. Une situation de *coexistence* n'implique nullement l'absence d'interactions entre régimes, tant positives que négatives. Par exemple pour ce qui concerne la présente étude, sur les

¹¹⁶ Pour rappel, le régime actuel a été décrit au chapitre 4, section 4.1. Par définition, un régime correspond aux tendances dominantes (chapitre 2, section 2.1.4). Les systèmes de production qui dictent les pratiques du régime sont les systèmes PGC et MGS d'agriculture biologique et conventionnelle.

marchés, les deux régimes s'autorenforceraient l'un l'autre via la pratique d'achat-revente, mais pourraient se faire concurrence dans la vente de légumes dans les magasins à la ferme.

Cette analyse n'est pas orthodoxe par rapport à la multi-level perspective, présentée au chapitre 2 (section 2.1.4) et mobilisée au chapitre 4 dans l'analyse des trajectoires historiques des systèmes de production (section 4.1). Dans ce courant sociologique, les phénomènes de coexistence et de coévolution (c'est-à-dire l'évolution parallèle de plusieurs éléments en interaction) sont essentiellement pensés :

- entre un régime sociotechnique, des niches et le paysage (Geels et al. 2016; Geels et Schot 2007),
- entre régimes sociotechniques de secteurs différents ; par exemple, à notre échelle d'analyse, entre le régime du système alimentaire de la production de légumes et celui de l'élevage en Région wallonne ; à une échelle plus large, entre le régime sociotechnique de l'agriculture en Belgique et celui de l'électricité (Raven 2004);
- entre niches (Geels et al. 2016; Geels et Schot 2007)¹¹⁷.

Une situation de coexistence entre deux régimes d'un même secteur, définis à la même échelle, n'est pas clairement envisagée. La multi-level perspective définit les transitions « comme les changements menant d'un régime sociotechnique à un autre » (Geels et Schot 2007, 399)¹¹⁸. Les transitions sont envisagées en tant que phénomènes de longues durées qui se déroulent principalement selon quatre voies-types de transition ou une succession de plusieurs de ces voies. Aucune de ces quatre voies ne mène, à terme, à une situation de coexistence entre deux régimes sociotechniques d'un même secteur.

De notre côté, nous n'excluons pas que deux régimes sociotechniques puissent coexister de manière durable. Bien sûr, cette perspective est

¹¹⁷ Notons également que des phénomènes de coévolution entre les différents éléments qui constituent les régimes et l'ensemble des systèmes sociotechniques sont également pensés :

- entre les éléments matériels et techniques, réseaux d'acteurs et groupes sociaux, règles, normes et institutions (Verbong et Geels 2010; Geels 2004, 2002).
- entre les différentes dimensions sur lesquelles reposent un régime : marchés, préférences des consommateurs, industries, politiques publiques, savoirs scientifiques et technologiques, aspects socio-culturels (Geels et Schot 2007).

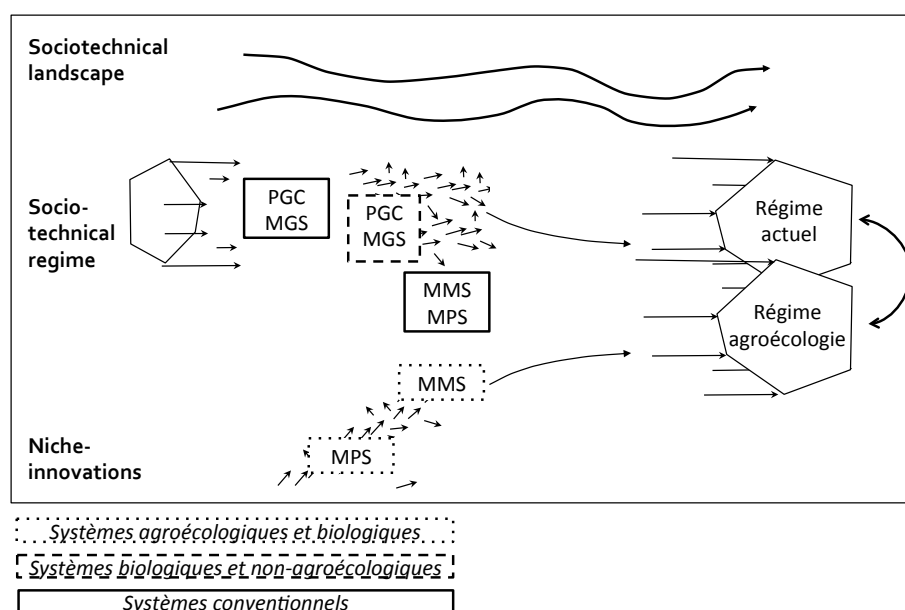
¹¹⁸ “*Because we define transitions as changes from one sociotechnical regime to another, (...)*” (Geels and Schot 2007, 399).

hypothétique. De nouvelles pressions sur le régime, de nouvelles politiques régionales ou un changement d'attitude des consommateurs qui mettraient à mal l'achat-revente, par exemple, ou encore de nouvelles découvertes qui faciliteraient le maraichage de type MPS, sont des éléments qui pourraient favoriser une voie de transition par rapport à une autre, ou même ne donner lieu à aucun changement profond. De même, les multiples interactions entre le régime et la niche qui pourraient émerger d'un accroissement du nombre de fermes du système MMS en agroécologie, et que nous ne sommes pas en mesure de prévoir (section 6.3.5), pourraient mener à d'autres horizons que celui de la coexistence. Pour autant, nous pensons que le régime sociotechnique du système alimentaire de la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne pourrait, à l'avenir, devenir double, avec deux régimes qui coexisteraient, et qu'il est intéressant de ne pas l'exclure d'emblée.

Ci-après, nous explicitons pourquoi il est pertinent de concevoir les phénomènes de transition observés dans notre cas d'étude comme pouvant mener à l'existence de deux régimes coexistants plutôt qu'à un unique régime (section 6.2.1). Ensuite, nous détaillons en quoi consisterait une voie de transition vers la coexistence (que nous nommerons par simplicité *voie de transition de coexistence*) et en quoi cette voie de transition diffère de celles proposées par Geels et Schot (Geels et al. 2016; Geels et Schot 2007) (section 6.2.2). Enfin, nous revenons sur l'intérêt potentiel d'une situation de coexistence entre systèmes de production différents pour favoriser le développement d'une agriculture durable (section 6.2.3).

6.2.1 La coexistence comme horizon de transition

Sans nouvelle pression de sélection sur le régime sociotechnique, nous faisons l'hypothèse que la transition en cours pourrait continuer jusqu'à un moment de coexistence entre deux régimes sociotechniques, le régime actuel et un nouveau régime davantage orienté vers des pratiques agroécologiques.



Source : le schéma de la multi-level perspective est une adaptation de Geels et Schot (2007, 401).

Figure 15 Horizon de coexistence suggéré par notre cas d'étude

Pourquoi faire l'hypothèse de deux régimes coexistants, plutôt que d'un unique régime dont les fermes MMS agroécologiques feraient partie (comme le proposerait la typologie de Geels et Schot (section 6.2.2)) ? En effet, les deux régimes partageraient certaines technologies, auraient des consommateurs en commun, bénéficieraient en partie de mêmes avancées scientifiques, seraient concernés par des politiques publiques communes. Par exemple, les clients qui achètent leurs légumes dans des magasins à la ferme seraient partagés entre certains acteurs du régime actuel et du futur régime agroécologique. De même, les conseillers agricoles, les entreprises de semences, de fertilisants et autres intrants pourraient être en partie communs aux acteurs de la bio du régime actuel et aux acteurs du futur régime de l'agroécologie. Ces liens ainsi que la pratique de l'achat-revente troubleraient la distinction entre les deux régimes. Pour autant, nous proposons bien de penser l'horizon sous la forme de deux régimes coexistants.

D'une part, toutes ces dimensions (marchés, technologies, politiques publiques, recherches scientifiques, etc.) ne seraient qu'en partie partagées et intégreraient des acteurs cherchant à renforcer plutôt un régime ou l'autre. Par exemple, au niveau du conseil agricole, Biowallonie et le Centre Interprofessionnel Maraicher conseillent les

producteurs en agriculture biologique, mais les conseillers de Biowallonie s'occupent davantage des nouveaux entrants dans le milieu, réalisent des publications sur des sujets comme la ferme du Bec Hellouin ou la permaculture qui ne concernent pas les acteurs du régime actuel. Tandis que les conseillers du Centre Interprofessionnel Maraîcher travaillent essentiellement à maintenir le régime actuel en place. Leur souhait majeur est de mettre en place un programme d'action pour satisfaire « le flux tendu de produits de base » nécessaire à l'approvisionnement de la grande distribution, où la majorité des consommateurs se fournissent.

D'autre part, et plus fondamentalement, le concept de régime a pour objectif d'identifier au mieux pourquoi certains changements peuvent avoir lieu et d'autres pas. Pour expliquer la stabilité des régimes et les résistances au changement, le modèle propose d'analyser les chemins de dépendance (*path dependence*) et situations dites de « verrouillages » (*lock-in*). Ceux-ci s'expliquent par l'alignement de techniques, réseaux d'acteurs et règles qui coévoluent dans la même direction et favorisent certaines voies d'innovations plutôt que d'autres (pour une explication des phénomènes de chemin de dépendance et de verrouillages dans le cadre de la multi-level perspective: Geels 2004). Or, dans notre cas, les réseaux d'acteurs et règles nécessaires à la reproduction des régimes et expliquant les verrouillages diffèrent.

Les producteurs du régime actuel ont un fort rapport expressif endogène au travail. Ce qui les porte dans leur métier, ce sont les défis techniques, l'amélioration de la performance de leur ferme, l'augmentation de leur capacité d'investissement. Ils innovent en ce sens, avec l'appui du Centre Interprofessionnel Maraîcher. Au niveau de la consommation, leur modèle de production répond aux attentes des consommateurs de la grande distribution. Même les producteurs MPS et MMS en agriculture conventionnelle, qui vendent leurs légumes essentiellement en circuit court, mettent un point d'honneur à produire des légumes de la même qualité visuelle que les légumes de la grande distribution. Ils portent également plus d'attention aux légumes à haute valeur ajoutée (type asperges (chapitre 3, section 3.2.1)) que l'on retrouve dans les initiatives de promotion de l'agriculture locale (y compris de 'petits producteurs') dans les grandes surfaces (type CPL-Promogest) (de Callataÿ, Dumont, et Feyereisen 2017). Parmi les règles les plus essentielles à la reproduction du régime actuel, on retrouve les politiques du régime salarial des commissions paritaires de la production de légumes pour le marché du

frais, favorisant l'existence de contrats très précaires, comme les contrats saisonniers, et l'engagement de travailleurs étrangers.

Les producteurs agroécologiques qui seraient à la base d'un futur régime ont une trajectoire toute autre. La plupart ne sont pas issus du monde agricole. Ils ont développé leur ferme à la recherche d'un métier épanouissant, en accord avec leurs valeurs sociales et écologiques. Ils ont des attentes importantes en termes d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Ils sont prêts à limiter leur bénéfice et leur capacité d'investissement pour travailler un nombre d'heures moindre. Ils innovent pour améliorer leur confort et celui de leurs travailleurs. Les producteurs MMS en agroécologie ont développé des pratiques, comme celle de l'achat-revente, dans le but, précisément de dépasser la situation de verrouillage de la précarité des emplois en maraichage. Les règles fondamentales pour la reproduction du futur régime de l'agroécologie sont celles du régime d'imposition et du régime TVA propres à la Belgique qui rendent possible et intéressante financièrement la pratique de l'achat-revente (chapitre 3, section 3.2.22, **Encadré 4**).

6.2.2 Un chemin de transition qui complète la typologie de Geels et Schot

Selon la typologie de Geels et Schot (Geels et al. 2016; Geels et Schot 2007), les transitions ont lieu grâce à des interactions entre les trois niveaux du système sociotechnique (niche, régime et paysage), lorsque des situations de crise exercent une pression sur les régime et paysage, et créent de la sorte des « fenêtres d'opportunités » pour le changement. Les différentes voies de transition sont pensées essentiellement au départ de la combinaison de deux dimensions : la *temporalité*, qui correspond au stade de développement de la niche au moment où s'ouvre « une fenêtre d'opportunité », et la *nature* des interactions entre niche, régime et paysage¹¹⁹.

Geels et Schot distinguent quatre voies (qui doivent être comprises comme des idéaux-types), qui se créent chaque fois à un moment de pressions exercées par le paysage et que l'on peut résumer comme suit:

¹¹⁹ Notons que Geels et al. (2016) ont apporté plus de précisions sur les rôles des agents et des institutions dans la définition des quatre voies de transition. Nous ne rentrerons pas dans ce niveau de complexité car ces précisions n'ont pas d'impact sur notre proposition.

- voie de *substitution* : une niche suffisamment développée prend la place du régime;
- voie de *transformation* : les acteurs du régime réorientent leurs pratiques pour faire face aux pressions, à un moment où les niches sont peu développées ;
- voie de *reconfiguration* : une niche à la relation symbiotique avec le régime est incorporée au sein du régime et (à la différence de la voie de transformation) provoque un réajustement de l'architecture du régime ;
- voie de *désalignement et réalignement* : les niches sont insuffisamment développées et la pression exercée par le paysage est majeure et soudaine (telle une guerre), de sorte que les niches coexistent jusqu'à ce que le régime se reconfigure autour de l'une d'entre elles.

Aucune de ces quatre voies ne correspond exactement à notre terrain. La situation diffère tant pour les dimensions de *temporalité* que de *nature* des interactions.

Temporalité et nature des interactions dans le cas de la production de légumes wallonne

Au niveau du terrain de notre étude, on observe, à présent, une interaction *de nature* essentiellement positive entre un système de la niche agroécologique et un système du régime sociotechnique. C'est l'achat-revente. Un système de la niche finance un système du régime (la compétition qui pourrait advenir dans la vente de légumes en magasin à la ferme n'a jamais été mentionnée). Les relations positives entre niches et régimes sont décrites dans la typologie de Geels et Schot en tant que relations dites symbiotiques. Une niche présente des compétences ou des technologies qui peuvent être intégrées par le régime et qui sont capables d'améliorer ses performances (et donner lieu à des voies de *transformation* ou de *reconfiguration*)¹²⁰. En l'occurrence, nous n'avons pas observé de compétences ou de technologies particulières du système MMS agroécologique que le régime pourrait souhaiter intégrer. La relation positive tient dans le fait qu'un système de la niche finance un

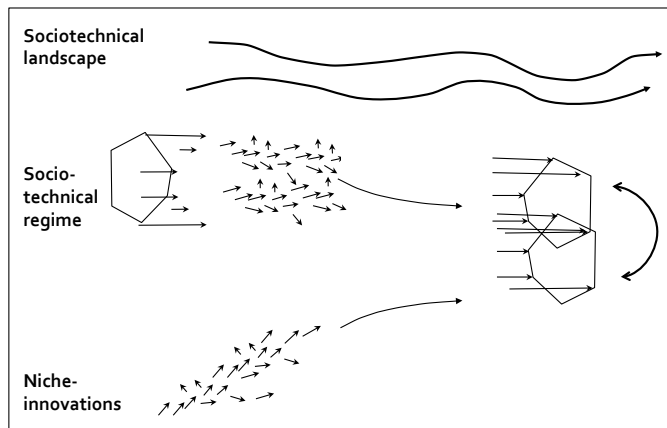
¹²⁰ "Niche-innovations have a competitive relationship with the existing regime, when they aim to replace it. Niche-innovations have symbiotic relationships if they can be adopted as competence-enhancing add-on in the existing regime to solve problems and improve performance." (Geels and Schot 2007, 406).

système du régime, et que le système de la niche est viable grâce à cette opération. Si l'on devait reprendre la métaphore de la relation *symbiotique* de Geels et Schot, nous devrions plutôt parler ici d'une relation de *mutualisme*. L'achat-revente est le fruit de la coévolution de la niche agroécologique et du régime actuel. La création d'Interbio, par des acteurs du régime, a facilité l'opération d'achat-revente (le grossiste Interbio a une offre adaptée aux producteurs, restaurants, magasins de détail, etc.).

D'un point de vue *temporel*, sans changement de pression de sélection, Geels et Schot n'envisagent pas de « fenêtre d'opportunité » pour qu'une niche devienne concurrentielle avec le régime existant. Pour ce qui concerne notre terrain, on est face à une situation un peu particulière. D'une part, les producteurs de la niche agroécologique sont largement majoritaires par rapport aux producteurs du régime (chapitre 4, section 4.1). D'autre part, comme probablement dans beaucoup d'autres pays occidentaux, il existe une demande croissante de la part des consommateurs pour manger des produits sains, biologiques et locaux dans des magasins de détail (Annet et Beaudelot 2017), sans que cela n'exerce une pression sur le régime au point d'imposer un changement radical. Dès lors qu'un système de la niche devient viable et capable de répondre à ce type de demande des consommateurs, il peut potentiellement s'accroître et devenir concurrentiel (ou coexister) avec le régime, alors même qu'aucune nouvelle pression de sélection n'est apparue. Au cours de ce processus, il acquerrait le statut de régime. En effet, la différence majeure entre un régime et une niche est que cette dernière intègre des groupes d'acteurs instables et de petites tailles ; ce qui ne serait plus le cas ici (Geels et Schot 2007)¹²¹.

On verrait ainsi se développer une nouvelle voie de transition. En situation de faibles pressions sur le régime et le paysage, une niche qui parvient à être viable dans le contexte actuel et qui remplit une nouvelle fonction sociétale, mais qui n'est pas capable de répondre à la fonction sociétale à laquelle répond le régime actuel, évoluerait en un nouveau régime, sans se substituer à l'ancien régime. Cette description est bien entendu, comme les quatre voies de transitions de Geels et Schot, un *idéal-type*.

¹²¹ Rappelons qu'autant les niches que les régimes s'articulent autour d'éléments techniques, de groupes sociaux et de normes. Les structures des niches et des régimes, en ce sens, diffèrent peu (Geels et Schot 2007).



Source : le schéma de la multi-level perspective est une adaptation de Geels et Schot (2007, 401).

Figure 16 Voie de transition de coexistence

Notons que la littérature mentionne très clairement l'existence d'une pluralité d'agricultures coexistantes. C'est notamment le cas de la littérature sur la multiplication des formes d'agricultures qui ont émergé dans la période d'après-guerre en France (voir par exemple : Hervieu et Purseigle 2013) ou encore des études sur les dynamiques de transition en agriculture (comme Lamine, Bui, et Ollivier 2015). A la différence de ces études, nous proposons de préciser le rapport entre les différentes formes d'agriculture coexistantes en mobilisant l'agriculture comparée et la multi-level perspective conjointement. C'est cette démarche qui nous incite à faire l'hypothèse d'une transition en cours vers deux régimes sociotechniques appelés à coexister au moins pendant un temps significatif.

6.2.3 Quel serait l'intérêt d'une situation de coexistence ? Ou la question des conditions de coexistence

L'horizon de coexistence a été décrit, de manière idéale typique à la section 6.2.1, au départ de l'analyse des processus en cours. Il est difficile de prévoir en quoi cette situation de coexistence permettrait, sur le long terme, d'améliorer le niveau de durabilité global du système alimentaire de la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne. Cela dépendrait notamment des politiques publiques qui verraient le jour, ou non, pour gérer au mieux cette situation.

Il n'existe actuellement pas de définition de la durabilité unanimement acceptée. Si l'importance d'avoir des systèmes agricoles basés sur les trois piliers de la durabilité (écologique, social et économique) est reconnue, il n'y a pas d'accord sur l'équilibre qui devrait être atteint entre ces trois dimensions (Elzen et al. 2017; Darnhofer, Sutherland, et Pinto-Correia 2015; Lebacqz, Baret, et Stilmant 2013). Si l'on considère la durabilité d'un système en tant que capacité procurée aux générations futures de répondre à leurs besoins en préservant l'intégrité fonctionnelle du système en question (Thompson 1997), une situation de coexistence peut, *sous certaines conditions*, aller de pair avec plus de durabilité. Cette conception de la durabilité reconnaît la part d'incertitude constitutive de tout système et la nécessité, par conséquent, de préserver celui-ci pour que les générations futures soient en mesure de répondre à des questions que l'on ne connaît pas encore¹²². Or, une situation de coexistence offre plus de possibilités de réflexivité, d'adaptabilité et de résilience face aux enjeux futurs de durabilité qu'un unique régime sociotechnique. En effet, une pluralité de régimes comprend une diversité sociale et technique accrue qui peut mener à un niveau plus riche d'innovations en cas de pressions issues du paysage¹²³.

Ainsi, de manière tout à fait théorique, la coexistence de plusieurs régimes pourrait favoriser la durabilité. Néanmoins, la coexistence entre les deux régimes pourrait être mise à mal si les interactions négatives entre des dimensions¹²⁴ partiellement partagées par les régimes (comme une concurrence accrue sur un marché partagé par les deux régimes) se multiplient. En outre, sans gestion adéquate d'une situation de coexistence, de potentielles innovations plus durables issues d'interactions entre régimes pourraient ne pas avoir lieu. Aussi, l'intérêt d'une situation de coexistence dépend avant tout de la manière dont cette situation est gérée. Il importerait, d'une part, de développer des outils pour mieux identifier et caractériser les possibles situations de coexistence, y compris au niveau des potentielles interactions entre régimes. D'autre part, il apparaît nécessaire de développer de nouvelles

¹²² Cette conception de la durabilité, appelée *intégrité fonctionnelle* (functional integrity) par Thompson (1997), s'oppose à celle de *suffisance des ressources* (resource sufficiency) qui est une approche comptable de la durabilité. Selon cette dernière, une pratique est considérée comme durable si les provisions estimées égalent ou excèdent la quantité de ressources nécessaire calculée.

¹²³ Ceci ne veut pas dire que toute innovation va dans le sens de la durabilité mais, selon la conception de la durabilité d'intégrité fonctionnelle, les innovations seront nécessaires pour répondre aux enjeux de durabilité.

¹²⁴ Les dimensions d'un régime sont par exemple: les marchés, les technologies, les politiques publiques, etc.

réflexions sur le rôle des institutions pour encadrer des situations de coexistence.

6.3 Une approche plurielle et des cadres heuristiques complémentaires : quel apport ?

Au cours de la présente étude, différents cadres théoriques ont été mobilisés : l'agriculture comparée (Cochet 2011), la théorie de la justification (Boltanski et Thévenot 1991), et l'éthique du compromis qui en découle (Nanteuil 2016) (abordée selon le cadre intitulé « justification des pratiques »), le rapport au travail (Ferrerias 2007), ainsi que le modèle de multi-level perspective (Geels et al. 2016; Geels et Schot 2007). Ces cadres ont été mobilisés dans une approche heuristique, pour nous guider en vue de répondre à nos questions de recherche, et non comme socle déterminant chacune de nos assertions. Ceci nous a permis de construire un cadre global cohérent respectant les postulats de base d'une sociologie compréhensive.

De la sorte, nous avons pu éclairer des enjeux à l'échelle de l'individu, de son travail, et des enjeux plus larges à l'échelle de transformations qui touchent l'ensemble du système alimentaire de la production wallonne de légumes. Notre recherche montre que ces cadres théoriques peuvent faire sens mobilisés conjointement. Nous aimerions revenir à présent sur l'intérêt de chacun d'entre eux. Nous clôturons le présent chapitre en soulignant les limites de notre approche.

6.3.1 L'agriculture comparée

Notre étude met en évidence cinq apports de l'agriculture comparée (Cochet 2011) pour éclairer nos deux questions de recherche. Premièrement, elle permet au chercheur d'identifier des systèmes de production marginaux qui peuvent présenter des pratiques innovantes et avoir une influence majeure sur le futur. C'est le cas du système MMS en agroécologie. Les producteurs de ce système sont à la base d'une nouvelle relation sociale avec la main d'œuvre et du développement d'un système agroécologique plus viable. L'identification de tels systèmes tient à la méthodologie de classification de l'agriculture comparée. Les systèmes sont définis au cours d'une analyse historique de la production qui évalue l'apparition d'une diversité de logiques de production, peu importe la taille statistique des systèmes.

Deuxièmement, nous avons pu détailler comment une pratique devient dominante au sein d'un système alimentaire ; par exemple, comment la vente directe, en particulier les magasins à la ferme, est devenue la voie

de commercialisation la plus répandue (chapitre 3, 3.2.21). Les producteurs MGS engagés avec les supermarchés dans une relation qui leur est devenue défavorable ont développé des magasins à la ferme. Cette voie est aussi une stratégie pour les producteurs qui ne pourraient survivre autrement au sein du régime (MPS et MMS en conventionnel).

L'étude de la différenciation historique des systèmes de production met également en lumière les processus d'interactions et de coévolution entre systèmes de production. De la sorte, ce cadre est complémentaire à la multi-level perspective puisqu'il permet de rendre compte d'interactions au sein de la niche et du régime ainsi qu'entre certains systèmes de la niche et certains systèmes du régime. La multi-level perspective mentionne ce type d'interactions mais donne peu d'outils pour les saisir (Rosenbloom, Berton, et Meadowcroft 2016; Ingram et al. 2015; Elzen, van Mierlo, et Leeuwis 2012). L'achat-revente relève de ce type d'interactions. C'est également l'étude de ces interactions et phénomènes de coévolution qui nous a permis de comprendre l'intérêt de l'intégration d'un système MPS au sein d'un système grande culture.

Quatrièmement, l'agriculture comparée objective et quantifie les différences de choix de production et les inégalités d'accès aux ressources. Certains producteurs du système PGC en conventionnel réalisent l'ensemble des opérations de production de manière mécanique, alors que certains producteurs du système MPS en agroécologie n'utilisent aucune machine motorisée. Certains producteurs des systèmes PGC ont hérité de plusieurs centaines d'hectares tandis que les producteurs en agroécologie, non issus du monde agricole, peinent pour acquérir un seul hectare. Les producteurs du système de production PGC en conventionnel font appel à moins de 0,1 ETP à l'hectare, tandis que le système MMS en agroécologie peut nécessiter jusqu'à cinq ETP à l'hectare. Ainsi, l'approche de l'agriculture comparée outille le chercheur pour produire des références et repères techniques et économiques, y compris dans des situations où les difficultés de quantification sont importantes. Au départ d'un petit échantillon qui concentre une diversité maximale, on arrive à dégager des tendances. C'est également ce que la thèse de Julie Van Damme (2013) illustre dans un contexte africain. L'agriculture comparée souligne également des inégalités sociales entre systèmes de production. Par exemple, la plupart des producteurs MPS en conventionnel bénéficient d'une aide familiale gratuite conséquente et des avantages techniques liés à l'intégration de leur système MPS au

sein de la ferme de leurs parents en grande culture. Les producteurs MPS en agroécologie n'ont pas ces avantages.

Enfin, en ce qui concerne l'étude des conditions de travail des producteurs et des travailleurs agricoles, le cadre de l'agriculture comparée met en avant les spécificités et points partagés entre systèmes et entre modèles. Ceci nous a permis de mettre en lumière les huit pratiques favorisant de bonnes conditions de travail et d'emploi dans la production wallonne de légumes (section 6.1.31). Ce cadre a enfin attiré notre attention sur l'existence d'un plafond dans le proxy du revenu horaire et d'un seuil minimal de temps de travail pour les systèmes MPS et MMS (section 6.1.2).

6.3.2 La justification des pratiques

L'étude de la justification des pratiques des producteurs par rapport au référentiel de l'agroécologie – construite au départ de la théorie de la justification (Boltanski et Thévenot 1991) et de l'éthique du compromis (Nanteuil 2016) – nous a permis de comprendre dans quelle mesure l'agroécologie fait sens, ou pas, pour les acteurs de terrain. Nous avons pu comprendre pourquoi, au sens de « pour quelles valeurs, pour quelles motivations », il n'existe pas une agroécologie mais une pluralité d'agroécologies qui présentent des conditions de travail et d'emploi différentes. C'est ainsi que l'on a pu comprendre que des producteurs (du système MPS) acceptent de travailler au sein d'une ferme difficilement viable à long terme, dans des conditions malaisées tant pour eux-mêmes que leur main d'œuvre, pour des raisons, au moins en grande partie, militantes.

L'étude de la justification des pratiques nous a également permis de comprendre pourquoi l'agroécologie fait peu sens pour toute une série de producteurs. Aux yeux de nombreux producteurs, la mise en œuvre des principes de l'agroécologie est difficilement compatible avec les caractéristiques technico-économiques des fermes MGS et PGC et pourrait faire obstacle à leur rentabilité. Les producteurs se protègent ; ils doivent composer avec un environnement variable. Si certains principes de l'agroécologie ne font pas sens eu égard aux caractéristiques technico-économiques de leur système actuel, ils préfèrent ne pas risquer de modifier leur système, à moins d'y être contraints par le marché.

Cette compréhension de l'agroécologie, soulignant son sens pour les acteurs de terrain et ses controverses, évite de tomber dans une approche purement normative où le but de la transition (ici, l'agroécologie) serait choisi idéologiquement sans être discuté à partir des réalités des producteurs et des travailleurs agricoles. L'étude de la justification des pratiques ouvre la porte à des recherches participatives incluant l'ensemble des acteurs dont les visions de la transition divergeraient, à un débat éclairé sur l'idéal de production que notre société souhaite et, plus généralement, à une réflexivité collective.

6.3.3 Le rapport au travail et les dilemmes éthiques

L'étude du rapport au travail (Ferreras 2007) prend en compte à la fois les trajectoires de vie des individus et leur orientation au travail. Cette perspective s'est avérée pertinente tant pour notre compréhension des conditions de travail des producteurs que pour celle des conditions d'emploi des travailleurs agricoles (ces dernières ayant cependant été étudiées uniquement au départ de nos entretiens avec les producteurs). Nous avons pu interpréter le sens donné par les producteurs à leur propre expérience de travail et à leur relation avec leur main-d'œuvre, y compris quand ces situations ou relations étaient particulièrement mauvaises. Par ailleurs, la distinction proposée par Ferreras entre rapport expressif *autonome* et *endogène* a permis de mettre en lumière des motivations au travail parfois radicalement différentes entre systèmes agroécologiques et systèmes du régime actuel.

L'étude du rapport au travail s'est, en outre, avérée très complémentaire à notre étude des dilemmes éthiques (Nanteuil 2016) (incluse dans l'étude de la justification des pratiques). Agencée l'une à l'autre, ces deux approches nous ont permis de mettre en évidence l'écart entre les attentes des producteurs, leur idéal de production qui s'inscrit dans l'idéal agroécologique, et leur capacité effective à mettre en œuvre un tel idéal. Cet aspect est un élément central de notre compréhension de la *pénibilité du travail* en agroécologie. L'étude des dilemmes éthiques et du rapport au travail nous a permis de comprendre combien l'écart entre leur idéal de production et sa concrétisation est difficile à vivre pour les producteurs agroécologiques, ce qui n'avait pas encore été mentionné dans la littérature.

6.3.4 Le modèle de multi-level perspective

Mobilisé en tant que cadre heuristique, le cadre de la multi-level perspective a été combiné à une approche compréhensive. Il nous a permis de situer les systèmes agroécologiques à l'échelle de niche par rapport aux dynamiques générales qui traversent le système alimentaire de la production wallonne de légumes. Il nous a également permis d'identifier une voie de transformation du régime vers davantage d'autonomie pour les producteurs par rapport aux marchés, en cours depuis 1995.

La multi-level perspective nous a également permis de voir avec recul l'ensemble des interactions entre systèmes de production, y compris lorsque ces interactions ont été identifiées à l'aide d'autres cadres théoriques. Par exemple, la multi-level perspective a permis d'éclairer l'impact de la controverse relative à l'achat-revente sur les dynamiques de transition. Les producteurs MPS, en refusant l'achat-revente pour préserver leur indépendance financière par rapport aux producteurs non agroécologiques, soutiennent une transition où le régime sociotechnique actuel serait remplacé par un nouveau régime agroécologique ; tandis que les producteurs MMS, en donnant la priorité à l'équité sociale pour eux-mêmes et leurs travailleurs, favorisent une transition vers deux régimes qui coexisteraient.

6.3.5 Les limites de la démarche poursuivie

L'approche à la fois comparative, compréhensive et systémique que nous avons adoptée grâce à nos quatre cadres théoriques est, à notre sens, à la fois ce qui fait l'intérêt de la présente thèse et en impose les limites.

Une approche moins compréhensive et plus systémique aurait permis d'approfondir davantage le contexte historique et le rôle joué par les acteurs autres que les producteurs dans l'évolution du système alimentaire de la production de légumes. Une approche moins systémique, plus compréhensive, centrée sur quelques systèmes de production uniquement, aurait permis de prendre le temps de réaliser des entretiens auprès de travailleurs agricoles et des consommateurs. Cela aurait été utile pour mieux comprendre les liens de réciprocité entre producteurs et consommateurs ainsi qu'entre producteurs et travailleurs (abordés et discutés au chapitre 5, sections 5.1.3 et 5.3.21). Cela aurait également pu être l'occasion d'aborder plus en détail les conditions de

travail des travailleurs, en les interrogeant directement. Une approche centrée sur quelques systèmes de production aurait également pu permettre de détailler davantage la diversité intrasystémique en explorant des enjeux organisationnels et en documentant mieux des cas de fermes marginales au sein d'un système de production. Enfin, nous aurions pu accompagner d'observations participantes nos entretiens individuels et mieux interroger les interactions dans les actions collectives et au sein d'espaces de discussion. Pour pallier l'absence d'observation participante, nous nous sommes appuyée sur la recherche doctorale de Pongo effectuée dans la même région et concernant également la production de légumes.

Une approche centrée uniquement sur quelques fermes volontaires d'un système de production nous aurait permis davantage de quantifier certaines données, ce qui demande beaucoup de temps et d'implication de la part des maraîchers alors que ceux-ci ont d'autres priorités. Pour cette raison, les études en maraîchage diversifié qui présentent des données de coût de production et de valeur ajoutée incluent souvent des producteurs peu expérimentés (Lemaitre 2016) et des cas de fermes expérimentales désencastrées du contexte socio-économique et politique (Morel 2016). Cette approche a l'avantage de fournir des données précises, de documenter des cas de fermes atypiques qui permettent de réfléchir à de nouvelles voies d'innovations. Notre approche est complémentaire. Elle a l'avantage d'identifier des situations reproductibles qui ne sont pas atypiques, au sens où elles sont le fruit d'évolutions qui ont lieu à large échelle. Même si l'échantillon de fermes est très réduit pour certains systèmes, en particulier le système MMS agroécologique, notre approche permet de dégager des tendances et de donner un bon aperçu de la situation actuelle. C'est apprécié par les producteurs et les conseillers agricoles qui ont besoin d'outils pour pouvoir se situer et situer les (futurs) producteurs qu'ils conseillent. En attestent les retours reçus lors de nos premières présentations de résultats.

Notons également que, dans le but de produire des données économiques plus détaillées, un temps considérable a été octroyé à la quantification du temps de travail par itinéraire technique au sein de chaque système de production (pour quatre légumes) (annexe 4). Ces données, à elles seules, n'ont pas pu être mobilisées pour le présent ouvrage. Elles auraient nécessité d'être complétées avec d'autres données que nous n'avons pu récolter auprès de notre échantillon de producteurs. Il s'agit là d'un pan de recherche entamé et encore vaste à explorer.

Enfin, il importe de rappeler que nos cadres théoriques n'ont pas pour vocation principale d'analyser les rapports de pouvoir entre types d'acteurs. Nous avons donc fait le choix de ne pas non plus mettre l'accent sur ces rapports de pouvoir.

Conclusion

« La liberté est dans l'affirmation que le oui contient le non. »

Jean de Boschère, *Fragments du "Journal d'un rebelle solitaire" (1946-1948)*. Texte établi et présenté par Yves-Alain Favre. Mortemart, Rougerie, 1978, p. 210.

Ici se termine le parcours tout au long duquel nous avons cherché à comprendre si l'idéal de production proposé par l'agroécologie permet, dans les systèmes actuels qui en sont inspirés, de favoriser des conditions de travail de qualité pour les producteurs et leurs travailleurs. En Région wallonne, dans la production maraîchère, de plus en plus d'individus qui, souvent, ne sont pas issus du monde agricole, voient l'idéal agroécologique comme générateur d'emplois en accord avec leurs valeurs et leur envie de participer à un monde plus juste. D'un point de vue socio-économique, les 11 principes de l'agroécologie que nous avons identifiés au départ de la littérature guident leurs actions. Il s'agit des principes (définis au chapitre 1) de *diversité et échange de savoirs, partage de l'organisation, durabilité et capacité d'adaptation, développement du monde rural et maintien du tissu rural, partenariat entre producteurs et consommateurs, accès et autonomie par rapport aux marchés, proximité géographique, équité environnementale, équité sociale, indépendance financière* et, enfin, du principe de *mise en œuvre conjointe des différents principes dans les pratiques*.

Dans leur ensemble, ces principes restent cependant un horizon jamais atteint. Chacun d'entre eux peut toujours être approfondi et, en même temps, accorder plus d'attention à l'un se fait parfois au détriment d'un autre. Nous avons donc toujours observé un écart entre la situation idéale ou les attentes des producteurs agroécologiques et leur ferme maraîchère effective, ce qui est souvent mal vécu. Tout producteur est obligé de faire des compromis, surtout quand le contexte socio-économique et politique leur est peu favorable, comme c'est encore le cas à ce jour. En fonction de leurs valeurs et de leurs contraintes, les producteurs hiérarchisent les principes. De même, les producteurs, qu'ils soient ou non mus par les principes agroécologiques, doivent faire des compromis difficiles entre qualité de vie et rentabilité, sachant que le maraîchage est extrêmement coûteux en temps de travail. Sur de petites et moyennes surfaces, l'activité reste de plus en plus peu lucrative. Le système de production idéal n'existe pas.

Par ailleurs, chaque principe peut être mis en œuvre de multiples manières. Une pratique pertinente dans un système de production peut ne pas l'être du tout dans un autre. Ces pratiques doivent aussi s'adapter au fil du temps, et tenir compte de l'évolution de l'ensemble du système alimentaire pour rester en accord avec les principes socio-économiques.

Pour l'heure, dans le contexte de la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne, les conditions d'emploi et de travail dans les systèmes agroécologiques ne sont pas toujours de qualité. Il existe une pluralité de systèmes agroécologiques, avec des conditions d'emploi et de travail très différentes. Le système agroécologique dans lequel les producteurs sont les plus satisfaits de leurs propres conditions de travail et qui offre les meilleures conditions d'emploi à leur main-d'œuvre correspond aux fermes de moyenne surface, légèrement motorisées, où l'activité de production est financée en grande partie par de l'achat-revente et une activité de commercialisation très développée. Le régime de taxation auquel sont soumis les producteurs de la Région wallonne, favorable à l'achat-revente, a permis à quelques producteurs de dépasser ce que nous avons analysé comme une situation de « verrouillage » majeure du régime actuel de la production de légumes, à savoir son incapacité à offrir de bonnes conditions d'emploi à un ensemble large de travailleurs.

Au regard de la littérature existante, nous savions, avant même d'avoir entamé l'exploration de notre terrain, que les conditions de travail et d'emploi seraient rarement satisfaisantes. L'objectif était néanmoins de comprendre s'il existe, à ce jour, un groupe de producteurs satisfaits de leurs propres conditions de travail, d'une part, et offrant des conditions d'emploi de qualité, d'autre part ; qui ne soient pas des producteurs atypiques, bénéficiant de conditions socio-économiques exceptionnelles. Notre terrain nous a permis d'identifier un tel groupe, celui des producteurs MMS agroécologiques. Nous y sommes parvenue grâce à notre cadre théorique pluriel, notre cadre normatif et notre grille d'évaluation portant respectivement sur les principes socio-économiques de l'agroécologie et sur les conditions de travail dans la production de légumes.

1. Cinq principaux apports

Au terme de notre parcours, nous retenons cinq principaux apports de la thèse et de l'approche déployée. Le premier apport central est d'avoir identifié, d'une part, un ensemble cohérent de pratiques qui favorisent de bonnes conditions d'emploi et de travail et, d'autre part, un ensemble de contraintes (techniques, socio-économiques, commerciales, socio-culturelles et politiques) qui compromettent la qualité des conditions de travail et d'emploi en agroécologie (chapitre 6, section 6.1.3). Les pratiques sont celles mises en œuvre par des producteurs MMS

agroécologiques, tandis que les contraintes se retrouvent singulièrement dans le système MPS agroécologique. Pour cela, nous avons dû étudier la situation de l'ensemble des systèmes de production de légumes wallons, agroécologiques ou non, notamment grâce à l'agriculture comparée.

Le deuxième apport est d'avoir été plus loin que ce qui avait été fait jusqu'à présent dans l'étude de la mise en œuvre des principes socio-économiques de l'agroécologie. En nous servant de notre cadre théorique intitulé « justification des pratiques », nous avons pu mettre en lumière et nuancer le rôle des principes socio-économiques de l'agroécologie. Nous avons rendu compte des valeurs des producteurs, de leur idéal, et des choix qu'ils posent en fonction de leurs contraintes technico-économiques. Notre thèse montre que les principes de l'agroécologie et l'étude des justification des pratiques mobilisés conjointement peuvent servir d'outils pour identifier la pluralité des agroécologies existantes.

Le troisième apport est d'avoir pu comprendre pourquoi un travail décrit dans la littérature comme épanouissant, intéressant, stimulant, peut s'avérer aussi source de déceptions, au point que certains envisagent de changer de métier. Plus un travail véhicule des valeurs éthiques, plus la frustration est grande quand certaines pratiques ne les respectent pas totalement aux yeux de ceux qui les mettent en œuvre. Ces valeurs sont aussi portées par les médias, le monde militant et d'autres groupes sociaux, envers lesquels les producteurs se sentent redevables. Certains producteurs agroécologiques ont le sentiment d'être seuls, ou presque, à porter la transition que beaucoup attendent vers un système alimentaire plus durable. C'est grâce à l'étude des dilemmes posés par l'application des principes de l'agroécologie et du rapport au travail que nous avons pu identifier cet écart entre l'idéal agroécologique des producteurs et la réalité de leur travail.

Le quatrième apport de la thèse est d'avoir croisé l'agriculture comparée et la multi-level perspective. L'agriculture comparée nous a aidée à mettre en évidence des interactions sur les marchés difficilement perceptibles à l'échelle de la niche et du régime. De même, elle nous a donné les moyens de concevoir ces interactions comme le fruit de phénomènes de coévolution entre niche et régime. De son côté, la multi-level perspective nous a permis de conceptualiser ces interactions et phénomènes de coévolution en les situant au sein des trois niveaux du système sociotechnique (niche, régime et paysage) et, ainsi, de réfléchir aux dynamiques futures possibles. Agriculture comparée et multi-level

perspective croisées montrent dans notre cas d'étude qu'un système de la niche agroécologique a fini par mobiliser une série d'éléments du régime (le développement d'Interbio, le système de taxation belge, etc.) pour devenir viable. De la sorte, le régime a rendu possible l'existence de conditions de travail et d'emploi bonnes au sein d'un système de la niche. La mobilisation conjointe de ces deux cadres théorique nous incite à faire l'hypothèse d'une transition en cours vers deux régimes sociotechniques appelés à coexister au moins pendant un temps significatif.

Enfin, notre thèse démontre la vertu analytique de la démarche déployée et de nos grilles d'analyse (de l'agroécologie et des conditions de travail et d'emploi) mais aussi leur vertu pour accompagner la transition. La controverse de l'achat-revente et le dilemme éthique vécu par les producteurs agroécologiques à ce sujet, les enjeux de viabilité dans les systèmes maraichers, les mauvaises conditions d'emploi dans les systèmes non agroécologiques et, dans une moindre mesure, dans le système MPS agroécologique, sont tous des aspects qui ont pu être restitués auprès des producteurs et cadres du monde agricole (syndicats, conseillers, etc.). Ces restitutions sont à présent à la base de plusieurs débats menés au sein d'organisations de producteurs et sont mobilisées par les entreprises de conseils. L'approche poursuivie a l'avantage de contribuer à la construction d'un référentiel commun pour les acteurs de terrain. Elle rend également possible la compréhension mutuelle des producteurs entre eux, quel que soit leur système de production, et facilite ainsi opportunément leur dialogue. Enfin, elle permet à chacun de prendre du recul par rapport à ses propres pratiques et choix posés.

2. Quatre perspectives

Ces cinq apports théoriques ouvrent principalement quatre perspectives de recherche.

Tant le cadre normatif des principes de l'agroécologie que la grille d'évaluation des conditions de travail ont été construits en se voulant les plus exhaustifs possibles. Cette exhaustivité était nécessaire pour qu'ils puissent être mobilisés dans une approche comparée. Il serait pertinent de continuer à les mettre à l'épreuve du terrain, de les compléter et de les préciser en fonction de nouveaux contextes et secteurs d'étude. De même, il serait nécessaire de construire une grille d'évaluation des conditions de travail des travailleurs agricoles aussi développée que celle mobilisée dans la présente étude pour les producteurs.

Notre thèse montre que l'agriculture comparée est fructueuse pour identifier des compromis, réalisés par une pluralité de producteurs d'un système de production, reproductibles et satisfaisants, pour les producteurs et leurs travailleurs agricoles. Appliquée à d'autres contextes, elle aiderait à identifier d'autres compromis. A quoi ressemblent-ils ? Ont-ils des points communs avec celui des producteurs MMS en agroécologie, analysé dans la présente étude ? Dans quelle mesure ces compromis s'enracinent-ils ou non dans les différents principes de l'agroécologie ? Toutes ces questions sont intéressantes pour faire progresser l'agroécologie et amplifier les expériences positives.

La thèse met aussi en évidence un paradoxe qu'il y aurait lieu de surmonter. D'un côté, on constate que les producteurs agroécologiques ont une vision apolitique de la transition ; ils misent essentiellement sur leurs liens directs avec les consommateurs pour les soutenir et améliorer leurs conditions de travail et les conditions d'emploi de leurs travailleurs. D'un autre côté, on constate que les producteurs eux-mêmes se rendent compte, avec les années, que ce soutien ne sera pas suffisant pour une viabilité à long terme, tout en faisant peu part de cette limite aux consommateurs. En outre, ces enjeux de viabilité sont peu interrogés par les acteurs intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs (syndicats, mouvements sociaux tels « agroecology in action » en Belgique, etc.). Pour que de meilleures conditions de travail et d'emploi se développent, le sujet devra probablement être plus explicitement et publiquement interrogé. Le cheminement pour y parvenir sera long, d'autant plus lorsque l'on constate que les producteurs évitent même entre eux de rendre compte de certaines pratiques, comme en atteste la thèse de Pongo (2017).

Quatrième perspective, notre travail éclaire encore des enjeux de coexistence et interactions entre systèmes de production à deux niveaux. D'une part, nous avons vu que des situations de coexistence entre régimes sociotechniques, intégrant des systèmes de production différents, peuvent se présenter. D'autre part, nous avons identifié de potentielles interactions entre le maraîchage sur petites et moyennes surfaces et les systèmes de grande culture, qui peuvent aider les maraîchers sur petites et moyennes surfaces à s'installer dans la durée, en minimisant les risques propres à leur système. Quelles politiques et quels cadres institutionnels favorisent de telles interactions ? Ces interactions peuvent-elles mener à de nouveaux compromis satisfaisants pour les acteurs agroécologiques ?

3. Épistémologie comparative, compréhensive et systémique

La démarche générale déployée, dont l'apport escompté vient d'avoir été rappelé, s'inscrit dans une épistémologie comparative, compréhensive et systémique. Il s'agit là d'une nouvelle proposition de recherche interdisciplinaire pour analyser et accompagner la transition des systèmes agricoles vers une agriculture plus juste socialement.

Cette proposition épistémologique s'est construite au départ de notre motivation profonde, partagée avec Philippe Baret, à développer une recherche inclusive (approche comparative), qui puisse faire sens pour les acteurs de terrain (approche compréhensive), et qui évite toute réduction de la réalité (approche systémique). Elle s'est également construite avec la volonté de construire des ponts entre approches normatives et approches empiriques. Nous avons voulu éviter à la fois le piège d'une recherche normative, trop largement dominée par les enjeux éthiques du secteur étudié, l'agroécologie en l'occurrence, mais aussi celui d'un relativisme total où toutes les valeurs et pratiques se vaudraient. Nous avons souhaité à la fois pouvoir distinguer une démarche agroécologique d'une démarche qui ne l'est pas, mais aussi faire droit aux raisons des acteurs à s'inscrire ou non dans une telle démarche. De même, nous avons tenu à mettre en lumière la pluralité des agroécologies, ainsi que des conditions de travail et d'emploi associées, et les raisons pour lesquelles les acteurs de terrain ont été amenés à développer cette pluralité.

Notre proposition épistémologique assume une tension interne. Elle consiste en un *compromis* entre approches comparative, compréhensive et systémique. Elle a été possible grâce à deux outils-clés qui ouvrent un interface entre sciences exactes et humaines. Le premier outil est celui de l'entretien semi-dirigé avec lequel le chercheur peut questionner des réalités tant sociales, qu'économiques et agricoles. Tel que nous l'avons mis en œuvre, il permet à la fois l'ouverture nécessaire à la démarche compréhensive et la systématisation indispensable à la démarche comparative, tout en étant un excellent instrument exploratoire pour identifier les différents éléments d'un système et leurs interactions, conformément à la démarche systémique. Le deuxième outil est le cadre théorique de l'agriculture comparée qui impose de concevoir à la fois les contraintes techniques d'un système de production et sa réalité sociale. En construisant sa recherche au départ d'une typologie (ou classification) de « systèmes sociaux de production », pour reprendre ses termes, le

chercheur est d'emblée amené à concevoir conjointement les enjeux techniques et socio-économiques.

Développer une approche qui articule les niveaux normatif et empirique a été possible grâce à l'adéquation entre nos grilles d'analyse et la méthodologie déployée. Les grilles d'analyse incarnent la dimension normative de notre recherche. C'est tout particulièrement le cas des principes socio-économiques de l'agroécologie qui correspondent à des idéaux forts de justice sociale, tandis que la démarche compréhensive met à l'épreuve cette normativité, en interrogeant le sens de cet idéal pour les acteurs de terrain. Le cadre de la justification des pratiques développé pour évaluer la mise en œuvre de l'agroécologie est particulièrement pertinent en ce sens. Il permet d'éviter de considérer des producteurs agroécologiques qui ont, certes, développé certaines pratiques agroécologiques, mais dont l'idéal de justice sociale n'est pas celui de l'agroécologie, et qui, par conséquent, en situation de dilemme éthique, ne prennent pas leur décision en fonction de cet idéal. Il permet aussi de comprendre pourquoi les producteurs considèrent normal de ne pas poursuivre cet idéal. L'approche comparative vient également humaniser la normativité des grilles de l'agroécologie et des conditions de travail et d'emploi. Elle donne à voir l'ensemble des situations possibles et, ainsi, précise ce qui correspond aux pires et aux meilleures situations. On évite les non dits, les sous-entendus et l'idéalisation de pratiques.

Dans un ouvrage où Mougenot (2011) raconte le paysage de la recherche, elle oppose deux types d'interdisciplinarité. Le premier consiste en une juxtaposition de plusieurs approches pour rendre compte de la globalité d'un problème. Le second, que nous avons choisi de mettre en œuvre, est une approche plus fine qui articule quelques questions de recherche dans un processus qui se construit chemin faisant. Petit à petit, en fonction de la complexité du terrain, nous avons défini nos grilles d'analyse et cadres théoriques. Certains cadres ont été mis de côté parce qu'ils s'avéraient trop peu fertiles pour rendre compte de la réalité. Pour répondre à nos questions de recherche en acceptant d'aller là où le terrain nous menait, nous avons dû, depuis la phase exploratoire jusqu'à la phase finale d'écriture, exposer et articuler des manières différentes de concevoir la recherche. Pour cela, nous avons bénéficié de l'aide et du savoir de différents acteurs, mentionnés dans nos remerciements, avec lesquels nous avons de fortes affinités. Ceux-ci partageaient le plus souvent notre désir d'interroger la réalité dans toute sa complexité et appuyaient en ce sens notre démarche épistémologique. Bien qu'issus de

disciplines différentes, animés par des motivations communes, nous avons pu dialoguer intensivement et ces dialogues n'ont pas cessé de contribuer à la méthode interdisciplinaire à laquelle nous nous sommes risquée. C'est une manière « naturelle » et « efficace » de faire de l'interdisciplinaire, pour reprendre les mots de Mougenot (2011, 83), où l'on évite de mettre autour de la table des scientifiques aux postulats de recherche peu compatibles. C'est une personne, nous en l'occurrence, mais cela aurait pu être un noyau dur de quelques individus, qui a une idée très claire de ce qu'elle souhaite faire et qui, en fonction des difficultés imposées par le terrain, sollicite personnellement des partenaires scientifiques et de terrain.

Cette thèse n'aurait pu être réalisée sans l'appui de tous ces partenaires, avec qui, bien souvent, se sont aussi tissés de réelles amitiées. Derrière le 'nous' avec lequel nous avons choisi de narrer la présente recherche, se cache un 'je' bien assumé en tant que seule responsable de notre recherche, mais aussi une profonde reconnaissance pour tous ceux qui nous ont appuyée, à commencer par Philippe Baret qui incarne une conception de la recherche en bioingénierie dans le sillage de laquelle nous avons tenté de nous inscrire. Comme l'explicite Mougenot, une recherche interdisciplinaire réussie passe souvent aussi par cela.

En guise de « dernier mot »,

Nous voudrions dire à quel point sommes convaincue que documenter *la réalité* des systèmes d'agriculture alternatifs, y compris dans leurs dimensions sociale et économique, est nécessaire pour construire un monde plus juste. Nous avons donc voulu que la présente thèse y participe, dans les limites qui sont bien entendu les siennes. Construire des alternatives plus justes suppose de ne pas se voiler la face quand ces alternatives génèrent des situations insatisfaisantes. Il convient de réinterroger sans cesse les pratiques mises en œuvre au regard de l'idéal poursuivi, sans dogmatisme, même s'il faut aussi accepter que la perfection n'est pas de ce monde. La thèse suggère d'éviter le piège d'une approche idéologique de l'agroécologie qui s'abstiendrait de discuter des conditions réelles de travail et d'emploi mais aussi de ne pas faire trop rapidement le procès des systèmes alternatifs qui ne sont pas encore arrivés à maturité.

Bibliographie

Ackoff, Russel L., et Fred E. Emery. 2005. *On purposeful systems: an interdisciplinary analysis of individual and social behavior as a system of purposeful events*. USA: Transaction publishers.

Allen, Patricia, Margaret Fitzsimmons, Michael K. Goodman, et Keith Warner. 2003. « Shifting plates in the agrifood landscape: the tectonics of alternative agrifood initiatives in California ». *Journal of rural studies* 19 (1):61-75.

Allen, Patricia, et Melcarek Hilary. 2013. « The human face of sustainable food systems: adding people to the environmental agenda ». *Center for agroecology and sustainable food systems*.

Altieri, Miguel A. 1989. « Agroecology: a new research and development paradigm for world agriculture ». *Agriculture, ecosystems and environment* 27 (1-4):37-46.

———. 1995. *Agroecology: the science of sustainable agriculture*. 2^e éd. Boulder (USA): Westview press.

———. 2002. « Agroecology: the science of natural resource management for poor farmers in marginal environments ». *Agriculture, ecosystems and environment* 93 (1):1-24.

———. 2003. « Dimensiones éticas de la crítica agroecología a la biotecnología agrícola ». *Acta Bioethica* 9 (1):47-61.

———. 2004. « Linking ecologists and traditional farmers in the search for sustainable agriculture ». *Frontiers in ecology and the environment* 2 (1):35-42.

———. 2009. « Agroecology, small farms, and food sovereignty ». *Monthly review* 61 (3):102-13.

Altieri, Miguel A., et Javier Trujillo. 1987. « The agroecology of corn production in Tlaxcala ». *Human Ecology* 15 (2):189-220.

Annet, Sylvie, et Ariane Beaudelot. 2017. « Les chiffres du bio 2016 ». Belgique: Biowallonie.

APAQ-W. 2014. « Lieux de production ». Agence Wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité. 2014.

<http://www.apaqw.be/Productions/Les-legumes/Lieux-de-production.aspx>.

Argouarc'h, Joseph. 2015. « Résultats technico-économiques ». In *Produire des légumes biologiques. Tome 1. Généralités et principes techniques*, par Frédéric Rey, Aude Coulombel, Margot Jobbé-Duval, Marie-Laetitia Melliand, Monique Jonis, et Mathieu Conseil, 486-517. France: Institut Technique de l'Agriculture Biologique.

Aubry, Christine, Frédérique Bressoud, et Caroline Petit. 2011. « Les circuits courts en agriculture revisitent-ils l'organisation du travail dans l'exploitation? » In *Le travail en agriculture: son organisation et ses valeurs face à l'innovation*, par Pascal Béguin, Benoît Dedieu, et Eric Sabourin, 19-35. Paris: L'Harmattan.

Audet, René. 2015. « Le champ des sustainability transitions: origines, analyses et pratiques de recherche ». *Cahiers de recherche sociologique* 1:73-93.

Barndt, Deborah. 2008. *Tangled routes: women, work and globalization on the tomato trail*. Lanham: Rowman and Littlefield.

Bathfield, Benjamin, Pierre Gasselin, Luis García-Barrios, Rémy Vandame, et Santiago López-Ridaura. 2016. « Understanding the long-term strategies of vulnerable small-scale farmers dealing with markets' uncertainty ». *The geographical journal* 182 (2):165-77.

Baudelot, Christian, et Michel Gollac. 2003. *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*. Paris: Fayard.

Béguin, Pascal, Benoît Dedieu, et Eric Sabourin. 2011. *Le travail en agriculture: son organisation et ses valeurs face à l'innovation*. Paris: L'Harmattan.

Bellec-Gauche, Agnès, et Yuna Chiffolleau. 2015. « Construction des stratégies et des performances dans les circuits courts alimentaires: entre encastrement relationnel et gestionnaire ». *Revue d'études en agriculture et environnement* 96 (4):653-76.

Bellit, Sonia, et Cécile Détang-Dessendre. 2014. « Les salariés agricoles. Entre ancrage sectoriel et précarité ». *Société Française d'Economie Rurale* 4 (342):87-106.

Bergh, Jeroen C.J.M. van den, Bernhard Truffer, et Giorgos Kallis. 2011. « Environmental innovation and societal transitions: introduction and overview ». *Environmental innovation and societal transitions* 1 (1):1-23.

Berlan, Jean-Pierre. 1986. « Agriculture et migrations ». *Revue européenne de migrations internationales* 2 (3):9-32.

Bernstein, Henry. 2010. *Class dynamics of agrarian change*. Vol. 1. Canada: Kumarian Press.

———. 2014. « Food sovereignty via the “peasant way”: a sceptical view ». *The journal of peasant studies* 41 (6):1031-63.

Bessière, Céline, et Sybille Gollac. 2015. « Travailleurs indépendants ». In *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat*, par Pierre-Marie Chauvin, Michel Grossetti, et Pierre-Paul Zalió, 537-50. Références. Paris: Presses de Sciences Po.

Beuchelt, Tina D., et Detlef Virchow. 2012. « Food sovereignty or the human right to adequate food: which concept serves better as international development policy for global hunger and poverty reduction? » *Agriculture and human values* 29:259-73.

Bio Partenaire. 2011. « Référentiel Bio Solidaire ». 2011. <http://www.biopartenaire.com/doc/2/raw.html>.

Blanc, Michel, et Philippe Perrier-Cornet. 1999. « Emploi agricole: les cadres d'analyse à l'épreuve des dynamiques actuelles ». *Economie rurale* 253 (1):8-13.

Blanchet, Alain, et Anne Gotman. 2007. *L'entretien. L'enquête et ses méthodes*. Paris: Armand Colin.

Boissier, Martin. 2006. « Organisation du travail et gestion des ressources humaines ». France: VIVEA. <http://www.vivea.fr/wp-content/uploads/2013/05/Organisation-du-travail-et-gestion-des-ressources-humaines-Rapport.pdf>.

Boltanski, Luc, et Laurent Thévenot. 1991. *De la justification: les économies de la grandeur*. France: Gallimard.

Bon, Nicolas, Emilie Lanciano, Pascal Aubrée, et Catherine Herault.

2012. « Diversité des logiques de travail dans les exploitations maraîchères en circuits courts ». In *4ièmes journées de recherche en Sciences sociales - INRA SFER CIRAD*. Rennes.

Borras Jr, Saturnino M., et Jennifer C. Franco. 2010. « Food sovereignty & redistributive land polities: exploring linkages, identifying challenges ». In *Food sovereignty: reconnecting food, nature and community*, par Hannah Wittman, Annette Desmarais, et Wiebe Nettie, 106-19. Institute for Food and Development Policy.

Brovia, Cristina. 2008. « Sous la férule des caporali ». In *Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne*, par Alain Morice et Bénédicte Michalon, 61-68. Paris: Ecole des hautes études en sciences sociales.

Brown, Cheryl, et Stacy Miller. 2008. « The impacts of local markets: a review of research on farmers markets and community supported agriculture (CSA) ». *American Journal of Agricultural Economics* 90 (5):1296-1302.

Bui, Sibylle, Aurélie Cardona, Claire Lamine, et Marianne Cerf. 2016. « Sustainability transitions: insights on processes of niche-regime interaction and regime reconfiguration in agri-food systems ». *Journal of rural studies* 48:92-103.

Buttel, Frederick H. 2003. « Envisioning the future development of farming in the USA: agroecology between extinction and multifunctionality? » *New directions in agroecology research and education*, 1-14.

Cahuzac, Eric, et Cécile Détang-Dessendre. 2011. « Le salariat agricole. Une part croissante dans l'emploi des exploitations mais une précarité des statuts ». *Economie rurale* 323:82-92.

Caillé, Alain. 2011. *Pour un manifeste du convivialisme*. France: Le bord de l'eau.

Callataÿ, Charlotte de, Antoinette M. Dumont, et Marlène Feyereisen. 2017. « WP3T2 - Etudes de cas: producteurs, restauration collective et initiatives territoriales ». Belgique: Food4gut.

Chabanet, Gilles, Benoît Dedieu, Gérard Servièrre, Edmond Tchakérian, et Bruno Lémery. 2000. « Le salariat partagé: caractéristiques et

fonctionnement des groupements d'employeurs en région d'élevage d'Auvergne et du Limousin ». *Cahiers Agricultures* 9 (1).

Chauvin, Sébastien. 2008. « Saisonniers californiens: la précarité en crise ». *Plein droit* 3 (78):39-42.

Chiffolleau, Yuna, Agnès Gauche, et Denis Ollivier. 2013. « Impacts sociaux des circuits alimentaires sur les exploitations agricoles ». France: CSDAR - RCC.

Chiffolleau, Yuna, et Benoît Prevost. 2013. « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires ». *Norois* 3:7-20.

Chombart de Lauwe, Jean, J. Poitevin, et J.C. Tirel. 1963. *Nouvelle gestion des exploitations agricoles*. Paris: Dunod.

CIM. 2009. « Présentation du centre interprofessionnel maraîcher ». CIM. 2009. <http://www.legumeswallons.be/v2/default.asp?ild=KKILM>.

CIRAD, GRET, et Ministère des Affaires Etrangères. 2009. *Memento de l'agronome*. France: Quae.

Clerebout, Sarah. 2015. « Analyse comparative et exploratoire de l'emploi au sein des principaux systèmes de production de légumes en Région wallonne (Mémoire) ». Louvain-la-Neuve: UCL.

Cochet, Hubert. 2011. *L'agriculture comparée*. France: Quae.

———. 2015. *Comparative agriculture*. France: Quae.

Conway, Gordon R. 1987. « The properties of agroecosystems ». *Agricultural Systems* 24 (2):95-117.

Cross, Paul, Rhiannon T. Edwards, Maggie Opondo, Philip Nyeko, et Gareth Edwards-Jones. 2009. « Does farm worker health vary between localised and globalised food supply systems? » *Environment international* 35:1004-14.

Cultiaux, John, et Patricia Vendramin. 2008. « Chapter 3: Report from Belgium ». In *Changing social patterns of relation to work. Qualitative approach through biographies and group interviews*, 38-88. SPReW, FP6,

EC, DG Research.

Dahl, Sverre-Age, Torstein Nesheim, et Karen M. Olsen. 2009. « Quality of work - concept and measurement ». 2009. http://www.san.ed.ac.uk/__data/assets/pdf_file/0020/29720/REC-WP_0509_Dahl_Nesheim_Olsen.pdf.

Darnhofer, Ika, Lee-Ann Sutherland, et Teresa Pinto-Correia. 2015. « Conceptual insights derived from case studies on “emerging transitions” in farming ». In *Transition pathways towards sustainability in agriculture: case studies from Europe*, par Lee-Ann Sutherland, Ika Darnhofer, Geoff A. Wilson, et Lukas Zagata, 189-203. UK: CAB International.

Darpeix, Aurélie. 2008. « Flexibilité interne et flexibilité externe dans le contrat OMI ». In *Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne*, par Alain Morice et Bénédicte Michalon, 69-86. Paris: Ecole des hautes études en sciences sociales.

Daumas, Jean-Claude. 2006. « Consommation de masse et grande distribution. Une révolution permanente (1957-2005). » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 3 (91):57-76.

De Schutter, Olivier. 2010. « Agroecology and the right to food. » United Nations. http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_a-hrc-16-49_agroecology_en.pdf.

———. 2014. « Final report: the transformative potential of the right to food. Report of the Special Rapporteur on the right to food ». 25th Session. New York: U.N. General Assembly: Human Right Council.

Décosse, Frédéric. 2008. « La santé des travailleurs agricoles migrants: un objet politique? » In *Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne*, par Alain Morice et Bénédicte Michalon, 103-20. Paris: Ecole des hautes études en sciences sociales.

Dedieu, Benoît, Catherine Laurent, et Patrick Mundler. 1999. « Organisation du travail dans les systèmes d'activités complexes [Intérêt et limites de la méthode Bilan Travail] ». *Economie rurale*, n° 253:28-35.

Dejours, Christophe. 1993. « Intelligence pratique et sagesse pratique:

deux dimensions méconnues du travail réel ». *Education permanente* 3 (116):47-70.

———. 2009. *Travail vivant. Tome 2. Travail et émancipation*. France: Petite bibliothèque Payot.

Dodier, Nicolas. 2003. « Agir dans l'histoire. Réflexions issues d'une recherche sur le sida. » In *Historicités de l'action publique*, par Dany Trom et Pascale Laborier, 329-45. Paris: Presses Universitaires de France.

Droeven, Emilie, Claude Feltz, et Magali Kummert. 2004. *Les territoires paysagers de Wallonie*. Etudes et documents, CPDT. Belgique (Stavelot): Ministère de la Région wallonne, Division de l'observation de l'habitat.

Dubuisson-Quellier, Sophie, et Christophe Giraud. 2010. « Les agriculteurs entre clôtures et parcelles ». In *Les mondes agricoles en politique: de la fin des paysans au retour de la question agricole*, par Bertrand Hervieu, Mayer Nonna, Pierre Muller, François Purseigle, et Jacques Rémy. Paris: Sciences Po.

Dufour, Annie, Catherine Herault-Fournier, Emilie Lanciano, et Noémie Pennec. 2010. « L'herbe est-elle plus verte dans le panier? Satisfaction au travail et intégration professionnelle de maraîchers qui commercialisent sous forme de paniers ». In *Colloque national circuits courts alimentaires - Etats des lieux de la recherche*. Paris.

Dufumier, Marc. 2004. *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*. Karthala. Vol. 1. Hommes et société. Paris.

Dumont, Antoinette M. 2013. « Contribution à la réflexion sur l'étude des principes socio-économiques de l'agroécologie par une étude de trois initiatives de systèmes alimentaires (Mémoire). » Louvain-la-Neuve: UCL.

Dumont, Antoinette M., Gaëtan Vanloqueren, Pierre M. Stassart, et Philippe V. Baret. 2016. « Clarifying the socioeconomic dimensions of agroecology: between principles and practices ». *Agroecology and sustainable food systems* 40 (1):24-47.

Dumont, Daniel. 2015. « L'emploi et la formation professionnelle après la sixième réforme de l'état: quelles perspectives (en particulier à

Bruxelles)? » *Revue belge de sécurité sociale*, 307-409.

Dumont, René. 1954. *Economie agricole dans le monde*. Paris: Dalloz.

———. 1962. *L'Afrique noire est mal partie*. Paris: Editions du Seuil.

Dupré, Lucie. 2011. « Travail et emploi en agriculture biologique: désorganisation, réorganisation, transformation de la production. Premiers éléments de problématiques autour du maraîchage en Paca ». In *Ecologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles*. Ile-sur-la-Sorgue.

Dupré, Lucie, Claire Lamine, et Mireille Navarette. 2017. « Short food supply chains, long working days: the paradox between work overload and professional satisfaction in French diversified organic market gardening ». *Sociologia Ruralis* 57 (3):396-416.

DuPuis, E. Melanie, et David Goodman. 2005. « Should we go “home” to eat?: toward a reflexive politics of localism ». *Journal of rural studies* 21 (3):359-71.

Ekers, Michael, Charles Z. Levkoe, Samuel Walker, et Bryan Dale. 2015. « Will work for food: agricultural interns, apprentices, volunteers and the agriarian question ». *Agriculture and human values*, 1-16.

Elzen, Boelie, Anna Maria Augustyn, Marc Barbier, et Barbara van Mierlo. 2017. *AgroEcological Transitions. Changes and breakthroughs in the making*. Wageningen: Wageningen University & Research.

Elzen, Boelie, Barbara van Mierlo, et Cees Leeuwis. 2012. « Anchoring of innovations: assessing dutch efforts to harvest energy from glasshouses ». *Environmental innovation and societal transitions* 5:1-18.

EMES. 2011. « Les entreprises sociales d'insertion dans l'Union Européenne. Un aperçu général ». 2011. http://w.emes.net/fileadmin/emes/PDF_files/PERSE/PERSE_WP_03-11_Trans-FR.pdf.

Ethiquable. 2011. « Charte Paysans d'ici ». 2011. <http://equimax.free.fr/Textes/La%20Charte%20Paysans%20d%27ici.pdf>.

EUROSTAT. 2012. « Agricultural census in Belgium ». Eurostat -

Statistics explained. http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Agricultural_census_in_Belgium.

FADEAR. 2012. « La charte de l'agriculture paysanne ». 2012. <http://www.agriculturepaysanne.org/la-charte-de-l-agriculture-paysanne>.

Ferreras, Isabelle. 2007. *Critique politique du travail. Travailler à l'heure de la société des services*. Paris: Sciences Po.

Fiorelli, Cécile, Benoît Dedieu, et Jocelyne Porcher. 2010. « Un cadre d'analyse des compromis adoptés par les éleveurs pour organiser leur travail ». *Cahiers Agricultures* 19:383-90.

Francis, Charles A., G. Lieblein, S. Gliessman, T.A. Breland, N. Creamer, R. Harwood, L. Salomonsson, et al. 2003. « Agroecology: the ecology of food systems ». *Journal of sustainable agriculture* 22 (3):99-118.

Friedmann, Harriet. 2005. « From colonialism to green capitalism: social movements and emergence of food regimes ». In *New directions in the sociology of global development*, édité par Frederick H. Buttel et Philip McMichael, 227-64. Emerald group publishing limited.

Galt, Ryan E. 2013. « The moral economy is a double-edged sword: explaining farmers's earnings and self-exploitation in community-supported agriculture ». *Economic Geography* 89 (4):341-65.

Garambois, Nadège, et Sophie Devienne. 2012. « Les systèmes herbagers économes. Une alternative de développement agricole pour l'élevage bovin laitier dans le Bocage vendéen ? » *Économie rurale* 330-331:56-72.

Gardin, Laurent. 2006. *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'état*. Ramonville Saint-Agne: Érès.

Gauche, Agnès, Yuna Chiffolleau, Benoît Prevost, Jean-Marc Touzard, et Selma Tozanli. 2011. « Elaboration d'un référentiel technico-économique dans le domaine des circuits courts de commercialisation. Partie 3 - Productions maraîchères en circuits courts: diversité des modèles et approche des performances. » France: INRA, AGRO SUP Dijon.

Geels, Frank W. 2002. « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study ». *Research Policy* 31 (8-9):1257-74.

———. 2004. « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems: insights about dynamics and change from sociology and institutional theory ». *Research Policy* 33:897-920.

———. 2011. « The multi-level perspective on sustainability transitions: responses to seven criticisms ». *Environmental innovation and societal transitions* 1:24-40.

———. 2012. « A socio-technical analysis of low-carbon transitions: introducing the multi-level perspective into transport studies ». *Journal of transport geography* 24:471-82.

Geels, Frank W., Florian Kern, Gerhard Fuchs, Nele Hinderer, Gregor Kungl, Josephine Mylan, Mario Neukirch, et Sandra Wassermann. 2016. « The enactment of socio-technical transition pathways: a reformulated typology and a comparative multi-level analysis of the German and UK low-carbon electricity transitions (1990-2014) ». *Research policy* 45:896-913.

Geels, Frank W., et Johan Schot. 2007. « Typology of sociotechnical transition pathways ». *Research Policy* 36 (3):399-417.

Genard, Jean-Louis. 2011. « Expliquer, comprendre, critiquer: une tentative d'éclaircissement du statut de la sociologie critique à partir des acquis de la pragmatique. » *SociologieS*. <http://sociologies.revues.org/3555>.

Genard, Jean-Louis, et Fabrizio Cantelli. 2008. « Être capables et compétents: lecture anthropologique et pistes pragmatiques ». *SociologieS*. <http://sociologies.revues.org/1943>.

Gerbaux, Françoise. 1997. « Entrepreneurs et créativités en milieu rural ». *Economie rurale*, Représentation politique et sociologie du monde agricole et rural français. 2e partie., 238:24-27.

Getz, Christy, Sandy Brown, et Aimee Shreck. 2008. « Class politics and agricultural exceptionalism in California's organic agriculture movement ». *Politics & society* 36 (4):478-507.

Gliessman, Stephen R. 1998. *Agroecology: ecological processes in sustainable agriculture*. Chelsea MI: Ann Arbor Press.

———. 2007. *Agroecology: the ecology of sustainable food systems*. 2^e éd. Boca Raton FL (USA): CRC Press Taylor & Francis Group.

Glorius, Birgit. 2008. « La migration pendulaire de la main-d'œuvre entre la Pologne et l'Allemagne ». In *Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne*, par Alain Morice et Bénédicte Michalon, 139-52. Paris: Ecole des hautes études en sciences sociales.

Goldthorpe, John, David Lockwood, Frank Bechhofer, et Jennifer Platt. 1969. *The affluent worker. Industrial attitudes and behaviour*. Cambridge: Cambridge University Press.

Gollac, Michel, et Serge Volkoff. 2000. *Les conditions de travail*. Paris: La découverte.

Gonzalez de Molina, Manuel. 2013. « Agroecology and politics. How to get sustainability? About the necessity for a political agroecology ». *Agroecology and sustainable food systems* 37 (1):45-59.

Goodman, David. 2004. « Rural Europe redux? Reflections on alternative agro-food networks and paradigm change ». *Sociologia Ruralis* 44:3-16.

Goodman, David, E. Melanie DuPuis, et Michael K. Goodman. 2012. *Alternative food networks: knowledge, practice, and politics*. USA: Routledge.

Gray, Margaret. 2014. *Labor and the locavore: the making of a comprehensive food ethic*. Berkeley: University of California Press.

Guthman, Julie. 2004a. *Agrarian dreams: The paradox of organic farming in california*. Berkeley: University of California Press.

———. 2004b. « Back to the land: the paradox of organic food standards. » *Environment and planning A* 36:511-28.

Harrison, Jill Lindsey, et Christy Getz. 2015. « Farm size and job quality: mixed-methods studies of hired farm work in California and Wisconsin ». *Agriculture and human values* 32 (4):617-34.

Hassink, J., J. Grin, et W. Hulsink. 2013. « Multifunctional agriculture meets health care: applying the multi-level transition sciences perspective to care farming in the Netherlands ». *Sociologia Ruralis*

53:223-45.

Hervieu, Bertrand, Nonna Mayer, Pierre Muller, François Purseigle, et Jacques Rémy. 2010. *Les mondes agricoles en politique: de la fin des paysans au retour de la question agricole*. Paris: Sciences Po.

Hervieu, Bertrand, et François Purseigle. 2013. *Sociologie des mondes agricoles*. Paris: Armand Colin.

Hinrichs, C. Clare. 2000. « Embeddedness and local food systems: notes on two types of direct agricultural market ». *Journal of rural studies* 16:295-303.

Holt-Giménez, Eric, et Miguel A. Altieri. 2013. « Agroecology, food sovereignty, and the new green revolution. » *Agroecology and sustainable food systems* 37:90-102.

Hostiou, Nathalie, Nathalie Joly, Sophie Madelrieux, Gérard Servièrre, Sylvie Cournut, et Benoît Dedieu. 2006. « Synthèse bibliographique “approches sur le travail en agriculture par les disciplines sociales et techniques” ». Transformation de l'élevage et dynamique des espaces. France: Programme Agriculture Développement Durable.

IFOAM. 2009. « The principles of organic agriculture ». 2009. http://www.ifoam.org/about_ifoam/principles/index.html.

Ingram, Julie, Damien Maye, James Kirwan, Nigel Curry, et Katarina Kubinakova. 2015. « Interactions between niche and regime: an analysis of learning and innovation networks for sustainable agriculture across Europe ». *The journal of agricultural education and extension* 21 (1):55-75.

Jansen, Kees. 2000. « Labour, livelihoods and the quality of life in organic agriculture in Europe ». *Biological agriculture and horticulture* 17:247-78.

Kaesler, Dirk. 1996. *Max Weber. Sa vie, son oeuvre, son influence*. Paris: Fayard.

Kaufmann, Jean-Claude. 2011. *L'entretien compréhensif. L'enquête et ses méthodes*. Paris: Armand Colin.

Koohafkan, Parviz, Miguel A. Altieri, et Eric Holt Giménez. 2011. « Green agriculture: foundations biodiverse, resilient and productive agricultural systems. » *International journal of agricultural sustainability* 10:61-75.

———. 2012. « Green agriculture: foundations for biodiverse, resilient and productive agricultural systems ». *International journal of agricultural sustainability* 10:61-75.

La Via Campesina. 2015. « Declaration of the international forum for agroecology ». 2015. <http://viacampesina.org/en/index.php/main-issues-mainmenu-27/sustainable-peasants-agriculture-mainmenu-42/1749-declaration-of-the-international-forum-for-agroecology>.

———. 2017. « Mali: manifeste de l'agroécologie paysanne ». La via Campesina. 2017. <https://viacampesina.org/fr/pour-quoi-nous-luttons/biodiversitt-resources-gtiques/>.

Lacoste, Myrtille, Roger Lawes, Olivier Ducourtieux, et Ken Flower. 2016. « Comparative agriculture methods capture distinct production practices across a broadacre Australian landscape ». *Agriculture, ecosystems and environment* 233:381-95.

Lacroix, Anne, et Amédée Mollard. 1990. « Durée de travail: pas de réduction pour les agriculteurs ». *Travail et emploi* 43:56-64.

Lamanthe, Annie. 2005. « Les transformations du marché du travail: un éclairage à partir de l'analyse des décalages entre offre et demande dans un système productif localisé ». *Sociologie du travail* 47:37-56.

Lamine, Claire, Sibylle Bui, et Guillaume Ollivier. 2015. « Pour une approche systémique et pragmatique de la transition écologique des systèmes agri-alimentaires ». *Cahiers de recherche sociologique* 58:95-117.

Laville, Jean-Louis. 2005. « Economie solidaire. » In *Dictionnaire de l'autre économie*, 303-12. Paris: Desclée de Brouwze.

Le FOREM. 2013. « Métieres d'avenir. Etats des lieux sectoriels et propositions de futurs ». https://www.leforem.be/MungoBlobs/684/940/20140506_Brochure_MAV_BD.pdf.

Lebacqz, Thérèse. 2015. « La durabilité des exploitations laitières en Wallonie. Analyse de la diversité et voies de transition (Thèse). » Louvain-la-Neuve: UCL.

Lebacqz, Thérèse, Philippe V. Baret, et Didier Stilmant. 2013. « Sustainability indicators for livestock farming. A review ». *Agronomy for sustainable development* 33 (2):311-27.

Legagneux, Bruno, et Valérie Olivier-Salvagnac. 2017. « Quelle main-d'œuvre contractuelle dans les exploitations agricoles? A la base de l'éclatement du modèle familiale ». *Economie rurale* 357-358:101-16.

Lemaitre, Daphné. 2016. « Détermination du prix de revient des cultures en maraîchage biologique diversifié: enquête, calculs et viabilité sur les cultures de tomates, courgettes et oignons ». Belgique: Haute école de la province de Liège.

Lémery, Bruno. 2003. « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture ». *Sociologie du travail* 45:9-25.

Léonard, Vincent. 2010. « Essai de typologie des modes de commercialisation des produits fermiers en circuits courts. » In *Les circuits courts en Région wallonne: échanges et réflexions*. Gembloux: ULg (Gembloux ABT) - Observatoire de la Consommation Alimentaire.

Lucas, Véronique. 2013. « L'agriculteur, premier acteur de l'agroécologie ». *Revue Projet* 4 (337):76-81.

Maréchal, Gilles. 2008. *Les circuits courts alimentaires: bien manger dans les territoires*. Dijon: Educagri.

Markard, Jochen, Rob Raven, et Bernhard Truffer. 2012. « Sustainability transitions: an emerging field of research and its prospects ». *Research Policy* 41:955-67.

Marquet, Antoine, et Alice Gomez. 2015. « Maraîchage bio en Basse-Normandie: des clés pour se repérer ». Agrobio Basse-Normandie.

Maynard, Robin, et Michael Green. 2006. « Organic Works. Providing more jobs through organic farming and local food supply ». Soil Association.

Mazoyer, Marcel. 1987. « Dynamique des systèmes agraires, rapport de synthèse présenté au Comité des systèmes agraires ». Paris: Ministère de la recherche et de la technologie.

Mazoyer, Marcel, et Laurence Roudart. 2002. *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*. Points Histoire. France: Seuil.

———. 2005. « A history of world agriculture: from the neolithic age to current crisis ». *Monthly review*, 480.

McMichael, Philip. 1996. « Globalization: myths and realities ». *Rural sociology* 61 (1):25-55.

———. 2014. « A comment on Henry Bernstein's way with peasants, and food sovereignty ». *The journal of peasant studies* 42 (1):193-204.

Méda, Dominique, et Patricia Vendramin. 2013. *Réinventer le travail*. Paris: Presses Universitaires de France.

Méndez, Ernesto V., Christopher M. Bacon, et Roseann Cohen. 2013. « Agroecology as a transdisciplinary, participatory, and action-oriented approach ». *Agroecology and sustainable food systems* 37 (1):3-18.

Mesini, Béatrice, et Catherine Laurent. 2015. « Concurrence des marchés de main d'œuvre et dumping social dans l'agriculture ». *Economie rurale*, 349-50.

Meteo Belgique. 2015. « Cartes du climat de la Belgique ». 2015. <http://www.meteobelgique.be/article/articles-et-dossier/le-climat/148-cartes-du-climat-de-la-belgique.html>.

Moore, Jason W. 2010. « The end of the road? Agricultural revolutions in the capitalist world-ecology, 1450-2010 ». *Journal of Agrarian Change* 10 (3):389-413.

Morel, Kevin. 2016. « Viabilité des microfermes maraîchères biologiques. Une étude inductive combinant méthodes qualitatives et modélisation (Thèse). » Paris: Université Paris-Saclay. <http://prodinra.inra.fr/record/387244>.

Morgan, Kevin, Terry Marsden, et Jonathan Murdoch. 2006. « Networks,

conventions, and regions: theorizing “worlds of food”. » In *Worlds of food. Place power and provenance in the food chain*. UK: Oxford university press.

Morice, Alain, et Bénédicte Michalon, éd. 2008. *Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne*. Etudes rurales 182. Paris: Ecole des hautes études en sciences sociales.

Mougenot, Catherine. 2011. *Raconter le paysage de la recherche*. France: Quae.

Mundler, Patrick. 2007. « Les associations pour le maintien à l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité ». *Ruralia* 20 (1):185-215.

Mundler, Patrick, et Sophie Laughrea. 2015. « Quels bénéfices pour le développement des territoires? » Montréal: Université de Laval - CIRANO.

Mundler, Patrick, et Catherine Laurent. 2003. « Flexibilité du travail en agriculture: méthodes d'observation et évolutions en cours ». *Ruralia* 12 (13).

Muñoz de Bustillo, Rafael, Enrique Fernández-Macías, José Ignacio Antón, et Fernando Esteve. 2009. « Indicators of job quality in the european union ». Brussels: Policy department economic and scientific policy, European Parliament.

Nanteuil, Matthieu de. 2016. *Rendre justice au travail*. Paris: Presses Universitaires de France.

Nature & Progrès Belgique. 2013. « Charte Nature & Progrès ». 2013. <http://www.natpro.be/agriculture/chartenp/000000a2540da4d2e/index.html>.

Navarette, Mireille, Lucie Dupré, et Claire Lamine. 2015. « Crop management, labour organization, and marketing: three key issues for improving sustainability in organic vegetable farming ». *International journal of agricultural sustainability* 13 (3):257-74.

Nettier, B., A. Dufour, S. Chabrat, et S. Madelrieux. 2012. « Conversion to organic farming and consequences on work organisation and work

perception ». In *The 10th European IFSA Symposium*. Denmark.

Nicholls, Clara Inés, et Miguel A. Altieri. 2012. « Modelos ecológicos y resilientes de producción agrícola para el siglo XXI ». *Agroecología* 6:28-37.

Nizet, Jean. 2007. *La sociologie de Anthony Giddens*. Paris: La découverte.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2008. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Belgique: Academia Brylant.

Ollivier, Guillaume. 2015. « Les communautés scientifiques de la transition agroécologique ». France: INRA - SAD.

Ollivier, Guillaume, et Stéphane Bellon. 2013. « Dynamiques paradigmatiques des agricultures écologisées dans les communautés scientifiques internationales ». *Nature sciences sociétés* 21 (2):166-81.

Ollivier, Guillaume, et Hervé Guyomard. 2013. « Performances sociales de l'AB ». In *Vers des agricultures à hautes performances*. Vol. 1. INRA Science & Impact.

Patel, Raj. 2009. « Food sovereignty ». *The journal of peasant studies* 36 (3):663-706.

Paturel, Dominique. 2010. « Du maraîchage au maraîcher, le sens et les valeurs au travail ». In *Séminaire franco-japonais*. INRA - France.

Peltier, Céline, Julie Marguet, Christophe Privat, et André Coulombel. 2009. « La place du travail salarié dans la gestion des exploitations agricoles ». *Notes et études socio-économiques* 32:41-59.

Piketty, Thomas. 2013. *Le capital au XXIe Siècle*. Les livres du nouveau monde. Paris: Seuil.

Pinto-Correia, T., C. Gonzalez, L.A. Sutherland, et M. Peneva. 2015. « Lifestyle farming: countryside consumption and transition towards new farming models ». In *Transition pathways towards sustainability in agriculture: case studies from Europe*, édité par L.A. Sutherland, Ika Darnhofer, Geoff A. Wilson, et Lukas Zagata. UK: CAB International.

Ploeg, Jan Douwe van der. 2008. *The new peasantries*. UK: Earthscan.

———. 2012. « The drivers of change: the role of peasants in the creation of an agro-ecological agriculture ». *Agroecología* 6:47-54.

Ploeg, Jan Douwe van der, Flaminia Ventura, et Pierluigi Milone. 2016. « Research for agri committee - structural change in EU farming: how can the cap support a 21st century european model of agriculture? » European Parliament.

Pongo, Thomas. 2017. « Le secteur agro-alimentaire: des controverses aux mobilisations. Analyses d'engagements au sein d'activités de distribution et de production (Thèse) ». Louvain-la-Neuve: UCL.

Porcher, Jocelyne. 2003. « Bien-être et souffrance en élevage: conditions de vie au travail des personnes et des animaux ». *Sociologie du travail* 45:27-43.

Preventagri. 2004. « Bilan international: recherche, sensibilisation, formation et intervention ». In *Prévention du stress et des accidents en agriculture*. Grimbergen.

Raven, R.P.J.M. 2004. « Implementation of manure digestion and co-combustion in the Dutch electricity regime: a multi-level analysis of market implementation in the Netherlands ». *Energy policy* 32:29-39.

Reboul, Claude. 1960. « L'évaluation des besoins en travail sur une exploitation agricole ». *Economie rurale* 43 (1):55-68.

Rémy, Jacques. 2010. « Un métier en transformation. Introduction ». In *Les mondes agricoles en politique*, édité par Bertrand Hervieu, Mayer Nonna, Pierre Muller, François Purseigle, et Jacques Rémy. Paris: Sciences Po.

Rosenbloom, Daniel, Harris Berton, et James Meadowcroft. 2016. « Framing the sun: a discursive approach to understanding multi-dimensional interactions within socio-technical transitions through the case of solar electricity in Ontario, Canada ». *Research Policy* 45:1275-90.

Rosset, Peter M., Braulio Machín Sosa, Adilén M. Roque Jaime, et Dana R. Ávila Lozano. 2011. « The campesino-to-campesino agroecology movement of ANAP in Cuba: social process methodology in the

construction of sustainable peasant agriculture and food sovereignty ». *The journal of peasant studies* 38 (1):161-91.

Rouillé d'Orfeuil, Henri. 2013. « Pour des agricultures intensives en travail ». *Revue Projet* 1 (332):25-32.

Samak, Madlyne. 2016. « Pratiques d'emploi et figures du patron en agriculture biologique. Contribution à une sociologie du travail indépendant ». *Sociologie du travail* 58:412-34.

Sbicca, Joshua. 2015. « Farming while confronting the other: the production and maintenance of boundaries in the borderlands ». *Journal of rural studies* 39:1-10.

Sevilla Guzmán, Eduardo, et Graham Woodgate. 2013. « Agroecology: foundations in agrarian social thought and sociological theory ». *Agroecology and sustainable food systems* 37 (1):32-44.

Shreck, Aimee, Christy Getz, et Gail Feenstra. 2006. « Social sustainability, farm labor, and organic agriculture: findings from an exploratory analysis ». *Agriculture and human values* 23:439-49.

Soussana, Jean-François. 2013. « "L'agroécologie" est d'abord une science ». *Revue projet* 1 (332):58-62.

SPF Economie. 2013a. « Agriculture - chiffres agricoles de 2012 ». Statistics Belgium. 2013. http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/economie/downloads/agriculture_-_chiffres_d_agricole_de_2012.jsp.

———. 2013b. « Tendances sur le marché du travail belge (1983 - 2013) ». Direction générale Statistique - Statistics Belgium. http://statbel.fgov.be/fr/binaries/analyse-b_fr_tcm326-261813.pdf.

———. 2016. « Chiffres clés de l'agriculture. L'agriculture en Belgique en chiffres 2016 ». Wallonie (Belgique): Direction générale Statistique - Statistics Belgium. http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FR_Kerncijfers%20landbouw_2016_Web_tcm326-279479.pdf.

SPW, DGARNE, et Direction de l'analyse économique agricole. 2015. « L'agriculture wallonne en chiffres ».

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/FR-2013.pdf.

Stassart, Pierre M., Philippe V. Baret, Jean-Claude Grégoire, Thierry Hance, Marc Mormont, Dirk Reheul, Didier Stilmant, Gaëtan Vanloqueren, et Marjolein Vissser. 2012. « L'agroécologie: trajectoire et potentiel. Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables ». In *Agroécologie, entre pratiques et sciences sociales*, 27-51. Dijon: Educagri.

Sutherland, Lee-Ann, Ika Darnhofer, Geoff A. Wilson, et Lukas Zagata, éd. 2015. *Transition pathways towards sustainability in agriculture. Case studies from Europe*. UK: CAB International.

Thompson, Paul B. 1997. « Sustainability as a norm ». *Society for Philosophy & Technology* 2 (2):75-93.

Tichit, M., S. Bellon, M. Deconchat, C. Agreil, S. Aviron, J.-M. Barbier, T. Bonneau, et al. 2010. « L'agroécologie en action ». Rapport Assemblée Générale (2010). Cap Esterel: INRA (Département sciences pour l'action).

Timmermann, Cristian, et Georges F. Félix. 2015. « Agroecology as a vehicle for contributive justice. » *Agriculture and human values* 32:523-38.

Tittonell, Pablo. 2014. « Ecological intensification of agriculture - sustainable by nature. » *Current opinion in Environmental Sustainability* 8:53-61.

Tregear, Angela. 2011. « Progressing knowledge in alternative and local food networks: critical reflections and a research agenda ». *Journal of rural studies* 27 (4):419-30.

Tripp, R. 2008. « Agriculture change and low-input technology ». In *Agricultural systems, agroecology and rural innovation for development*, 129-60. USA: Sieglinde snapp barry pound.

UltraTree Project. 2016. « UltraTree ». Cocreate - Bruxsel. juin 2016. <http://cocreate-bruxsel.be/rubrique5.html>.

Unruh, Gregory C. 2000. « Understanding carbon lock-in ». *Energy policy* 28 (2000):817-30.

Van Campenhoudt, Luc, et Nicolas Marquis. 2014. *Cours de sociologie*. Paris: Dunod.

Van Damme, Julie. 2013. « Analyse systémique des processus d'innovation dans les systèmes agraires de la région des Grands Lacs basés sur la culture de la banane (Thèse) ». Louvain-la-Neuve: UCL.

Van Oost, Anne. 2016. « Aménagement d'une ferme urbaine agro-écologique à Louvain-la-Neuve. (Rapport de stage) ». Louvain-la-Neuve: UCL.

Vanloqueren, Gaëtan, et Philippe V. Baret. 2009. « How agricultural research systems shape a technological regime that develops genetic engineering but locks out agroecological innovations ». *Research policy* 38 (avril):971-83.

Verbong, G.P.J., et Frank W. Geels. 2010. « Exploring sustainability transitions in the electricity sector with socio-technical pathways ». *Technological forecasting & social change* 77:1214-21.

Verhaegen, Etienne. 2012. « Les paysanneries et territoires ruraux face à la globalisation: les limites de l'approche par les régimes agro-alimentaires (Thèse) ». Louvain-la-Neuve: UCL.

Weiler, Anelyse M., Gerardo Otero, et Hannah Wittman. 2016. « Rock stars and bad apples: moral economies of alternative food networks and precarious farm work regimes ». *Antipode* 48 (4):1140-62.

Wezel, Alexander, S. Bellon, T. Doré, C. Francis, D. Vallod, et C. David. 2009. « Agroecology as a science, a movement and a practice. A review ». *Agronomy for sustainable development* 29:503-15.

Wittman, Hannah. 2011. « Food sovereignty. A new rights framework for food and nature? » *Environment and society* 2:87-105.

World Fair Trade Organization. 2009. « Charter of Fair Trade Principles ». 2009.
http://www.wfto.com/index.php?option=com_content&task=view&id=1082&Itemid=334.

Annexes

Table des matières – ANNEXES

A.1 – Modèles des cités et de l'éthique du compromis.....	285
A.2 – Guide d'entretiens qualitatifs.....	290
A.3 – Guide des bilans technico-économiques	292
A.4 – Structure économique des fermes	294
A.5 – Indicateurs pour l'étude des perspectives de carrière des travailleurs agricoles.....	299
A.6 – Les conditions de travail dans la production de légumes en Région wallonne. Extrait d'un document de retour des résultats auprès des producteurs interviewés	301

A.1 – Modèles des cités et de l'éthique du compromis

1. *Le modèle des cités*

Ce modèle, appelé théorie de la justification, modèle des cités ou encore économie des grandeurs, fait suite à la publication de l'ouvrage de Boltanski et Thévenot *De la Justification* (1991). A l'époque, ce sociologue et cet économiste cherchaient à comprendre comment, à la suite d'une controverse, les individus finissent par se mettre d'accord sur les modalités de coordination de leurs actions. Les deux chercheurs s'intéressent en particulier aux controverses au cours desquelles les individus se justifient pour regagner leur légitimité. Lorsque la légitimité d'un individu est mise en défaut, celui-ci est amené à se justifier en formulant des réponses concrètes aux critiques qui lui sont adressées. Il ne peut se cacher derrière de grands discours décontextualisés. Le référentiel et les valeurs qui guident les choix des individus en deviennent identifiables, quels que soient leur catégorie sociale et leur niveau de pouvoir.

En tentant de se justifier, les individus ont recours à de grands principes qui dépassent l'extrême diversité des valeurs. Boltanski et Thévenot ont identifié six types de justification, appelés *cités*, qui représentent des conceptions de la vie en commun. Ces cités sont toutes d'égale légitimité. Quatre d'entre elles sont mobilisées dans le présent ouvrage (chapitre 4): (1) *la cité marchande*, dans laquelle les individus importants sont riches, les comportements sont guidés par le mécanisme des prix et les accords sont basés sur la valeur économique des biens et services; (2) *la cité industrielle* dans laquelle les individus centraux sont des gens efficaces, des experts, et les accords sont basés sur les résultats donnés par des instruments techniques et des méthodologies scientifiques; (3) *la cité civique* dans laquelle les actions sont prises en faveur de la collectivité et du bien-être des citoyens; et, enfin, (4) *la cité domestique* « dans laquelle les actions sont justifiées en se référant à l'importance du local, de la confiance », du maintien du patrimoine, de la tradition et des valeurs familiales (Morgan, Marsden, et Murdoch 2006, 20).

Boltanski et Thévenot se sont intéressés aux différentes issues possibles d'une controverse. Nous nous intéresserons particulièrement au cas du *compromis*. Ce dernier fait suite à une controverse (appelée *différend*) dans le cadre de laquelle les individus ne sont pas d'accord entre eux sur les valeurs qui doivent guider la prise de décision. Autrement dit, les individus ne sont pas d'accord sur le bien commun, *la cité*, au nom duquel

la décision doit être prise. Les individus peuvent alors passer un *compromis*. Il repose sur plusieurs modes de justification différents. Il a également un caractère officiel. Il ne s'agit donc pas d'un simple accord passé l'amiable et facilement renversable (ce que Boltanski et Thévenot nomment un *arrangement*). Le compromis est souvent matérialisé dans des objets qui le rendent plus solide, comme un contrat ou l'achat de matériel fonction de la décision prise.

2. L'éthique du compromis

Dans un ouvrage qui se veut participer à un renouvellement des théories de justice sociale, Nanteuil (2016) propose quatre modèles de justice au travail. L'un d'entre eux, nommé *l'éthique du compromis*, est constitué à partir de l'ouvrage *De la Justification* de Boltanski et Thévenot. Le terme éthique renvoie au sens de la justice des acteurs en situation concrète. L'enjeu de la proposition de Nanteuil est de pouvoir évaluer dans quelle mesure les décisions prises sur les lieux de travail relèvent d'une démarche éthique et comment procéder concrètement pour « rendre justice » au travail lorsque celle-ci fait défaut. Les modèles de justice au travail doivent être compris à la fois comme des grilles d'évaluation des épreuves d'injustice et comme proposition normative d'idéal à poursuivre. Ces modèles refusent un relativisme total, où toutes les valeurs se vaudraient. Pour autant, ils ne proposent pas une valeur unique qui serait supérieure aux autres, quelles que soient les circonstances.

Une démarche éthique s'inscrit toujours au sein d'un dilemme, c'est-à-dire « un conflit entre des valeurs également légitimes » qui « affecte l'expérience des acteurs sociaux » (Nanteuil 2016, 112). Au travail, il n'y a pas d'éthique possible si les travailleurs ne peuvent répondre aux critiques qui leur sont adressées et exprimer les tensions vécues entre des exigences divergentes qui leur sont imposées. Selon le vocabulaire de Boltanski et Thévenot, nous nous intéressons ici aux situations de *différends* au cours desquelles des travailleurs font l'épreuve d'une injustice¹²⁵. Leurs compétences ont été disqualifiées, critiquées selon le bien commun d'une cité. Dans une analyse selon les cités, pour prendre un cas banal, on reprocherait à un travailleur un défaut de productivité dans l'élaboration d'un document (défaillance dans la cité *industrielle*). Pour qu'il y ait justice au travail, il faut que les travailleurs puissent s'exprimer et qualifier l'injustice. Si on reprend notre cas, que le

¹²⁵ Nous ne rentrerons pas ici dans une critique des apports et limites du modèle de l'éthique du compromis. Pour ce faire, voir le livre de Nanteuil (2016).

travailleur puisse justifier son manque de rapidité, par exemple, par son souci de respecter les avis divergents de ses collègues et de rédiger un document qui vise l'intérêt général (*cit  civique*).

Ensuite, il faut que les arguments des travailleurs qui ont d  r pondre   des critiques soient  coul s et pris en compte de mani re durable. Selon la grammaire du mod le des cit s, il faut que la situation d'injustice se r solve par un *compromis*, et non un arrangement facilement d nouable, ou plus violent encore, l'absence de tout arrangement ou compromis. Une d marche  thique implique de requalifier ce qu'est un bon travail, en tenant compte des critiques formul es par les travailleurs   la suite d' preuves d'injustice ; et de mat rialiser cette requalification, par exemple au sein d'une convention  crite. Il faut  galement que ce compromis soit un r el compromis au sens de Boltanski et Th venot, c'est- -dire qu'il soit justifi  par une pluralit  de cit s, et non une grandeur unique qui serait d fendue de mani re unilat rale.

Enfin, Nanteuil ajoute un point qui n'est pas propre   la d finition du compromis. Pour que la d cision prise s'inscrive dans une d marche  thique, il faut que le compromis final repose sur la cit  civique, c'est- -dire que le compromis soit nou  au nom d'un bien commun qui d passe la somme des int r ts personnels des acteurs en pr sence.

3. Historique de la d marche propos e et r sultats ant rieurs

L'analyse propos e dans la pr sente th se confirme certains r sultats ant rieurs, importants pour l' tude des conditions de travail. Nous proposons ici de bri vement rappeler ces r sultats. La construction du cadre d nomm  justification des pratiques est le fruit d'une longue r flexion. Celle-ci avait commenc  par l'application sensu stricto du mod le des cit s et de l' thique du compromis (A. M. Dumont 2013)¹²⁶. Les principes de l'agro cologie ont pu  tre identifi s dans les justifications des pratiques des producteurs. Ces justifications  taient toujours le fruit de *compromis* entre diff rentes visions de la vie en commun, qui rel vent essentiellement des cit s civique, domestique et industrielle. En ce sens, l'agro cologie a  t  identifi e en tant qu'id al de justice pour la production agricole (Nanteuil 2016). Pour la pr sente

¹²⁶ Trois cas d'organisations agricoles belges qui poursuivent une d marche *a priori* agro cologique – d'un point de vue social,  conomique, et pour deux d'entre elles, d'un point de vue agronomique – avaient  t   tudi es. Il s'agissait d'*Agribio* (coop rative c r ali re), des *Grosses L gumes* (r seau d'acteurs autour de la production de l gumes) et de *La Faircoop* (coop rative de producteurs laitiers).

recherche doctorale, dans un souci de compréhension et de parcimonie théorique, nous utilisons la grammaire développée par Boltanski et Thévenot uniquement pour mettre en lumière des situations où les valeurs sous-jacentes à des compromis sont le fruit d'incompréhensions entre acteurs du système alimentaire. Par exemple, lorsqu'une pratique est considérée, par les uns, comme issue de la poursuite d'intérêts purement personnels et, par les autres, comme le fruit d'une démarche civique.

Cette étude montre également qu'il existe une pluralité d'agroécologies qui, pour être comprises, doivent être étudiées en tenant compte de la cohérence globale d'un système, de sa trajectoire et de l'horizon qu'il se donne¹²⁷. La mobilisation du cadre intitulé justification des pratiques, au départ d'entretiens compréhensifs sur les parcours de vie des individus, nous permet de faire droit à cette pluralité.

4. La justification des pratiques, et la grammaire des modèles des cités et de l'éthique du compromis

Nous proposons à présent de clarifier deux aspects qui pourraient sembler en désaccord avec la grammaire des modèles des cités et de l'éthique du compromis dont nous nous sommes inspirée. Boltanski et Thévenot s'intéressent à la manière dont les individus se coordonnent à la suite d'une controverse. Or, les controverses auxquelles nous nous intéressons dans la présente thèse ne sont pas forcément débattues directement au sein de collectifs. En Région wallonne, les producteurs ne

¹²⁷ Au cours de cette étude, nous avons pu mettre en évidence l'écart entre les principes généraux, identifiés dans la littérature, et leur mise en oeuvre plurielle (A. M. Dumont et al. 2016). Cet écart était perceptible à deux niveaux. Au sein d'une même organisation, d'abord. Par exemple, nous avons pu voir que le principe d'autonomie et d'accès par rapport au marché, peut être mis en oeuvre par la réappropriation de l'ensemble des étapes de production et transformation d'un produit alimentaire. Les producteurs se protègent ainsi de la fluctuation mondiale du prix des matières premières et d'une situation de dépendance forte à quelques mêmes intermédiaires. La même organisation peut aussi mettre en oeuvre le principe d'autonomie par rapport aux marchés en multipliant ses voies de commercialisation pour ne pas dépendre d'un unique client. Ainsi, un même principe peut prendre des formes différentes au sein d'une organisation donnée, selon l'objet d'étude considéré.

Deuxièmement, la mise en oeuvre différenciée d'un même principe théorique s'observe entre organisations différentes, relativement à un même objet d'étude. Prenons par exemple le système de commercialisation des trois organisations agricoles étudiées. Bien que toutes considèrent qu'il faut avoir différents clients pour écouler un maximum de produits et maintenir son autonomie, leurs trajectoires respectives les ont menées à poser des choix concrets distincts. Agribio recourt à de multiples voies de commercialisation. La Faircoop vend aux grandes surfaces, avec lesquelles elle entretient un rapport de force important. Enfin, pour Les Grosses légumes, l'autonomie passe par la création d'un nouveau marché qui contourne les marchés classiques.

participent pas ou peu à des débats sur leurs pratiques socio-économiques. En outre, la majeure partie de nos cas d'études sont des fermes gérées par un couple ou un producteur seul et non des organisations de producteurs. Dans cette situation, on ne peut prétendre nous être intéressée à des épreuves de *coordination* entre individus.

Néanmoins, et comme précisé au chapitre 2 (section 2.1.2), les controverses étudiées sont au coeur de débats de société. Qu'ils le veuillent ou non, les acteurs de la production sont obligés de prendre position. Les pratiques des uns et des autres sont connues au sein du réseau et celles qui ne s'inscrivent pas dans une démarche de durabilité font l'objet de critiques. Certains producteurs ont été difficiles à rencontrer parce que, précisément, ils savent que leurs pratiques sont critiquées. Cette situation de la profession agricole nous a permis de respecter les postulats de base des modèles des cités et de l'éthique du compromis. Les justifications étudiées sont relatives à des épreuves auxquelles sont soumis tous les producteurs, à qui la société demande d'adopter des pratiques durables, tout en étant rentables dans le contexte socio-économique et politique actuel.

Deuxièmement, et par conséquent, les *compromis* des producteurs agroécologiques étudiés ne sont pas toujours des compromis, au sens où plusieurs individus se seraient mis d'accord entre eux. Dans la grande majorité des cas, les producteurs, uniques patrons de leur ferme, ne faisant appel en outre qu'à de la main-d'œuvre temporaire, effectuent seuls les compromis entre principes de l'agroécologie. Nous qualifions néanmoins ces « choix » de compromis pour trois raisons. Tout d'abord, ils sont posés à la suite de dilemmes éthiques. Ensuite, ces choix s'apparentent bien à des *compromis* et non des *arrangements* au sens où le producteur pose un choix qui régit l'ensemble du fonctionnement de sa ferme, qui se matérialise par différents investissements et contrats, et qui se trouve ainsi difficilement réversible. Enfin, nous parlons de compromis, car les choix en question sont justifiés par une pluralité de grandeurs, relevant de cités différentes, et impliquant un sacrifice personnel au nom de l'intérêt général (cité civique).

A.2 – Guide d’entretiens qualitatifs

Première partie : trajectoire de vie

« Qu’est-ce qui vous a amené au métier d’agriculteur/de maraîcher ? Comment avez-vous choisi ce métier et pourquoi ? »

HISTOIRE

Histoire [motivations, freins et ressources à l’installation ; rôle du conjoint dans la ferme ; finalité au travail ; expériences antérieures de chômage/non-emploi/autre emploi (salarié/indépendant) ; qualifications ; expériences de terrain ; héritage/acquisition du patrimoine ; origine agricole ; choix et description du système de commercialisation ; choix et description du système de production ; pluriactivité]

Evolution [passage d’un système de production à un autre ; passage d’un système de commercialisation à un autre ; diversification/spécialisation ; investissements (importants/faibles, dettes, peur, niveau de prise de risques) ; contraintes et avantages du système choisi ; appréciation du niveau d’autonomie et de liberté dans la prise des décisions]

Deuxième partie : Travail et emploi

« Comment avez-vous vu changer votre travail au cours des années ? »

QUALITE EMPLOI TRAVAIL

Pénibilité du travail & santé au travail [importance des tâches pénibles physiquement ; - moralement ; rythme de travail au cours de l’année ; stress (situation financière, autres ?) ; délais serrés ; niveau d’exposition à des accidents de travail ; maladies ; fatigue générale ; troubles du sommeil ; modalités d’utilisation de pesticides]

Avantages intrinsèques au travail [tâches les plus plaisantes ; appréciation du niveau de complexité des tâches ; appréciation du niveau relationnel ; appréciation du niveau d’apprentissage au jour le jour ; appréciation de la qualité de ses pratiques et du niveau d’innovation]

Compétences [expériences et niveau de qualification suffisant ; échanges de savoirs (avec qui, dans quel cadre, quelle importance ont ces échanges) ; nouvelles formations (nécessaire ?, souhaitées ?, possibilités ?)]

Temps passé au travail [distinction temps professionnel et non professionnel & appréciation équilibre vie privée/professionnelle; volonté de réduire le nombre d'heures et/ou de passer en pluriactivité ; appréciation des horaires (flexibilité, horaire décalé)]

Fonction main d'oeuvre [tâches déléguées ; gestion et organisation du travail du personnel ; modalités de recrutement de la main d'œuvre ; profil des travailleurs]

Revenu et sécurité d'emploi [idée du revenu gagné ; évolution du chiffre d'affaires et du revenu ; niveau d'équité perçue ; conditions de négociation des prix ; endettement ; importance des subsides (qu'est-ce qui est souhaitable, pourquoi) ; appréciation du statut d'indépendant (autres options envisagées ?) ; niveau d'exposition à la concurrence (avec qui)]

Expérience politique au travail [valorisation métier ; relations (clients, voisins, contrôleurs, etc.) ; changement depuis passage vers le bio/les circuits courts ; investi dans syndicat/structure collective pour influencer les décisions politiques]

PERCEPTION AVENIR

Evolution exploitation [Souhait de passage d'un système de production vers un autre système ; possibilité de reprise de la ferme (souhaitée ou non) ; investissements futurs envisagés]

Sécurité emploi [Perception de l'influence du contexte socio-économique ; engouement actuel pour le maraîchage ; crainte liée à la perte du travail (faillite exploitation...)]

A.3 – Guide des bilans technico-économiques¹²⁸

Informations générales

1. La date d'installation en production
2. La date d'installation en production de légumes ;
3. L'âge de l'exploitant principal ;
4. Le nombre d'hectares total de son exploitation ;
5. La liste des activités économiques qu'il exerce ;
6. Le choix des légumes cultivés ;
7. L'organisation des rotations.

Superficie brute de légumes et type de cultures cultivées sur la ferme

1. Description de l'organisation spatiale des différentes parcelles de la ferme (avec le type de rotations effectuées)
2. Evaluation de la taille des parcelles

Nombre de légumes et superficies développées

1. Liste des légumes cultivés¹²⁹
2. Superficie développée pour chaque légume¹³⁰

Calcul du nombre d'Equivalent Temps Plein

Pour le producteur :

1. Nombre d'heures de travail (par jour/par semaine/évolution au cours de la saison)

¹²⁸ Uniquement les questions relatives aux données *in fine* mobilisées pour la présente thèse sont reprises. Au cours des bilans technico-économiques, un temps important a été passé à la collecte des temps de travail par étape des itinéraires techniques de la salade, de la carotte, du haricot vert nain et du potimarron. Ces données ne sont pas reprises ici.

¹²⁹ Afin de limiter la marge d'erreur en ce qui concerne le nombre de légumes cultivés, nous avons constitué au cours de la première phase de bilans technico-économiques une liste reprenant l'ensemble des légumes mentionnés par tous les producteurs. Lors de la phase de restitution des données, nous avons fourni aux producteurs la liste en précisant les légumes qu'ils déclaraient avoir cultivés en 2014 afin qu'ils puissent effectuer l'une ou l'autre correction si nécessaire.

¹³⁰ La marge d'erreur pour les données de superficies développées est élevée pour les fermes cultivant un nombre important de légumes. Mais au niveau de la superficie développée moyenne, la marge d'erreur apparaît négligeable pour caractériser le système de production par rapport aux autres systèmes.

2. Temps de vacances

Pour chaque actif (en passant en revue chaque mois de l'année l'un après l'autre) :

3. Le nombre d'heures prestées par semaine et par mois
4. Le statut (indépendant, salarié, bénévole, associé, non déclaré)
5. Pour les salariés : le contrat (saisonnier, étudiant, Aide Local à l'Emploi, CDD, CDI, autre)
6. La qualification (entrepreneur agricole, ouvrier qualifié, ouvrier non qualifié, stagiaire, aide familiale).

Temps global passé à la commercialisation (recherche d'acheteurs, préparation de commande, livraisons, vente)

Calcul du niveau de mécanisation

1. Description des opérations d'implantation et de récolte pour les quatre légumes suivants : carotte vrac, haricot vert nain, laitue, courge

Importance relative des voies de commercialisation

1. Liste des voies de commercialisation et estimation du pourcentage des quantités (1 légume = 1 unité) de légumes écoulées.

Chiffre d'affaires, bénéfices, prix

1. Le chiffre d'affaires total ;
2. Le chiffre d'affaires propre à chaque activité économique de la ferme, y compris l'achat-revente de légumes ;
3. Le chiffre d'affaires propre à d'autres activités professionnelles et issu de subsides ;
4. Le bénéfice avant impôt ;
5. Le revenu de dirigeant d'entreprise pour les producteurs en société.
6. Modalités de fixation du prix des légumes en fonction des différentes voies de commercialisation

A.4 – Structure économique des fermes

Au chapitre 2 (section 2.2.3), nous avons expliqué que le calcul des données économiques et comptables est difficile à réaliser en maraîchage, en particulier dans le contexte de la Région wallonne. Ci-après, nous revenons sur les différentes difficultés rencontrées pour estimer les variables suivantes : le capital, la valeur ajoutée, le prix de revient des légumes, le niveau de viabilité économique des fermes, le revenu des producteurs, la rémunération du travail et la productivité du travail.

L'encadré ci-dessous rappelle les éléments de base d'une comptabilité.

<i>Chiffre d'affaires (CA)</i>
- <i>Consommations intermédiaires</i>
<i>Valeur ajoutée (VA)</i>
- <i>Charges de personnel et autres charges d'exploitation</i>
<i>Excédent brut d'exploitation (EBE)</i>
- <i>Charges financières</i>
- <i>Dotations pour amortissement</i>
- <i>Charges exceptionnelles</i>
<i>Bénéfice avant impôt (BAI)</i>

1. Capital, valeur ajoutée et prix de revient des légumes

Le capital d'une ferme comprend : le capital foncier, le capital fixe d'exploitation (c'est-à-dire le capital utilisé pour plusieurs cycles de production : machine agricole, outils, bâtiments, etc.) et le capital d'exploitation circulant (c'est-à-dire les consommations intermédiaires : semences, engrais, eau, etc.)¹³¹.

La valeur ajoutée dépend du capital d'exploitation circulant. Elle se calcule comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Valeur ajoutée} \\ & = \\ & \text{Chiffre d'affaires} - \text{Consommations intermédiaires} \end{aligned}$$

Le prix de revient des légumes demande de connaître les coûts directs et indirects pour la production de chaque légume (ou le coût global si l'on choisi de travailler de manière agrégée). Les coûts directs sont, par exemple, les semences, tandis que les coûts indirects sont tous les coûts

¹³¹ CIRAD, GRET et Ministère des Affaires Etrangères, 2009. *Mémento de l'agronome*. France: Quae

qui concernent plusieurs cultures en même temps (bâtiment, tracteur, etc.).

Tant les calculs précis du capital que de la valeur ajoutée et du prix de revient des légumes ont dû être mis de côté assez rapidement. Dans un contexte où il n'existe pas de données comptables, les calculer demande de lister avec le producteur les différents éléments du capital et d'évaluer leur prix. Un tel travail a été initié par Sarah Clerebout, mémorante en bioingénieur, que nous avons co-encadrée. Les producteurs se sont malheureusement avérés trop peu coopératifs ou disponibles pour la réussite de l'étude. Ils ne voyaient personnellement aucun intérêt à une telle recherche qui, en outre, leur paraissait longue.

Deux stratégies alternatives ont été tentées pour évaluer la valeur ajoutée : l'estimer pour quelques légumes uniquement ou estimer une valeur ajoutée recomposée au départ des rémunérations du travail et du capital.

Dans le premier cas, tant le chiffre d'affaires des légumes que les consommations intermédiaires ont été impossibles à évaluer. Les producteurs n'ont généralement aucune trace écrite des prix de vente de leurs légumes. Nous avons tenté de les estimer avec eux pour la salade, la carotte, le haricot vert nain et le potimarron, mais les chiffres obtenus se sont avérés en décalage avec les données qualitatives récoltées et ont, effectivement, été désapprouvés par des conseillers agricoles lorsque nous avons voulu nous assurer de leur pertinence. Nous avons choisi de ne pas les utiliser¹³². Estimer une valeur ajoutée par légume demande également de répartir des charges communes, ce qui s'est aussi avéré fort complexe. Par exemple, l'eau est souvent utilisée pour des raisons privées et professionnelles ainsi que pour de multiples légumes différents de la ferme sans qu'aucune distinction ne soit faite. Une telle approche ne peut être suivie qu'en travaillant avec quelques producteurs coopératifs qui feraient l'effort au cours d'une année de prendre note des quantités de chaque bien utilisé en fonction de leur utilisation.

Dans le second cas, nous avons tenté de calculer la valeur ajoutée recomposée suivante.

¹³² Notons qu'en vente directe, les producteurs se basent sur des prix de référence (comme ceux d'Interbio) pour fixer leurs propres prix (chapitre 3, section 3.2.23). Ces prix de référence évoluent toutes les semaines et nous n'avons pas toujours eu le droit d'y avoir accès.

$$\begin{aligned}
 & \text{Valeur ajoutée recomposée} \\
 & = \\
 & \text{rémunération du travail (employés et producteur principal)} \\
 & + \text{rémunération du capital (loyers, intérêts, amortissements, bénéfice avant} \\
 & \quad \text{impôts)}
 \end{aligned}$$

Pour la rémunération du travail, nous sommes parvenus à estimer celle des employés uniquement (voir section 3). Quant à la rémunération du capital, son calcul n'a pas pu être réalisé essentiellement à cause du calcul des amortissements, qui demande, à nouveau, de lister l'ensemble des éléments du capital et, en outre, d'opérer un calcul d'amortissement pour chacun de ces éléments.

Pour le calcul des prix de revient, pour les mêmes raisons que mentionnées au niveau du calcul de la valeur ajoutée de quelques légumes, nous ne sommes pas arrivées à les calculer. Néanmoins, nous avons collecté les temps de travail passés pour les différentes étapes des itinéraires techniques de quatre légumes (la salade, la carotte, le haricot vert nain et le potimarron) ; et ce pour des producteurs des différents systèmes de production MPS, MMS, MGS, PGC en agriculture conventionnelle, biologique et agroécologique. Ces données pourront servir de base pour des recherches futures sur les calculs de prix de revient et valeur ajoutée.

2. Viabilité économique des fermes et revenu

L'excédent brut d'exploitation (ou marge brute) est très souvent utilisé pour estimer la viabilité des fermes.

$$\begin{aligned}
 & \text{Excédent brut d'exploitation} \\
 & = \\
 & \text{Valeur ajoutée} - \text{charges d'exploitations (frais de personnel, énergie, loyer, etc.)}
 \end{aligned}$$

Il permet de comparer la situation financière d'entreprises sans tenir compte des investissements réalisés. C'est en général cette forme de résultat qui est utilisée pour les comparaisons entre entreprises. Néanmoins, ni la valeur ajoutée ni les charges d'exploitation n'ont pu être évaluées rigoureusement dans notre contexte. Nous n'avons donc pas pu l'évaluer.

À strictement parler, le revenu correspond au revenu de dirigeant d'entreprise pour les producteurs en société et au revenu prélevé sur le bénéfice avant impôt pour les producteurs en personnes physiques. Il s'agit toutefois de chiffres peu comparables entre fermes. Le montant

prélevé par les producteurs en personne physique est très variable d'un producteur à un autre et n'indique en rien le niveau de bénéfice dégagé par la ferme.

Pour évaluer le revenu et la viabilité économique des fermes, nous avons choisi de calculer un proxy du revenu annuel des producteurs (également ramené au nombre d'associé et au nombre d'heures effectués par les associés) (chapitre 3, section 3.2.32, et chapitre 6, section 6.1.2). Le proxy du revenu annuel correspond au bénéfice avant impôt pour les producteurs en personne physique et au bénéfice avant impôt additionné au revenu de dirigeant d'entreprise pour les producteurs en société. Ce proxy sert à rémunérer le producteur, payer les impôts et, parfois, rembourser les crédits des emprunts aux banques¹³³. Ce proxy représente moins bien la viabilité des fermes que l'excédent brut d'exploitation et varie avec la stratégie d'amortissement des producteurs. Par contre, il reflète mieux la capacité à investir, le niveau d'endettement et le revenu. Un avantage majeur du bénéfice avant impôt est qu'il s'agit de la seconde mesure la mieux connue des producteurs après le chiffre d'affaires. C'est donc une donnée relativement fiable. Notons que nous nous sommes assurée d'avoir des données de bénéfice avant impôt réelles et non basées sur un calcul forfaitaire (certains producteurs sont imposés au forfait, le bénéfice sur lequel ils sont imposés ne représente pas la réalité de leur comptabilité).

3. Rémunération du travail et productivité du travail

La rémunération du travail correspond à la quantité de travail multiplié par son coût. Pour une ferme agricole, elle peut se calculer selon la formule suivante.

$$\begin{aligned}
 & \text{Rémunération du travail} \\
 &= \sum_{\text{Type main d'oeuvre}} \text{Nbr heures travail main d'oeuvre} * \text{coût patronal horaire} \\
 &+ \text{Nbr heures travail associé} * (\text{revenu des associés} + \text{cotisations sociales})
 \end{aligned}$$

Comme l'indique la formule, la rémunération du travail des associés (producteur compris) se calcule à partir des cotisations sociales

¹³³ Les amortissements et charges financières sont déduits du bénéfice avant impôt mais pas le remboursement des crédits.

patronales. Les producteurs n'ont pu nous fournir le montant des cotisations sociales, ni le net imposable à partir duquel nous aurions pu les estimer¹³⁴. Collecter ces chiffres implique de connaître la part de bénéfices déclarée et non déclarée. Ceci est plus délicat que de demander aux producteurs de donner un chiffre global (déclaré et non déclaré compris), comme nous l'avons fait dans le calcul du bénéfice avant impôt. Pour cette même raison, nous n'avons pas été en mesure d'avoir des données de coût patronal fiable pour calculer la rémunération du travail de la main-d'œuvre.

Notons que nous avons calculé une rémunération du travail de la main-d'œuvre au départ d'un coût patronal fictif (fruit d'une simulation effectuée avec le secrétariat social local en juin 2016). Ces résultats traduisent le nombre d'ETP (chapitre 3, sections 3.2.1 et 3.2.4) et la qualité des contrats alloués à la main d'œuvre (chapitre 3, section 3.2.4 et chapitre 5, section 5.1.2), ce que nous avons finalement choisi de présenter dans la thèse.

La productivité du travail mesure le rapport entre la valeur ajoutée et la quantité de travail fournie. On l'évalue en divisant la valeur ajoutée, que nous n'avons pas été en mesure de connaître, par le nombre d'ETP.

¹³⁴ Le net imposable correspond au bénéfice avant impôt (déclaré) moins le remboursement des crédits.

A.5 – Indicateurs pour l'étude des perspectives de carrière des travailleurs agricoles

Tableau 1 Indicateurs pour l'étude des perspectives de carrière des travailleurs agricoles. Trois premiers cas

Total ETP = ETP effectués par les travailleurs agricoles (salariés, indépendants et non déclarés)				Total ETP = ETP effectués par l'ensemble des actifs excepté le producteur principal	
Pourcentage d'ETP effectué avec un emploi de qualité (CDI, CDD, Indépendants)	Pourcentage d'ETP effectué avec un emploi long terme (CDI et indépendants)	Pourcentage d'ETP effectué par des travailleurs présents pour toute la saison (à temps plein ou non)		Pourcentage de travailleurs qualifiés	Pourcentage de travailleurs qualifiés, associés compris
<i>Perspective de carrière nulle</i>					
Nul			Temporaire	Nulle	
PGC – Conv. [3 fermes]	0% [0%]	Nul	0% [0%]	0% [0%]	0% [0%]*
MPS – Conv. [3 fermes]	0% [0%]*	0% [0%]*	0% [0%]*	0% [0%]*	0% [0%]*
<i>Perspective de carrière horizontale</i>					
Faible à Élevé (CDD)			Faible à Permanente	Faible	
MMS – Conv. [4 fermes]	40% – 65% [47%]*	0% [0%]*	50% – 70% [68%]	0% – 40% [15%]	15% – 40% [28%]
MPS – AE [3 fermes]	0% – 60% [29%]	0% – 30% [10%]	0% – 100% [52%]	0% – 20% [6%]	0% – 20% [6%]
<i>Perspective de carrière verticale, pour un faible nombre d'individus</i>					
Faible (CDI)			Temporaire	Faible	
MGS – Conv. [2 fermes]	0% – 15% [6%]	0% – 15% [6%]	0% – 15% [6%]	0% – 5% [3%]	20% – 40% [29%]
PGC – Bio. [4 fermes]	0% – 40% [17%]	0% – 40% [17%]	0% – 40% [17%]	10% – 25% [15%]	10% – 35% [20%]
Écarts globaux :			0% – 100%	0% – 40%	0% – 40%

Tableau 2 Indicateurs pour l'étude de la qualité des contrats et des perspectives de carrière des travailleurs agricoles. Deux derniers cas.

Total ETP = ETP effectué par les travailleurs agricoles (salariés, indépendants et non déclarés)				Total ETP = ETP effectué par l'ensemble des actifs excepté le producteur principal	
Pourcentage d'ETP effectué avec un emploi de qualité (CDI, CDD, Indépendants)	Pourcentage d'ETP effectué avec un emploi long terme (CDI et indépendants)	Pourcentage d'ETP effectué par des travailleurs présents pour toute la saison (à temps plein ou non)		Pourcentage de travailleurs qualifiés	Pourcentage de travailleurs qualifiés, associés compris
<i>Perspective de carrière verticale pour un nombre d'individus relativement élevé</i>					
Élevé (CDI)		Élevé (CDI)	Permanent	Élevé	
MGs – Bio. [2 fermes]	35% – 55% [45%]	35% – 55% [45%]	50% – 65% [57%]	20% – 30% [24%]	20% – 65% [43%]
MMS – AE [4 fermes]	30% – 80% [55%]	30% – 80% [43%]	30% – 80% [53%]	20% – 30% [23%]	20% – 40% [31%]
<i>Perspective de carrière verticale, aux statuts d'indépendants</i>					
Élevé (Indépendants)		Élevé (Indépendants)	Permanent	Élevé	
MPS – AE [2 fermes]	80% – 100% [90%]	80% – 100% [90%]	80% – 100% [90%]	20% - 30% [25%]	30% [31%]
Écarts globaux :		30% – 100%	30% – 100%	30% – 100%	20% – 65%

Légende :
Les écarts sont issus de l'observation des ruptures dans la distribution des valeurs. Les valeurs reprises entre crochets sont des moyennes, les valeurs reprises entre crochets suivis d'une étoile sont des médianes. Les valeurs médianes ont été préférées aux moyennes à chaque fois que les moyennes étaient anormalement basses ou élevées dû à une seule ferme de l'échantillon (qui selon notre compréhension qualitative du système pouvait effectivement être considérée comme atypique).

Abréviations :

ETP = Équivalents temps plein (1ETP = 1.824 heures) ; CDI = contrats à durée indéterminée ; CDD = contrats à durée déterminée.

A.6 – Les conditions de travail dans la production de légumes en Région wallonne. Extrait d'un document de retour des résultats auprès des producteurs interviewés

La présente annexe détaille la situation des systèmes de production non agroécologiques pour chaque dimension des conditions de travail. Il s'agit d'extraits d'un document de restitution des résultats auprès des producteurs interviewés. Les dimensions de *santé au travail*, de *bénéfices intrinsèques* et de *pénibilité au travail* sont présentées ensemble (sous l'appellation *bien-être* au travail). A la dimension *niveau de marge de manœuvre et de contrôle*, nous commençons par présenter les motivations des producteurs au choix de leur système de production.

1. Maraichage sur petites surfaces – Agriculture conventionnelle

Niveau de marge de manœuvre et de contrôle. En agriculture conventionnelle, la plupart des producteurs ont choisi de travailler dans un système de type MPS parce qu'il était pour eux la seule possibilité de pratiquer leur passion : la production de légumes. La plupart d'entre eux pratiquent le maraichage en activité complémentaire à une autre profession, typiquement le jardinage, car ils considèrent qu'on ne peut pas vivre uniquement de la production de légumes sur petites surfaces.

Ils apprécient le faible niveau de prise de risque financier et le niveau important d'autonomie dans ce système mais ils se sentent limités au niveau commercial. Comme en agriculture biologique, ils doivent trouver un nombre suffisant de consommateurs, géographiquement proches, pour être rentables ce qui n'est pas toujours évident. En outre, ils se sentent fortement restreints au niveau du temps de travail qu'ils peuvent consacrer à la production, étant donné leur activité d'indépendant complémentaire.

Revenu et avantages sociaux. La plupart des producteurs considère que les prix des légumes sont insuffisants pour vivre de la production de légumes. Leur activité complémentaire génère l'essentiel de leur chiffre d'affaires et de leur revenu. Ceci permet à ces producteurs de mieux s'en sortir financièrement que les producteurs MPS en agriculture biologique qui travaillent temps plein sur la ferme (> 50.000€ d'indicateur du

revenu annuel¹³⁵). Avec les producteurs MPS en agriculture biologique, ils font appel au nombre de bénévoles par hectare le plus important. Dans leur cas, ces bénévoles sont des membres de la famille qui prennent en charge (parfois entièrement) les tâches de commercialisation ou administratives.

(In)sécurité au travail. Les producteurs MPS en agriculture conventionnelle ont une meilleure sécurité au travail qu'en agriculture biologique. Ceci est principalement dû au fait qu'ils bénéficient de multiples avantages étant issus d'une famille agricole et/ou pratiquant en parallèle une autre activité professionnelle :

- ils travaillent le plus souvent sur un terrain familial et n'ont pas besoin d'acquérir du foncier ou de réaliser certains investissements ;
- ils n'ont pas besoin de faire appel à des entrepreneurs et peuvent facilement eux-mêmes emprunter du matériel lourd à la famille quand cela est nécessaire ;
- en cas de forte nécessité, ils peuvent faire appel à la main d'œuvre rémunérée grâce à leur activité complémentaire et/ou ils bénéficient d'une main d'œuvre familiale très flexible ;
- leur activité complémentaire leur permet d'accroître leur chiffre d'affaires et leur trésorerie.

Enfin, ces producteurs vendent leurs légumes essentiellement via un petit magasin à la ferme. Ils ne rencontrent pas les mêmes difficultés de concurrence que dans la vente de paniers de légumes.

Temps au travail. La qualité de vie en termes de temps de travail des producteurs MPS en agriculture conventionnelle est considérée pour tous les producteurs rencontrés comme pratiquement invivable. La plupart d'entre eux travaille plus de 4.000 heures par an. Ils travaillent énormément en soirée et le week-end, étant donné leur autre activité professionnelle parallèle. La journée, ils ont extrêmement peu de temps à consacrer à leur famille et à leur vie sociale.

Expérience politique au travail. La société semble avoir un regard positif sur ce mode de production. Mais, tout comme en agriculture biologique, les producteurs MPS en agriculture conventionnelle

¹³⁵ L'indicateur du revenu annuel correspond au bénéfice avant impôt pour les producteurs en personne physique et au bénéfice avant impôt additionné au revenu de dirigeant d'entreprise pour les producteurs en société.

considèrent souvent que ce soutien n'est pas suffisamment traduit dans les prix des légumes.

Ils sont assez pessimistes quant à l'influence qu'ils pourraient avoir sur les décisions politiques et sociétales qui les concernent. Leur implication pour changer leur situation se centre essentiellement sur le développement d'un magasin à la ferme et de contacts directs avec les consommateurs.

Bien-être. Les producteurs MPS en agriculture conventionnelle sont passionnés par la production de légumes, mais leur système leur paraît non viable sur le long terme à cause du nombre d'heures trop important passé à leur double travail. Ce temps de travail trop important est une source de stress considérable. Il leur paraît démesuré au vu de la rentabilité que le maraichage permet de générer.

2. Maraichage sur moyennes surfaces – Agriculture conventionnelle

Niveau de marge de manœuvre et de contrôle. La moitié des producteurs MMS en agriculture conventionnelle aurait préféré travailler dans un système MGS ou PGC. Ces producteurs n'aiment pas les tâches manuelles. Ils pratiquent la production MMS car ils souhaitent vivre de l'agriculture et qu'ils n'ont pas suffisamment de terre pour pratiquer un autre modèle agricole. L'autre moitié des producteurs MMS apprécie travailler dans ce système.

L'ensemble des producteurs MMS en agriculture conventionnelle apprécie le faible risque financier et le haut niveau d'autonomie par rapport aux industries agro-alimentaires dont ils jouissent dans leur système. Dans une moindre mesure, ces producteurs jouissent d'une certaine indépendance par rapport à leur clientèle. Ils doivent trouver un nombre de consommateurs fiables et suffisants sur une petite distance géographique. Les producteurs du système MMS en agriculture conventionnelle éprouvent des difficultés à trouver de la main d'œuvre belge.

Revenu et avantages sociaux. Les producteurs MMS en agriculture conventionnelle considèrent qu'ils gagnent juste assez d'argent pour vivre. La plupart d'entre eux disant également accepter de vivre simplement. Par contre, ils estiment leur revenu horaire très mauvais. L'indicateur du revenu annuel est plus élevé dans ce système de production que dans les autres systèmes MPS et MMS (entre 30.000€ et

60.000€) mais ramené au nombre d'associé il est tout à fait comparable (entre 25.000€ et 30.000€). Le chiffre d'affaires global est compris entre 150.000 et 300.000€.

(In)sécurité au travail. Pour les mêmes raisons que celles mentionnées pour le système MMS en agriculture biologique, la sécurité au travail est élevée. En outre, la plupart des producteurs MMS en agriculture conventionnelle ont hérité de terres.

Temps au travail. Les producteurs MMS en agriculture conventionnelle travaillent entre 2.200 et 4.300 heures par an. Ils peuvent être divisés en deux groupes. Dans le premier groupe, les producteurs travaillent plus de 4.000 heures par an. Ils travaillent de manière très intensive et ne prennent pratiquement pas de vacances sur l'année. Ce rythme de vie leur apparaît difficilement compatible avec leur vie familiale et tout particulièrement pénible pour leur femme, qui travaille temps plein dans le magasin à la ferme et s'occupe des enfants et du ménage en outre.

Dans le deuxième groupe, les producteurs travaillent moins de 3.000 heures par an. Ces producteurs délèguent l'entièreté des tâches administratives à leur épouse. En outre, ils génèrent la moitié de leur chiffre d'affaires grâce à la culture de deux ou trois légumes à haute valeur ajoutée. Quand le travail devient trop intensif, ils se concentrent sur ces quelques cultures quitte à négliger les autres. Ce groupe de producteurs n'est pas suffisamment grand que pour pouvoir dire si cette stratégie a un quelconque impact sur le revenu.

Expérience politique au travail. La société porte un regard plutôt positif sur la production de type MMS en conventionnel. Ces producteurs attirent tout particulièrement des consommateurs qui souhaitent soutenir la production locale, tout en achetant des produits visuellement attractifs et souvent moins chers qu'en agriculture biologique. Ces producteurs ne sont pas membres de syndicats. Ils ne pensent pas pouvoir influencer sur leur situation de travail à un niveau politique. Ils préfèrent se centrer sur une commercialisation en circuit court, leur manière d'influencer les consommateurs.

Bien-être. Les producteurs MMS en agriculture conventionnelle qui travaillent moins de 3.000 heures par an ont réussi à avoir un équilibre entre vie familiale et professionnelle satisfaisant. Ceux qui travaillent plus de 4.000 heures par an auraient préféré une meilleure situation à cet égard ; et ce, particulièrement à deux niveaux. Premièrement, les

tâches administratives sont considérées comme trop complexes et mangeuses de temps, comme dans tous les systèmes de production. Elles sont d'autant plus pénibles pour les producteurs qui n'ont pas de formation autre que la production agricole, tel que c'est le cas ici. Deuxièmement, le travail intensif et l'absence de vacances affectent tout particulièrement le bien-être de leur épouse. Si les producteurs disent aimer travailler sous la pression (qui leur donne un sentiment de progression de leur entreprise), leur femme considère qu'il est trop lourd de porter à la fois l'ensemble des tâches ménagères et un travail, plus que temps plein, dans la ferme et le magasin.

3. Maraichage sur grandes surfaces – Agriculture biologique et conventionnelle

Les maraichers sur grandes surfaces en agriculture biologique et conventionnelle partagent beaucoup de points communs en termes de situation de travail. Ces deux cas d'étude sont présentés ensemble et leurs divergences précisées le cas échéant.

Niveau de marge de manœuvre et de contrôle. La plupart des producteurs MGS ont hérité d'une (partie d'une) ferme céréalière. Ils ont choisi de développer la culture de légumes pour changer leur petite ferme céréalière en une importante ferme maraîchère. Ils considèrent qu'un haut niveau de mécanisation est essentiel à la rentabilité.

La plupart d'entre eux vend ses légumes en circuit long ou en direct à des supermarchés. Entre les années 2000 et 2010, plusieurs producteurs MGS ont développé l'agriculture biologique et/ou les circuits courts. Cette période correspond à un moment de baisse de prix et de concurrence accrue entre supermarchés. Ceci a été le moteur de bon nombre de ces conversions. A cette période également, à la place d'agronomes, des managers sont souvent devenus responsables des relations entre les producteurs et les supermarchés, rendant plus complexe le dialogue et toute négociation. De nombreux producteurs MGS ont fait faillite à cette époque, tout particulièrement ceux qui se focalisaient sur une ou quelques cultures uniquement. A présent, l'ensemble des producteurs rencontrés considère qu'il est trop risqué de cultiver moins de trois légumes différents. En agriculture biologique, ils font en général plus de 25 légumes différents ; en agriculture conventionnelle entre 3 et 13 légumes. Beaucoup d'entre eux dépendent encore aujourd'hui de la politique des supermarchés, étant donné la part importante du chiffre d'affaires généré grâce à leurs ventes sur ce marché. Ces producteurs

innovent, d'une part, en fonction de l'évolution des marchés, d'autre part, pour gagner en autonomie via la création d'un magasin à la ferme par exemple.

Attirer des travailleurs dans ce système de production est pour la plupart d'entre eux un vrai défi car le travail y est assez dur et répétitif. La moitié d'entre eux engage des travailleurs étrangers, malgré les difficultés que cela engendre parfois (nécessité de procurer un logement, pas de langue commune, etc.). L'autre moitié des producteurs engage des Belges d'origine étrangère qui ont souvent plus d'affinité avec le travail agricole et/ou qui, pour des raisons financières, sont prêts à réaliser un travail physiquement et psychologiquement assez dur.

Revenu et avantages sociaux. Peu de données économiques ont pu être récoltées pour les producteurs MGS. Seulement quelques-uns d'entre eux ont accepté de les partager. On ne peut donc présenter de tendance générale. Néanmoins, les entretiens laissent entendre l'existence d'une grande disparité en termes de chiffre d'affaires et de revenu.

Les producteurs MGS considèrent qu'un bon prix du légume permet de développer la ferme. Ils ne prêtent pas beaucoup attention à leur revenu. Les prix obtenus en circuit court leur paraissent bons, à part dans la vente en directe avec les supermarchés, pour la majorité d'entre eux.

Il s'agit du seul système de production où certains producteurs, ici à chaque fois en conventionnel, ont arrêté d'investir dans leur ferme car ils ne voient pas de repreneurs.

Enfin, les producteurs MGS sont ceux qui bénéficient le plus de travailleurs bénévoles à l'échelle de la ferme. Ces bénévoles sont des membres de la famille.

(In)sécurité au travail. Depuis les années 2010, la sécurité au travail dans ces deux systèmes de production, conventionnelle et biologique, est meilleure grâce à une réorientation vers les circuits courts, pour l'instant en plein essor. Ils bénéficient également d'une situation de quasi-monopole étant donné leur faible nombre dans la région à être capable de vendre un volume de légumes considérable à de faibles prix (grâce à un haut niveau de mécanisation et de spécialisation à l'hectare).

Toutefois, il s'agit de systèmes de production où la sécurité au travail reste fragile à la vue de la variabilité du chiffre d'affaires et du revenu

obtenus. En outre, certains d'entre eux doivent encore rembourser des emprunts difficilement amortis à cause de la baisse des prix dans les années 2000 et dépendent encore de la politique des supermarchés peu prévisible.

Temps au travail. Les producteurs MGS travaillent entre 2.500 et 4.000 heures par an (la médiane (valeur qui divise le groupe de producteurs en deux groupes équivalents) est de 3.100 heures en agriculture biologique et conventionnelle). Leur rythme de travail est souvent très intense. Certains partenariats avec les supermarchés imposent de travailler à la dernière minute, y compris les week-ends et en soirée, lors de promotions que le magasin a décidé de faire par exemple. Certains légumes sont parfois refusés pour des raisons qui semblent largement non justifiées aux yeux des producteurs. Delhaize a en particulier été montré du doigt mais il semblerait que la politique des uns et des autres évoluent fort avec le temps.

De prime abord, les producteurs MGS ne semblent pas souffrir d'un temps de travail trop important. Ils préfèrent ne pas prendre de vacances qui représentent plus un moment stressant qu'autre chose, étant donné leur éloignement de la ferme. Le travail est une valeur centrale pour ces producteurs. Néanmoins, les entretiens montrent que ce temps de travail très important est parfois vécu de manière problématique. Certains producteurs qui ont bifurqué vers les circuits courts attestent par exemple d'une meilleure qualité de vie depuis cette bifurcation, avec un meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle ; aspect qu'ils apprécient. D'autres remettent leur temps de travail important en question car leurs enfants ne souhaitent pas reprendre la ferme si cela implique de travailler au même rythme qu'eux.

Expérience politique au travail. Nous avons identifié trois groupes de producteurs MGS en termes d'expérience politique au travail. Une minorité de producteurs est arrivée à avoir une situation de presque monopole sur le marché, parfois au détriment d'autres producteurs. Ils considèrent qu'on ne peut faire autrement si on ne veut pas vivre en agriculture. Ils sont fiers de l'entreprise importante qu'ils ont réussi à mettre sur pied.

Le deuxième groupe comprend des producteurs MGS peiné de la situation du secteur. Ces producteurs, en particulier en agriculture conventionnelle, se sentent de moins en moins soutenus par la société.

Leur système hautement mécanisé fait l'objet de critique qui leur semble difficilement acceptable au vu de la beauté et de l'importance de leur métier, nourrir l'humanité, et de leur rigueur de travail. Lorsqu'ils font de la vente en circuit court, ils ont souvent un très bon contact avec les consommateurs. C'est plutôt à la radio, lors de contrôles AFSCA ou de contrôle de la main d'œuvre qu'ils se sentent non respectés. Ils ont aussi souvent l'impression que, depuis la crise de la dioxine en Belgique, les conditions imposées par les supermarchés et leurs fournisseurs sont devenues extrêmement lourdes. Elles sont souvent vécues comme un moyen pour les supermarchés de se déresponsabiliser en cas de problème. Le producteur est le dernier de la chaîne de production « qui peut se ramasser tous les coups », comme le mentionne certains. Les faibles prix pratiqués par les criées et par les supermarchés, ainsi que le non-respect de contrats oraux passés avec ces dernières, renforcent un sentiment de non-reconnaissance de leur travail. Cette situation est d'autant plus difficile à vivre quand les producteurs doivent encore rembourser des emprunts contractés dans les années 2000 et/ou qu'ils ne voient pas de repreneur à la ferme, ou encore, qu'ils auraient préféré ne pas être maraîcher mais céréalier ou éleveur.

Un troisième groupe de producteurs partage pour partie le vécu du second groupe, mais à la différence de celui-ci il n'en souffre pas de la même manière. Ces producteurs vendent l'entièreté de leurs produits en vente directe et circuit court. Ils sont souvent en agriculture biologique. Aucun d'entre eux n'a de lourds emprunts à rembourser. Tout ce qui leur importe est le bon contact qu'ils ont avec leur clientèle et qui les motive dans leur métier.

La plupart des producteurs MGS ne sont pas syndiqués et ne considèrent pas pouvoir avoir un quelconque impact sur les décisions politiques qui les concernent. Ils apprécient seulement de travailler dans leur magasin à la ferme, où ils se sentent largement plus respectés et valorisés auprès de leur clientèle.

Bien-être. Les différentes situations relatives à l'expérience politique au travail des producteurs MGS reflètent les différentes situations en termes de bien-être. Les producteurs du second groupe souffrent souvent d'un rythme de travail trop important dans un contexte où leur métier n'est plus suffisamment valorisé et respecté, en particulier dans les relations de vente avec les supermarchés et en circuit long ainsi que lors de contrôles dans la ferme.

Pour la plupart des producteurs MGS en agriculture conventionnelle et pour la moitié des producteurs en agriculture biologique, la relation avec la main d'œuvre est difficile et représente une importante source de stress.

4. Producteurs en grande culture – Agriculture biologique et conventionnelle

De la même manière que pour les maraichers MGS, il existe beaucoup de similitudes entre les producteurs PGC en agriculture conventionnelle et biologique, en termes de situation de travail. Ces deux cas d'étude sont présentés ensemble et leurs divergences précisées le cas échéant.

Niveau de marge de manœuvre. L'ensemble des producteurs PGC est originaire du monde agricole et a hérité d'une ferme céréalière. Ces producteurs souhaitaient continuer à produire des céréales, mais avec une plus grande rentabilité et en étant moins dépendant du cours des prix des céréales et des primes agricoles. Tout comme les producteurs MGS, avoir la surface la plus grande possible et être très mécanisé leur semble être une nécessité pour vivre de la production.

En termes d'autonomie, les producteurs PGC en agriculture biologique connaissent une situation fort différente des producteurs PGC en agriculture conventionnelle. Les producteurs PGC en agriculture conventionnelle constituent le seul système de production où l'on puisse être rentable en vendant tous ses légumes uniquement en criée.

En agriculture biologique, les producteurs vendent leurs légumes aux supermarchés et à des grossistes essentiellement. Tout comme pour le système MGS en agriculture biologique, certains producteurs trouvent problématique le fait qu'il n'existe pas de filière du légume bio bien développé en Région wallonne. Mais globalement, cette « problématique » est *in fine* surtout considérée comme un avantage. Les producteurs s'en retrouvent leader sur le marché. S'ils doivent se débrouiller pour arriver à vendre leurs légumes, chose non aisée, ils ne souffrent pas de prix aussi bas que ceux pratiqués dans les criées flamandes.

La plupart des producteurs PGC en agriculture biologique engagent du personnel étranger, au moins pour une partie du travail très répétitif et dur, comme le désherbage des carottes. Les producteurs PGC en agriculture conventionnelle n'ont besoin de faire appel qu'à très peu de

main d'œuvre. Nombre d'entre eux n'aimeraient d'ailleurs pas passer vers l'agriculture biologique pour cette raison.

Les systèmes de production PGC sont les plus dépendants des primes et du climat, comparativement aux autres systèmes de production. Ils ont les superficies les plus importantes emblavées avec un seul légume et ils pratiquent rarement la culture sous serres.

Revenu et avantages sociaux. Les producteurs PGC en agriculture biologique génèrent un indicateur du revenu annuel très élevé, plus de 55.000€ par an. Il n'y a pas suffisamment de données financières collectées en agriculture conventionnelle que pour présenter une tendance chiffrée, mais aucun des producteurs ne considère sa situation financière problématique, au contraire.

En agriculture conventionnelle et biologique, ils ont un chiffre d'affaires global supérieur à 300.000€.

(In)sécurité au travail. La sécurité au travail des producteurs PGC est difficile à établir. D'un côté, il s'agit du système de production qui dépend le plus des primes (entre 10 et 20% de leur chiffre d'affaires est généré grâce aux primes). En outre, en agriculture biologique, ils sont extrêmement dépendants de la politique difficilement prévisible des supermarchés.

De l'autre côté, en agriculture biologique et conventionnelle, ils bénéficient d'une variété importante de sources de revenus différentes : issue de la vente des céréales, des légumes, parfois même de bétail, ainsi que des primes qu'ils touchent. En outre, l'ensemble des producteurs PGC en agriculture biologique a gardé une partie de ses parcelles en agriculture conventionnelle. La conversion complète apparaît souvent trop risquée dans un contexte où les sommes en jeu sont très importantes. Enfin, il s'agit du système de production qui détient le plus gros patrimoine productif.

Temps au travail. Le temps passé au travail est très variable parmi les producteurs PGC. Il dépend du nombre de légumes, de la présence d'autres cultures, voire d'un élevage. Ils travaillent entre 1.500 et 3.000 heures par an en agriculture biologique et entre 1.000 et 3.000 heures par an en agriculture conventionnelle. Au niveau des vacances, certains n'en prennent pas du tout tandis que d'autres prennent 2 mois et demi de vacances par an. Quelle que soit la situation, ils ne ressentent la plupart

du temps pas le besoin de travailler moins. Certains seraient, au contraire, demandeurs de travailler un peu plus en période creuse. Tout comme pour les producteurs MGS, vie familiale et vie privée sont sans cesse imbriquées.

Expérience politique au travail. Les producteurs PGC en Région wallonne sont peu nombreux et sont assez fiers de leur situation, en particulier les producteurs en agriculture biologique qui ont développé de nouvelles techniques et de nouvelles stratégies de commercialisation suite à leur conversion.

Néanmoins, de la même manière que pour les producteurs MGS qui vendent l'essentiel de leur production aux supermarchés, la plupart des producteurs PGC ont du mal à accepter l'accroissement du nombre de conditions et de formulaires à remplir pour les supermarchés et les criées. Ils ne se sentent pas respectés par ceux-ci et considèrent souvent ces démarches administratives imposées comme une manière pour les autres maillons de la chaîne alimentaire de se déresponsabiliser en cas de problème.

Les producteurs PGC en agriculture biologique se mobilisent parfois collectivement pour défendre leurs intérêts, en particulier au niveau des conditions de commercialisation et du prix du légume.

A la différence des autres systèmes de production, quelques producteurs PGC sont syndiqués dans le but d'avoir un impact sur les décisions politiques qui les concernent.

Bien-être. Les producteurs PGC préfèrent souvent travailler dans la production de leurs légumes plutôt que dans les céréales. Les légumes nécessitent plus de réflexion, posent plus de défis, et permettent plus d'innover.

En agriculture conventionnelle, les producteurs apprécient peu les tâches de commercialisation, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils pratiquent la vente en crie. Au contraire, en agriculture biologique, même si la vente est source de très nombreux stress, les producteurs apprécient de sortir du monde de la production et, de par leur position de leader sur le marché, développer des relations commerciales privilégiées ; même si ce stress a parfois des répercussions importantes sur leur santé.

L'ensemble des producteurs PGC passe beaucoup de temps aux tâches administratives importantes de par la vente en grande surface et en criée ; ce qui est peu apprécié.

Les producteurs PGC sont les seuls à avoir mentionné des accidents graves avec les machines agricoles, comme les moissonneuses-batteuses. Ces accidents semblent apparaître toujours dans des moments de surcharge de travail.

Finalement, comme dans tous les systèmes de production, les producteurs ont mentionné des problèmes de dos et de genoux. Même dans des systèmes de mécanisation lourde, de longues heures en tracteur, en particulier si celui-ci n'est plus en très bon état, peuvent causer des problèmes de dos, telle une hernie discale. Egalement, dans tous les systèmes de production, les producteurs en agriculture conventionnelle ont mentionné l'impact des pesticides sur leur bien-être. Les producteurs MPS se sentent peu concernés et considèrent en utiliser extrêmement peu. Les producteurs MMS, MGS et PGC sont plus touchés par cette problématique. Au sein de ces catégories, la situation diverge fortement d'un producteur à l'autre. Certains producteurs se protègent extrêmement bien, d'autres ne mettent pas de protection pour éviter de faire peur à leur clientèle qui achète les légumes dans la ferme, mettant en danger leur santé, d'autres encore délèguent cette tâche qu'ils apprécient peu.